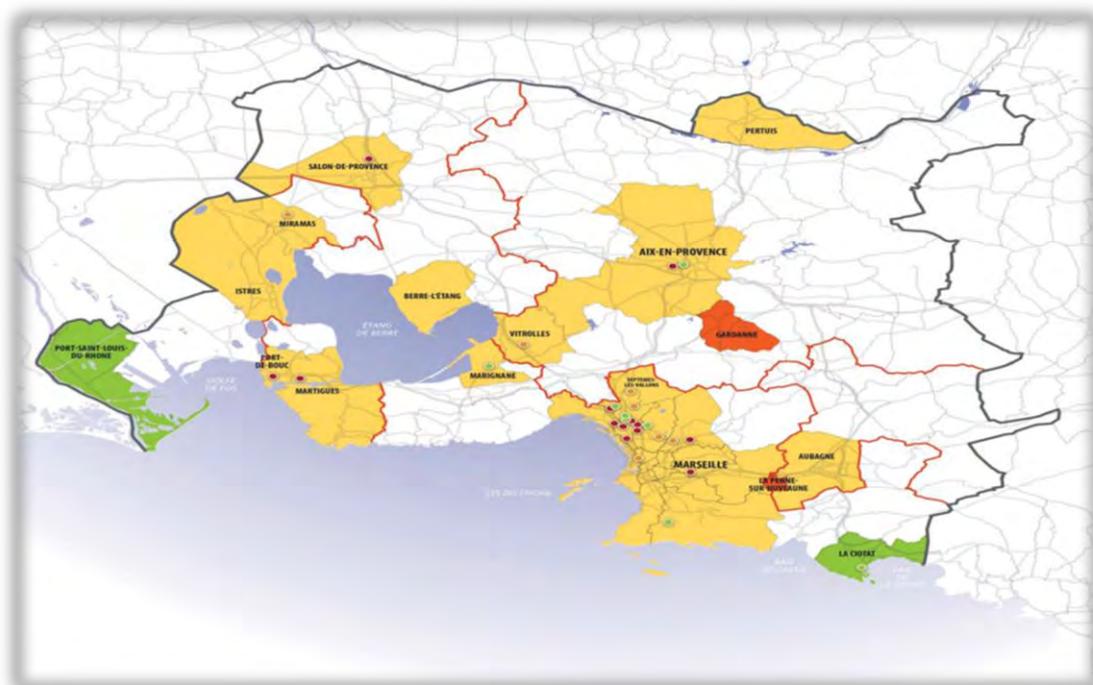


Métropole Aix- Marseille- Provence

Le Rapport Politique de la Ville

2018



I Le cadre réglementaire

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine, les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) signataires d'un contrat de Ville ont l'obligation annuelle de rédiger un rapport.

Le décret publié au journal officiel du 5 septembre 2015 fixe « le contenu et mode d'élaboration du rapport annuel aux assemblées délibérantes des EPCI et communes sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville. »

Le projet de rapport une fois élaboré est soumis pour avis :

- aux conseils municipaux concernés
- aux conseils citoyens de chacun des quartiers prioritaires

Contenu du rapport

Ce rapport doit :

- Rappeler les principales orientations du contrat de ville et le (les) projet(s) de territoire qui ont déterminé son élaboration.
- Présenter l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires.
- Retracer les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.
- Déterminer les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés.
- Présenter l'articulation entre les actions menées au niveau des différents volets du contrat de ville et, s'il y a lieu avec les opérations d'aménagement au titre du Programme National de Renouvellement Urbain.

II La Politique de la Ville au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence

La Métropole Aix-Marseille-Provence est une métropole toute jeune, créée au 1 janvier 2016, c'est également la deuxième métropole de France par son nombre d'habitants (1 850 000) et la plus vaste de France (3150 km²).

C'est aussi une métropole de paradoxe, constituée à la fois par des situations d'une très grande diversité : de Marseille avec ses 850 000 habitants à de très nombreux petits villages aux identités culturelles fortes, ce qui reste une source de richesse importante.

Elle se doit de relever un défi majeur : définir des stratégies d'intervention à des niveaux de coordination et de solidarités métropolitaines tout en préservant les liens de proximité essentiels à la cohésion des territoires et aux besoins des habitants.

Au regard de la Politique de la Ville

- 300 000 habitants résident dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, soit 16 % de la population métropolitaine.
- 14 communes sont concernées par des QPV ,16 avec les quartiers de Veille Active.
- Nous y retrouvons 59 Quartiers Prioritaires et 19 quartiers de Veille active sur La Ciotat, Aubagne, Salon de Provence, Istres, Miramas, Martigues, Port de Bouc et Port Saint Louis.
- 21 sites sont inscrits dans le NPNRU dont 14 sur Marseille.
- Et enfin 6 Contrats de Ville intercommunaux ont été signés.

La métropole assure le pilotage stratégique des Contrats de Ville sur les quartiers prioritaires, pour ce faire le service cohésion sociale au sein de la direction Habitat Politique de la Ville garantit une cohérence territoriale.

III Le service Cohésion Sociale

L'organisation du service

La compétence Habitat et Politique de la Ville de la Métropole Aix-Marseille-Provence est exercée de plein droit depuis le 1^{er} janvier 2016 au sein de la Direction Générale Adjointe Développement Urbain et Stratégie Territoriale.

Afin de répondre au mieux aux exigences de cette thématique, 3 services et 2 missions sont proposés et se décomposent comme suit :

- Service Habitat – Logement :
- Service Cohésion Sociale
- Service Renouvellement Urbain
- Service Copropriétés dégradées
- Service Accueil des Gens du Voyage

Ses missions

Le service Cohésion Sociale a pour objectif de d'apporter une plus-value aux territoires, une nécessaire harmonisation et une instance d'innovation et de mutualisation de bonnes pratiques au service des territoires prioritaires.

Pour ce faire, différents chantiers ont été menés grâce à la mobilisation de 8 groupes de travail tout au long de l'année 2018 réunissant les professionnels de chaque contrat de ville à l'échelle des Communes et des Conseils de Territoire avec deux objectifs : dresser un état des lieux de ces thématiques sur les territoires et définir collectivement une feuille de route annuelle permettant d'avancer sur des process communs.

Le groupe projet Contrat de ville : La simplification des démarches administratives pour les porteurs associatifs et l'harmonisation des outils à l'échelle de la Métropole.

Le groupe projet Santé : L'organisation d'une couverture territoriale harmonisée des Ateliers Santé Ville.

Le groupe prévention des Discriminations : L'état des lieux des dispositifs de prévention de lutte contre les discriminations afin d'élaborer un Plan Métropolitain de Lutte Contre les Discriminations.

Le groupe projet insertion emploi : La construction d'une stratégie commune avec les directions DGADE et DGA Insertion sur les thèmes de l'emploi et de l'insertion.

Le groupe projet prévention :

- L'accompagnement d'une étude permettant l'élaboration d'un diagnostic de territoire, le recensement de l'ensemble des moyens susceptibles d'être mobilisés et un plan d'actions permettant de prévenir les phénomènes de radicalisation

- L'élaboration de l'état des lieux des différents dispositifs de prévention sur les territoires avec pour objectif : la création d'un Plan Métropolitain de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (PMPDR)

Le groupe projet Habitat Cadre de Vie : L'harmonisation des moyens mobilisés sur la gestion Urbaine de Proximité et le cadre de Vie (TFPB, GUSP, concertation avec les habitants).

Le groupe projet Evaluation : L'accompagnement de la démarche Evaluation à mi-parcours des six Contrats de Ville.

Le groupe projet Education : L'organisation de rencontres sur les territoires permettant de dresser un état des lieux des politiques éducatives en direction de la jeunesse.

Le Lab Cohésion Sociale

La fin de l'année 2018 a permis de structurer le Lab Cohésion sociale en le dotant d'une feuille de route jusqu'à la fin de l'année 2019. Les premiers chantiers ouverts ont porté sur d'une part sur l'inscription du Lab dans les réseaux d'innovation publique locaux (Lab 0 du SGAR, LAB4Lab de la Région Sud...), d'autre part sur la réponse à l'appel à projets Défis Cartes blanches lancé par la Direction Interministérielle à la Transformation Publique (DITP). Le projet proposé en partenariat avec les services de la Préfète Déléguée à l'Égalité des Chances a été sélectionné pour la phase d'incubation parmi les 25 retenus (70 projets déposés).

IV L'évaluation à mi-parcours des contrats de ville

Un cadre réglementaire :

- La Loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine pose l'obligation de l'évaluation des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale pour la période 2015-2020
- Une délibération du 19 octobre 2017 d'approbation d'une convention de partenariat avec le GIP du Centre de Ressource pour la Politique de la Ville PACA pour la réalisation de cette évaluation.

Les enseignements majeurs de l'évaluation à mi-parcours des 6 Contrats de ville d'AMP

Après 4 ans de mise en œuvre opérationnelle des Contrats de Ville, et au-delà de l'obligation légale d'évaluation à mi-parcours de ces derniers, la Métropole s'est engagée dans un processus expérimental d'harmonisation et d'accompagnement à l'évaluation de chacun des 6 Contrats déployés sur son territoire. Cette démarche a été co-élaborée fin 2017 et conduite avec les équipes ingénierie des Conseils de territoire et des Villes courant 2018.

Le processus évaluatif à l'œuvre prévoyait :

- ◆ D'actualiser les diagnostics territoriaux
- ◆ D'analyser des programmes d'actions spécifiques aux Contrats de Ville
- ◆ De faire état de la mobilisation du droit commun
- ◆ De porter un regard sur le fonctionnement des systèmes de gouvernance

1/ Les constats sur la situation contextuelle

Une amplification de la précarité et des phénomènes de discrimination

Les écarts de niveau de vie entre les Quartiers Politiques de la Ville et le reste du territoire métropolitain s'accroissent et ce, quelle que soit la conjoncture économique globale renforçant l'hypothèse d'un « effet quartier¹ » pénalisant les populations de ces territoires.

La nouvelle géographie prioritaire a délimité les contours des Quartiers Prioritaires en fonction des espaces résidentiels. Dès lors, les zones d'emplois et d'activités ont été fortement réduites dans le périmètre des quartiers prioritaires.

Une mixité sociale en relative progression

On observe un accroissement de la mixité de 2,3 points entre 2009 et 2014. Si la moyenne de la mixité sociale a progressé dans les Quartiers Politique de la Ville de la Métropole, elle progresse moins vite que sur l'ensemble de la métropole qui a connu une augmentation de 4,6 points sur la même période.

Des acteurs et habitants qui appellent à une intervention publique renforcée

Pour beaucoup, l'intervention publique est présente mais souvent insuffisante dans un contexte où les habitants des quartiers sont exposés à des situations difficilement supportables (absence des services publics, difficile accès aux droits, présence de trafics de drogues notamment).

2/ L'analyse des Contrats de Ville

Une diversité des 6 Contrats de Ville liée aux spécificités de chaque territoire mais des constats communs quant à leur pertinence et leur fonctionnement.

Dans l'ensemble, on observe un impact limité du Contrat de Ville sur les mécanismes structurels de production des inégalités et une mobilisation des politiques publiques ordinaires (dites de droit commun) qui reste globalement difficile à concrétiser.

Les imbrications insuffisantes entre « l'urbain et le social » ont été pointées. Les dichotomies dans les modes d'organisation ou les modes d'intervention entre les opérations de renouvellement urbain et les approches de développement social ont du mal à être dépassées pour s'inscrire dans une même logique de recherche de cohésion sociale.

Le système de gouvernance peine à articuler clairement les dimensions stratégiques et décisionnelles des approches techniques et opérationnelles. Par ailleurs, les modalités de coordination nécessaires entre les différentes échelles territoriales (communes, Conseils de Territoires et aujourd'hui Métropole) doivent encore être précisées.

Enfin, la nécessité d'un portage politique et partenarial renforcé par la contribution de tous les signataires à la bonne mise en œuvre des Contrats de Ville a été partout réaffirmée.

¹ Une personne en situation de vulnérabilité a moins de chances de voir sa situation s'améliorer quand elle vit dans un quartier prioritaire qu'une personne ayant la même situation mais qui vit dans un autre quartier.

3/ Les perspectives

Globalement, il est prévu de recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs des Contrats de Ville en soulignant l'impérieuse nécessité d'une mobilisation renforcée de l'action publique de droit commun en direction des habitants des Quartiers Politique de la Ville, notamment en matière d'éducation et d'emploi. En parallèle à cette ambition, il est envisagé de :

- ◆ Clarifier et simplifier les orientations et les objectifs de chaque Contrat de Ville dans le but de rendre plus lisibles et compréhensibles les attendus communs à l'ensemble des signataires
- ◆ Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée en associant les Conseils Citoyens (conforter le soutien aux Conseils Citoyens dans la construction de leur légitimité et renforcer leur rôle en tant qu'acteur à part entière dans la mise en œuvre des Contrats).
- ◆ Formaliser les améliorations envisagées dans les processus d'organisation des différentes échelles territoriales concernées (métropolitaine, intercommunales, communales) et sur les modalités de mise en œuvre des Contrats (animation, méthodes et outils).

Les résultats et les préconisations seront partagés avec les signataires des Contrats (dont les représentants des Conseils citoyens) dans le cadre d'un comité de pilotage qui doit se tenir lors du premier trimestre 2019.

Cette évaluation doit aussi pouvoir déterminer les enjeux à traiter à l'échelle métropolitaine et la manière dont la Métropole pourra s'inscrire dans une véritable plus-value au bénéfice des Contrats de Ville des Territoires.

Le rapport Politique de la Ville 2018

Ce rapport est constitué par les six rapports rédigés par les Conseils de Territoire de la Métropole qui bénéficient d'un contrat de ville sur leur territoire.

Afin de répondre au cadre réglementaire fixée par le décret du 5 septembre 2015, ils contiennent les éléments suivants :

- Une photographie des Quartiers Prioritaires et des Quartiers de Veille Active
- La mise en œuvre en 2018 du Contrat de Ville du Conseil de Territoire avec la programmation annuelle (nombre d'actions proposées/validées ; répartition des actions par piliers ; répartition des actions par thématiques ; engagement financier des partenaires ; répartition par financeurs ...)

- Les dispositifs connexes tels que : les Ateliers Santé Ville, les Programmes de Réussite Educative , la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, les plans d'actions validées avec les bailleurs dans le cadre de l'exonération de la Taxe Foncière Pour le Bâti , le Plan de Lutte Contre les Discriminations ,les Dispositif de Prévention de la Radicalisation ...
- Les liens avec les Projets de Rénovation Urbaine (point d'étape, protocole NPNRU , lien avec le Contrat de Ville)
- L'ingénierie
- L'évaluation à mi-parcours
- L'accompagnement des Conseils Citoyens (l'état des lieux, leurs compositions, les réunions, la participation aux instances du Contrat de Ville...)
- Les perspectives en 2019



Métropole Aix- Marseille- Provence

Le Rapport Politique de la Ville

2018

Conseil de Territoire

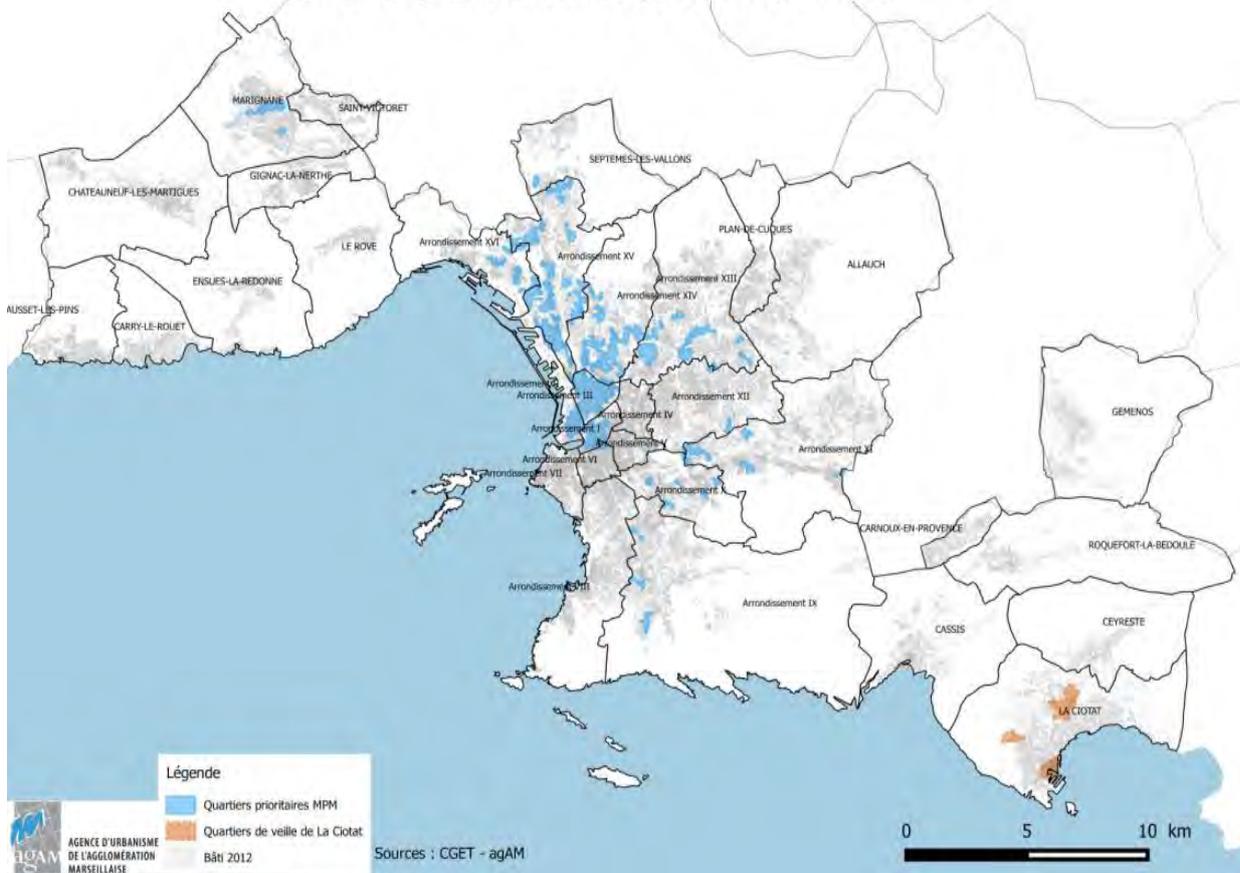
Marseille Provence



Rapport Politique de la Ville 2018

Conseil de territoire Marseille Provence

Quartiers prioritaires et quartiers de veille



SOMMAIRE

I - Photographie des Quartiers Prioritaires et des Quartiers de Veille Active

II - L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville :

A - Le peuplement des quartiers : les caractéristiques principales

- 1 - L'analyse des ménages.
- 2 - Démographie et tranche d'âge.
- 3 - Personnes seules et isolement
- 4 - La monoparentalité
- 5 - Les mobilités
- 6 - L'amplification des phénomènes de discrimination

B - Les dynamiques territoriales : des quartiers qui décrochent et un effet quartier pénalisant les habitants des QPV

C - La représentation des acteurs sur les situations territoriales : un sentiment d'urgence qui appelle à une intervention renforcée

- 1 - Les principaux enjeux thématiques émanant du diagnostic et des ateliers de travail
- 2 - D'autres enjeux sont évoqués

C - La dimension stratégique et financière du contrat de ville

- 1 - Un engagement financier quasi-constant et conforme aux orientations du contrat de ville.
- 2 - La délicate question de l'articulation et de la mobilisation du droit commun

D - L'émergence d'un nouvel acteur : le conseil citoyen

E - Synthèse des enjeux et préconisations au regard des éléments d'évaluation du contrat de ville

III - La mise en œuvre en 2018 du Contrat de Ville du Conseil de Territoire Marseille Provence

A - La programmation annuelle

- 1 - La programmation fonctionnement
- 2 - La programmation investissement
- 3 - La Dotation Politique de la Ville (DPV)

B- Les dispositifs connexes

- 1 - Ateliers Santé Ville (ASV) et les Plans Locaux de Santé Publique (PLSP).
- 2 - La mise en œuvre de démarches de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et le pilotage du dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
- 3 - Les projets de Renouvellement Urbain (PRU) et d'amélioration du cadre de vie

C - Les chantiers prioritairement développés en 2018 au regard des enjeux validés en 2017

- 1 - L'emploi et l'insertion professionnelle :
- 2 - L'éducation et la jeunesse :
- 3 - La lutte contre les discriminations :
- 4 - L'Accès aux droits :
- 5 - La prévention de la délinquance :
- 6 - Prévention de la radicalisation
- 7 - Accompagnement et soutien à la vie associative
- 8 - La participation des Habitants et l'accompagnement des conseils citoyens
- 9 - La création et la gestion de l'Espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE)

D - L'ingénierie

IV - Quelques perspectives de travail pour 2019 / 2020

I - Photographie des Quartiers Prioritaires et des Quartiers de Veille Active

(Cf. diagnostic du cabinet Compas – Janvier 2018 - évaluation à mi-parcours du contrat de ville)

Pôle territorial	Nombre de quartiers	Population QPV (2013)	Poids des QPV / total QPV	Observations
Grand centre-ville	1	97 048	39,6%	1,2,3, 6 ^{ème} arr.
Grand Sud Huveaune	13	26 502	10,8%	9,10,11,12 ème arr.
Nord Est 13 ème arr.	6	24 904	10,2%	
Nord Est 14 ème arr.	5	35 558	14,5%	
Nord littoral Est	6	30 528	12,5%	15 ème arr.
Nord Littoral Ouest	4	22 038	9%	15, 16 ème arr.
Total QPV MARSEILLE	35	236 578	96,6%	27,5 % de la pop de Marseille
Marignane	2	7 039	2,9%	Florida et centre-ville
Septèmes	1	1 403	0,6%	Gavotte Peyret
TOTAL QPV	38	245 020	100%	13,2% de la pop d'AMP – 81,6 % de la pop QPV AMP
La Ciotat (quartiers de vieille active)	3	23 031		Centre Ancien, Fardeloup, Abeille-Maurelle-Matagots, Puits de Brunet et Provence

Quelques chiffres :

- **Pauvreté** : 51% des habitant des QPV de Marseille vivent en dessous du seuil de pauvreté (- de 1000 euros par mois) 43% à Septèmes et Marignane.

- **Enfance** : **24 320 enfants vulnérables** (dont 970 Septèmes, Marignane, La Ciotat) dans les QPV (65 720 à l'échelle de la Métropole). 63% des moins de 25 ans n'ont pas le bac dans les QPV marseillais (50% AMP) – 59% pour Septèmes et Marignane.

- **Chômage – Emploi** : 30 % contre 15,6 % AMP pour les 15-64 ans (36% pour les habitant des QPV ayant au mieux un CAP/BEP). A niveau de diplôme équivalent le chômage est toujours plus élevé en QPV, y compris pour les diplômés bac +2 ou plus.

Le taux de déqualification est plus important que sur le reste du territoire AMP : 24% contre environ 15 % pour AMP (le taux de déqualification correspond aux actifs occupés de 15 ans ou plus ayant un haut niveau de formation mais qui occupent un emploi d'employé ou d'ouvrier).

- **Egalité hommes / femmes** : Malgré un taux de formation supérieur à celui des hommes, le taux d'activité des femmes atteint 52,6 % soit 17 points de moins que celui des hommes.

- **Parentalité précoce** : part des jeunes mères de moins de 25 ans est de 10% en QPV contre 5 % dans les autres quartiers de Marseille. Parmi elles 43 % sont des familles monoparentales.

II - L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville :

Le contrat de ville 2015-2020 inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 représente le support de références et d'engagements institutionnels pour agir en faveur de :

- La réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés (les « quartiers prioritaires ») et leurs unités urbaines ;
- L'égalité entre les territoires ;

- L'amélioration des conditions de vie de leurs habitants

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 instaure l'évaluation du Contrat de Ville. Le guide méthodologique « *Comment évaluer les contrats de ville ? Méthodologie pour une démarche locale* »² réalisé par le CGET et l'ONPV indique que l'évaluation des contrats de ville a vocation à rendre compte :

- De la mise en œuvre et des résultats du programme d'actions ;
- A apprécier le fonctionnement et l'impact du contrat ;
- A apprécier la mise en œuvre du processus de co-construction à travers notamment la mise en place des conseils citoyens.

L'évaluation des contrats de ville est prévue en deux temps : une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du contrat et une évaluation finale à la fin du contrat de ville permettant d'apprécier les résultats vis-à-vis de la stratégie initiale.

Le Contrat de Ville du Territoire de Marseille Provence (CT1) a été signé le 17 juillet 2015. Il rassemble 50 signataires qui se sont entendus autour de 8 axes stratégiques d'intervention (approche croisée thématique et territoriale) et 166 actions. Ainsi et à mi-parcours de la réalisation du Contrat, l'exercice évaluatif permet d'identifier ce qui a été entrepris concrètement sur la première période (2015-2017) et d'envisager des améliorations pour la suite de la mise en œuvre du dispositif jusqu'en 2020.

A - Le peuplement des quartiers : les caractéristiques principales

Un important travail de production de connaissances et d'analyse de données a été réalisé dans le cadre de l'évaluation intermédiaire du contrat de ville. Plusieurs diagnostics territoriaux et 38 portraits de quartiers ont été produits. L'analyse ci-dessous met en avant les éléments les plus significatifs.

1 - Démographie et tranche d'âge.

	Population des quartiers	Poids de la population/ à la population des QPV AMP	Poids de la population des QPV/ à la population de AMP
QPV CT1 hors Marseille :	8 442	2.8%	0.4%
QPV CT1 Marseille :	236 578	78.3%	12.8%
QPV CT1	245 020	81,1%	13.2 %
QPV AMP	301 949	100%	16.3%
AMP	1 849 088		

Sources INSEE 2013 et 2014

Les QPV de Marseille représentent près de 28% de la population marseillaise. Si la population marseillaise est en progression sur la période 2008-2014 (+ 0.8%), une baisse est cependant observée pour les QPV de Marseille (- 2.4%). Seul le PT6 – Nord Littoral Ouest présente une augmentation de sa population sur cette période (+ 2.6%), alors que la baisse la plus élevée est observée sur le PT4 – Nord Est 14 (- 5.9%).

Les QPV du CT1 hors Marseille (Septèmes-les-Vallons et Marignane) représentent 19% de la population du CT hors Marseille.

La population dans les quartiers de la politique de la ville est une population jeune. Les quartiers de la politique de la ville sont les « réservoirs démographiques de nos villes. Ainsi, dans les QPV du CT1, 40% de la population a moins de 25 ans. Ce taux est de 30% pour l'ensemble de la métropole AMP.

Les plus de 60 ans ne sont que 17% dans les QPV contre plus de 25% sur l'ensemble de la région

2 - L'analyse des ménages.

Pour l'ensemble des territoires de la politique de la ville de Marseille, le nombre de personnes par logement n'est pas significativement plus élevé que pour les autres territoires de Marseille. Cela est en parti dû à la faible taille des ménages du PT1- Grand Centre-Ville. Sans les QPV du centre-ville la taille moyenne des ménages des QPV de Marseille passe de 2.3 à 2.6.

On note une progression du nombre de ménages composés d'une seule personne qui se traduit en corolaire par une baisse de la proportion de familles dans le peuplement des logements.

3 - Personnes seules et isolement

36% des ménages vivant dans les QPV de Marseille sont des personnes seules (44% pour le Grand Centre-Ville de Marseille) contre 40% pour l'ensemble de la ville de Marseille. Pour les QPV du CT1 hors Marseille ce taux est de 34%. Or, dans les QPV l'isolement n'est ni vraiment le fait des étudiants ni vraiment celui des personnes âgées. **Cet isolement est avant tout le fait d'une population masculine et ce, quel que soit l'âge.** Cette surreprésentation masculine peut interpeller nos politiques publiques dans la mesure où ces hommes isolés demeurent souvent « invisibles » pour les radars des acteurs sociaux.

Le taux de ménages composés d'un seul adulte (avec ou sans enfant) atteint le taux élevé de 54% pour les QPV de Marseille soit un taux identique à celui de la ville mais supérieur à celui de la Métropole (47%). Pour les QPV du CT1 hors Marseille le taux est de 46%.

4 - La monoparentalité

La monoparentalité est très importante dans les QPV puisque le taux de ménages étant dans cette situation sur Marseille (17 500 familles) est quasiment le double de celui observé en France métropolitaine (17% contre 9%) et supérieur de 4 points à l'ensemble de la ville de Marseille et de 6 points par rapport à la métropole AMP (11%). Pour les QPV du CT1 hors Marseille le taux atteint 14% (soit 450 familles).

Il s'agit également des catégories de ménages ayant le taux de pauvreté le plus fort, le niveau de vie le plus faible. Il s'agit essentiellement de femmes seules avec enfants et derrière la pauvreté des familles monoparentales il y a la pauvreté des femmes.

Il convient de noter également que le nombre de familles monoparentales diminue dans les QPV marseillais entre 2009 et 2014 (- 1,2%) alors qu'il est en hausse sur Marseille (+ 2,8%) et sur la Métropole AMP (+6,8%).

La monoparentalité dans les QPV du CT1 hors Marseille progresse (+6%), mais moins vite que sur le reste du territoire. On note cependant une progression forte de la monoparentalité dans le QPV du centre-ville de Marignane (+19%) ainsi que dans les territoires de veille du conseil de territoire (+43%).

5 - Les mobilités

A Marseille, le taux d'emménagés récents est beaucoup plus faible dans les QPV qu'à l'extérieur de ceux-ci. Une analyse plus fine permet d'apporter des nuances. En particulier les QPV situés dans le PT1 - Grand Centre-Ville présentent un taux d'emménagés récents très supérieur aux autres QPV marseillais. Ainsi, 55% de sa population se renouvelle en 5 ans. A l'image de tous les centres villes, la rotation dans les logements y est très forte.

Sans les QPV du centre-ville la part des emménagés récents est de 28% soit 8 points de moins que la ville de Marseille. L'analyse des entrants au regard des présents depuis plus de 5 ans met en évidence quelques caractéristiques :

- Ceux qui arrivent sont plus fréquemment des jeunes (de moins de 40 ans)
- Dans les QPV marseillais, les entrants sont plus fréquemment des personnes seules que des familles
- Les arrivants dans les QPV ont moins souvent un véhicule
- Dans tous les territoires, les entrants ont un niveau de formation plus important que les présents
- La part des cadres parmi les entrants dans les QPV est plus forte que celle observée parmi les présents
- Enfin, la part des actifs occupés est moins importante parmi les entrants que parmi les présents.

Dans les QPV du CT1 hors Marseille, le taux d'éménagés récent est plus important dans les QPV qu'à l'extérieur de ceux-ci. La mobilité récente est de 30% contre 27% pour les quartiers hors QPV du CT1.

L'analyse des profils des entrants est similaire à ce qui est observé sur Marseille à l'exception de quelques caractéristiques :

- Les entrants sont plus fréquemment des familles, monoparentales et en couples avec enfant(s), comme à l'extérieur
- Les arrivants dans les QPV ont plus fréquemment un véhicule (effet de l'arrivée de familles)
- La part des actifs occupés est plus importante parmi les entrants que parmi les présents.

6 - L'amplification des phénomènes de discrimination

• Concernant la population étrangère et immigrée.

La part de la population étrangère est beaucoup plus importante dans les QPV du CT1 qu'elle ne l'est dans les territoires hors QPV du CT1.³ Les forts taux de population étrangères s'expliquent facilement par la plus grande fragilité économique et sociale des ménages étrangers et immigrés au regard des autres ménages. Ces taux interrogent à la fois les politiques de peuplement dans les quartiers et l'accès aux politiques publiques (éducatives, santé, etc.). Les questions liées à la culture et à la langue nécessitent un travail spécifique et essentiel dans les QPV afin de pouvoir approcher l'ensemble des habitants les plus fragiles.

Par ailleurs, **l'analyse des discriminations** indique que les personnes immigrées sont beaucoup plus fréquemment en emploi précaire ou au chômage que les personnes nées françaises. Ainsi si le risque d'être au chômage est beaucoup plus fort pour les personnes habitant un QPV, il est encore renforcé (dans les QPV mais aussi à l'extérieur) pour les personnes immigrées.

• Concernant les femmes

Dans les quartiers de la politique de la ville, les écarts entre hommes et femmes sont encore plus grands que dans le reste des villes. Par exemple, les femmes de moins de 40 ans sont plus formées que les hommes que ce soit dans les QPV ou hors QPV.

Parallèlement, l'écart des taux d'activité masculin entre QPV et hors QPV était quasi nul en 1990, il est passé à - 9 points en 2014. Les femmes en 1990 avaient un taux d'activité dans les QPV de 10 points inférieurs à celui observé dans les iris hors QPV. IL est passé actuellement à 20 points. Ces phénomènes sont similaires dans les QPV du CT1 hors Marseille.

Par ailleurs, seulement 5% des femmes dans les QPV du CT1 disposent d'une licence sportive, soit près de 3 fois moins que dans les quartiers hors QPV, contre 14% des hommes des QPV.

³ Les taux des étrangers : 18% dans les QPV du CT1 hors Marseille ; 13% dans les QPV marseillais ; 8% dans les quartiers hors QPV marseillais ; 6% pour l'ensemble de la métropole AMP ; 19% pour les QPV français.

La part des jeunes femmes mères avant 25 ans est de 10% dans les quartiers de la politique de la ville à Marseille et de 15% dans les QPV du CT1 hors Marseille. Ce taux avoisine les 5% et 6% pour les autres quartiers du CT1 et de la métropole AMP. Il y a un risque de retrait du marché du travail pour ces jeunes mamans alors même que le niveau de formation des jeunes femmes est plus important que celui des jeunes garçons.

- **Concernant les jeunes**

Dans les QPV marseillais, les jeunes n'étant ni en emploi ni en formation représentent près de 31% des 16-24 ans (34% dans les QPV du CT1 hors Marseille). Ce taux est près de deux fois plus important que celui observé à l'extérieur des QPV de Marseille.

B - Les dynamiques territoriales : des quartiers qui décrochent et un effet quartier pénalisant les habitants des QPV

A situation équivalente, une personne en situation de vulnérabilité a moins de chances de voir sa situation s'améliorer quand elle vit dans un quartier prioritaire qu'une personne ayant la même situation mais qui vit dans un autre quartier de l'agglomération.

La sur-représentation des jeunes n'ayant pas le bac dans les QPV du CT1 ou un chômage beaucoup plus important à niveau équivalent en sont des exemples. L'observation met en évidence que les habitants des QPV à situation sociale identique (CSP des parents, niveau de formation des parents, niveau de formation des demandeurs d'emploi) ont moins de chances d'accéder à la formation et moins de chance d'avoir un emploi que les personnes vivant à l'extérieur des quartiers prioritaires. Dès lors, cet écart de situation peut être lié à l'environnement des habitants (absence de mixité sociale, image du quartier, discrimination à l'adresse, ...). Il s'agit donc de l'effet quartier.

La question de l'orientation scolaire en fin de 3^{ème} a été également l'un des indicateurs pertinents mettant en lumière des formes de discriminations territoriales. Le tableau ci-dessous indique la part des élèves orientés vers un lycée professionnel en fonction des CSP des parents. A catégorie sociale équivalente le fait d'habiter un QPV entraîne automatiquement un taux plus élevé d'enfants orientés vers un lycée pro plutôt que vers un lycée général et technologique.

L'évolution des écarts de développement entre quartiers montre un « décrochage » des QPV par rapport au reste du territoire

Les niveaux de revenus, le taux d'emploi des 25-54 ans et l'indice de chômage constituent des indicateurs pertinents pour mesurer l'évolution des écarts de développement entre les QPV et les autres quartiers. Ces trois groupes d'indicateurs (emploi/formation et niveau de revenus) mettent en évidence un accroissement des écarts entre les QPV du CT1 et le reste de l'agglomération mais aussi avec le reste de la France.

Les écarts se creusent depuis plus de 15 ans. Ainsi les écarts de niveaux de vie se sont aggravés de plus de 300 euros entre les quartiers marseillais concernés par la politique de la ville et l'ensemble d'AMP. Pour le CT1 hors Marseille l'accroissement a été de 100 euros. Dans les deux cas, les niveaux de vie des habitants des QPV n'ont pas suivi les niveaux de vie des autres habitants de la métropole.

C - La représentation des acteurs sur les situations territoriales : un sentiment d'urgence qui appelle à une intervention renforcée

L'analyse des dynamiques territoriales a été présentée lors de multiples rencontres entre acteurs, opérateurs, conseils citoyens et partenaires du contrat de ville. Les témoignages des uns et des autres

confortent les situations retracées par les éléments statistiques de l'évaluation produites par le cabinet Compas.

Le sentiment d'une précarité croissante domine, et à la fracture sociale s'ajoutent la fracture numérique la fracture liée aux barrières d'une non-maitrise de la langue, les inégalités d'accès aux droits, à la santé (avec des mortalités précoces dans les QPV), la montée d'une souffrance psychique...

Pour beaucoup l'intervention publique est nécessaire, mais souvent insuffisante, et ce, dans un contexte où les quartiers sont fortement exposés à la présence du trafic de drogue. **Les questions relatives à l'insécurité et à la tranquillité publique sont fortement présentes.**

1 - Les principaux enjeux thématiques émanant du diagnostic et des ateliers de travail :

- **La question de la mixité sociale**, qui interroge plus largement les stratégies de l'ensemble des politiques publiques en faveur du rééquilibrage territorial conformément aux objectifs du contrat de ville (politique de peuplement, articulation et intégration des enjeux des quartiers dans les documents de planification et d'orientations stratégiques)
- **La jeunesse - Le champ de l'éducation des enfants, de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et du soutien aux familles**. La sur-représentation des mineurs vulnérables⁴, et la part des mineurs vivants dans des situations de grande pauvreté dans les QPV du CT1 démontrent l'enjeu éducatif et l'urgence d'agir auprès des familles, des parents et des enfants face à la précarité sociale et économique.

En effet, 44.6% des mineurs vivant dans les iris des QPV marseillais sont des mineurs vulnérables, contre 14% hors QPV. Ce taux s'élève à près de 50% pour les PT3 – Nord Est 13 ; PT4 – Nord Est 14 ; PT5 – Nord Littoral Est et PT6 – Nord Littoral Ouest. Il est moins élevé pour les QPV du CT1 hors Marseille (28%)

Par ailleurs, 56 % des mineurs des QPV marseillais et 39% des mineurs du CT1 hors Marseille vivent dans des ménages bénéficiant de la CMU c'est-à-dire sous un seuil de grande pauvreté (revenus inférieurs à 800€ / mois). Dans certains QPV (Corot, Bon Secours, etc.) les taux sont supérieurs à 60 %.

Les écarts de formation et de taux d'emploi des jeunes entre ceux vivant dans les QPV et les autres quartiers (y compris à niveau scolaire équivalent) interpellent fortement. Les moins de 25 ans représentent près de 40% de la population des QPV du CT1, soit 10 points de plus que sur l'ensemble du territoire métropolitain.

- **La place des femmes et notamment l'enjeu d'agir en faveur de leur meilleure insertion sociale et professionnelle**. Si les inégalités femmes/ hommes persistent dans la société de manière générale, ce phénomène est accentué dans les quartiers et par ailleurs le taux d'activité des femmes suit une courbe inverse entre les quartiers QPV et les autres quartiers. Les femmes dans les QPV sont confrontés et cumulent plus de difficultés que les hommes (monoparentalité, parentalité précoce, chômage ou inactivité, droits non pourvus, violence et déqualification, etc.).

⁴ La notion de mineurs vulnérables est construite sur 7 indicateurs de fragilité qui se réfèrent au logement, à l'emploi des parents, à la formation des parents, à la structure familiale. Quand au moins 4 de ces 7 indicateurs se cumulent, l'enfant est considéré comme vulnérable.

Leur implication dans la vie économique a reculé. Dans certains territoires, leur place dans l'espace public, leur présence aux terrasses des cafés est contestée, compromise.

- **Agir pour lever les freins à l'emploi et favoriser l'employabilité des habitants.** Le diagnostic a bien montré les effets quartiers pénalisant les habitants des QPV en matière de formation et d'insertion professionnelle. Les jeunes et les femmes constituent des publics prioritaires car ils sont particulièrement touchés par les inégalités d'accès à l'emploi et la précarité sociale et économique. Les rencontres territoriales ont permis aux opérateurs d'exposer leurs regards sur les principaux freins d'accès à l'emploi (importance des problématiques liées à la mobilité, demandes très fortes en matière d'apprentissage de la langue et des ateliers sociolinguistiques, problématique des modes de garde, etc.). **Renforcer une logique de construction de parcours ascendants** semble essentiel.
- **Agir en faveur de l'accès à la santé ; de l'accès aux droits et à la lutte contre les discriminations.** La question de l'accès aux droits est notamment préoccupante pour beaucoup d'acteurs. La politique de la ville est fortement sollicitée sur ce volet où le droit commun manque.
- **Agir en faveur d'une vie associative et d'un renforcement des liens sociaux au sein des territoires.** La présentation du diagnostic et les rencontres territoriales ont permis de faire émerger des enjeux relatifs aux différentes formes **d'isolement et de « replis sociaux »** constatés au sein des QPV. Même si l'indicateur reste encore imparfait la densité associative est moins dense au sein des QPV que dans les autres quartiers. En parallèle des données font apparaître un ensemble d'éléments interpellant : l'isolement résidentiel important de ménages composés d'homme seul en âge actif, un taux élevé de personnes percevant l'AAH, un « retrait » des femmes de l'espace public, de l'espace social et économique, des questions liées au vieillissement des personnes dans certains QPV, etc. Les débats au cours des rencontres ont également identifié l'enjeu essentiel de mieux **toucher de nouveaux publics** pour l'instant peu pris en compte par les opérateurs associatifs et en particulier les centres sociaux. **Les méthodes de travail sont également interrogées** : comment travailler davantage dans l'espace public, au pied d'immeuble pour « **aller vers** » des publics qui ne feront pas forcément le chemin vers les associations ? Comment toucher des jeunes (adolescents et jeunes adultes) qui constituent un public plus complexe dans les travaux d'accroche ? Comment également travailler dans **des logiques plus coopératives** recherchant la **mutualisation** et les complémentarités entre opérateurs, au bénéfice des habitants et en particulier de ceux qui ont le plus de besoins ?
- **Le manque de locaux ou l'accès aux locaux pour développer les activités**
- **Les problématiques complexes liées aux copropriétés dégradées et à l'habitat indigne**, en lien également avec les enjeux relatifs au cadre de vie, à la qualité et à l'entretien des espaces publics et des équipements (notamment scolaires)
- **La lutte contre les trafics**, sur laquelle la politique de la ville n'est pas forcément l'interlocuteur le plus adapté.

2 - D'autres enjeux sont évoqués :

- **La simplification des procédures et l'harmonisation des calendriers** pour les porteurs de projet. Le poids de plus en plus important des démarches administratives de toutes sortes en direction des associations est en effet systématiquement identifié comme un frein au développement d'actions concrètes et d'animations territoriales.
- **Une meilleure lisibilité et/ ou organisation du système d'acteurs institutionnels de la politique de la ville.** Il est parfois difficile de repérer « *qui est le bon interlocuteur, qui est responsable de quoi* ». « *Qui sont les référents et comment fonctionnent-ils ensemble (équipe, délégués du préfet, etc.) ?* »
- **Faciliter la rencontre collective entre acteurs de terrain et leur plus forte association au contrat de ville** dans la construction des stratégies, en quelque sorte dépasser le simple statut « d'opérateur ».

D - La dimension stratégique et financière du contrat de ville

Le contrat de ville du CT1 est un document qui s'appuie sur un diagnostic très riche (cahier 1) et qui définit un projet de cohésion sociale et urbaine ambitieux (cahier 2) inscrit dans des temporalités de moyens et longs termes. Le projet témoigne d'une ambition affichée de rééquilibrage territorial devant mobiliser l'ensemble des politiques publiques (urbanisme, logement, éducation, transport-mobilité, économie, social, santé, sécurité, etc.) en s'appuyant sur les outils de planification existants ou à créer, et sur la mobilisation des politiques et des crédits de droit commun.

Au projet stratégique global, comportant des orientations transversales de l'action publique sur l'ensemble du territoire, s'adjoignent des projets à l'échelle de sous-ensembles territoriaux (cahier 3).

Cette architecture d'interventions qui couvre un très vaste champ de thématiques a, comme contrepartie, une complexité et parfois un manque de lisibilité et d'articulation des dimensions sociales, économiques et urbaines relevant de logiques souvent cloisonnées.

1 - Un engagement financier quasi-constant et conforme aux orientations du contrat de ville.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, il faut relever un engagement financier quasi-constant et conforme aux orientations du contrat de ville.

D'un point de vue financier, la programmation du Contrat de Ville du CT1 Marseille Provence représente sur la période 2016-2017 un budget annuel moyen de 52.000.000 €.

La programmation a positivement évolué entre 2016 et 2017 (+ 1.985.338 €). C'est essentiellement la part « autres financements » (droit commun valorisé des porteurs d'actions) qui a augmenté (+ 1.776.708 €) pendant que les crédits spécifiquement dédiés au Contrat de Ville gagnaient 208.630 €.

La répartition des financements du Contrat de Ville par pilier confirme celle en nombre d'actions (près de 900 actions annuelles). La cohésion sociale représente le pilier qui mobilise le plus de crédits (74% de l'ensemble des programmes). L'emploi et le développement économique couvre 17% et le cadre de vie 9%.

Concernant les crédits spécifiquement dédiés au Contrat de Ville, l'Etat et AMP/CT1 représentent les 2 premiers et plus gros financeurs du Contrat de Ville. Sur les 2 exercices cumulés, ils ont respectivement couvert 40% et 34% du dispositif. La Région a financé à hauteur de 12% et le Département 9%. La Ville de La Ciotat couvre 3% du financement global de ses territoires, les autres communes et les bailleurs financent de façon plus marginale (moins de 1% chacun).

L'évolution 2016-2017 est positive d'un peu plus de 200.000€ (+ 1,8%). L'Etat, le Département, AMP, les Villes de Septèmes-les-Vallons et La Ciotat, les bailleurs augmentent légèrement leurs contributions, Marnagnane stabilise mais la Région s'est désengagée à hauteur de 410.000 €.

Il convient de noter également que la Ville de Marseille bénéficiait jusqu'en 2016 de la **Dotation Politique de la Ville**, créée en 2009 et modifiée par la loi de finance 2014. Elle, n'y est plus éligible à partir de 2017, pour une sortie du dispositif en 2020. Cette situation est issue du « lissage lié au calcul de la moyenne des revenus des Marseillais ». La forte disparité des revenus des habitants, ramenée à la moyenne des revenus, désavantage en effet les habitants les plus précarisés de la ville qui restent en nombre très important.

L'analyse du volet financier montre ainsi :

- **Des financements quasi constants** (en dépit du retrait du Conseil Régional) et répartis conformément aux orientations du contrat de ville.
- **Un fonctionnement maîtrisé de l'appel à projets** ainsi qu'un investissement fort des équipes
- **Un soutien confirmé aux opérateurs essentiellement associatifs** dont 22% d'associations de bénévoles

2 - La délicate question de l'articulation et de la mobilisation du droit commun

Le Contrat de Ville insiste sur la mobilisation de ces politiques publiques (TITRE I – Art. 1 de la Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014).

Il existe très peu de données disponibles pour mesurer l'implication du droit commun au sein des QPV. Dès lors, comment aller plus loin si ce n'est en s'engageant dans un travail d'identification du droit commun à l'échelle de chaque organisation publique et dans une approche comparative (QPV/hors QPV). Cette démarche de production d'une connaissance plus fiable sur l'action représente un enjeu d'importance pour échapper enfin aux interrogations théoriques sur le fameux « effet levier » de la Politique de la Ville et vérifier, par là même, le bien-fondé du qualificatif « prioritaire » dans l'intervention publique telle qu'elle est déployée.

E - L'émergence d'un nouvel acteur : le conseil citoyen

De manière similaire, à ce que l'on observe pour les autres dispositifs liés à une offre de participation institutionnelle, les fonctionnements des conseils citoyens sont relativement hétérogènes et variables d'un territoire à l'autre,

Dans le CT1, dix conseils citoyens ont été créés à Marseille, deux à Marnagnane et un à Septèmes-Les-Vallons.

La création récente et le fonctionnement des conseils citoyens renvoie à trois grands registres en matière d'enjeux :

- Celui de la clarté du rôle, des finalités de l'instance et de son appropriation par ses membres. Cela renvoie à la place du conseil citoyen au sein du système de la politique de la ville et de sa capacité à avoir une influence sur ce système, dans la co-construction ou la codécision. C'est aussi celui de son rôle en matière de production et d'actions : comment agir, comment impulser des questionnements, des sujets, des actions, des évènements, des projets ?
- Celui de la dynamique de la mobilisation des membres dans la durée qui est en partie liée à ses modalités de fonctionnement et d'organisation interne (mode de fonctionnement, positionnement du conseil, choix des sujets de travail, modalités d'actions, modalités de décision, modalités de communication, modalités de représentation du conseil citoyen, modalités de relation au territoire)
- Celui de son ancrage territorial et du lien avec les habitants et les acteurs du territoire (associations, commerces, services, etc.). Cette question renvoie à « comment se faire connaître, être reconnu » et « porter la parole de ceux que l'on entend le moins »

Les principaux sujets sur lesquels les conseils citoyens du CT1 se sont investis relèvent du :

- Cadre de vie, propreté, salubrité, gestion des espaces publics
- L'accès aux services et la qualité des services, en particulier avec un constat alarmant sur le retrait et les conséquences de la dématérialisation des services publics
- Les problématiques liées au logement et à la rénovation urbaine
- Les questions relatives à la jeunesse, l'éducation, la relation aux écoles et notamment l'accès aux stages pour les élèves de 3^{ème}.
- Les enjeux relatifs à la mobilité et aux transports publics
- L'image des quartiers

Les réalisations, les productions :

- De nombreux diagnostics ont été réalisés, ainsi que des revues de projet (en lien avec la rénovation urbaine.)
- Un travail sur les outils de communication a également été mené par de nombreux conseils de manière à mieux se faire connaître
- Le FPH a démontré qu'il pouvait être un bel outil de travail et de projet collectif
- La plupart des conseils ont également contribué à donner des avis sur les programmations
- De nombreux conseils ont également produit des chartes de fonctionnement, des règlements intérieurs. Un conseil a opté pour un statut associatif.

F - Synthèse des enjeux et préconisations au regard des éléments d'évaluation du contrat de ville

Enjeux et préconisations relatifs à la gouvernance du contrat de ville	
Enjeux	Préconisations
1- Renforcer le portage politique et le déploiement d'une culture commune entre partenaires au service du contrat de ville	Favoriser le passage d'une dimension programmatique à une dimension stratégique : Au-delà des comités de pilotage centrés essentiellement sur la dimension financière et la programmation, aménager des espaces de dialogue entre partenaires sur des questions stratégiques et/ou des thématiques spécifiques
2- Rendre plus lisible le contrat de ville et valoriser les actions menées	Améliorer la lisibilité de l'action du contrat de ville en développant une stratégie de valorisation et de communication sur les réalisations, les financements, les projets en cours et sur les métiers du développement social et territorial
3 - Mieux mobiliser les politiques publiques et le droit commun au service des QPV dans une logique d'équité territoriale.	Mieux définir ensemble le « droit commun », construire de plus fortes relations et articulations avec les autres politiques publiques : <ul style="list-style-type: none"> • Mieux maîtriser et s'approprier les différentes politiques publiques de droit commun, leurs contraintes et intégrer leurs logiques de fonctionnement. • Formaliser la stratégie de mobilisation du droit commun en fonction des thématiques à prioriser d'ici la fin du contrat de ville. • Mettre en place un comité technique resserré du contrat de ville conformément aux orientations du contrat mobilisant les DGS et DGA des collectivités pour faciliter les liens et l'intégration des enjeux du contrat de ville dans les services de droit commun.
4 - Se doter d'outil de suivi et de mesure du service rendu aux territoires et à la population	Sensibiliser la gouvernance et les directions de la Métropole à l'intérêt de disposer d'outils en capacité de mesurer la territorialisation des politiques publiques et notamment leur impact dans les QPV.
5 – Poursuivre le travail en direction des conseils citoyens et renforcer la dimension participative et la co-construction au sein du contrat de ville	<ul style="list-style-type: none"> • Créer les conditions d'une participation active des CC au sein des instances techniques et décisionnelles • Accompagner le renouvellement des conseillers • Faciliter les rencontres inter-conseils et les rencontres entre démarches ou espaces participatifs (conseil de développement, tables de quartier...)
Enjeux et préconisations relatifs à la conduite opérationnelle et à l'animation du contrat de ville	
Enjeux	Préconisations
1 - Renforcer les relations partenariales pour agir ensemble	Construire une connaissance partagée et des outils communs <ul style="list-style-type: none"> ○ Recueil des besoins en matière de données et d'indicateurs • Renforcer l'articulation et les complémentarités entre la Politique de la Ville et la rénovation urbaine, les <i>acteurs du développement économique et de l'emploi...</i>
2 - Renforcer l'approche de projet de territoire et l'animation territoriale	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et amplifier la logique « projet de territoire » en la rendant également davantage opératoire • Amplifier l'animation territoriale et repositionner les interventions dans une approche plus collective et territoriale, renforcer les compétences professionnelles
Enjeux et préconisations relatifs aux programmes d'action	
Enjeux	Préconisations
1 - Approfondir et animer la connaissance des situations territoriales	<ul style="list-style-type: none"> • Un enjeu global de partage et d'animation de la connaissance auprès de différents publics (signataires, agents des services ; associations ; conseils citoyens ; etc.) • Approfondir et enrichir le diagnostic sur certains volets à partir de données et d'études déjà existants ou à produire (sur le champ de la santé, de l'insertion et l'emploi ; éducation ; etc.) • Identifier les indicateurs les plus pertinents pour un suivi des situations territoriales dans la durée

2 - Renforcer le ciblage des interventions en direction des publics prioritaires	En direction des femmes (et notamment sur le volet insertion, emploi) En direction des jeunes (et notamment adolescents et jeunes adultes)
3 – Améliorer le suivi de la programmation	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un classement des actions différent de celui proposé dans les orientations stratégiques du contrat de ville de manière à faciliter le travail de suivi et la lisibilité de l'action déployée • Etudier les moyens d'avoir des données précisées concernant les bénéficiaires (âge ; sexe ; lieu de résidence) ; les lieux de réalisation des actions, identifier plus précisément les actions renouvelées et les actions nouvelles • Favoriser le développement de mesures d'impacts
4 - Simplifier les procédures et dépasser les limites de l'appel à projet annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils adaptés au projet de territoire qui dépassent ou bien améliorent l'appel à projet annuel (CPO, appel à projet permanent, budget participatif, recours à des marchés publics, etc.) • Être soucieux de la cohérence des calendriers entre partenaires de manière à faciliter l'action des acteurs de terrain. • Nécessité d'optimiser l'appel à projets annuel : simplification administrative, paiements plus rapides. • Optimiser les procédures d'instruction et de gestion de la programmation associative

III - La mise en œuvre en 2018 du Contrat de Ville du Conseil de Territoire Marseille Provence

Synthèse des principales réalisations 2018 :

La gestion de la programmation financière de la politique de la ville :

- Subventions de fonctionnement aux associations dans le cadre de l'appel à projet annuel interinstitutionnel (Métropole, Etat, CD13, CRPACA) : part AMP CT1 3.8 M pour une enveloppe globale tout financeur confondu de 11.3 M euros
- Gestion des crédits ville de Marseille au titre d'une convention de gestion : subventions d'investissement : 1.4 M euros et dotation Politique de la Ville de 3.8 M €
- Création d'une opération d'investissement pour le CT1 pour le financement des projets en QPV.
- Lancement anticipé par rapport aux années précédentes de l'appel à projets pour un paiement plus rapide des associations au second trimestre 2019

La finalisation de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville en lien avec le service cohésion sociale

La mise en œuvre et l'animation des projets de territoire, déclinaison locale du contrat de ville au travers des démarches de développement assurées par les équipes de la DPV et des comités de suivi réunissant les services de droit commun des signataires du contrat de Ville.

L'animation des Conseils Citoyens, la préparation de la campagne de renouvellement des CC, l'organisation d'une journée de rassemblement des CC relative à l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville.

La participation à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbains :

- Définir et mettre en œuvre le volet social des projets

- Lancer les marchés d'études générales du NPNRU en matière de gestion urbaine de proximité, de stratégie de communication et de concertation.

L'instruction et le suivi des programmes d'actions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux en QPV

Initier et/ou mettre en œuvre les projets 2018 parmi lesquels, à titre d'exemple : Plan d'action sociale renforcée pour Kallisté, contribution au projet Sirius à Frais vallon, pilotage des conventions de gestion urbaine renforcée conclues avec les bailleurs NLP et HMP, poursuite du Programme d'investissement Avenir Jeunesse avec la Fondation d'Auteuil, participation à l'animation de la convention cadre des centres sociaux...

L'appui et la coordination des actions politique de la Ville pour Septèmes, Marignane et La Ciotat

L'organisation et la gestion de l'Espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE) à la suite des effondrements d'immeubles rue d'Aubagne

A - La programmation annuelle

1 – La programmation fonctionnement

En 2018, 1 171 projets ont été déposés en Politique de la Ville par 462 porteurs.

La part des nouvelles actions est de 28%.

Le montant total attribué aux porteurs de projets en 2018 par l'ensemble des partenaires (Métropole, Etat, Conseil Département 13, la Commune de La Ciotat, La commune de Marignane et la commune de Septèmes-les-Vallons) est de 9 605 615 euros contre 11 301 212 euros en 2017. Ce qui représente une baisse d'environ 15%. Cette baisse de financement s'explique essentiellement par le désengagement financier de la Région Sud. La dotation de la Métropole entre 2017 et 2018 est en baisse d'environ 565 000 euros.

75% des actions de la programmation sont classées dans le pilier cohésion sociale, 12.8% pour le pilier Emploi et Développement économique et 12.2% pour le pilier Cadre de vie. L'axe 6 (Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse) représente 42% de la programmation

Densité et renouvellement des programmes d'actions

	2017					2018				
	MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES	TOTAL	MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES	TOTAL
Nb d'actions proposées	1 009	100	39	25	1 173	1 022	84	45	20	1 171
Nb d'actions inscrites au programme (Validées)	768	83	39	24	914	708	63	42	20	833
Nb d'actions nouvelles	327	38	10			275	27	17	8	327

Répartition des actions par pilier

	2017	2018
Pilier Cohésion Sociale	681	623
Pilier Emploi et Développement économique	131	107
Pilier Cadre de vie	102	102
Total	914	832

Répartition des actions validées par axes stratégique du Contrat de Ville

AXE STRATEGIQUE	MARSEILLE		LA CIOTAT		MARIGNANE		SEPTEMES	
	NOMBRE D'ACTION		NOMBRE D'ACTION		NOMBRE D'ACTION		NOMBRE D'ACTION	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
1 - Une vie Locale qui s'appuie sur un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l'accès à une offre de service (sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative adaptée)	192	149	41	33	3	8	4	1
2 - Des quartiers et des habitants qui participent, chacun à leur niveau, au développement économique et de l'emploi.	101	91	6	5	7	3	0	3
3 - Une offre de logements améliorée et diversifiée dans les quartiers prioritaires, qui contribue à la remise en mouvement les parcours résidentiels des ménages.	5	9	0	2	0	1	0	0
4 - Les moyens d'une résorption significative de l'habitat privé dégradé, dans les quartiers anciens comme dans les grandes copropriétés	19	18	2	3	1	0	0	0
5 - Le développement de l'offre de transport répondant aux enjeux de développement durable, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants et d'une meilleure intégration des quartiers au fonctionnement du territoire	7	4	1	1	1	2	0	0
6 - Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse	324	331	12	9	21	10	9	7
7 - Une action publique qui s'adapte à la diversité des publics des quartiers prioritaires, tout en valorisant leurs atouts	58	45	18	7	3	7	3	3
8 - Le retour du droit dans les quartiers prioritaires, symbole et "preuve" de l'investissement de la puissance publique et condition de rénovation de la vie citoyenne.	62	61	3	3	3	10	8	6
TOTAL	768	708	83	63	39	41	24	20

Nature du financement des programmes

	2017				2018			
	MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES	MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES
Montant total du programme (cumul cout global des actions)	50 443 757	1 991 305	409 382		37 263 020	2 060 275	1 362 781	272 742
Montant subventionnement Contrat de Ville = crédits spécifiques	10 164 271	549 000	409 382	178 559	8 743 052	363 540	364 900	134 123
Montants autres financements (L1-L2)	40 279 486	1 442 305	0		28 519 968	1 696 735	997 881	138 619

Répartition des Financements par pilier

	Montant de la part CDV				TOTAL 2017	Montant de la part CDV				TOTAL 2018
	2017					2018				
	MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES		MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES	
Pilier Cohésion sociale	7 332 015	460 000	180 100	132 959	8 105 074	6 310 789	249 000	185 200	107 989	6 852 978
Pilier Cadre de vie	1 943 961	76 000	74 700	45 600	2 140 261	774 093	73 040	88 700		935 833
Pilier Emploi	888 295	13 000	104 582		1 005 877	1 658 170	41 500	41 000	26 134	1 766 804
Ingénierie			50 000		50 000			50 000		50 000
TOTAL	10 164 271	549 000	409 382	178 559	11 301 212	8 743 052	363 540	364 900	134 123	9 605 615

Répartition des Financements par axe

AXE STRATEGIQUE	Montant de la part CDV									
	2017					2018				
	MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES	TOTAL 2017	MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES	TOTAL 2018
1 - Une vie Locale qui s'appuie sur un cadre de vie rénové, des espaces publics réappropriés et l'accès à une offre de service (sociale, culturelle, sportive, de promotion de la santé, associative adaptée)	1 947 105	161 800	64 982	20 900	2 194 787	1 555 426	163 540	75 814	7 000	1 801 780
2 - Des quartiers et des habitants qui participent, chacun à leur niveau, au développement économique et de l'emploi.	1 943 961	56 000	74 700		2 074 661	1 658 170	41 500	41 000	26 134	1 766 804
3 - Une offre de logements améliorée et diversifiée dans les quartiers prioritaires, qui contribue à la remise en mouvement les parcours résidentiels des ménages.	48 000				48 000	42 000	11 000	18 500	0	71 500
4 - Les moyens d'une résorption significative de l'habitat privé dégradé, dans les quartiers anciens comme dans les grandes copropriétés	262 345	13 000	21 000		296 345	290 474	26 000	0	0	316 474
5 - Le développement de l'offre de transport répondant aux enjeux de développement durable, au bénéfice d'une meilleure mobilité des habitants et d'une meilleure intégration des quartiers au fonctionnement du territoire	89 385	17 000	18 600		124 985	67 400	9 000	33 000	0	109 400
6 - Une responsabilité partagée envers l'enfance et la jeunesse	4 328 652	40 200	146 800	87 977	4 603 629	3 924 540	33 000	52 598	54 947	4 065 085
7 - Une action publique qui s'adapte à la diversité des publics des quartiers prioritaires, tout en valorisant leurs atouts	556 167	250 000	59 500	16 650	882 317	418 817	68 500	44 500	14 650	546 467
8 - Le retour du droit dans les quartiers prioritaires, symbole et "preuve" de l'investissement de la puissance publique et condition de rénovation de la vie citoyenne.	988 656	11 000	23 800	53 032	1 076 488	786 225	11 000	49 488	31 392	878 105
Ingénierie								50 000		50 000
TOTAL	10 164 271	549 000	409 382	178 559	11 301 212	8 743 052	363 540	364 900	134 123	9 605 615

Répartition des financements par financeurs

FINANCEUR	2017					2018				
	MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES	Total	MARSEILLE	LA CIOTAT	MARIGNANE	SEPTEMES	Total
Etat	4 377 300		166 000	35 000	4 578 300	4 482 410		166 000	35 000	4 683 410
Région Sud	1 058 130	62 500	5 000	35 000	1 160 630					
Département 13	1 003 654	45 500	57 300	19 250	1 125 704	1 091 093	38 500	57 900	20 000	1 207 493
AMP	3 725 187	81 000	38 000	20 000	3 864 187	3 169 549	68 040	41 000	20 000	3 298 589
Ville de Septèmes-les- Vallons				69 309	69 309				59 123	59 123
Ville de Marignane			100 000		100 000			100 000		100 000
Ville de La Ciotat		360 000			360 000		257 000			257 000
Bailleurs			43 082		43 082					
TOTAL	10 164 271	549 000	409 382	178 559	11 301 212	8 743 052	363 540	364 900	134 123	9 605 615

2 - La programmation investissement

Les projets d'investissement, financés dans le cadre du Contrat de Ville, participent à la requalification des quartiers par l'aménagement d'espaces extérieurs, la rénovation et l'équipement des locaux associatifs ainsi qu'à la construction et la modernisation des équipements municipaux.

Evaluation Investissement 2018

	Marseille
	2018
Nombre d'actions proposées	77
Nombre d'action inscrites au programme (validées)	51

	2018
Montant total du programme (cumul coût global des actions)	3 582 334
Montant du subventionnement Contrat de Ville = crédits spéci	1 946 998
Montant autres financements (ligne 1 -ligne 2)	1 635 336

Sources de financement de la part contrat de ville des programmes d'actions en investissement

Financeurs	2 018
Etat	
Région Sud	
Département 13	466 317
AMP/CU MPM	
Ville Marseille	1 396 969
Ville septeme-les-vallons	
Ville Marignane	
Ville La Ciotat	
CAF	83 712
Total financement du Contrat de Ville en Investissement	1 946 998

En 2018, 77 projets ont été déposés en Politique de la ville.

45 associations ou organismes logeurs (LOGIREM, Habitat Marseille Provence, ERILIA, 13 Habitat...) ont reçu un avis favorable pour le **financement de 51 projets en investissement** : 16 projets concernent les travaux, 28 projets l'acquisition de matériel et 7 combinent travaux et équipement.

En 2018, les opérations les plus significatives ont été les suivantes :

- Sur le territoire de Nord Littoral Est, 13 Habitat porte le projet d'aménagement des espaces extérieurs à la cité des Ayalades. Le bailleur a souhaité accompagner la réappropriation des espaces communs par les habitants de la Cité des Ayalades en connectant les différentes parties de la cité entre

elles avec la végétalisation des espaces délaissés, l'installation de mobilier urbain, d'agrès sportifs, la rénovation du terrain multisports, la création d'un terrain de foot 5x5 et la pose d'une signalétique du parcours de santé.

Le projet s'élève à 327 222€ avec des financements de la Ville de Marseille de 120 889€ et 130 888€ du Conseil départemental.

- Sur le Territoire Nord Est 13^e, l'association Centre Social et Culturel La Garde développe des actions, des activités, et des services en direction d'un public intergénérationnel sur le quartier de la Rose. Suite à la réhabilitation des locaux de l'association et au projet de rénovation de son Espace Jeunes, elle porte le projet d'équipement de ces deux espaces d'accueil (acquisition de matériel d'activité, de mobilier et de matériel informatique) afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers de chaque lieu.

Le projet s'élève à 16 102€ avec des financements de 4 831€ de la Ville de Marseille ainsi que du Conseil Départemental.

- Sur le Territoire du Grand Centre-Ville, la Fraternité de la Belle de Mai offre aux familles défavorisées un lieu d'accueil accompagné d'un programme éducatif pour les enfants, elle est aussi pour les adultes un lieu d'échange et de dialogue dans le cadre de la lutte contre les exclusions. L'association a obtenu la mise à disposition d'un terrain vacant jouxtant ses locaux. Et à l'issue d'une concertation menée auprès des jeunes, la Fraternité de la Belle de Mai a sollicité la Politique de la Ville pour la réalisation d'aménagements réversibles : un terrain multi jeux, un abri extérieur et des gradins permettant d'accueillir du public.

Le projet s'élève à 25 000€ avec des financements de la Ville de Marseille de 15 000€ et du Département de 5 000€.

3 - La Dotation Politique de la Ville (DPV)

Créée en 2009 et modifiée par la loi de finance 2014, la DPV contribue au financement d'équipements publics et d'actions dans les domaines social, éducatif, sportif.

En 2018, Marseille s'est vu attribuer par l'Etat une dotation de 3 839 960€ pour un coût total de projets de 6 375 189 € TTC.

L'État a souhaité consacrer, cette année 2 791 628 euros à des projets d'investissement visant à réhabiliter des bâtiments scolaires, 333 332 euros à la rénovation de gymnase et 215 000 euros aux crèches et équipements sociaux.

Enfin, 500 000 euros ont été attribués pour poursuivre la mise en œuvre des médiateurs sociaux urbains sur les quartiers prioritaires de la Ville de Marseille

B- Les dispositifs connexes

1 - Ateliers Santé Ville (ASV) et les Plans Locaux de Santé Publique (PLSP).

Les Ateliers Santé Ville (ASV) sont des outils de la Politique de la Ville pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Inscrit dans une logique de santé publique, un ASV cherche à agir sur les déterminants de santé, au niveau des individus (comportements, modes de vie...), mais aussi sur les déterminants dits sociaux tels que l'accès aux services de santé, les droits, l'emploi, l'insertion sociale,

l'habitat, l'éducation, l'environnement physique... La participation des institutions, des professionnels et des habitants, l'approche en transversalité en constituent le fondement et la méthode.

La Métropole Aix Marseille Provence assure la mise en œuvre des ASV, dont elle partage le pilotage avec les autres porteurs d'une politique publique en santé : l'Etat, l'Agence Régionale de Santé et la Ville de Marseille.

Pour l'heure, à l'échelle du CT1, seuls les QPV de Marseille bénéficient de cette démarche.

Un document cadre, le Plan Local de Santé Publique (le « volet » santé du Contrat de Ville), est établi dans une logique ascendante avec la participation des institutions, des professionnels et des habitants. Il pose le diagnostic social des principaux déterminants de santé, fixe des axes prioritaires et priorise des actions, à l'échelle des quartiers dits prioritaires.

Les PLSP sont élaborés autour de 3 axes populationnels : les enfants, les adolescents/jeunes, les adultes/familles ; et d'un axe thématique, la santé mentale.

Etat d'avancement des PLSP de Marseille sur l'année 2018 (exemples) :

Axe enfants :

- Développement de projets sur la nutrition et l'activité physique des enfants dans les équipements sociaux (« Manger en conscience » des Francas (Nord et GSH) ; « Manger-Bouger : grandir en bonne santé » par le centre social St-Mauront ; « nutrition » par le centre social Velten-Bernard du Bois) / Poursuite de l'accompagnement du CODEPS 13 pour le développement d'actions de promotion de la santé auprès des enfants sur l'année 2018-2019 avec l'arrivée d'un 0,5 ETP en plus dédié aux actions sur les QPV / Ateliers nutrition par l'AP-HM : 120 ateliers pour 863 participants (public : enfants, adolescents et adultes).
- Accompagnement du CODEPS 13 dans la reprise du portage de l'action « Prévention et accès aux soins bucco-dentaires » réalisé en partenariat avec la Faculté d'Odontologie et les équipements sociaux : 6 équipements se sont mobilisés, 172 enfants et 43 professionnels touchés / Accompagnement à l'implantation de l'action de promotion de la prévention de la santé bucco-dentaire portée par l'UFSBD au sein des écoles / Suivi de l'action MTDENTS.
- Soutien et suivi du Programme de Développement Affectif et Social (Planning Familial 13) au sein d'une dizaine d'écoles primaires de la Ville : 18 classes accompagnées dont 3 entrantes, 37 professionnels formés répartis sur trois sessions de formation / Accompagnement du PF13 dans la définition des nouvelles modalités de mise en œuvre de l'action en respectant les demandes de l'Education Nationale.
- Soutien méthodologique, à l'ancrage et au développement d'actions sur le développement des compétences psychosociales des associations Plus Fort et l'œil du Loup (formation des professionnels de l'Education Nationale, des centres sociaux, intervention auprès des enfants et des parents).

Axe adolescents / Jeunes

- Suivi de l'action du Planning Familial « Genre Ecoute Sexualité » qui vise à soutenir, former les professionnels confrontés à des problématiques en lien avec la santé sexuelle et intervenir auprès des publics en et hors milieu scolaire : 29 professionnels formés, 34 structures accompagnées, 14 classes REP + touchés ainsi 1391 collégiens et 190 adultes / Accompagnement méthodologique du PF 13 à la valorisation des outils d'évaluation mis en œuvre auprès des professionnels.

- Prévention des conduites addictives dans les champs de la réduction des risques et dommages liés aux drogues : accompagnement des équipes mobiles de la Consultation Jeunes Consommateurs d'Addiction Méditerranée (tout Marseille) et de celle du groupe SOS sur le 15/16.
- Soutien concernant la santé des jeunes via le déploiement d'un PAEJ sur le territoire Nord : 51 actions collectives soit 271 interventions ont été mises en place, touchant 2008 jeunes. Appui au développement du réseau santé des jeunes du CSJPA dans le Grand Sud Huveaune, lequel effectue notamment la prise en charge de jeunes en souffrance (permanences) et l'animation d'un collectif de travail sur la santé des jeunes sur ce territoire (réunions de réseau, réunions thématiques, tables rondes professionnelles...). Appui au démarrage de son projet d'un PAEJ itinérant Grand Sud Huveaune: Espace mobile santé psychique des jeunes (16-25 ans) en partenariat avec l'APHM, les CMP et les équipes psychiatriques du CH Valvert.

Axe Adultes / Familles :

- Soutien au processus de conventionnement « Accès aux droits » entre les associations volontaires et la CPAM et communication autour de la PFIDASS.
- Accompagnement des opérateurs de terrain œuvrant dans la médiation santé, à la formalisation des besoins et des projets pour des publics et des territoires présentant des freins importants dans leur accès à la santé : 15 projets (19 médiateurs) ; mise en œuvre, et animation directe d'un groupe de travail des médiateurs : interconnaissance, construction d'une culture commune, développement de partenariats structurants.
- Accompagnement de l'association Santé Croisée à la réalisation de temps de sensibilisation de « l'outil repérage du diabète de type 2 » auprès des professionnels des QPV, et à la mise en œuvre de « Séances passerelles d'Activité Physique Adaptée » au sein des centres sociaux.
- Aide à l'organisation de temps de formation/sensibilisation « santé habitat » sur les quartiers Nord, organisés par les Compagnons bâtisseurs : 5,5 jours de formation organisés, touchant 69 professionnels qui interviennent auprès des habitants des QPV des 13ième, 14ième, 15ième et 16ième arrondissements.
- Appui au réseau de professionnels intervenant sur le champ santé/habitat : organisation de 3 groupes de travail entre institutions et associations œuvrant dans ce champ, sur le territoire du 15ième et 16ième arrondissement de Marseille afin de favoriser une meilleure interconnaissance et des partenariats plus efficaces, en vue de modéliser la démarche sur l'ensemble du territoire marseillais.
- Soutien à l'ouverture et au déploiement du Château en santé, centre de santé communautaire à Kalliste : accompagnement au développement de la médiation santé, articulation de l'offre de prévention avec les acteurs du territoire.

Axe Santé Mentale :

- Appui à la mise en œuvre d'actions visant la qualification des professionnels aux concepts et pratiques en santé mentale : 3 ateliers d'analyses des pratiques pour une cinquantaine de professionnels du champ social exerçant une mission d'accueil des habitants ; 10 sessions de sensibilisation aux concepts de base pour penser la santé mentale en contexte de précarité, touchant environ 180 professionnels (centres sociaux, maison relais, logement accompagné, Bailleurs, CCAS, MDS...) ; 2ème année d'expérimentation (auprès des agents de Logirem) d'un programme de formation « santé mentale, précarité et habitat » touchant plus d'une centaine d'agents (quartiers Nord).

- Appui aux collectifs d'usagers de la psychiatrie dans l'organisation d'actions de création artistique et culturelle qui ont permis de bousculer les représentations de plus d'une centaine de personnes « grand public » venues assister aux spectacles/ débats.
- Impulsion, suivi, voire animation d'actions en faveur de l'accès et du maintien dans le logement/hébergement des personnes souffrant de problèmes de santé mentale : 25 ménages suivis en intermédiation locative ; 12 ménages bénéficiaires du programme 10 000 logements accompagnés mis en œuvre par Logirem et HMP.

2 - Le pilotage de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a défini de nouvelles mesures fiscales en faveur des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). A ce titre, l'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dont bénéficiaient les bailleurs sociaux sur leur patrimoine en ZUS concerne désormais les QPV.

L'objectif est de permettre aux organismes HLM de compenser les surcoûts de gestion liés aux besoins des QPV (qu'ils ne seraient pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires) par cet abattement de 30% sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés dans les 1500 quartiers politique de la ville.

Sur le Conseil de territoire Marseille Provence, une quinzaine de bailleurs couvrent les 38 quartiers prioritaires de la politique de ville. C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville Marseille Provence, une convention cadre intercommunale d'utilisation de l'abattement de la TFPB a été proposée à la signature des bailleurs sociaux.

Cette convention a eu pour objectif de rappeler les attendus exprimés dans la Note d'information du CGET parue le 17/07/2015 concernant l'articulation entre l'abattement TFPB et les démarches de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) mises en œuvre sur les QPV ainsi que les orientations stratégiques du contrat de ville intercommunal.

Les modalités de suivi de l'utilisation de l'abattement TFPB

Dans le cadre de la convention cadre intercommunale, il a été proposé deux types d'instances afin de permettre aux bailleurs d'engager des programmes d'actions intégrant les orientations stratégiques du contrat de ville et leurs déclinaisons opérationnelles sur les territoires de projet. Elles s'inscrivent dans la gouvernance du contrat de ville intercommunal :

- Un **Comité de pilotage intercommunal** tenu en juin 2018 assure la coordination globale de la démarche. Il s'assure notamment de la mise en forme du rapport global annuel de l'ensemble de la démarche, rendant compte des programmes d'actions réalisés par les bailleurs,
- Des **instances de suivi et d'échanges bilatérales et/ou collectives sur chacun des territoires de projet** du Contrat de ville (6 pour Marseille, 1 pour Marignane, 1 pour Septèmes-les-Vallons) assurent la cohérence entre les programmes d'actions et les dynamiques socio-urbaines (programmation du contrat de ville, PRU, GPS, GUP, etc...).

L'utilisation de la TFPB sur les QPV du Conseil de territoire

L'année 2018 a permis d'établir un Bilan annuel 2017 de l'utilisation de l'abattement TFPB sur l'ensemble des QPV du Conseil de territoire Marseille Provence.

L'abattement TFPB a représenté près de **6,8 M€ en 2017 pour 43 091 logements**, répartis dans **102 programmes** d'actions.

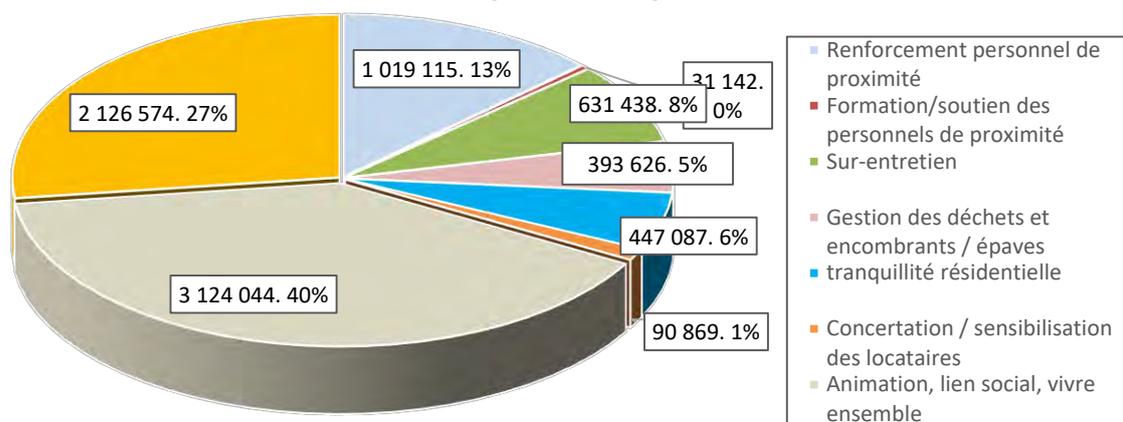
Ces actions s'inscrivent dans le cadre national défini suivants les axes thématiques et les catégories d'actions pouvant être valorisées grâce à l'abattement TFPB :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)
- Formation/soutien des personnels de proximité
- Sur-entretien
- Gestion des déchets et encombrants / épaves
- Tranquillité résidentielle
- Concertation / sensibilisation des locataires
- Animation, lien social, vivre ensemble
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)

Des objectifs particuliers ont guidés les programmes d'actions TFPB en 2018 au regard de l'avancement des démarches de GUP :

- ✓ Renforcer l'entretien sur les espaces communs, développer les travaux d'amélioration des équipements de proximité et des pieds d'immeubles.
- ✓ Redéfinir des modalités de collecte plus efficaces pour les déchets, en particulier les encombrants.
- ✓ Renforcer la présence sociale auprès des locataires (médiateurs, travailleurs sociaux, ...).
- ✓ Accompagner les équipements sociaux et les associations dans leur mission de soutien à la vie sociale et au cadre de vie (mise à disposition de locaux, de mobilisation des habitants, de renforcement des démarches « d'aller vers » les publics éloignés, co construction des projets collectifs, etc...).
- ✓ Soutenir et favoriser le développement de projets en lien avec l'économie sociale et solidaire tels que les chantiers d'insertion, les ressourceries, l'agriculture urbaine, les services à la personne.

Répartition de l'abattement TFPB par axes thématiques en 2017 (en € et %)



3 - Les projets de Renouvellement Urbain (PRU) et d'amélioration du cadre de vie

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, a défini un nouveau cadre avec les Contrats de Ville et de nouveaux outils dont le NPNRU, avec le portage à l'échelle intercommunale des projets de renouvellement urbain pour garantir l'intégration de ces quartiers au sein des dynamiques et outils structurants du projet de territoire : logement, économie, mobilité, environnement...

Des quartiers « d'intérêt national » ont été identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :

- Centre Nord / Saint-Mauront (Marseille PRIN)
- Air Bel (Marseille PRIN)
- Saint-Paul / Malpassé / Oliviers / Lilas / Lauriers (Marseille PRIN)
- Frais Vallon / La Rose (Marseille PRIN)
- Flamants / Saint-Barthélemy / Font Vert (Marseille PRIN)
- Saint-Antoine / Bricarde / Castellane (Marseille PRIN)
- Solidarité / Kallisté (Marseille PRIN)
- La Savine (Marseille PRIN)
- La Cabucelle / Les Crottes (Marseille PRIN)

Une seconde liste de quartiers « d'intérêt régional » a également été défini :

- Campagne Levêque (Marseille PRIR)
- Résidence les Aygalades (Marseille PRIR)
- La Maurelette (Marseille PRIR)
- Bassens / Visitation (Marseille PRIR)

Pour l'ensemble de ces quartiers, des conventions pluri-annuelles dites opérationnelles seront élaborées, dans des périmètres spatiaux, temporels et opérationnels adaptés aux contextes, enjeux et priorités propres à chaque site et système d'acteurs, à l'issue des travaux de préfiguration décrits dans les protocoles du même nom.

Les missions de la Direction Politique de la ville en faveur du renouvellement urbain

Le protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Renouvellement pour Marseille Provence signé le 21 décembre 2017 a posé les premières bases du cadre Métropolitain d'intervention sur les QPV :

- Gouvernance et instances de pilotage
- Modalités d'articulation avec les politiques publiques structurantes à travers la réalisation d'études stratégiques et thématiques

C'est dans ce cadre que la Direction Politique de la ville a été missionnée afin de conduire deux études stratégiques inscrites dans le protocole.

L'étude « stratégie concertation et communication »

Le cahier des charges a été élaboré durant l'année 2018 en s'appuyant sur un travail partenarial avec les services de la DDTM, le GIP MRU et les équipes projet renouvellement urbain et politique de la ville des autres conseils de territoire.

L'appel d'offre a été lancé fin 2018, un démarrage est programmé à la fin du deuxième trimestre 2019.

Le cahier des charges vise à consolider les démarches en cours et à structurer la conduite de projet :

- Dresser un bilan de 10 années de démarches d'information-concertation sur le PNRU 1 de Marseille et des communes de la Métropole.
- Réaliser une démarche de *benchmarking* afin d'étayer les propositions stratégiques et de soumettre des outils d'information, de mobilisation, d'association, d'implication d'un public large et représentatif
- Proposer une stratégie de communication, de participation des parties prenantes (élus, techniciens, habitants, usagers, associations, conseils citoyens) et de co-construction permettant l'implication de chacun dans les projets urbains des territoires de la politique de la ville,
- Proposer une organisation pour la conduite stratégique et opérationnelle des démarches d'information - concertation dans le cadre de la gouvernance du NPNRU,
- Assister les partenaires du NPNRU dans la mise en œuvre de cette stratégie à toutes les phases de la communication et de concertation selon les grandes étapes d'avancement des projets de renouvellement urbain

L'étude « Gestion Urbaine de Proximité (GUP), méthode et organisation »

Le cahier des charges a été élaboré durant l'année 2018 en partenariat avec les services de la DDTM, le GIP MRU et les équipes projet renouvellement et politique de la ville des différents conseils de territoire. L'appel d'offre a été lancé fin 2018, le démarrage est programmé à la fin du second trimestre 2019.

Cette étude stratégique vise à accompagner la mise en œuvre de la stratégie de GUP sur les quartiers en renouvellement urbain. Elle est organisée autour de 3 grands objectifs.

Diagnostiquer :

- Dresser un bilan des démarches de Gestion Urbaine de Proximité mises en œuvre sur le PNRU 1 de Marseille et de certaines communes de la Métropole,
- Réaliser une démarche de *benchmarking* afin d'étayer les propositions stratégiques et de soumettre des outils de pilotage, de formation, de suivi et d'évaluation,

Organiser et outiller :

- Proposer une stratégie pour piloter les projets de gestion avec l'ensemble des parties prenantes (élus, organisations et services gestionnaires, habitants, usagers, associations, conseils citoyens) dans le cadre de la gouvernance du NPNRU,
- Proposer une méthodologie pour l'élaboration et l'animation des projets de gestion,

Accompagner et conseiller :

- Assister les équipes territoriales dans la mise en œuvre des premiers projets de gestion, selon l'état d'avancement des nouveaux projets de renouvellement urbain et les moyens financiers mobilisables,

- Formaliser un espace d'échange et de partage des bonnes pratiques afin de préfigurer un « *espace ressources métropolitain de la GUP* »

Illustrations territoriales du travail mené sur l'axe renouvellement urbain / Cadre de vie et Gestion Urbaine de Proximité :

Sur le secteur du Grand Centre-Ville

L'implication de l'équipe sur Noailles suites aux effondrements du 5 novembre

Dans les jours qui ont suivi les effondrements, l'équipe s'est rapprochée des acteurs sociaux de Noailles afin d'identifier les premiers besoins de prise en charge:

- Des rencontres régulières avec les écoles du territoire qui ont permis d'étayer le besoin de prise en charge psychologique des équipes éducatives, des élèves et leurs parents.
- La mise en place d'une communication locale de l'offre de service institutionnelle mise en place.
- L'accompagnement des associations locales dans leurs actions de proximité dans un contexte traumatique fort.
- La participation à la création de l'Espace d'Accueil des Personnes Evacuées mis en place par la Direction de la Politique de la Ville mi-novembre et à l'accueil des personnes au sein de l'espace créée.
- Dans le cadre de sa programmation 2019, ce travail a également donné lieu à une intervention et à un financement renforcé de trois associations intervenant sur Noailles: Destination Familles, les Compagnons bâtisseurs et Recyclodrome.

Une assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) en matière de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) a été menée courant 2018 sur le territoire du Grand centre-ville (financement du Projet de Renouvellement Urbain - PRU). Ce travail, mené dans le cadre de l'entrée en phase opérationnelle ou de l'achèvement de certains projets du PRU, a permis d'affiner le diagnostic, d'identifier certains points de blocages en termes de GUP et de définir un plan d'actions qui devrait se mettre en place sur certains sites courant 2019.

- L'équipe politique de la ville assure également un travail de suivi autour des grandes copropriétés Bel horizon, Plombières, bâtiment B du Parc Bellevue, Massabo (l'alerte et le diagnostic réalisés par l'équipe ont permis aux services de l'Habitat d'intégrer cette copropriété dans le POPAC (Programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés). /L'équipe participe également activement à l'élaboration du Plan de sauvegarde du Parc Bellevue (notamment participation aux différentes commissions, élaboration en cours d'un plan d'actions sociales, organisation d'interventions en porte à porte pour la concertation relative aux aménagements des espaces publics des petits bâtiments...)
- La participation de l'équipe aux réunions de suivi et de pilotage de certaines nouvelles constructions sur le 3^e arrondissement ont permis d'éviter, de faire prendre en compte ou de régler certains dysfonctionnements en termes de gestion en amont des livraisons définitives (cf. intervention sur l'Envol, Docks Libres 2...).

Sur le secteur du Grand Sud Huveaune

- Travail d'ingénierie et d'accompagnement de projets sur le site d'Air Bel.

Des comités de suivi Gus et des tours de site réguliers sont organisés par l'équipe Politique de la ville sur les patrimoines des 3 bailleurs sociaux, de la Ville et de la Métropole afin d'identifier les points de dysfonctionnement. Participent à cette démarche: le syndic, les 3 bailleurs, les Amicales de locataires,

le conseil citoyen du 11/12, les associations intervenant sur le territoire, le délégué du Préfet, le GIP MRU, la mairie de secteur et les services de la Métropole.

Ce travail de diagnostic s'est concrétisé par **un plan d'actions** dont les priorités sont :

- La gestion des Ordures ménagères et des encombrants
- La réhabilitation des cheminements piétons, porches et tunnels, l'amélioration du système d'éclairage et la création de signalétiques
- La sensibilisation sur les comportements de jets d'ordures
- L'entretien et la valorisation des espaces verts
- L'amélioration de la gestion des espaces publics Ville et Métropole

Ce plan d'actions s'est concrétise par des réalisations en 2018 et en cours en 2019:

- La réhabilitation des cheminements piétons, porches et tunnels à partir d'un travail de concertation sur les usages des habitants.
- Un travail autour de la collecte des ordures ménagères et notamment de la réorganisation du positionnement des bacs afin qu'ils soient plus accessibles à la collecte DPCV et plus qualitatifs.
- Une sensibilisation des locataires à l'amélioration du cadre de vie et notamment sur les comportements de jets d'ordures. Suite à un travail engagé en juillet 2018, l'association ARDL va poursuivre la démarche sur une zone test (2019) sur la problématique des jets d'ordures avec un groupe d'habitants (dans 3 cages d'escaliers) financement PV et le Syndic -TFPB
- Le renforcement de la communication bailleurs et syndic auprès de leurs locataires: Un guide du locataire réalisé par l'Amicale de locataire d'Unicil est en cours de diffusion (financement Politique de la Ville et le Syndic -TFPB)

- L'animation de la GUSP à la Soude.

Depuis juin 2018, l'équipe Politique de la ville anime des rencontres territoriales autour de la Gusp en lien avec les associations locales, les bailleurs (HMP et 13 Habitat) et la Direction de la Propreté Urbaine. Sur ce territoire, les travaux du PRU des Hauts de Mazargues ont été entièrement livrés. L'objectif actuel de la démarche de GUSP est de maintenir le niveau d'intervention des services et l'appropriation des espaces par les habitants afin qu'il n'y ait pas de dégradation accélérée du site.

La démarche de GUSP se met en place progressivement et la dynamique est bonne. La mobilisation des services de droit commun se fait pour l'heure sans trop de difficultés, même si les marges de manœuvre semblent faibles.

- Travail d'ingénierie et d'accompagnement de projets sur le site Néréides Bosquets.

L'équipe Politique de la Ville a développé tout au long de l'année 2018, un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs locaux, (associations, bailleurs, Education Nationale, Parc national des Calanques...) afin d'établir un état des lieux des difficultés et des ressources de ce quartier autour de l'amélioration du cadre de vie (notamment entretien et valorisation des espaces extérieurs, sensibilisation et préservation autour du Parc National dont les limites se trouvent en lisière du quartier). Plusieurs projets ont ainsi été réalisés ou sont en cours d'élaboration afin de recréer du lien sur ce territoire, mais aussi de changer son image et de le rendre plus attractif :

- La création de cheminements piétons, l'aménagement d'espaces de convivialité, la réhabilitation d'un local associatif et l'aménagement d'un terrain multisport. Les travaux du terrain multisport devraient démarrer mi 2019. La base Sud de l'Addap a intégré ses nouveaux locaux au cœur de ma cité début 2019. Toutes ces actions sont financées par des crédits d'investissement Politique de la ville

- L'intervention d'un chantier TAPAJ dans des missions de débroussaillage aux abords des jardins partagés du site afin d'améliorer l'aménagement de ces espaces et contribuer à prévenir les départs de feu (site le plus concerné de Marseille avec 810 départs de feu par an)
- L'organisation par le Parc National de séances d'information et de sensibilisation autour du Parc National.
- L'intervention d'éco-gardes du Parc National pendant la période estivale,
- L'accompagnement dans la gestion courante du bailleur à travers des préconisations sur la préservation des espaces naturels et les risques de départs de feu, (installation de panneaux informatifs et réglementaires du site labellisés Parc National).

Sur le secteur Nord Littoral Ouest

Noyau villageois de St-Antoine : prendre en compte les problématiques de cadre de vie des noyaux villageois. Ex de la place Canovas.

Dans le cadre de ses missions d'animation territoriale, l'équipe Politique de la ville est en lien avec les acteurs locaux et habitants des QPV. Sollicitée à plusieurs reprises par le CIQ St Antoine sur des problèmes de gestion et d'aménagement de la place Canovas (noyau villageois de st Antoine), l'équipe a organisé une visite de site avec des interlocuteurs concernés (techniciens de la Métropole et de la mairie de secteur, représentants de l'Education nationale le collège donnant sur la place et commerçants). Un diagnostic partagé a été établi lors de cette première rencontre ainsi qu'un échange sur les différentes solutions pouvant être envisagées.

Ces réflexions ont permis à la mairie de secteur (en lien avec les services métropolitains de la voirie) de demander une étude de faisabilité pour l'aménagement de la place afin de limiter et contraindre le stationnement, maintenir la présence du marché forain, sécuriser la sortie des collégiens ... Au préalable la mairie de secteur a procédé à une demande de rétrocession des espaces, afin d'obtenir une unité des domanialités.

L'amélioration du cadre de vie via l'accompagnement et la préfiguration du PRU Castellane / Bricarde :

L'exemple du parc de la Jougarelle

Le parc de la Jougarelle a été aménagé par le centre social de la Castellane avec des financements Ville et Etat dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU Castellane / Bricarde. Depuis fin janvier 2018 et la fin de la Convention d'Occupation Précaire (COP), il est repris en gestion par la Direction des Parcs et Jardins de la Ville de Marseille. En anticipation, dès 2017, les partenaires du projet ont construit en lien avec la DPJ un projet de gestion renforcée et adaptée pour ce terrain (entretien, maintenance, animation), qui prend en compte les deux espaces que sont le parc urbain et les jardins.

Réalisation sur 2018 : La coordination de ce projet a été confiée à l'équipe opérationnelle du contrat de ville. Dans le cadre d'un comité de suivi qui se réunit tous les deux mois animé par l'équipe PDV, les actions suivantes ont pu être soutenues :

- *Sur la partie « parc urbain »* : repérage et mobilisation de Sigma Formation, centre de formation installé à la Bricarde, pour lui proposer de réaliser des travaux sur site, du sur-entretien et de la médiation. Dès septembre 2018, les élèves de Sigma ont utilisé le parc comme espace de mise en pratique. L'équipe a également mobilisé l'Etat pour l'obtention d'un poste d'adulte-relais à Sigma pour organiser les chantiers sur site, mais aussi pour favoriser l'appropriation du parc par les habitants par une présence / médiation / animation / veille.
- *Sur la partie « jardins collectifs »* : plusieurs opérateurs jardins ont souhaité s'investir dans le projet, avant d'abandonner, les conditions particulièrement complexes de mise en œuvre de l'action les faisant reculer. L'équipe a donc accompagné en grande proximité l'association « Les rudologistes associés » pour le déploiement de son projet à partir de l'automne 2018. **Le**

démarrage du projet a été soutenu financièrement par la Métropole dans le cadre du contrat de ville. Très rapidement, les écoles du quartier se sont emparées de ce projet, suivies par d'autres associations locales. A ce jour, une démarche est initiée envers les habitants pour le démarrage de temps collectifs de jardinage.

L'amélioration des conditions de vie dans une copropriété dégradée. Ex. du plan d'action sociale renforcée de Kalliste

Dans le cadre des objectifs du projet de quartier et en lien avec le PRU et le plan de sauvegarde du site, l'équipe Politique de la Ville a élaboré un Plan d'Action Sociale Renforcée. Finalisé début 2018 et ciblant des actions spécifiques adaptées aux besoins sociaux singuliers observés sur ce quartier, il a été un véritable levier pour faire émerger de premières interventions et donner des signes positifs de prise en compte de leur situation aux habitants :

- **La rénovation du revêtement en moquette du polysport de Kalliste,** le remplacement du petit jeu pour enfants et la reprise d'un mur de soutènement attenants. Projet très attendu puisque ce polysport constitue l'unique lieu du quartier où la pratique de sport est possible. **Projet en investissement soutenu à hauteur de 42 015 € (Ville de Marseille).**
- **La création des jardins partagés de Kalliste, dans l'enceinte de la villa Valcorne au cœur de Kalliste.** Projet porté par l'association Arènes qui a réalisé un travail de mobilisation important des habitants, débouchant sur la création de 28 parcelles de jardin, constituant ainsi un nouveau lieu de rencontres et de convivialité. La gestion et l'animation de ce lieu a été reprise par une association locale Accueil et Rencontres, disposant d'une expérience dans ce domaine. Projet en investissement soutenu à hauteur de 12 681€ (Ville de Marseille et Département). Projet en fonctionnement soutenu à hauteur de 16 500€ (15 000€ pour la Métropole et 1 500 € pour l'Etat).
- **L'accompagnement du projet d'ouverture du centre de santé « Le Château en santé ».** (Cf. p 20 sur les éléments de bilan de l'Atelier Santé Ville).

- Sur la Ciotat :

Des réunions bimensuelles de gestion urbaine de proximité abordent avec les bailleurs, les services publics, les habitants et les élus la qualité de vie et les conditions de vie des quartiers.

4 ateliers urbains en ont découlé et ont permis en 2018 aux habitants des quartiers Fardeloup, La Treille, Matagots et Puits de brunet de repenser l'aménagement de leurs espaces extérieurs.

4 projets d'investissements ont été co-construits avec les habitants et sont en cours d'instruction pour validation financière et mise en œuvre opérationnelle.

Plusieurs jardins partagés ont par ailleurs été fabriqués à partir des échanges de GUP et connaissant d'ores et déjà, sur Fardeloup, Puits de brunet et La Maurelle, un vif succès.

Le PRU de l'abeille s'est poursuivi en 2018 avec la livraison de la voie de desserte Albert RITT qui permet de relier le quartier Abeille avec le bassin Nord Est en plein essor. Une place centrale enserrée par un programme de logements Sociaux PSL nommés Entre-Parcs a été reconstruit à la place des anciens logements démolis. Elle offre un pôle de centralité comprenant près de 600 m² de locaux d'activités et de commerces.

L'ensemble des réseaux et alimentations du secteur ont été modernisés et enfouis durant cette année de restructuration.

Sur le 13^e arrondissement :

Une année dense pour le Projet de Renouvellement Urbain de La Rose-Frais Vallon :

Après une importante phase d'études et de rendus, habitants et partenaires ont été concertés sur les orientations sociales et urbaines du projet.

Le stand mobile puis la Maison Mobile du Projet, animés par la Compagnie des rêves Urbains, ont permis d'aller au plus près de habitants afin de les informer et de les concerter sur le devenir de leur quartier.

Le PRU La Rose- Frais Vallon a également trouvé son nom, ce sera « *De la Colline au Jarret* ».

Durant ce temps de transition, la Politique de la Ville a notamment renforcé les actions visant l'amélioration du cadre de vie et la mobilisation des habitants:

- En lien avec Habitat Marseille Provence : soutien à la création d'espaces de proximité au cœur de la cité de Frais Vallon co-réalisés avec les habitants et les acteurs associatifs. La Compagnie des Rêves Urbains a mené la concertation et Cabanon Vertical a conçu deux espaces de convivialité – jeux aux abords du centre social, répondant aux demandes des habitants. Leur réalisation est prévue courant 2019 sur des crédits investissement Politique de la Ville 2018.
- L'association Heko a multiplié le nombre de bacs de culture potagère en 2018 et les a animés au travers d'ateliers avec les habitants, enfants et adultes. Cette démarche a permis de recréer une dynamique sociale sur une zone délaissée au sein de Frais Vallon et de préfigurer le mail vert proposé dans le cadre du PRU.
- La concrétisation du projet Recyclo'Bus de la Régie de Services 13 :
- Aménagement des locaux pour la création d'une recyclerie au cœur de la cité de Frais Vallon, point d'ancrage d'une dynamique autour de l'économie circulaire
- Aménagement et ouverture en 2018 d'un grand hangar de stockage de 1300m carrés sur le Bd du Capitaine Gèze qui permet, via un chantier d'insertion employant XXXX personnes, à l'action de la Recyclerie de se mettre en œuvre (stockage de la collecte, valorisation de 90% des déchets collectés et réemploi pour vente future dans la boutique de Frais vallon). Il s'agit d'un équipement innovant ayant vocation à rayonner sur l'ensemble des territoires Nord de la ville et au-delà

Des acteurs mobilisés dans un contexte difficile sur les questions d'habitat :

Fin 2018, à l'instar du reste de la ville, plusieurs sites du 13^{ème} ont connu des actualités difficiles concernant des problématiques liées à l'habitat. Dans un contexte d'évacuation d'un immeuble à Corot et face à des incertitudes sur le devenir du Petit Séminaire et de La Renaude/Hérodote, l'équipe Politique de la Ville et les acteurs du territoire sont restés investis sur ces sites particulièrement isolés et paupérisés. Pour exemples :

- Sur Corot, la mobilisation des acteurs de terrain soutenus par la politique de la Ville, a permis le retour des animations en cœur de quartier dès septembre 2018, après une longue période de retrait. Les actions d'accompagnement portées par SOLIHA, les Compagnons Bâisseurs ainsi que les médiateurs de la Régie de Service ont favorisé le maintien d'un lien étroit avec les habitants malgré le contexte particulièrement tendu. Le Collectif cadre de vie regroupant acteurs associatifs et institutionnels est resté en alerte constante, lieu de veille et de construction de démarches collectives essentiel sur la période.

- Sur le Petit Séminaire et la Renaude/ Hérodote, le projet de gestion urbaine renforcée co-porté par AMPIL, ALOTRA et Réseaux 13 et accompagné par l'équipe Politique de la Ville a permis :

- la réalisation d'un diagnostic très fin sur la situation des ménages
- et l'accompagnement des locataires sur les questions de logement et de santé (action de médiation santé portée par l'association Réseaux 13).

Sur le Secteur Nord Littoral Est

Mise en place d'un comité de partenaires autour de la copropriété Valnaturéal.

A la demande de l'association de locataires de cette cité, et au regard des difficultés de plus en plus importantes rencontrées sur le site, l'équipe politique de la ville a assuré la mise en place et la gestion d'une instance partenariale (bailleurs, propriétaires, promoteur immobilier, représentant de la police, délégué du Préfet, services Métropole...) afin de répondre au mieux aux différents enjeux de ce quartier. Cette instance a notamment permis de régler des problématiques de rétrocession de voirie, de renforcer les activités et animations sur site (installation d'une association de twirling bâton), de soutenir l'installation d'une crèche ou de renforcer les liens entre les différents bailleurs.

Mise en place d'une instance de travail inter partenariale : le comité de bassin Consolat/Ruisseau Mirabeau.

L'objectif de cette démarche est de réunir deux entités urbaines dans une seule instance de travail en y associant des interlocuteurs communs.

Le comité s'attache à relever des besoins, des problématiques et des projets liés au cadre de vie de ce territoire de manière collégiale afin d'établir une feuille de route partagée et d'organiser des rencontres thématiques et/ou géographiques associant les acteurs compétents en fonction des dysfonctionnements repérés (manque de clarté des domanialités, carences d'entretien de certains espaces, manque de qualification de certains espaces...)

Cette démarche doit aussi permettre de formaliser une méthodologie, des outils (visites de site régulières), des procédures permettant l'interpellation des acteurs et la définition d'une feuille de route précise identifiant les besoins d'interventions de chaque partenaire.

2018 : Un tournant pour le quartier de la Savine

L'année 2018 marque un tournant dans le Projet de Rénovation Urbaine (initié en 2006) avec la livraison de 2 nouvelles résidences sur site comprenant 145 logements, le démarrage des démolitions, de nombreux déménagements sur site et à l'extérieur et la pose de la première pierre de l'équipement Maison Pour Tous et Crèche Multi accueil au carrefour du Vallon des Tuves.

L'intervention de la Politique de la ville s'est tournée essentiellement vers l'accompagnement des acteurs de terrain dans cette période de transition, en les incitant à se projeter et à visualiser leur intervention dans la Savine de demain, espace en forte mutation. Cet accompagnement s'est travaillé en partenariat avec MRU à travers plusieurs axes et **notamment le pilotage du volet social et GUP dans le suivi du PRU et l'accompagnement du centre social actuel sur la préfiguration d'un jardin partagé, adossé au futur équipement Maison Pour Tous**. Cet accompagnement a abouti à la mise en place d'un projet « jardinons la Savine » avec la constitution d'un groupe d'habitants jardiniers travaillant sur l'apprentissage de techniques de jardinage et la réalisation d'une charte, afin de préparer au mieux la gestion à venir de ce jardin dont la livraison est prévue fin 2019.

- Sur Marignane :

L'enjeu pour la ville est l'optimisation des leviers et dispositifs Politique de la Ville avec le vaste projet relatif au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) qui se met en œuvre au sein du quartier prioritaire « centre-ville ».

Le rapprochement et l'implantation sur un même site des services PNRQAD et Politique de la ville permet de donner plus de cohérence et de lisibilité au schéma directeur opérationnel ambitionnant de construire un cœur de ville redynamisé.

Le PNRQAD, programme de requalification et de réhabilitation du centre ancien est un vrai défi : Mettre en œuvre une opération globale et complexe qui relève de l'habitat, des aménagements urbains, des commerces et des services à la population.

En ce sens, ses actions s'accompagnent d'une volonté forte de **réimplantation d'équipements publics** sur des secteurs qui en étaient dépourvus. Ainsi, plusieurs ouvertures ont eu lieu autour de l'Hôtel de Ville :

- la **Maison du projet urbain** a été installée avenue Jean Jaurès ;
- le **musée Raimu** a ouvert ses portes sur le cours Mirabeau ;
- le **Guichet unique** de services publics a trouvé sa place rue de Verdun, à proximité immédiate de la mairie, offrant une accessibilité totale aux administrés.

Afin de donner un signal fort dans le secteur sud-ouest du quartier en déclin :

- le **foyer des anciens** a été relocalisé place Camille Desmoulins ;
- la **Maison du Cœur de Ville** a ouvert, accueillant des services de la Ville : PNRQAD, direction Cœur de Ville (service Politique de la Ville, CLSPD, service développement économique et commerce) ;
- la **Maison de l'Industrie, des Métiers et de l'Emploi** a été implantée à proximité dans un bâtiment communal vide, entièrement rénové, avenue Jean Jaurès ;
Des services communaux et des services publics de l'emploi et de l'insertion sociale ont ouvert des **permanences** sur ce secteur (Cosens, PLIE, Mission locale...) dynamisant ainsi les partenariats ;

D'autres projets vont voir le jour courant 2019 : la **Police municipale** va être transférée place Camille Desmoulins dans un bâtiment municipal, en février 2019, après quelques mois de travaux ; l'école municipale d'arts plastiques et l'école de musique seront regroupées au sein de l'**Ecole des Arts**, qui sortira de terre en plein cœur du centre ancien, sur deux îlots à réhabiliter ; une **Maison du Bel Âge** doit également être aménagée par le Département, avec un emplacement qui reste à définir ; une **Maison de Santé (privée)**, qui regroupera cinq médecins, un kiné et deux infirmières, ouvrira en avril 2019, sur un local de 150 m² vendu par la Ville aux médecins.

Par ailleurs, la ville multiplie activement toutes les actions relevant de la réactivation et du soutien au commerce de proximité (18 commerces ont bénéficié du dispositif FISAC) avec notamment une action visible sur les devantures qui participent à valoriser la dynamique.

Pour traiter les problèmes liés à l'habitat, différentes actions ont été menées par le passé via la mise en place d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH RU)** sur le centre-ville de Marignane (2012 - 2017), avec pour objectif une **amélioration globale du parc privé**, notamment dans le secteur sud-ouest du périmètre PNRQAD, où une paupérisation et une « ghettoisation » ont été constatées.

L'étude pré-opérationnelle pour cette **OPAH RU** avait permis de mettre en évidence trois enjeux prioritaires :

- Un **retour durable des habitants** dans le centre-ville ;
- Une réhabilitation pérenne des logements ;
- Un effet entraînant et une visibilité du projet PNRQAD.

La première OPAH RU s'est pleinement inscrite dans le projet de requalification urbaine et, à travers le volet habitat, a conduit à une réelle **transformation du paysage urbain**, participant à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Arrivée à son terme en 2017, la première OPAH RU doit être suivie d'une **seconde opération**, dont le démarrage est prévu **courant 2019**, dans le cadre de la compétence métropolitaine et avec une mise en œuvre opérationnelle assurée par la commune.

Dans cette perspective dans l'année 2018, la ville a réactivé la création et l'organisation d'un comité technique de prévention des expulsions à l'échelle communale, avec la mise en place d'outils d'accompagnement au relogement et/ou mesures de maintien du toit (notamment en partenariat avec la MDS, l'AVES et la CCAPEX d'Istres). Elle a également mis en place un Comité de Prévention et de Lutte contre l'Habitat Indigne (CPLHI) fonctionnant autour d'un volet social et technique. Ce dispositif partenarial issue d'une co-construction entre la Direction Cœur de ville (service prévention) et la Direction de l'aménagement du territoire (service habitat) permet la relance du plan de prévention des risques Habitat, le traitement des situations d'indécence et d'insalubrité (ville, ARS, Métropole, CCAS, CD13, CAF13...).

C - Les chantiers prioritairement développés en 2018 au regard des enjeux validés en 2017

1 - L'emploi et l'insertion professionnelle :

Les habitants des quartiers prioritaires constituent une ressource majeure pour les entreprises du territoire communautaire et une source potentielle de développement pour le territoire lui-même.

La politique de la ville doit en outre créer davantage de transversalité entre les dispositifs dédiés à l'emploi et avec les dispositifs dédiés à d'autres thématiques, avec un fort enjeu à trouver les moyens d'une déclinaison efficace dans les quartiers au service de la levée des freins à l'insertion socioprofessionnelle des publics. Au-delà des actions liées à la qualification et à l'employabilité des publics (savoir-être, maîtrise de la langue française, ...), les problématiques de mobilité, de santé, de garde d'enfants, et les discriminations peuvent constituer des freins majeurs dans les parcours d'accès à l'emploi. En la matière, la mobilisation de l'ensemble du tissu local (associations spécialisées, mais aussi associations sportives, culturelles, de promotion de la santé, etc.) peut participer à une meilleure diffusion de la connaissance des dispositifs d'accès à l'emploi existants.

Le soutien à la mobilité

Les difficultés de mobilité constituent une problématique centrale dans un nombre important de quartiers prioritaires du territoire Marseille Provence. Reconnu comme un frein majeur d'accès à la formation et à l'emploi, et plus largement à l'ensemble des aménités qu'offre le territoire (services, culture, sport, droits sociaux...), le manque de mobilité des habitants explique en partie le repli de certains quartiers sur eux-mêmes.

L'offre de transports en commun y est de manière générale moins dense qu'ailleurs, doublant l'enclavement physique d'une faible accessibilité (notamment métropolitaine et vers les pôles d'emploi). Toutefois, au-delà du déficit de l'offre, on observe en plusieurs points des territoires prioritaires une sous-utilisation de l'offre existante (en particulier concernant l'offre ferroviaire). Ce phénomène souligne l'importance d'un accompagnement spécifique à la mobilité à l'intention des habitants, particulièrement les plus fragiles.

Depuis trois ans, la Maison de l'Emploi de Marseille porte le projet "accompagnement à la mobilité des habitants des QPV, qui se déploie sur deux sites St Mauront (3ème) et la Castellane / la Bricarde (15ème) ; cette action est animée par deux référentes mobilité, chargées d'accompagner les publics dans leur recherche de solutions de mobilité durable, favorisant ainsi leur insertion sociale et professionnelle.

En 2017, les conseillères mobilité, sous la responsabilité de la chargée de mission mobilité durable de la Maison de l'emploi de Marseille, ont assuré le déploiement du dispositif, l'accueil et l'accompagnement du public ainsi que le renforcement et le déploiement d'actions de partenariats. En 2018, 230 personnes ont été accompagnées par l'antenne de la Castellane, la Bricarde et 206 personnes ont été accompagnées par l'antenne de Saint Mauront, Bellevue.

Les résultats quantitatifs et qualitatifs montrent leur fort ancrage territorial et la montée en charge du dispositif qui permet le déploiement de nouvelles actions territoriales en lien avec la mobilité inclusive des habitants des territoires prioritaires. La force du dispositif tient, d'une part, à sa capacité à fédérer des partenaires très diversifiés autour de projets concrets ; et d'autre part, à l'ingénierie et l'expertise développées depuis 8 ans sur la thématique par la MDEM.

Illustrations territoriales du travail mené sur l'axe Emploi / Formation

Sur le Secteur Nord Littoral est

Les difficultés d'accès aux apprentissages et de maîtrise de la langue constituent un frein significatif dans l'accès vers l'emploi, et préalablement à toute démarche socialisante. C'est dans l'objectif de proposer des solutions aux habitants des 15/16^e arrondissement que l'équipe politique de la ville a accompagné l'association ACADEL sur le secteur de la Cabucelle dans un projet d'atelier socio-linguistique à visée d'insertion socioprofessionnelle.

Initié en 2017 il prend son plein essor en 2018 avec 2 sessions annuelles de quatre groupes de 15 personnes habitant dans les QPV des 15ème et 16ème arrondissements.

Sur 178 personnes accueillies en 2018, près de 120 ont pu s'engager dans un parcours d'insertion sociale (acquisition de la langue française, des règles civiques, autonomie sociale et administrative, et /ou professionnelle (formation, emploi...)).

En dehors des partenaires institutionnels, cette action bénéficie désormais d'un large appui (Pôle Emploi, la Régie Services Nord Littoral, le CANA, l'A.A.I., les M.D.S., C.C.A.S etc.). La mobilité restant un des blocages repérés lors des ateliers, l'ACADEL en lien avec l'équipe Politique de la Ville a initié une action complémentaire par la création d'une auto-école sociale et solidaire dont l'ouverture est prévue en 2019.

- Sur la Ciotat :

L'animation territoriale des clauses insertion à l'échelle des marchés publics de la ville, de la métropole et de opérations de promotion immobilière a permis de créer près de 40 000 heures d'insertion en 2018 en grande majorité au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Cette dotation a permis de structurer de nombreux parcours d'insertion entamés via le service public de l'emploi et un partenariat très fort avec le PLIE, la Mission Locale et Pôle Emploi.

Le soutien à l'activité économique et artisanale du Vieux La Ciotat est également un axe fort du travail de l'équipe opérationnelle. L'année 2018 a permis l'installation de 4 artisans au sein de locaux acquis par la ville. Elle a aussi facilité l'installation d'une première boutique à l'essai au sein de la rue commerçante des Poilus.

Enfin, le FISAC (Fonds d'Initiative de de Soutien à l'Activité Commerciale) a permis le soutien de près de 10 commerçants en valorisant leurs locaux.

Afin de conforter ces dynamiques, la ville a également développé de nombreuses manifestations visant à redonner envie de venir au Centre-ville. Les événements de Noël 2018, symbolisés par le marché permanent avec chalets en bois et la patinoire durant 1 mois en ont été le symbole fort, attirant de nombreuses familles au sein du quartier.

- A Marignane :

Un atelier chantier d'insertion porté par l'association Acta Visita est installé depuis 3 ans dans un ancien bâtiment propriété de la commune, avenue Jean Jaurès. EN 2018, la ville a poursuivi son soutien en octroyant une subvention privilégiant ainsi le recours à l'embauche de personnes en parcours d'insertion issues majoritairement des quartiers prioritaires de la ville. Au moyen de ces 20 postes en insertion et dans une logique partenariale, la ville marque son intention de s'inscrire dans une démarche socialement responsable, permettant à ces personnes de reprendre confiance en elles en étant parties prenantes de la transformation de leur cadre de vie. Par ailleurs, la possibilité qui leur est donnée de présenter le titre professionnel d'« Ouvrier qualifié dans le Bâti ancien » au terme de leur parcours, accroît leur chance de monter en compétence et de s'insérer plus durablement grâce à cette qualification professionnelle.

Pour étendre cette logique, la ville a délibéré en conseil municipal pour la généralisation du recours aux clauses sociales d'insertion dans les marchés publics, afin de multiplier les supports et passerelles vers lesquels ces salariés une fois formés, pourraient rebondir.

2 - L'éducation et la jeunesse :

Le Contrat de ville affirme la priorité donnée à une action partenariale globale et coordonnée à l'intention de l'enfance et de la jeunesse des territoires prioritaires

Les partenaires font ainsi de l'investissement sur la jeunesse des territoires de la politique de la ville une priorité absolue de leur action dans les années à venir.

L'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville a mis en évidence la prégnance du décrochage scolaire précoce dans les QPV et a rappelé qu'il s'agit d'un des enjeux des contrats de ville.

Plusieurs dimensions sont développées et soutenues dans cette optique, en particulier l'accompagnement à la scolarité.

L'accompagnement à la scolarité et le projet KAPS de l'AFEV

Sur Marseille, l'accompagnement à la scolarité repose sur une action structurante portée par l'AFEV sur 4 des 6 territoires de projet en articulation avec l'Education nationale et les dispositifs présents dans les établissements scolaires ou les équipements sociaux.

Ce projet vise à assurer le suivi individuel d'enfants et d'adolescents allant de l'âge maternel à la période lycéenne par un étudiant bénévole qui partage deux heures de son temps par semaine avec eux. En 2018, environ 250 jeunes gens ont pu bénéficier de cet accompagnement. Les familles sont grandement impliquées et des actions individuelles et collectives de soutien à la fonction parentale naissent régulièrement des rencontres « enfant-étudiant » (ateliers d'alphabétisation, visites culturelles, lien avec les bibliothèques...). Les partenariats locaux sont diversifiés et regroupent autant des établissements scolaires que des centres sociaux et autres acteurs associatifs locaux. Le maillage territorial reste un point fort de cette association.

En complémentarité de ces actions d'accompagnement à la scolarité, l'association a développé une autre forme d'intervention avec le projet KAPS (Kolocations A Projets Solidaires) qui est une colocation de jeunes de moins de trente ans (étudiants, apprentis ou volontaires en service civique) appelés « kapseurs » dans un quartier populaire, reliée à un projet social mené avec et pour les habitants de ce quartier.

Celui-ci est désormais déployé sur trois sites marseillais après deux années d'expérimentation d'abord sur la cité d'Air Bel (11^{ème} arrondissement) sous l'impulsion des bailleurs sociaux Logirem, Erilia et Unicil. En 2018, 9 kapseurs répartis dans trois appartements d'Air Bel ont mené des actions tant auprès d'enfants et de jeunes que de parents et de seniors (270 personnes impactées). Le deuxième site de la rue Curiol dans l'hyper centre marseillais avec Marseille Habitat a vu 6 kapseurs impulser des actions de solidarité et ainsi participer à l'animation de la vie locale. Cinquante personnes ont été concernées par celles-ci. Enfin, c'est dans la résidence Jolie Manon ADOMA, dans le 3^{ème} arrondissement que 6 autres kapseurs ont partagé l'environnement des 50 résidents et développé des projets co-construits avec eux. La force des projets KAPS réside dans leur impact sur la réappropriation de l'espace public par les habitants, dans leur capacité à répondre aux besoins sociaux des habitants et dans leur participation à la vie sociale d'un quartier.

Illustrations territoriales du travail mené sur l'axe jeunesse / Education :

Sur le 13e arrondissement :

Le développement des actions « d'aller vers » :

Du fait de l'isolement géographique de certains quartiers du 13^{ème} arrondissement et face au constat que certains publics restent difficilement mobilisables par le biais de projets ou d'offres de services « classiques », l'équipe Politique de la Ville a soutenu et développé des actions et animations d'hyper proximité (pieds d'immeuble, porte à porte) à l'échelle des QPV:

- Soutien sur l'ensemble des quartiers du 13^{ème} d'un maillage d'animations sportives et culturelles de proximité, en lien étroit avec les bailleurs sociaux (ateliers scientifiques, pingpong, ateliers artistiques, rugby, VTT...)
- Soutien au développement d'actions d'insertion au plus près des jeunes très éloignés des dispositifs d'accompagnement classique. De nouvelles méthodes ont permis d'accéder aux publics via le porte à porte ou la présence en pieds d'immeuble, de définir précisément les besoins de chacun, les aider à préciser leurs projets professionnels mais aussi personnels et de construire avec eux des solutions adaptées. A Malpassé, des associations du quartier comme Massajobs et Pilotine, en lien étroit avec la Régie Service 13 et l'ADDAP 13 ont expérimenté avec succès ces nouvelles formes d'interventions.

Sur le secteur Nord Littoral Ouest :

Plan d'Aoù : étoffer l'offre en direction de la jeunesse : L'exemple du soutien au développement d'une association locale de jeunes.

Créée en 2017, l'Association Jeunesse Plan d'Aoù a pour objet de promouvoir et favoriser la pratique sportive régulière en transmettant des valeurs de respect, de maîtrise de soi, de discipline aux jeunes du quartier et à un public féminin. Elle propose une initiation et un approfondissement dans 4 disciplines : Cross training, Wrestling Training, Boxe pieds et poings et Lutte.

L'équipe politique de la ville a accompagné l'association dès sa création :

- en l'aidant à s'affilier aux fédérations sportives (Judo, Lutte, Boxe).
- dans la définition de son projet et de son rôle sur le territoire.
- en jouant un rôle de « facilitateur », en favorisant l'interconnaissance entre l'association et les partenaires. L'association a pris le temps de rencontrer les partenaires du territoire ce qui lui a permis de construire des liens et d'être force de propositions. Elle a par exemple débuté son activité sportive sur l'espace extérieur en proposant aux habitants des entraînements de cross fit sur le stade et autour du quartier.

L'association a organisé plusieurs événements dans le quartier, en extérieur. Elle a aussi participé à l'organisation de temps forts organisés par d'autres acteurs du territoire (semaine éco-citoyenne).

Elle a intégré la programmation PDV en 2018. Elle a aussi été accompagnée pour répondre à d'autres financements (FDVA, TFPB, CNDS, FPH).

Forte de 120 adhérents, et d'une participation au conseil citoyen, l'association est devenue un acteur central du quartier.

Sur le secteur du Grand Sud Huveaune :

Promotion de la lecture/écriture à travers le Festival du livre de la Vallée de l'Huveaune.

Au printemps 2018, 6 structures sociales, 2 espaces lecture de l'ACELEM, l'Idéa Box et plus d'une dizaine d'associations des quartiers Est de Marseille se sont mobilisés pour organiser «Le festival du livre de la Vallée de l'Huveaune », en s'appuyant et en valorisant le travail mené depuis plusieurs années par l'association la Forêt en papier et la fédération des AIL avec les écoles du territoire (la Pomme Heckel, la Mzenode, la Valbarelle, les Néréides), les crèches de la Rouguière et d'Air Bel et les enfants accueillis en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) sur les différents centres sociaux.

6 rencontres festives ont eu lieu d'avril à juin: à la Valbarelle, à Air Bel, à la Capelette, à Château St-Loup, au centre social Romain Rolland et aux Lierres avec des animations autour des mots et des livres, des ateliers d'illustration, des spectacles de contes, un concours de poésie, des ateliers numériques de lecture et d'écriture, la présence d'écrivains et la dédicace de romans, ...

3 - La lutte contre les discriminations :

Une démarche de mobilisation, la sensibilisation des acteurs institutionnels et associatifs

Suite à la campagne lancée en 2016 et 2017 par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), différents cycles de formation sur les discriminations liées à l'origine ont été proposés par la Direction de la Politique de la ville.

Une dynamique de travail a alors été initiée réunissant agents publics, salariés et bénévoles associatifs marseillais.

En 2018, la direction de la Politique de la Ville a accompagné le développement du réseau d'acteurs associatifs mobilisé sur la lutte contre les discriminations liées à l'origine et a lui a permis de se fédérer autour d'une action commune pour créer un événement et sensibiliser le grand public autour de cette thématique.

Cette démarche a abouti à l'organisation, le 21 mars 2018, de la première journée de prévention et lutte contre les discriminations liées à l'origine. Cet événement a réuni plus de 15 partenaires, s'est déroulée sur 3 lieux du Centre-Ville (Théâtre de la Mer, Théâtre de l'œuvre et Centre social CCO Bernard du Bois) et a touché plus de 600 personnes.

Parallèlement, depuis avril 2018, la direction Habitat et Politique de la Ville de la Métropole a initié un groupe projet métropolitain « lutte contre les discriminations » et a confié son animation à la direction de la Politique de la Ville du CT1. Le pilotage du groupe projet a été assuré par 2 agents de la direction. Ce groupe-projet a mobilisé tout au long de l'année une trentaine d'agents métropolitains et municipaux des différents territoires autour de cette thématique afin d'élaborer une stratégie partagée sur le champ de la prévention et la lutte contre les discriminations. Cette stratégie s'appuie sur les dynamiques déjà existantes sur les différents territoires.

Illustrations territoriales du travail mené sur l'axe de la lutte contre les discriminations :

Sur le secteur du Grand Sud Huveaune :

La Création d'un réseau de veille et de promotion de l'égalité Femmes /Hommes.

Suite au constat des acteurs locaux de la difficulté grandissante à mobiliser les jeunes filles sur les actions traditionnellement proposées par la Politique de la ville, il a été proposé aux acteurs locaux d'organiser une commission d'échanges et de réflexion afin de partager une culture commune sur ce sujet.

De ce travail est ressorti le besoin de travailler en priorité sur les difficultés d'accueil et d'orientation des femmes victimes de violences et l'urgence d'organiser un réseau d'acteurs locaux afin de les repérer, les orienter et les accompagner.

Deux réseaux sont en cours de construction, un sur les 9ème et 10ème arrondissements et un sur les 11ème et 12ème arrondissements. Ils réunissent une vingtaine de partenaires chacun (bénévoles d'associations, travailleurs sociaux, animateurs de structures sociales...). L'objectif premier, est de connaître les compétences et les limites d'intervention de chacun afin de faciliter l'accompagnement des victimes, et de connaître les modalités d'orientation vers les dispositifs dédiés. Sont en appui de cette démarche l'association SOS Femmes 13 et la Déléguée départementale aux Droits des Femmes.

A la Ciotat:

L'équipe Politique de la Ville fait vivre tout au long de l'année un plan de lutte contre les discriminations. Un réseau de sentinelles formées à la lutte contre les discriminations détecte et accompagne le traitement des fragilités en la matière. Un espace d'écoute dédié aux personnes discriminées ou ayant le sentiment de l'être est à ce jour opérationnel au sein du lieu ressources du Cana au cœur du quartier de l'Abeille.

Une semaine de sensibilisation forte a été mise en œuvre à destination des jeunes et de la communauté d'acteurs du territoire en juin 2018

4 - L'Accès aux droits :

Une stratégie territoriale soutenue dans le cadre de l'Appel à projets annuel

Au niveau de l'accès aux droits, la Direction Politique de la Ville a développé en 2018 une stratégie territoriale redéfinie selon les préconisations de l'étude menée en 2017 sur l'accès aux droits et les plateformes de services publics.

La Direction de la politique de la Ville a accompagné la coordination et la structuration des acteurs sur le champ de l'accès aux droits pour permettre la mise en place de cette stratégie qui vise à :

- Assurer un maillage territorial de proximité autour de trois fonctions complémentaires :
 - l'information et l'orientation
 - l'aide aux démarches administratives du quotidien,
 - l'accompagnement dans les démarches juridiques, amiables et/ou contentieuses
- Renforcer la capacité d'action des habitants et leur autonomie face aux démarches à travers:
 - des ateliers sociolinguistiques pour une meilleure maîtrise de la langue et une meilleure compréhension de l'environnement institutionnel et administratif.
 - des ateliers d'inclusion numérique : initiation aux outils numériques, réalisation des démarches administratives et accès aux e-services.

Sur Marseille, en 2018, cette stratégie s'est traduite par un soutien de la Politique de la Ville aux actions associatives d'accès aux droits à hauteur de 1 384 911€ dont 644 561€ de la Métropole.

Illustrations territoriales du travail mené sur l'axe Accès aux droits :

Sur le territoire du Grand Centre-Ville :

Le développement des actions liées à l'accès aux droits (au sens large du terme : accès aux droits, ateliers socio linguistiques, et médiation numérique).

Au vu de la demande importante sur le territoire ces actions sont toutes saturées. Le manque de crédits de droit commun ne permet pas de répondre aux besoins.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, l'équipe Politique de la ville fait du soutien aux actions répondant aux besoins de la population en termes d'accès aux droits, une priorité d'intervention et de soutien.

- Sur l'accès aux droits administratifs, 6 associations ont été financées, dont deux labellisées Maisons de services au public (MSAP). Elles ont accompagné plus de 15 000 personnes en 2018.

- Concernant la médiation numérique, une étude auprès de 15 structures a été réalisée afin de mieux connaître leurs pratiques numériques et celles de leurs usagers. L'objectif est la mise en place d'une réponse concertée sur cette question au niveau du territoire.

- Pour les ateliers socio linguistiques (ASL), une douzaine d'opérateurs financés ont accompagné près de 1200 personnes. Malgré la forte demande des publics, les ASL sont souvent perçus comme peu lisibles du fait de leur caractère polymorphe (objectifs poursuivis variables, de même que les modalités d'organisation et de mise en œuvre). Pour cette raison, un réseau d'acteurs portant des ASL financés en Politique de la Ville s'est constitué fin 2017 sur le GCV. Il s'est consolidé et structuré durant l'année 2018 se donnant pour objectif de valoriser la plus-value sociale de ces actions. La démarche se poursuit en 2019.

- Sur la Ciotat :

Une animation territoriale en matière d'accès au droit :

Face à l'éloignement progressif des usagers des grandes administrations, via la maison de Services aux Publics, l'équipe opérationnelle de la politique de la ville et Médiance 13 facilitent la remédiation entre les acteurs sociaux et les administrations centrales au bénéfice des publics les plus fragiles. Un travail de médiation via des écrivains publics, un soutien à l'apprentissage de la langue et la médiation numérique permettent notamment de soutenir l'accès à l'autonomie des usagers du service public. Des visites de territoire ouvertes aux habitants ainsi que des échanges thématiques ont été organisés tout au long de l'année afin de permettre aux citoyens une meilleure connaissance de la société.

5 - La prévention de la délinquance :

L'expérimentation d'un dispositif de médiation sociale et urbaine sur les QPV

La mutualisation des moyens de la médiation sociale de proximité entre bailleurs sociaux et collectivités territoriales et le développement d'équipes de médiation mobiles et territorialisées ont été énoncés comme un objectif structurant afin d'accompagner la stratégie de prévention de la délinquance.

Cela s'est traduit par la mise en place d'un dispositif expérimental sur Marseille de « Médiation Sociale Urbaine » (MSU) en mars 2015. Ciblants les quartiers prioritaires (ZSP, QPV), la MSU intervient au sein de 25 quartiers d'habitat social et plus récemment au sein de copropriétés dégradées réparties sur le territoire marseillais.

Un partenariat s'est progressivement construit, associant l'Etat, la Métropole, les bailleurs sociaux assistés de l'ARHLM PACA & Corse et de l'USH, la ville de Marseille et Enedis.

Depuis le lancement du dispositif en 2015, une subvention au titre de la dotation de la Politique de la Ville de 500 000 euros permet de soutenir la démarche et d'accompagner sa mise en œuvre progressive avec :

- **Une première tranche lancée en mars 2015**, 15 sites, 9500 logements, 3 opérateurs, ADDAP 13, Sud Formation, Adelines, 31 médiateurs, et 4 encadrants,

- **Une deuxième tranche, en mars 2016**, près de 13 000 logements supplémentaires, 22 nouveaux sites incluant des copropriétés dégradées, 5 opérateurs, Dunes et Régie Service 13 en plus, portant le nombre de médiateurs à 72 (Adultes relais et emplois d'avenir) et 13 encadrants, une cellule de coordination technique inter opérateurs créée, animée par l'ADDAP 13, chargée de construire des outils et des modes opératoires homogènes,
- **Une troisième tranche en janvier 2018**, élargissement à 11 nouveaux sites, 3 000 logements, 3 sites sortant du dispositif, soit un différentiel de 1 280 logements, nouvelle répartition des patrimoines respectifs couverts par les opérateurs selon une logique territoriale, 5 nouveaux opérateurs de logements sociaux (locatif-accession), 2 copropriétés « en difficulté » ; 72 médiateurs, 13 encadrants (ETP) ; près de 24 000 logements couverts au total.

La MSU a pour objectif d'améliorer la tranquillité publique et résidentielle en contribuant à réduire :

- Le sentiment d'insécurité des habitants, professionnels et usagers ;
- Les incivilités et autres nuisances ;
- Les sentiments d'insécurité, de détresse et d'isolement.

Elle a également pour objectif de favoriser :

- Le lien entre habitants et services publics ;
- L'accès aux ressources des territoires ;
- La participation des habitants aux initiatives locales ;
- La cohabitation intergénérationnelle.

Près de 240 000 personnes ont bénéficié des interventions des médiateurs, soit de manière directe (personnes rencontrées individuellement) soit de manière indirecte (personne rencontrée en collectif ou aidée via une mise en relation ou signalement à un partenaire).

Le dispositif a ainsi été amené à réaliser des interventions en matière de :

- Traitement des conflits de voisinage, en 2017, 804 conflits ont été traités dont 73% relevaient de conflits de voisinage et les 27% restants relevaient de conflits d'habitants.
- Concertation avec institutions et habitants - 6%
- Sensibilisation / Information - 14%
- Mise en relation avec un partenaire – 29%
- Participation à des projets - 19%

Illustrations territoriales du travail mené sur l'axe prévention de la délinquance

A La Ciotat :

Un travail d'implication des citoyens et des bailleurs dans les signalements des incivilités a permis la mise en œuvre opérationnelle des nouveaux pouvoirs du Maire au sein des quartiers Politique de la Ville qui se rajoute au travail de très grande qualité réalisé par le service médiation de l'ADDAP 13.

A Marignane:

En matière de sécurité et de tranquillité publique, la ville de Marignane a recruté en septembre 2017, un agent sur le poste de coordinateur CSLPD. Ses champs d'intervention touchent aussi bien la sécurité (partenariat avec les services de police nationale et procureur de la république), que les problématiques d'éducation (groupe de travail mis en place avec les proviseurs des collèges et lycées, soutien à la

parentalité, sécurisation des abords, ...), d'habitat (élaboration de diagnostic d'ambiance de terrain dans les quartiers, comité de prévention et de lutte contre l'habitat indigne).

L'année 2018 a permis de réaffirmer la volonté de la ville de renforcer la sécurité et la tranquillité publique, l'accompagnement des publics fragilisés, le développement de l'accès au droit, notamment, par le développement d'un plan d'actions abordant les thématiques suivantes :

- Développement des chantiers éducatifs,
- Mise en place d'un plan de prévention et sécurité routière (à l'attention des jeunes, automobilistes, seniors et scolaires)
- Participation à l'amélioration du cadre de vie : enlèvements d'encombrants et des voitures épaves
- Mises en place d'actions en faveur de femmes victimes de violences conjugales
- Commissions de sécurité partenariales sur les quartiers de Florida Parc et L'ESTOU permettant la mise en place d'actions concertés.
- Mise en place de permanences gratuites d'accès au droit.

Enfin, là où la rénovation urbaine est particulièrement concentrée, la vidéosurveillance a été redéployée notamment à des croisements stratégiques qui cristallisaient jusque-là des problématiques de délinquance et de trafics en tout genre. La ville a conforté son équipe d'agents de la police municipale par le recrutement et la présence d'agents ASVP pour accroître le sentiment de sécurité dans des ruelles qui n'étaient plus traversées par les usagers.

7- Prévention de la radicalisation

Cette thématique s'inscrit dans le cadre des orientations du **Plan Métropolitain de Prévention de la Radicalisation** qui a été voté au Conseil Métropolitain de Mars 2017.

Ce plan s'organise autour des actions suivantes :

- Les actions relevant de la **prévention secondaire** qui viennent en appui par des actions collectives des solutions individuelles proposées aux personnes repérées comme en voie ou en situation de radicalisation ;
- Les actions relevant de la **prévention primaire**, générale et collective qui interviennent en amont et mobilisent des politiques publiques ou dispositifs qui n'ont pas pour finalité première de lutter contre la radicalisation mais qui peuvent y concourir ;

C'est dans le cadre de ce dernier point que s'inscrivent les actions relevant de la Politique de la Ville qui concourent à la prévention de la radicalisation.

Illustrations territoriales du travail mené sur l'axe prévention de la radicalisation :

Sur le secteur du Grand Sud Huveaune :

Mise en place d'une commission de veille et de prévention des phénomènes de radicalisation.

Suite à des difficultés rencontrées par les enseignants de certains établissements scolaires (maternelle et élémentaire), il a été proposé d'organiser des temps d'échanges et de sensibilisation sur les pratiques religieuses rigoristes et les craintes de phénomènes de radicalisation (formation animée par le chargé

de mission Prévention de l'Etat). L'action se poursuit par la mise en place d'une cellule de veille des acteurs de terrain et le développement à venir en 2019 d'une action de mobilisation des familles, des adolescents et des enfants afin de créer des espaces d'échange autour de l'interculturalité, de la laïcité et du vivre ensemble (action portée par l'association Anthropos)

7 - Accompagnement et soutien à la vie associative

Cet axe qui repose essentiellement sur le travail d'ingénierie des équipes opérationnelles est un axe essentiel du Contrat de Ville via le soutien et l'accompagnement proposé aux porteurs de projets (notamment les plus petites structures).

Illustrations territoriales du travail mené sur l'axe Accompagnement / soutien à la vie Associative:

Sur le secteur du 13e arrondissement :

Un contexte complexe pour une majorité des structures sociales du territoire :

Courant 2018, trois Maisons Pour Tous ont changé de délégataire. Les nouvelles équipes ont pris place durant l'été. Dans ce contexte, l'équipe Politique de la ville a été très investie sur l'accueil des nouveaux délégataires, l'accompagnement des équipes et mobilisée sur la question des locaux au vu de l'inadaptation de certains (La Marie)

L'équipe politique de la ville a également permis de maintenir des animations de proximité aux Oliviers A en l'absence de centre social sur ce secteur. L'ouverture du centre social des Lilas en septembre était néanmoins très attendue. Le nouvel équipement s'est très vite inscrit dans le partenariat local soutenu par l'équipe Politique de la Ville.

Sur le secteur du 14e arrondissement :

Travail engagé sur le territoire St Joseph/ Ste Marthe

Depuis un an, le travail partenarial mené sur ce territoire a été dans un premier temps de dresser un état des lieux, afin de proposer des projets en adéquation avec les besoins repérés.

Ont ainsi rapidement été mises en place des actions en pieds d'immeuble dans chaque quartier (notamment dans les copropriétés et les quartiers non couverts par un centre social) de façon à marquer une présence dans les quartiers. L'association Accès et le centre social Saint Marthe portent la mise en place de ces animations de proximité.

Un travail de mobilisation des habitants autour de la création d'un collectif d'associations d'habitants ou autre a été mené afin de les rendre acteurs de leur quartier. Cette démarche, qui s'inscrit dans un temps long, est portée en partie par ALOTRA pour le pilotage du collectif d'habitants de St Joseph/ Vieux Moulin et par le centre social Ste Marthe pour l'animation des collectifs d'associations.

8 - La participation des Habitants et l'accompagnement des conseils citoyens

Point d'étape sur les Conseils Citoyens

- Des conseils citoyens qui peu à peu sont reconnus par les institutions.

En 2018 Ils ont ainsi été invités :

- A une réunion de présentation du PLUI,

- Aux instances de pilotage de la politique de la ville (comité de pilotage du contrat de ville, Revues de projet des PRU...)
- Aux ateliers de travail pour l'élaboration du Contrat Local de Santé piloté par la ville de Marseille et l'ARS

Ils ont également participé :

- A de nombreuses formations. Certaines organisées spécifiquement pour eux à l'échelle du CT1 (financements Métropole et Etat) et d'autres à Paris (organisée par l'école de la rénovation urbaine).
- A des manifestations nationales de regroupement de l'ensemble des conseils citoyens de France.
- A l'instruction de la programmation associative (retours très positifs des membres qui y ont participé)
- A la rédaction d'éléments qualitatifs dans le cadre du Rapport Politique de la ville 2017 présenté au conseil municipal et soumis au vote du conseil de territoire de la Métropole
- A des rencontres sur l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville : présentation du diagnostic réalisé par le bureau d'étude COMPAS au printemps à l'École de la 2^e chance
- A des temps de travail autour de la TFPB

La question de la composition et de la stabilisation des membres des conseils citoyens reste d'actualité. Courant 2018, les conseils citoyens ont travaillé sur ce sujet.

Début 2019, le Conseil de Territoire de Marseille Provence a lancé une grande campagne de communication pour compléter les collègues habitants et acteurs locaux des conseils citoyens de Marseille.

- Quelques exemples de mobilisation des conseils citoyens en 2018 :

Conseil Citoyen du 1^{er}/6ème

- Concertation et mobilisation autour de la Place Louis Michel à Belsunce
- Depuis le 5 Novembre 2018 le Conseil Citoyen s'est particulièrement impliqué sur Noailles et les questions d'habitat. Il participe à l'ensemble des réunions sur le sujet avec les acteurs locaux, les élus, la préfète.

Conseil Citoyen du 2ème

Le Conseil Citoyen a été très actif tout au long de l'année 2018. Il se réunit très régulièrement et a notamment travaillé en 2018 sur :

- La mise en place d'un diagnostic en marchant sur le secteur allant de la rue du Bon Pasteur à la rue Chevalier Paul. Ce diagnostic s'est déroulé sur un parcours presque identique de celui organisé en 2016 afin d'identifier les changements dans le quartier. Cette démarche a donné lieu à un compte rendu sous forme de plaquette mettant en comparaison les deux diagnostics et a permis d'organiser une rencontre avec les services métropolitains de la voirie pour faire remonter certains dysfonctionnements.
- Les problématiques de l'accueil de la petite enfance et des accueils collectifs de mineurs qui, à l'échelle du 2^e arrondissement, sont saturés (courrier aux élus, saisine du Préfet). Cette intervention a notamment permis d'ouvrir des locaux supplémentaires dans une école afin d'accueillir plus d'enfants.
- Une participation régulière dû à toutes les instances de la politique de la ville

Conseil Citoyen du 3ème

- Portage d'un Fonds de participation des habitants au travers du CS/MPT St Mauront-National. Le Conseil Citoyen a ainsi financé 13 projets d'initiatives habitantes dans le 3e arrondissement : repas partagé au Racati, fête du sport pour les jeunes de Bellevue, projets au sein du jardin Levat, etc. Pour ce faire, le CC a mis en place toutes les étapes nécessaires au bon fonctionnement du FPH : communication, organisation de commissions, accompagnement des porteurs de projet pour le dépôt, suivi de la mise en œuvre, etc.
- Participation du Conseil Citoyen aux instances de la Politique de la Ville (avis sur les dossiers dans le cadre de la programmation associative, participation au Copil, suivi des programmes TFPB, groupe d'appui, etc.)
- Poursuite du travail sur les questions d'habitat notamment au travers de rencontres avec des services et aménageurs (ex : EPAEM sur le Parc Bougainville, équipe de Quartiers Libres, etc.), de la participation à la concertation sur le PLUI, et d'un travail plus spécifique, depuis l'automne, sur les enjeux liés à l'habitat indigne en lien avec les 2 autres Conseil Citoyen du centre-ville
- Interpellation des élus via des courriers (motion sur l'habitat indigne, etc.)
- Participation active à des manifestations sur le quartier

Conseil citoyen des 9/10ème

- En 2018 les membres du CC ont décidé de s'appuyer sur l'attribution d'un FPH pour organiser des temps de rencontre avec les habitants courant 2019 en organisant 2 temps de sensibilisation 1 sur le 9ème arrondissement et 1 sur le 10ème arrondissement.

Conseil citoyen des 11/12ème

- L'année 2018 a permis de mobiliser de nouveaux habitants, notamment issus des Néréides et des Escourtines, qui a abouti à plusieurs temps de convivialité entre les habitants des différents quartiers (Air Bel, Rouguière, Caillols, Néréides et Escourtines).

Conseil citoyen du 13ème Est

L'année 2018 a été marquée par une montée en charge des interpellations du conseil citoyen :

- à la RTM pour le passage du bus au petit séminaire
- à la ville pour la situation des locaux du centre social de la Marie
- à la mairie des 11/12è arrondissements concernant le devenir du stade des Ruches
- à la Métropole et à l'Etat sur la TFPB...

Il a également participé à de nombreuses rencontres et temps forts :

- Rencontres avec des bailleurs
- Mobilisation des membres sur les formations locales et nationales
- Participation au collectif Ensemble dans la Prévention qui a abouti à un accompagnement collectif des habitants du Petit Séminaire suite à l'annonce programmée de la démolition par HMP et u dépôt par le Conseil Citoyen d'un dossier dans la programmation 2019 du Contrat de ville.

Conseil citoyen du 14^{ème} Ouest

A noter, l'arrivée de nouvelles personnes dans le Conseil Citoyen ce qui a apporté une nouvelle dynamique. Fin 2018, le Conseil Citoyen est composé de 4 représentants du collège associatif et de 7 habitants,

Le CC s'est fixé plusieurs objectifs en lien avec l'arrivée de nouveaux membres qui requestionne les fondamentaux, à savoir :

- Redéfinir ce qu'est un CC ?
- Qui anime et qui pilote ?
- Souhait d'élaborer une charte
- La mobilisation autour du Fonds de Participation des Habitants (FPH)
- L'articulation avec la table de quartier
- La question de la formation pour les nouveaux membres qui le souhaitent
-

Conseil citoyen 15e Ouest

- Soutien à des initiatives habitantes dans le cadre du FPH (départ en séjours scolaires et petits travaux dans un jardin partagé à Kalliste, fête de quartier à la Castellane, soutien à un projet d'apprentissage de la natation à la Castellane, soutien à un séjour organisé par une association de jeunes à Plan d'Aoù).
- Perspectives pour 2019 : remobilisation du FPH, organisation d'un temps fort pour faire connaître le Conseil citoyen et recruter de nouveaux volontaires (le pique-nique citoyen, grâce à des financements 2018 de la Métropole)

Conseil citoyen 15e Est

L'année 2018 a notamment été marquée par des avancées dans la structuration du Conseil citoyen :

- Validation des statuts et du règlement intérieur
- Création de l'association porteuse (dépôt en préfecture 16/05/2018)
- Ouverture du compte bancaire et souscription d'une assurance
- Dossier FPH Etat (action de solidarité inter-quartiers, manifestations inter-quartiers) et
- FPH programmation Métropole.

Le conseil citoyen a également mis en place plusieurs groupes de travail sur:

- La sécurité routière (diagnostic des voies accidentogènes / actions éducatives, contacts pris avec la mairie de secteur).
- Des méthodologies de travail à développer (diagnostic en marchant, photos, synthèse...).
- Les équipements sportifs et culturels (diagnostic pour action) et réalisation d'une étude documentaire à partir des études de l'AGAM, d'articles de presse et de retours des habitants
- Les stages en entreprises de la 3ème au Post-Bac (information, réseaux, forums)
- La suite du travail mené sur l'accès aux services de la CAF avec notamment une rencontre avec le responsable du territoire Marseille Nord de la CAF (accessibilité de l'accueil sur le site du chemin de Gibbes, temps d'attente au téléphone...).

Il a également participé à de nombreuses instances et réunions (COFIL du Contrat de ville en mars 2018, réunions en préfecture, Groupe d'appui des conseils citoyens...).

Les 2 Conseils citoyens de Marignane

Les nombreuses réunions de structuration des Conseils citoyens de Marignane ont permis d'aboutir à la constitution de deux conseils citoyens actifs. L'un sur le centre-ville et l'autre sur le Florida / La Chaume, les 2 étant reconnus par un arrêté préfectoral de septembre 2018.

Ils sont accompagnés depuis octobre 2016 par l'Université du Citoyen dans toutes les différentes étapes d'avancement et ont bénéficié de l'expertise de cette structure dans la consolidation de leur organisation. Cet accompagnement, soutenu par des crédits CGET dans le cadre des programmations annuelles du contrat de ville, s'est poursuivie jusqu'à fin 2018. Cet accompagnement a été renforcé, au quotidien, par le soutien de l'Association marignanaise Services Médiation.

En 2018, leur structuration et leur accompagnement ont permis aux Conseils citoyens :

- De déposer deux dossiers de demande de financements auprès de la métropole dans le cadre du fonctionnement et de la création de projets (financements obtenus).
- De se structurer suffisamment afin de participer au groupe de soutien des conseils citoyens de la métropole, de développer, ainsi, un échange de pratique formateur,
- De Participer à la rencontre du 2 décembre 2018 organisée en préfecture de Marseille par Mme la préfète à l'égalité des chances,
- De créer des temps de travail et de réflexion sur la thématique Education : Espace de rencontres avec l'Education Nationale, la coordinatrice Rep et les partenaires intervenants sur ce champs, recensement des actions existantes, questionnaires de besoin auprès des familles....
- Conception d'outils de communication.

Les 2 Conseils citoyens se réunissent ensemble au rythme de :

- 1 réunion plénière par mois,
- Des commissions de travail s'organisent en fonction de la nécessité d'avancement du projet :
 - Communication (création de logo, plaquette d'information, participation aux manifestations marignanaises)
 - Cadre de vie
 - Le vivre ensemble
 - Éducation
 - Contrat de ville (temps de formation sur la politique de la ville, le contrat de ville, la programmation, lecture des dossiers et rendu des avis, participations CT et COPIL, TFPB, commission VVV.)

Tous ces travaux font l'objet d'un retour en grand groupe sur leurs avancées.

- Des temps de formation :
 - Comprendre la Politique de la ville et le contrat de ville,
 - Rôle Du Conseil Citoyen dans le processus de la programmation,
 - Démarche de participation (de la théorie à la pratique)
 - Comment prendre en charge un évènement

De plus en plus, les conseils citoyens s'autonomisent dans leur organisation et dans la proposition des sujets à traiter et d'actions à mener. Si certains objectifs sont, aujourd'hui, atteints : garantir la place des

conseils citoyens dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville et autres dispositifs connexes, créer des espaces d'échanges et d'expertise partagés sur la commune et au-delà, reste à mieux développer les fonctionnements participatifs et outils leur permettant de recueillir plus facilement la parole et les besoins des habitants pour aller vers la mise en œuvre d'initiatives.

Conseil citoyen de Septèmes Les Vallons :

La démarche de mise en œuvre du Conseil Citoyen « Gavotte Peyret – Basse Bédoule » a été initiée dès septembre 2016. Elle a fixé les modalités d'élection de ses collègues, les modalités d'accompagnement et de formation de ses membres afin de :

- Conforter les dynamiques citoyennes existantes,
- Garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du contrat de ville,
- Favoriser l'expertise partagée,
- Créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Le Conseil citoyen Gavotte Peyret – Basse Bédoule comprend deux collègues pour un total de 24 personnes dont ¼ de jeunes de 16 à 25 ans.

Le conseil citoyen dès sa mise en place a été accompagné dans son fonctionnement et pour la formation de ses membres par la fédération des Amis de l'Instruction Laïque 13, via une subvention de l'Etat et de la ville. Depuis, le Centre social de la Gavotte Peyret et la ville de Septèmes assurent l'animation et l'accompagnement de celui-ci.

Le conseil citoyen de Septèmes les Vallons est très récent et déjà très actif :

- Le travail en cours sur le projet de jardin partagé est arrivé à son terme, la préparation des sols, la répartition des parcelles et l'accompagnement est effectif.
Après avoir rencontré l'animateur jardinier du centre social de la Solidarité pour s'inspirer du fonctionnement du jardin de ce site (règlement intérieur, charte...).
- La mise en place avec le bailleur (Villogia) du dispositif donne satisfaction.
- L'aménagement d'un boulo-drome favorisant la rencontre multi-générationnelle des résidents est également arrivé à terme.

Le soutien aux conseils citoyens

L'accompagnement méthodologique porté par l'Université du citoyen et l'Agence Régionale de Développement Local (ARDL) s'est poursuivi (financement AMP + Etat)

Modalités de soutien financier des Conseils citoyens:

- 2 possibilités :
 - o 500 euros par cc pour le fonctionnement du CC
 - o 1500 euros par CC pour porter des actions (possibilité de mutualiser les financements).
- En 2018 : 7 conseils citoyens (5 sur Marseille et 2 sur Marignane ont été soutenus dans ce cadre)

Les perspectives pour les conseils citoyens du CT1 en 2019 :

- La « fidélisation » des participants
- Une meilleure implication du collège des acteurs locaux dans certains conseils citoyens
- Renforcer la visibilité des conseils citoyens en renforçant la communication
- Améliorer les temps de réponse des institutions aux sollicitations des Conseils Citoyens (État, Caf, Ville, Métropole...) parfois très longs
- Des calendriers très serrés et des invitations tardives qui ne permettent pas toujours aux conseillers citoyens de préparer les réunions en amont
- Développer les échanges entre les conseils citoyens.
- Renforcer le lien avec les tables de quartier existantes ou à venir qui permettront de faire le lien entre le micro local et l'échelle plus importante des conseils citoyens.

Autres illustrations de démarches de participation habitante et de soutien au pouvoir d'agir des habitants

Sur le secteur du 14e arrondissement :

Dans le cadre de la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain, l'équipe politique de la ville propose des méthodes et moyens permettant la participation des habitants. Ainsi, elle soutient et participe, avec l'équipe de Marseille Rénovation Urbaine, à **l'élaboration d'un schéma de concertation** qui se développe à l'échelle du PRU du Grand Saint Barthelemy qui place la concertation des habitants comme un préalable indispensable à tout projet ou travaux dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Il associe l'ensemble des partenaires « manager » du territoire en NPNRU à la conduite de la concertation.

Ce dispositif reconnaît les différentes plus-values des acteurs locaux, leurs spécificités et les modes d'intervention qui leur sont propres. Il donne en particulier un rôle structurant au centre social Flamants Iris pour la coordination de la concertation à l'échelle du Grand Saint Barthélémy, et au Collectif Pas Sans Nous pour la création et l'animation de tables de quartier au niveau micro local (ex : bâtiments 1-4 Flamants, Cité SNCF). L'objectif est de prendre en compte au mieux la parole des habitants en facilitant leur participation à différents niveaux.

Cette démarche se concrétise par exemple dans la création d'un Pédibus et sécurisation du cheminement piéton des écoliers du groupe scolaire de la Busserine. Ce projet fait suite à la mobilisation, il y a quelques années, des parents d'élèves après l'accident d'une petite fille de 8 ans renversée par une voiture sur le passage piéton devant l'école sous les yeux des enfants, des parents et des habitants.

Des groupes de travail ont été réunis afin de travailler la question avec les parents d'élèves, un questionnaire a été adressé aux parents d'élèves par les enseignants. Plusieurs parcours ont ainsi été défini qui permettront de récupérer les élèves au plus près de leur logement. Une mise en place test de ce dispositif débutera en juin 2019.

- **Sur la Ciotat :**

Le soutien au pouvoir d’agir des habitants :

Une équipe d’agents de développement accompagne, à partir de la rencontre avec les habitants, une démarche visant à soutenir leur pouvoir d’agir tant en matière d’accès au droit que de projets émancipateurs à partir des locaux de proximité, situés au sein des quartiers. De nombreux échanges ont eu lieu aboutissant à la mise en œuvre via le fond de participation des habitants d’une dizaine de projets structurants en matière de vivre ensemble et de solidarités intergénérationnelles (projets de jardins partagés initiés par des collectifs d’habitants soutenus au sein des quartiers de la Maurelle, du puits de Brunet et du centre ancien, 2 actions de solidarité qui ont permis d’organiser des temps conviviaux et de recréer du lien intergénérationnel avec les personnes les plus isolées des quartiers de l’Abeille et de Fardeloup.

9 - La création et la gestion de l’Espace d’accueil des personnes évacuées (EAPE)

A la suite de l’effondrement des immeubles n°63-65-67 rue d’Aubagne à Marseille (1er) survenu le lundi 5 novembre 2018, le maire de Marseille, la présidente du conseil départemental et de la métropole Aix-Marseille-Provence et le préfet de la région Provence Alpes Côte d’Azur, préfet des Bouches-du-Rhône ont décidé de l’ouverture d’un Espace d’Accueil des Personnes Evacuées (EAPE) rue Beauvau.

L’EAPE est un dispositif d’aide aux personnes évacuées, permettant de prendre en charge de façon pluridisciplinaire, sur un site unique, les personnes concernées afin de faciliter leurs démarches et l’accompagnement dans la durée.

La coordination de l’EAPE a été confiée à la direction de la Politique de la Ville jusqu’à la reprise par l’opérateur France Horizon choisi par les institutions le 9 février 2019.

De novembre à février, l’EAPE a été organisé en cinq pôles :

- un accueil général en charge de la première orientation, des remises d’attestations d’évacuation, de transmission des arrêtés de péril, de titres de transports, du recensement des besoins de première nécessité pouvant être acquise par dons, des informations à communiquer sur les prolongations et changements d’hôtels, de l’espace dédié aux enfants des personnes qui se rendent au sein de l’EAPE... ;
- un pôle accès au droit – assistance juridique chargé du conseil juridique pouvant être exercé auprès des personnes évacuées (propriétaires, locataires...)
- un pôle accompagnement social orienté sur l’évaluation des situations, le diagnostic social, le conseil et l’orientation jusqu’à la mise en œuvre de mesures d’actions sociales ;
- un pôle de soutien psychologique dédié à l’accompagnement et l’orientation des personnes affectées par les évacuations ;
- un pôle logement (confié par une Maitrise d’Œuvre Urbaine et Sociale à l’association SOLIHA-PROVENCE) en charge de l’hébergement et/ou du relogement des personnes évacuées.

Une équipe inter partenariale d’une 40 aine d’agents a été mobilisée comprenant des équipes de la direction de la politique de la Ville de la Métropole, de la ville de Marseille, du CCAS, du Conseil départemental, de SOLIHA, du SIAO, de l’APHM, de l’AVAD, du CDAD, de l’ADIL, Pôle Emploi, de la CARSAT, de la médiation sociale urbaine.

D - L'ingénierie

La Direction de la Politique de la ville compte, au 31/12/18, 62 agents : chargés de développement, coordinateurs Ateliers Santé ville, chefs de projets, chargés de mission thématiques, personnel de direction et administratif qui contribuent à la ressource en ingénierie pour la mise en œuvre du contrat de ville:

- Direction : 3
- Service développement : 11
- Service territorial Nord : 22
- Service territorial centre et sud : 12
- Service territorial Est (La Ciotat) : 14

L'effectif de la Politique de la Ville du CT1 au 1er janvier 2017 s'élevait à 85 agents dont 12 pour les fonctions administratives qui ont rejoint la Direction des Ressources de la DGADUST pour une mutualisation des fonctions supports.

A noter le maintien des équipes au sein des communes pour Septèmes et Marignane.

IV – Quelques perspectives de travail pour 2019 / 2020

Mise en œuvre et animation des projets de territoire, déclinaison locale du contrat de ville au travers des démarches de développement assurées par les équipes de la DPV et les services de droit commun des signataires du contrat de Ville

Passation de l'avenant au contrat de ville pour prolonger sa durée jusqu'en 2022 intégrant les mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers et les préconisations de l'évaluation à mi-parcours

Programmation : poursuite de l'effort de simplification, lancement d'un appel à projets pour le soutien à des actions pluriannuelles (objectif appel à projet 2020).

Renouvellement urbain : pilotage des études du NPNRU en matière de gestion urbaine de proximité, de communication et de concertation. Poursuite de la mise en œuvre du volet social des projets et de la concertation avec les habitants

Participation citoyenne : animation des conseils citoyens, renouvellement de leur composition, organisation de journées de rencontres des conseils citoyens, expérimentation d'un budget participatif pour le territoire du grand centre-ville de Marseille

Instruction et mise en œuvre du programme d'actions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux en QPV.

Contribution active à la mise en place des 3 cités éducatives à Marseille

Appui et coordination des actions politique de la Ville pour Septèmes et Marignane dont les équipes sont demeurées communales

Contribution à la création de la Maison de la Justice et du Droit

Pilotage pour le compte de la Métropole de l'Espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE) créé à la suite des effondrements d'immeubles rue d'Aubagne



Métropole Aix- Marseille- Provence
Le Rapport Politique de la Ville
2018

Conseil de Territoire
Du Pays d'Aix



Table des matières

I. Photographie des Quartiers Prioritaires et des Quartiers de Veille Active

II. La mise en œuvre du Contrat de Ville du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

A) La programmation annuelle

B) Les dispositifs mobilisés sur le Territoire à côté du Contrat de Ville

C) Le projet de Rénovation Urbaine

D) Les chantiers prioritaires développés en 2018

E) L'ingénierie

III. L'accompagnement des conseils citoyens

IV. L'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville

Dans le cadre de la politique de la ville et de sa mise en œuvre, le Territoire du Pays d'Aix, pilote du contrat de ville, rend compte annuellement, à travers un rapport de la situation du territoire au regard de la politique de la ville, les actions qui y sont menées et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le pilotage du contrat de ville du Pays d'Aix étant assuré à l'échelle du Territoire du Pays d'Aix, cet échelon correspond donc à l'élaboration du rapport « politique de la ville », en lien avec les communes concernées et les conseils citoyens.

I. Photographie des Quartiers Prioritaires et des Quartiers de Veille Active

Pour rappel, le Territoire du Pays d'Aix a signé son contrat de ville avec ses partenaires le 30 juin 2015, il recouvre huit quartiers prioritaires (QPV) sur quatre communes (Aix-en-Provence, Gardanne, Pertuis et Vitrolles) dont une qui se trouve dans le département du Vaucluse (Pertuis) et un quartier dit de « veille active » (QVA) sur la Commune d'Aix en Provence :



Sur le Territoire du Pays d'Aix, 23 727 habitants vivent dans les quartiers de la politique de la ville, répartis de la manière suivante :

Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône)	Beisson (1 312 habitants)
	Corsy (1 173 habitants)
	Encagnane (4 642 habitants)
	Jas de Bouffan (6 900 habitants)
	Pinette (2 037 habitants) QVA

Gardanne (Bouches-du-Rhône)	Les Aires Notre Dame (1 226 habitants)
Pertuis (Vaucluse)	Centre Ancien (1 642 habitants)
Vitrolles (Bouches-du-Rhône)	La Frescoule (1 162 habitants)
	Secteur Centre (6 505 habitants)
Ensemble des QPV (hors QVA)	24 562 habitants (soit 11% des habitants du Pays d'Aix et 8 % de la population des QPV de la Métropole Aix Marseille Provence)

Données Recensement population 2013

Une présentation de la situation des habitants de ces quartiers, sur différents thèmes déclinés ci-dessous, permet d'expliquer la nécessité de poursuivre l'action de la politique de la Ville en direction de ces quartiers et d'orienter son intervention sur certains axes de travail.

L'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville, réalisée sur la période 2015-2017, et notamment le diagnostic territorial, réalisé par le cabinet Compas, ainsi que le zoom sur les Quartiers Politique de la Ville réalisé à la demande du Territoire du Pays d'Aix au Dispositif Régional d'Observation Sociale (DROS) PACA en 2018 ont permis de développer une connaissance plus approfondie de la situation des quartiers prioritaires et de leurs habitants et a abouti à l'identification d'enjeux et priorités d'intervention des équipes Politique de la Ville sur le Territoire.

- **Un « effet quartier » pénalisant les parcours de vie dans les QPV :**

A situation équivalente, une personne en situation de vulnérabilité a moins de chances de voir sa situation s'améliorer quand elle vit dans un quartier prioritaire qu'une personne ayant la même situation dans un autre quartier des communes concernées.

Il s'agit là de « l'effet quartier » qui pénalise les parcours de vie des habitants des QPV. La politique de la ville, en tant que politique territoriale, cherche à lutter contre ce phénomène de discriminations multiples subies par les habitants des QPV.

Les investigations menées dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville du Pays d'Aix permettent de mesurer localement ce phénomène, par exemple dans le champ de la formation ou de l'emploi. Cet effet quartier trouve ses sources dans des dimensions multiples : l'influence des groupes sociaux, les ressources du quartier, la perception que les individus ont de leur quartier, etc. Pour de nombreux chercheurs, la mixité sociale est un élément clé pour la compréhension de ce phénomène. L'absence de mixité pénalise les habitants des quartiers de la politique de la ville.

A titre d'exemple, sur l'indice de chômage estimé des 15/24 ans dans le Pays d'Aix : à niveau de diplôme équivalent, les écarts d'accès à l'emploi sont en moyenne de **10 à 8 points** selon que l'on habite un QPV ou hors QPV dans le Pays d'Aix.

- **L'évolution des écarts de développement entre quartiers montre un « décrochage » des quartiers prioritaires (QPV) par rapport au reste de l'agglomération.**

L'un des principaux objectifs de la politique de la ville est de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines.

Les niveaux de revenus, le taux d'emploi des 25-64 ans, la part des hauts niveaux de formation (Bac +2 et +) et l'indice de chômage, constituent des indicateurs pertinents pour mesurer l'évolution des écarts de développement entre les QPV et les autres quartiers. Ces trois groupes d'indicateurs (emploi/formation et niveau de revenus) mettent en évidence un accroissement des écarts entre les QPV du Pays d'Aix et la Métropole Aix Marseille Provence.

Les écarts s'accroissent et ce, quelle que soit la conjoncture économique globale entre 2000 et 2014, renforçant l'hypothèse d'un « effet de quartier » pénalisant les populations de ces territoires et soulignant l'enjeu d'un accès renforcé au droit commun, notamment en matière d'éducation et d'emploi.

A titre d'exemple, en 2000, le **revenu médian** des habitants des QPV est inférieur de 400€ par mois et par unité de consommation, au revenu médian de la Métropole AMP. **Cet écart ne cesse de s'accroître: 480 € en 2009 et 555€ en 2014**

Ce décrochage n'est pas un phénomène spécifique au territoire. Il est constaté de manière assez générale sur l'ensemble des territoires à l'échelle de la Métropole Aix Marseille Provence, à l'échelle régionale et confirmée également à l'échelle nationale, y compris dans des environnements dynamiques comme celui des métropoles.

- **D'une bonne mixité à une très faible mixité : des situations différenciées observées dans les QPV du Pays d'Aix**

Il s'agit d'un des enjeux de la politique de la ville. Celle-ci est recherchée afin de modifier les dynamiques des quartiers, afin de réduire l'effet quartier mais aussi afin de permettre une évolution de l'image des territoires concernés. L'analyse des niveaux de vie met aussi en évidence l'absence de mixité économique et donc sociale dans les QPV (la part des ménages « riches » est extrêmement faible dans les QPV), alimentant le sentiment de ségrégation spatiale. C'est moins le cas à l'échelle du Pays d'Aix où la mixité est relativement bonne, à l'exception du secteur centre de Vitrolles (mais à mettre en perspective de la composition générale des ménages à l'échelle de la ville) et des quartiers de Beisson et Corsy pour Aix en Provence (mixité faible).

- **Le défi de l'intervention en direction de la jeunesse:** quelques données

- **23% de moins de 15 ans** dans les QPV du Pays d'Aix

- **Entre 35 %** (Notre Dame – Gardanne) **et 75 %** (Quartier Ancien - Pertuis) des 16-24 ans ne poursuivent plus d'études (ce taux est de 35% sur la Métropole) ;

- **32 % des enfants considérés comme fragiles** (mineurs vulnérables) dans les QPV du Pays d'Aix (avec 54% sur Beisson) contre 10% sur les territoires non prioritaires du Pays d'Aix et 19% sur la Métropole ;
- **37 % des mineurs dans les QPV du Pays d'Aix vivent sous le seuil de grande pauvreté** (bénéficiaires de la CMU-C) 51 % à Beisson et 52% pour les QPV de la Métropole) ;
- **Deux fois plus de jeunes dans les QPV que hors QPV qui ne sont ni en emploi – ni en formation** : 27 % des jeunes de 16-24 ne sont ni en emploi, ni en formation. 39 % pour Beisson et 34% à la Frescoule (contre 14% hors QPV du Pays d'Aix).

L'enfance et l'éducation sont certainement la porte d'entrée d'actions prioritaires à développer dans tous les Quartiers de la Politique de la Ville du Pays d'Aix. L'ampleur des besoins (plus de 2 620 mineurs dans les QPV du Pays d'Aix) rend nécessaire une action forte, volontariste, mais aussi coordonnée de tous les acteurs (CAF, Ville, Métropole Éducation Nationale, secteur associatif, ...) afin que ces inégalités de départ puissent être compensées par des politiques publiques et actions fortes.

- **D'autres caractéristiques de la population des QPV :**

- **Une pauvreté accrue et des écarts qui ne cessent d'augmenter**: A contours exacts, le taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans les QPV du Pays d'Aix se situe à 37% (de 23.5% à Notre Dame à 45% à Corsy et Beisson) contre 18,5% sur l'ensemble de la Métropole. Ce taux est néanmoins inférieur à l'ensemble des QPV de la Métropole (48,5%). Cependant, sur la période 2015-2017, la part des allocataires vivant en QPV n'augmente pas dans tous les quartiers : elle est en diminution à Gardanne et Pertuis et en hausse à Aix et Vitrolles. Le quartier Notre-Dame de Gardanne est plus épargné que les autres par les situations de précarité : 40% des allocataires du quartier vivent avec des ressources inférieures au seuil de bas revenu contre la moitié des allocataires des quartiers d'Aix en Provence, Vitrolles et pertuis. Cette part diminue entre 2015 et 2017 dans tous les QPV du Pays d'Aix. Ainsi, entre 2015 et 2017, la situation s'améliore dans les QPV du Pays d'Aix, au regard des allocataires à bas revenus, des allocataires du RSA et des allocataires d'une aide au logement. Ces améliorations s'inscrivent dans un contexte régional de reprise économique. En 2017, en région PACA, le taux de personnes vivant dans un foyer à bas revenu diminue, le nombre d'emploi augmente et le taux de chômage se repli.

- **Une part importante des revenus provient du travail** : 63 % des revenus des habitants des QPV du Pays d'Aix proviennent du travail (de 54% à Corsy à 75 % Notre Dame) - contre 73% sur l'ensemble de la Métropole).

- **Une part importante d'emplois précaires** : Cependant, il ne faut pas occulter la part des faibles niveaux de revenus et la part importante des salariés en emplois précaires (21% à l'échelle du Pays d'Aix – de 14% à la Frescoule à 32% à Corsy).

- **L'importance des bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** : La proportion de bénéficiaire de l'AAH sur le territoire est de 7 % (dont 10% sur Beisson à Aix en Provence et 8% sur le quartier centre de Pertuis, contre 3.8 % à l'échelle de la Métropole.

- **Un vieillissement de la population important avec ¼ de la population qui a plus de 60 ans** (10 point de plus que sur les QPV de la Métropole). C'est notamment le cas sur pour le quartier centre ancien de Pertuis (27 %) ou Corsy (25%) moins sur le secteur centre de Vitrolles (15%).

- **Un poids important des familles monoparentales** (17 % contre 11,2% à l'échelle de la Métropole et 23% à Notre Dame à Gardanne) et une évolution forte de leur part sur le quartier centre de Pertuis de +60.5 % entre 2009 et 2014 alors qu'on constate une diminution de 30.4% sur la Frescoule.

II. La mise en œuvre du Contrat de Ville du Conseil de Territoire du Pays d'Aix

A) La programmation annuelle associative :

Le contrat de ville repose sur les trois piliers principaux – Cadre de vie et renouvellement urbain, Emploi et développement économique et Cohésion sociale – et quatre priorités transversales – Jeunesse, Egalité homme-femme, Lutte contre les discriminations, Promotion de la citoyenneté et valeurs de la République. Chacun des piliers se décline ensuite en volets qui sont eux-mêmes déclinés en orientations.

- Les actions liées à la programmation financière associative :
 - Nombre de projets déposés/validés :

	2017	2018	Evolution 2017/2018
Nombre de dossiers déposés	232	246	+ 6%
Nombre de projets retenus pour un financement CDV	174	216	+ 24 %
Dont nombre de projets nouveaux	65	88	

- Répartition par QPV des projets validés :

QPV	Gardanne	Pertuis	Vitrolles			Aix-en-Provence											
	Les Aires Notre Dame	Centre ancien	La Frescoule	Secteur Centre	Ens. Des QPV	Encagnane	Encagnane – Jas de bouffan	Encagnane – Corsy	Jas de Bouffan	Corsy	Corsy – Jas de Bouffan	Beisson	Beisson - Corsy	Beisson – Jas de Bouffan	Beisson – Corsy - Jas de Bouffan	Beisson – Encagnane – Jas de Bouffan	Ens. Des QPV
TOTAL	16	15	9	12	29	12	3	1	24	9	1	8	1	4	1	2	30

- Répartition des projets financés par pilier/thématique du Contrat de Ville :

Pilier	Nombre de projets		
	2017	2018	Evolution 2017 - 2018
Cohésion sociale	131	159	+ 21 %
Prévention de la Délinquance	45	48	+ 6,6 %
Réussite éducative	56	47	-16 %
Santé	14	12	-14 %
Promotion pratique sportive	12	17	+ 41,6 %
Promotion de la culture	28	36	+ 28,5%
Emploi et développement éco	15	23	+ 5,3 %
Cadre de vie et renouvellement urbain	19	26	+ 37 %
Cadre de vie	24	26	+ 8,3%
Projets de rénovation urbaine	0	0	-
Valeurs de la République et citoyenneté	9	8	-11 %
TOTAL	174	216	+ 24 %

- Engagement financier des partenaires (crédits Politique de la Ville et TFPB):

Financeurs	2017	2018
Etat	380 200 €	437 000 €
Région Sud	50 250 €	-
CD 13	140 750 €	139 666 €
CD 84	16 500 €	14 000 €
Territoire du Pays d'Aix Métropole	19 000 €	20 000 €
Ville d'Aix-En-provence	234 700 €	220 500 €*
Ville de Gardanne	20 000 €	27 700 €
Ville de Pertuis	23 850 €	22 600 €
Ville de Vitrolles	150 000 €	150 000 €
Bailleurs Sociaux (TFPB)	244 036 €	199 516 €
Total crédits Politique de la Ville	1 279 286 €	1 230 982 €

* montant attribué au mois de mars 2018 qui a évolué par le biais de complément : coût total définitif 250 000€

N.B. : En complément des crédits Politique de la Ville, le Territoire du Pays d'Aix intervient financièrement dans les QPV à travers des politiques sectorielles que sont la Prévention de la Délinquance, l'insertion emploi, le Projet de Développement des Activités Sportives « PRODAS », et la culture pour un montant total de 475 032 €.

Le Territoire du Pays d'Aix est compétent en matière d'habitat et de politique de la ville et a déclaré d'intérêt communautaire les actions d'amélioration de l'habitat, la lutte contre l'habitat indigne, la remise sur le marché de logements vacants, et des actions d'aménagements urbains.

Il participe financièrement aux deux opérations ANRU sur Aix-en-Provence et Vitrolles et accompagne la réalisation d'espaces de pré collecte. A ce titre en 2018 sur des crédits d'investissement ont été mandatés ou engagés 4 207 045,57 € répartis de la façon suivante :

- Sur la ligne réhabilitation : 2 333 931,57 € ont été mandatés pour des réhabilitations de Famille et Provence et Pays d'Aix Habitat.
- Sur la ligne ANRU Aix : le territoire a mandaté 1 843 114€ à 13 Habitat.
- Sur la ligne opérations façades Pertuis : le Territoire a mandaté 30 000 €.

Parallèlement, dans le cadre du contrat de ville le TPA a établi une convention de partenariat triennale avec le Dispositif Régional de l'Observation Sociale « DROS » pour un accompagnement dans le cadre du suivi et l'évaluation du contrat de ville et afin de disposer de données spécifiques aux quartiers prioritaires, actualisées annuellement, pour un montant de 10 000 €.

Dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville, le Territoire a versé en 2018 une subvention de 3 700 euros correspondant à sa participation financière au solde de la convention entre le Centre de ressources pour la Politique de la Ville PACA et la Métropole Aix Marseille Provence.

B) Les dispositifs mobilisés sur le Territoire à côté du Contrat de Ville :

Dispositif	Atelier Santé Ville (ASV)		Programme de Réussite Educative (PRE)		Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)		Plan de Lutte contre les discriminations et la Radicalisation	
	Commune	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées
Aix en Provence	75 actions	65 000 € Ville d'Aix-En-Provence, 213 000 € ARS. Participations financières du CD13 et de la Région Sud non évaluables à ce jour.	La ville d'Aix en Provence n'a pas de Programme de Réussite Éducative. Toutefois, cette année, la ville a soutenu 23 projets dans le domaine de la Réussite Éducative pour un montant total de 41 000€. Les actions ont porté essentiellement sur des animations visant à compléter l'offre éducative en favorisant l'épanouissement des enfants et adolescents. Parallèlement à cela, la direction a continué d'organiser des rencontres entre les écoles élémentaires et les associations sur les territoires d'Encagnane et du Jas de Bouffan. Il s'agit lors de ces séances d'aborder les différents éléments de partenariat entre les établissements scolaires et les associations. Ces réunions se déroulent deux fois par an.	38 actions : Le nombre d'action compte l'ensemble des fiches actions du CLSPD (13 Fiches actions) ainsi que le nombre d'action de prévention de la délinquance relevant toutes du CLSPD.	348 779 € qui correspondent à : la ligne prévention de la délinquance du contrat de Ville 100 696€ et aux montants complémentaires dédiés aux fiches actions du CLSPD (qui ne sont pas pris en compte dans le cadre du contrat de ville, soit 240 000 € (action de médiation) ainsi que 8 083 € sur les actions de citoyennetés) En complément : 487 000 Euros ont été investis pour le déménagement et la réhabilitation de la Maison de la Justice et du Droit, en coeur de QPV	La ville d'Aix en Provence n'a pas de Plan de Lutte contre les Discriminations. Elle a toutefois soutenu de nombreuses actions inscrites dans cette thématique, notamment d'accès au Droit.		
Dispositif	Atelier Santé Ville (ASV)		Programme de Réussite Educative (PRE)		Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)		Plan de Lutte contre les discriminations et la Radicalisation	

Commune	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus
Gardanne			La ville de Gardanne n'a pas de Programme de Réussite Éducative. Toutefois, cette année, la ville a soutenu 3 projets dans le domaine de la Réussite Éducative pour un montant total de 13 600 € (Crédits PV et DC)		3	16 166 €		
Pertuis					12	19 000 €	La Ville de Pertuis n'a pas de Plan de Lutte contre les Discriminations mais a soutenu 2 projets œuvrant dans ce domaine pour un montant de 7 000€	

Dispositif	Atelier Santé Ville (ASV)		Programme de Réussite Educative (PRE)		Conseil Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)		Plan de Lutte contre les discriminations et la Radicalisation	
	Commune	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées	Montant financier tous financeurs confondus	Nombre d'actions financées
Vitrolles	4	Montant financier contrat de ville : 32 000 euros	Bilan orthophonique : 5 ; en psychomotricité : 56 ; prise en charge en psychomotricité : 53 ; psychopédagogique : 11 ; Ateliers de remédiation : 15 ; Acc à la scolarité à domicile (Galilée) : 5 ; Inscription séjour : 7 ; Activité sportive hebdomadaire : 15 ; Semaine sportive vac. scolaires : 6 ; Atelier culturel : 4	213 000€	Actions entrant dans le cadre de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance : 14 actions financées dans le cadre du Contrat de ville, 4 actions financées dans le cadre du droit commun prévention Ville	Actions inscrites dans la programmation contrat de ville (y compris abattement TFPB bailleurs) + Conseil de territoire du pays d'Aix: 158 920 € + 33 896,00 € droit commun Ville (médiation Adelines), Ces actions ont également bénéficié de 18 200 € dans le cadre de la CLET (droit commun Ville). 4 actions financées dans le cadre du DC Ville hors contrat de ville : 3684€	25 Dont 5 dans le CDV et 5 dans l'AAP spécifique	40 000€ Dont montant CDV : 10 500€ et dont 7 800€ dans l'Appel à Projets

LE PRE DE VITROLLES EN 2018 :

Le PRE de Vitrolles a traité 271 situations en 2018, dont 102 déjà en suivi (année scolaire 2017/2018).

Les difficultés scolaires repérées par les enseignants du 1^{er} degré, l'absence ou le manque de praticien de santé sur le territoire, la mobilité restreinte des familles, ont conduit le PRE à proposer des bilans et des rééducations non pris en charge par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Nombre Total d'enfants suivis dans la période	271
Parcours déjà en cours avant la période	102
Nouvelles entrées dans la période	171
Sorties dans la période	140

ANNEE	2016			2017			2018		
	Total	filles	garçon	Total	filles	garçon	TOTAL	filles	garçon
Tranche d'âge									
2 à 6 ans	16	4	12	22	7	15	36	12	24
7 à 11 ans	142	43	99	176	58	118	202	70	132
12 à 16 ans	43	14	29	44	10	34	34	7	27
TOTAL	201	61	140	242	75	167	271	89	183

Age moyen des enfants suivis 8 ans et 7 mois

Domaine	Nombre d'actions
Culturel	4
Educatif	3
Loisirs	7
Santé	194
Scolaire	64
Social	4
Sportif	16

Les orientations et suivis individuels sont issus à 100% des QPV :

- Secteur LA FRESCOULE 79, soit 30 %
- Secteur CENTRE 193, soit 70 %

C) Les programmes de Rénovation Urbaine : secteur Centre de Vitrolles et quartiers Corsy, Beisson et Encagnane à Aix en Provence

En plus du programme de Rénovation Urbaine du quartier de Corsy et de Beisson sur Aix en Provence, le secteur Centre de Vitrolles et Encagnane à Aix-En-Provence ont été retenus au titre des Nouveaux Projets de Renouvellement Urbain.

- **L'opération de renouvellement urbain du quartier d'Encagnane :**

L'inclusion croissante de ce quartier à la dynamique du Territoire du Pays d'Aix et sa plus forte interconnexion sont ainsi des éléments clefs du projet urbain sur le quartier d'Encagnane.

L'opération d'aménagement est une opportunité réelle de développement des entreprises locales, confortant ainsi un tissu économique de proximité.

Une concession d'aménagement a été signée entre la Métropole et la Société Publique d'Aménagement Pays d'Aix Territoires pour la réalisation de cette opération d'aménagement.

- **Point sur les études lancées en 2018 : utilisation des crédits et contenu :**

- **Vitrolles – quartier Centre :**

- **Étude urbaine relative au NPRU du Secteur Centre – 115.000€**

Objectifs – Attendus : Étude visant à approfondir le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain du secteur centre de Vitrolles.

Contenu de l'étude :

- la consolidation de la programmation urbaine envisagée (considérant les besoins récemment exprimés, notamment en matière d'équipement publics) ;
- la justification du projet et des choix d'intervention, par la formalisation d'un diagnostic global partagé ;
- l'identification des grands objectifs environnementaux les plus pertinents et des moyens de les décliner à l'échelle du projet d'ensemble ;
- la précision des éléments de programme arrêtés pour aboutir à un projet d'ensemble détaillé sur les aspects suivants : programmes et capacités par lot, principales caractéristiques urbaines, architecturales et environnementales, interventions foncières, estimations financières...
- Une fonction d'ensembliser par un travail de synthèse et une démarche de mise en cohérence globale du projet de renouvellement urbain

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Ville de Vitrolles

Calendrier : 2019

- **Études relatives au développement économique et commercial du secteur centre de Vitrolles quartier d'intérêt régional retenu dans le cadre du NPNRU – 100.000€**

Objectifs – Attendus : La création de conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques est l'un des objectifs prioritaires du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. En effet, les difficultés économiques et sociales qui caractérisent généralement les quartiers de la politique de la ville (taux de chômage plus élevé que la moyenne nationale...) montrent la nécessité de renforcer et de consolider le tissu économique mal connu ou encore insuffisant dans ces quartiers afin que leurs habitants en bénéficient pleinement.

Pour répondre à cet enjeu, la commune conduit une réflexion sur le développement économique et commercial du secteur Centre de Vitrolles.

Contenu de l'étude : Marché à lots.

Lot 1 : Étude relative à la restructuration commerciale de la résidence Prévert.

Lot 2 : Étude relative à la création d'une offre d'hébergement et d'accompagnement favorisant la création d'entreprises et l'implantation d'activités

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Ville de Vitrolles

Calendrier : 2019

- **Sondages divers (amiante, géotechnique, pollution ...) et diagnostics réseaux – 35.000€**

Objectifs – Attendus : Mission d'appui à l'étude urbaine n°1

Contenu de l'étude : Cela englobe la réalisation de divers sondages (géologiques, géotechniques...) afin de caractériser les sols, ainsi que des analyses environnementales (sondages pour détecter la présence d'amiante dans les matériaux, ...). Cette ligne de dépenses intègre également un diagnostic des réseaux divers dans le cadre des études urbaines (analyse qualitative de chaque réseau, synthèse des travaux à envisager par réseau et des prescriptions à intégrer dans la conception du projet urbain...) voire des inspections par ITV des réseaux d'assainissement...

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Ville de Vitrolles

Calendrier : 2019

- **Aix en Provence :**

- **Étude de peuplement / mobilité résidentielle / programmation habitat – 30.000€**

Objectifs – Attendus : La mission vise à approfondir la réflexion sur le peuplement, volet complémentaire de l'approche sur la stratégie de l'habitat qui sera traitée par la CIL, dans une optique d'équilibre social du parc de logements, de déconcentration des précarités et d'actions partenariales

Contenu de l'étude : Analyse de la situation de peuplement dans le quartier du NPNRU, des dynamiques et des enjeux. Préconisations (stratégie d'attribution, relogement ; ...)

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d'ouvrage Territoire du Pays d'Aix

Calendrier : Etude réalisée / livrée

- **Etude de clarification des domanialités foncières (géomètre et juridique) : 25 000 €**

Objectifs – Attendus : Dans le contexte de la reprise des espaces publics, et du traitement des espaces extérieurs (résidentialisation), la clarification des domanialités est un préalable indispensable. La connaissance précise du foncier, et notamment sa confrontation avec les usages, doivent permettre d’anticiper une meilleure gestion des espaces dès leur conception.

Contenu de l'étude : Analyse cadastrale / relevés topo

Porteur de l'étude : Sous Maîtrise d’ouvrage Territoire du Pays d’Aix

Calendrier : Etude réalisée / Livrée

- **AMO développement durable (précisions des objectifs pour la labellisation éco-quartier) : 15 000 €**

Objectifs – Attendus : répondre aux engagements de la charte EcoQuartier et évaluer la démarche de projet au regard de différents critères, tels que:

- le pilotage et la gouvernance élargie, les démarches d’évaluation, la prise en compte des pratiques des usagers ;
- la lutte contre l’étalement urbain, la valorisation du patrimoine naturel et bâti, l’histoire et l’identité du quartier, la mise en œuvre d’une qualité architecturale et urbaine, le désenclavement, les objectifs de mixité (sociale et intergénérationnelle), de bien-vivre ensemble et de solidarité ;
- la contribution à un développement économique local, équilibré et solidaire, la promotion des mobilités douces et du transport collectif, favoriser la transition numérique ;
- l’adaptation au changement climatique et aux risques, l’amélioration de la sobriété énergétique

Calendrier : Etude réalisée / Livrée

- **Démarches intégrées : Articulation cohésion sociale – renouvellement urbain /Actions de la programmation venant en soutien au PRU ou initiées grâce au PRU :**

Sur la Commune d’Aix en Provence des actions ont été développées dans ce domaine :

- Mémoire de quartier / centre social la Provence : action visant à travailler sur la mémoire de quartier via des événements, des ateliers sur le territoire d’Encagnane,
- L’art et vous / centre social la Provence : action qui vise à développer l’accès à la culture pour tous en promouvant des actions sur l’espace publique notamment à travers l’embellissement de logettes,
- Animation des jardins d’Encagnane / CPIE : développer des animations autour de jardins familiaux sur trois lieux dans le quartier,
- ETIK Corsy / Centre Albert Camus : action qui vise à encourager les gestes eco citoyens par des ateliers, des séances de clean up day,
- KAPS / AFEV : nouvelle action dont le but est de favoriser le lien social entre les habitants par le biais d’étudiants qui logent dans les immeubles,

- Easipourtous / Fond de dotation Famille Provence : ce projet a pour objectif de faire émerger des initiatives citoyennes, de rassembler les habitants,
- Auto réhabilitation accompagnée et insertion sociale par le logement / Compagnons bâtisseurs,
- Dans le cadre du CLSPD de prévention situationnelle : accompagnement à la conception des espaces, suivi des chantiers rénovation urbaine,
- Mise en place de Chantiers embellissement dans les QPV pour apporter une réponse rapide d'amélioration du cadre de vie des habitants.

D) Les chantiers prioritaires développés en 2018 :

Les communes du territoire de Pays d'Aix, en tant que correspondants de proximité privilégiés des habitants et opérateurs intervenant dans les Quartiers Politique de la Ville, ont investi plus particulièrement certains champs de la Politique de la Ville sur l'année 2018.

- **Aix-en-Provence :**

- **La réussite éducative** : la ville a souhaité maintenir un soutien aux actions en lien avec la réussite éducative des enfants : à travers des projets en lien avec l'épanouissement des élèves dans les domaines du sport, de la culture hors temps scolaire et en pied d'immeuble. Elle a renouvelé son engagement auprès de structures qui œuvrent dans le champ de la réussite scolaire : soutien méthodologique, apprentissage différencié, mise en place de séance de travail , sur chacun des territoires, entre les associations qui œuvrent dans le champ de l'accompagnement à la scolarité et les établissements scolaires (2 niveaux élémentaires et collèges) etc...
- **En direction du public féminin**: favoriser l'ouverture sociale, culturelle, l'accès au droit, la parentalité etc.... à travers la mise en place d'ateliers, d'animations, de café-débat, etc...
- **La jeunesse**: priorité transversale du contrat de ville, la ville d'Aix en Provence initie un véritable plan d'actions à destination de ce public, à travers notamment la mise en place, avec les partenaires, d'animations sportives et culturelles de proximité dans le cadre d'une programmation sur les city stade et des stages pendant les vacances de décembre, d'avril et de juillet.
- Dans le cadre de la **prévention de la délinquance**, la ville a initié une nouvelle forme de prise en charge des élèves exclus en privilégiant un binôme ancré sur le territoire (association socioéducative - collège). Dans la thématique citoyenneté, la commune a souhaité reconduire l'action à destination des publics scolaires et ce à travers trois temps forts : le rallye citoyen qui s'adresse aux élémentaires, le concours justice à destination des collégiens et enfin le festival du film judiciaire pour les lycéens. En dernier lieu, elle privilégie l'animation préventive qui consiste à la mise en place d'action d'animations sur des moments clefs permettant d'éviter l'oisiveté et les dérives afférentes : horaires de soirée, mois d'août.... C'est une priorité qu'elle souhaite voir perdurer. Prévention numérique (harcèlement et réseaux sociaux) : développement d'actions à destinations des élèves collégiens et de leurs parents sur les risques et usages des réseaux sociaux et d'internet.

- Dans la thématique **Santé**, l'ASV a pu accompagner au démarrage de la Maison Pluridisciplinaire de Santé qui voit le jour sur le territoire de Beisson, par le biais d'actions hors les murs mais également le développement d'actions autour de la nutrition, prévention des addictions, à destination des publics jeunes notamment.
- **Cadre de vie** : Cf. Paragraphe précédent : « Démarches intégrées : Articulation cohésion sociale – renouvellement urbain ».
- **Insertion emploi des jeunes et des seniors**: en complémentarité du droit commun, des actions, visant un public atypique, sont développées et ce afin de suivre au mieux ces personnes qui nécessitent un accompagnement spécifique.
- **Animations du territoire** : La Direction Citoyenneté et Proximité a initié des rencontres territoriales sur chacun des QPV. Ces réunions ont pour objectif d'inviter l'ensemble des acteurs qui travaillent sur un même territoire quel que soit la thématique sur laquelle ils interviennent. Elles se déroulent deux fois par an et évoluent en fonction de l'actualité et des attentes des porteurs de projet. Les commissions territoriales sont un outil mis à disposition des porteurs de projet du contrat de ville et de ce qui œuvrent dans le champ de la politique de la ville.

- **Gardanne :**

La commune de Gardanne a souhaité soutenir les projets répondant aux thématiques suivantes. Pour 2018, la commune a augmenté sa participation financière en direction des projets associatifs tout en poursuivant une politique de droit commun (actions orchestre à l'école, cours de musique...) :

- **La Réussite éducative** : les projets favorisant la réussite scolaire, la persévérance scolaire et l'accompagnement à la scolarité, l'épanouissement hors temps scolaire. Les projets qui aident à comprendre et à lutter contre le phénomène d'absentéisme et de décrochage scolaire et qui visent à améliorer le soutien à la parentalité et le maintien des relations parents/enfants/école.
- **Les actions d'aide à la parentalité** par la culture ludique ont fidélisé les parents avec l'association PUZZLE. Cette association atypique, implantée dans la cité, est un repère pour les familles et les enfants. Le conseil Citoyen en a fait un lieu de rencontre et de travail collectif. En partenariat avec l'association Accompagnement Action Initiative (AAI), l'action Café Poussette permet aux parents d'échanger autour d'une problématique commune sur l'éducation du jeune enfant de 0 à 5 ans grâce à l'intervention d'une médiatrice familiale.

L'action coup de plume, en direction des publics vulnérables et prioritairement des parents propose une formation illettrisme et un accompagnement vers l'insertion sociale voire socio professionnelle. Cette formation permet de désacraliser le milieu scolaire et permet d'autonomiser les adultes dans leur vie quotidienne et de suivre la scolarité de leur enfant.

L'implication des jeunes ingénieurs de l'école G Charpak au travers de leur association "Illumines", apporte une nouvelle relation éducative dans l'accompagnement à la scolarité des enfants du primaire.

- **L'accès à la culture** : les projets favorisant la médiation culturelle et l'accès à la culture en direction des habitants du quartier prioritaire. L'association BREV'ART ET LA COMPAGNIE, de par ses ateliers artistiques dans la rue, s'inscrit dans la politique culturelle de la commune, en créant des passerelles avec l'école d'art plastique municipale. Son implication au Salon des Arts de la Commune valorise la participation des enfants et leurs parents.
- **Le cadre de vie** : les projets favorisant le mieux-vivre ensemble et l'apprentissage de la citoyenneté. L'association Moderniser Sans Exclure a permis l'accompagnement à la mise en place du conseil citoyen, dans une démarche citoyenne active et durable. La marche exploratoire à l'initiative du conseil citoyen a permis une meilleure articulation des interventions entre la commune et le bailleur.
- **La Prévention de la Délinquance** : les actions d'animation préventive sur des horaires décalés répondant à des problématiques identifiées visant notamment un public ne fréquentant pas les structures existantes. L'action de l'ADDAP avec les chantiers éducatifs rémunérés est un outil d'insertion, que la ville englobe dans sa démarche plus globale avec les clauses d'insertion sociale dans le cadre de marchés travaux. Les projets permettant une politique de présence sociale sur le quartier prioritaire, de prévention et de sécurité routières notamment concernant l'utilisation des deux-roues. L'action famille ados horaires décalés a permis de créer une présence éducative permettant un travail de prévention. Les projets qui visent à prévenir la récidive et la réinsertion des publics sous-mains de justice. La maison du droit de Gardanne, permet un travail sur la prévention de la récidive. La commune accueille régulièrement des TIG, et crée des tutorats dans les services municipaux.
L'action droit au Quotidien en direction des publics scolaires sur le droit et le fonctionnement de la justice s'inscrit également dans le cadre du CLSPD
- **L'accès au sport** : Les projets visant à l'amélioration et la diversification de l'offre sportive en direction des publics (enfants, jeunes, seniors) tout en privilégiant la relation enfants/parents. Urban SPORT TRUCK illustre cet objectif. Cette action très positive a fédéré tous les partenaires de la jeunesse. La pratique de cours de Step ou de danse sportive en direction des jeunes s'est structurée grâce à la présence du poste d'adulte relais. L'action éducative du CLES participe à la diversification de l'offre et la découverte du sport. Ces activités découvertes sont des tremplins pour rejoindre les clubs sportifs de la commune.
- **L'accès aux soins** : les actions visant à réduire des conduites à risques et addictives ainsi que la souffrance psychologique chez les jeunes. L'espace "santé Jeunes" impliqué dans le quartier de la politique de la ville est un acteur clé sur le site.
- **Emploi et développement économique** : Deux actions structurantes articulées à la Passerelle Maison de l'Emploi et de la Formation de Gardanne, renforcent cette thématique :
L'action citéslab portée par l'association Initiative du Pays d'Aix et l'accompagnement vers l'emploi et la formation des services à la personne portée par le Pôle d'activités de services Pays d'Aix.

- **Pertuis :**

La ville de Pertuis a poursuivi ses orientations prioritaires en soutenant les projets axés sur les thématiques suivantes :

- **La Réussite éducative :** Tous les projets qui favorisent la réussite scolaire, l'accompagnement à la scolarité et le maintien à l'école, ont une portée majeure pour la commune de Pertuis.

Le bien-être des élèves est une dimension forte qui trouve sa traduction dans des projets comme la « Classe Orchestre ». Ce projet agit positivement sur la cohésion du groupe, l'épanouissement de l'élève et son apprentissage grâce à une appropriation positive de sa scolarité. Il permet également à des élèves habitant le quartier prioritaire et n'ayant jamais joué d'un instrument de musique d'avoir accès à un enseignement musical dispensé par le Conservatoire de Musique de Pertuis.

« Les journées de l'éloquence ou l'art oratoire » avec sa Master Class, s'inscrit dans la même dynamique. Ce projet permet à des élèves de valoriser des compétences souvent enfouies et inexprimées dans le cadre habituel de la classe. L'élève se découvre des aptitudes et gagne de fait en confiance et estime de soi.

Ces exemples illustrent la volonté communale de réduire toutes formes d'inégalités pour permettre à chaque élève de trouver sa voie. La réussite éducative vise aussi à améliorer le soutien à la parentalité et le maintien des relations parents/enfants/école.

A ce titre, la ville de Pertuis a souhaité mettre en place dans le centre ancien de l'aide aux devoirs. Un souhait qui avait été exprimé les années précédentes et qui a trouvé une réalisation concrète avec l'implantation de l'association APES depuis septembre 2018. Cette association est composée exclusivement de bénévoles et n'a pas souhaité déposer une demande de financement dans le cadre du Contrat de Ville.

La ville a également retenu dans sa programmation deux actions innovantes afin de soutenir les parents dans leur relation parents/enfants en proposant des ateliers de la parentalité et un Point Ecoute Famille animés par l'association ARTMOTNID. Le Point Ecoute famille ouvre les samedis matins.

En outre, la commune exerce dans le cadre de son droit commun une veille active en participant prioritairement à toutes les équipes éducatives, à tous les conseils de disciplines qui concernent des élèves habitant le périmètre du centre ancien. Une priorité identique est donnée à ces mêmes élèves exclus temporairement du collège.

- **Le cadre de vie :** Les projets qui favorisent le mieux-vivre ensemble et la citoyenneté sont encouragés par la commune de Pertuis et le Conseil Citoyen. Cet axe est majeur pour les résidents qui font remonter de nombreuses incivilités liées au dépôt sauvage d'encombrants et d'ordures ménagères.

L'amélioration du cadre de vie est un axe prioritaire pour atténuer le ressenti général des habitants sur leur propre perception du climat ambiant. La lutte contre les logements indignes et insalubres et la piétonisation du centre ancien ont contribué, avec la lutte contre le trafic de stupéfiants, à faire baisser le sentiment d'insécurité. Depuis, les habitants, sous l'impulsion des services de la ville, se sont appropriés les espaces publics en participant massivement à la végétalisation du centre ancien.

D'autres projets ont vu le jour comme la création de jardins partagés. Ces initiatives sont décrites par les membres du Conseil Citoyen comme des réussites au regard du lien et des échanges qui se créent autour de ces espaces.

Ces actions embellissent l'espace public rendant le visuel plus agréable et attrayant. L'image du centre-ville s'améliore et désormais la convivialité entre habitants demeure l'enjeu majeur pour retisser les liens nécessaires au bien-vivre ensemble.

Pour ce faire, deux initiatives organisées conjointement par les services de la ville et le Conseil Citoyen ont vu le jour au cours de l'année 2018 avec un repas partagé (septembre 2018) et un café citoyen (décembre 2018). Ces moments d'échanges et de partage ont favorisé des temps de rencontre entre des personnes qui cohabitent sans ne se connaître ni se reconnaître.

Un parc public équipé de jeux pour enfants a vu également le jour place des Barres. Cet équipement apporte de la « vie » au centre ancien en créant un point de rassemblement convivial dédié aux familles.

Ce travail devrait être consolidé, voire étendu en 2019, pour répondre aux attentes des habitants.

De nouveaux aménagements sont prévus dans le centre-ville avec la création dans différents espaces de jardins partagés.

L'amélioration du cadre de vie passe aussi par une « offre de service » pour permettre à la jeunesse de faire du sport en ville. Pour ce faire, la ville de Pertuis mobilise sa direction des sports pour proposer un samedi après-midi par mois une animation sportive tout en mobilisant le dispositif PRODAS (porté et financé par le Territoire du Pays d'Aix) pour étoffer ses actions.

- **Vitrolles :**

La Ville de Vitrolles a souhaité en 2018 approfondir le travail de mobilisation du droit commun sur les quartiers prioritaires en accentuant, en premier lieu, le travail transversal interne :

- Définition collégiale des priorités 2018 de la déclinaison communale de l'appel à projets,
- Rattachement de l'équipe opérationnelle à une Direction de la Solidarité comprenant le PLCDRA, l'accès aux droits/ le CLSPD et le CCAS,
- Lancement d'un travail de fonds de redynamisation des locaux commerciaux de la Frescoule,
- Développement d'un travail de partage et de synergie avec la Caisse des écoles portant le PRE et l'accompagnement à la scolarité, etc.
- Partage des premiers résultats de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville et des portraits de territoire et amorçage de nouveaux projets.

Par ailleurs, la Ville de Vitrolles a souhaité développer et amplifier le travail de fonds mené avec les bailleurs sociaux bénéficiant de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) afin que ce dispositif puissent bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires et être valorisé sur des actions concourant à l'amélioration du cadre de vie, au soutien des dynamiques habitantes, au développement social local, à la tranquillité publique et à l'appropriation positive des espaces. Ainsi, en 2018, les bailleurs sociaux ont participé au financement de 16 projets pour un total de plus 186 500 euros.

En 2018, ce travail sur la mobilisation de la programmation et du droit commun a permis de faire émerger ou de retravailler des projets répondant aux enjeux prioritaires suivants :

- **L'inclusion numérique** : réunions de plusieurs groupes de travail permettant d'établir un diagnostic partagé et montée en charge dans la programmation des actions venant répondre aux enjeux de formation des habitants (La Toupie informatique « Contre la fracture numérique ») et de médiation numérique (AVES « Vers plus d'autonomie dans ses démarches administratives »).
- **L'appropriation positive des espaces par des actions sur le cadre de vie** par le soutien des projets jardins apportant une réelle plus-value et des projets favorisant le réinvestissement concerté des espaces (AVES « Vivre ensemble aux Hermes », Centre social Calcaïra – Léo Lagrange Méditerranée « Vivre ensemble à la Frescoule » qui a permis de mener une concertation ambitieuse en lien avec les habitants, le Conseil citoyen et la Ville sur le réaménagement de la Place Georges Brassens) et des actions de prévention en horaires décalées (ADDAP 13 « Sport truck »),
- **Le travail en lien avec l'Education nationale** venant répondre aux enjeux identifiés : développement de l'esprit critique, dangers d'internet, (RABSA13 « Cours d'auto-défense intellectuelle », les Journées de l'éloquence, etc.), actions de prévention santé (CODEPS),
- **La parentalité** : développement des outils pour accrocher les familles et les enfants parfois jouant seuls sur l'espace public (centre social Calcaïra - Léo Lagrange Méditerranée, « Des enfants, des parents, du lien », Arts et développement « Ateliers de pratique artistique dans l'espace public »),
- **L'emploi et l'insertion** : actions autour de l'accompagnement à la création d'activité, la levée des freins à l'emploi, et l'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi, avec un maillage retravaillé avec les acteurs des quartiers prioritaires afin d'accentuer l'aller vers (permanences de COSENS dans les QPV),
- **La jeunesse** : développement des chantiers jeunes en lien, notamment, avec les bailleurs sociaux, développement des projets de jeunes accompagnés, mobilisation forte du partenariat autour de l'ADDAP, des centres sociaux, du Point accueil écoute jeunes, etc.
- **L'alphabétisation** : un groupe de travail spécifique a permis de faire émerger et d'organiser des actions bénévoles, d'étayer les actions financées et de se projeter sur de nouvelles actions,
- **La lutte contre les discriminations** : la Ville de Vitrolles est particulièrement mobilisée sur cette thématique depuis 2016, avec la signature du Plan de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. La Ville assume un rôle de pilote sur son territoire pour cette thématique, notamment en direction de ses agents, des jeunes et du monde de l'emploi. L'équipe opérationnelle est donc particulièrement attentive à cette dimension dans les actions déposées dans le cadre du contrat de ville, et incite les porteurs à participer à cette mobilisation. Ainsi, des actions notamment de sensibilisation du public jeunes ont pu être menées (13-38 Méditerranée, Les petits débrouillards, etc.).

E) L'ingénierie :

L'ingénierie au service du Contrat de Ville est exercée par :

- **La Direction Politique de la Ville du Territoire du Pays d'Aix** : L'équipe de la Direction Politique de la Ville composée de 3 agents (1 Directrice, 1 chargée de mission et une assistante) est mobilisée, en tant que pilote du dispositif, sur 2 missions principales : Elle assure la préparation et l'animation de l'ensemble des instances de pilotage politique et technique du Contrat de Ville.

Les missions de la Direction seront assurées dans le respect des compétences respectives de chaque collectivité et s'appuient, autant que de besoin, sur la mobilisation du partenariat.

Les communes et le Territoire collaborent notamment sur la préparation et la mise en place de l'appel à projets. Le TPA a la responsabilité de la collecte des dossiers et de l'instruction partagée avec les communes, avant les démarches collégiales d'arbitrage, d'évaluation et de synthèses opérées en Comité des Partenaires financeurs.

- **l'État**: co-pilote du CDV et des instances de gouvernance associées, assure son implication dans l'ensemble des travaux inhérents à la supervision et à la mise en place du Contrat concernant les différents piliers concernés.

Sa présence auprès des communes et du Territoire du Pays d'Aix est assurée par la mobilisation des Délégués du Préfet (au nombre de 3 sur le Territoire). Le poste sur le territoire de Vitrolles n'a pas été remplacé en 2018 suite à une vacance de poste.

-**Les communes**: Aix en Provence, Gardanne, Pertuis, Vitrolles. Elles demeurent l'échelle d'intervention privilégiée pour la mise en œuvre du Contrat (au regard de leurs compétences), l'animation de proximité en direction des acteurs locaux, le portage opérationnel des projets urbains, le déploiement des dispositifs sectoriels de la Politique de la Ville et le déploiement des Conseils Citoyens et Maisons du Projet. Les équipes présentes au niveau des communes sont ainsi les principaux acteurs de la réalisation des actions du Contrat de Ville, en activant différents leviers relatifs à la relation avec les acteurs et opérateurs de proximité, animation et pilotage des dispositifs de la Politique de la Ville et de droit commun (CLSPD, PRE, ASV communaux...), suivi des déclinaisons locales des appels à projets.

Elles s'engagent à apporter au Territoire et à l'Etat l'ensemble des éléments permettant d'engager une évaluation partagée du contrat et à assurer une supervision suffisante des projets devant être mis en place.

L'ingénierie pouvant être mobilisée au niveau de chaque commune dépend des modalités d'organisation communales et des initiatives des municipalités en la matière. Ces organisations doivent assurer les conditions d'une bonne mobilisation d'une ingénierie responsabilisée sur la mise en œuvre des actions, la coordination locale de l'appel à projet et la fédération des acteurs, la participation aux travaux techniques et l'appui aux travaux des Conseils Citoyens.

En 2018, les conventions de gestion entre les Villes du Territoire du Pays d'Aix et la Métropole sont arrivées à leur terme. La Ville d'Aix en Provence et de Vitrolles ont sollicité la Métropole pour demander à poursuivre le travail engagé sur les quartiers prioritaires et ce jusqu'en juin 2020 (En cas de prorogation du Contrat de Ville, reconduite sur la même durée), date d'échéance du Contrat de Ville du Territoire. La Métropole leur a proposé de signer une convention d'application territoriale du Contrat de ville par laquelle elles s'engagent à inscrire leur intervention en pleine cohérence avec les orientations et objectifs du Contrat.

Nombre d'ETP par commune :

Aix en provence : 3,95 ETP

Gardanne : 1 ETP

Pertuis : 1 ETP

Vitrolles : 2,3 ETP (+ 3 ETP pour le PRE)

III. L'accompagnement des conseils citoyens :

La loi du 21 février 2014 reconnaît et valorise les habitants comme des partenaires essentiels de la Politique de la Ville dans le cadre de la co-construction du contrat et des projets s'y rapportant ainsi qu'aux démarches de suivi et d'évaluation. Actuellement, huit conseils citoyens existent sur l'ensemble des quartiers définis comme prioritaires que sont : Beisson, Corsy, Encagnane et le Jas de Bouffan pour la Commune d'Aix-en-Provence ; le logis Notre Dame pour la commune de Gardanne ; le centre ancien pour la commune de Pertuis et le secteur centre et la Frescoule pour la commune de Vitrolles.

• **Point d'étape du fonctionnement des Conseils Citoyens :**

- **Aix en Provence** : 4 conseils citoyens (1 par QPV)

- Organisation : Les conseils citoyens aixois sont au nombre de 4, il y a en a un sur chaque territoire concerné par le contrat de ville à savoir: Corsy, Beisson, Encagnane et Jas de Bouffan.

Créés depuis le deuxième semestre 2016, ils se sont tous constitués en association. Le mode de gouvernance retenu a été le mode collégial pour certains et semi collégial pour d'autres.

Ils ont tous rédigé un règlement intérieur et une charte de fonctionnement.

Ils se réunissent une fois par mois en moyenne.

- Mobilisation : Dans la mise en place : la mobilisation des membres des Conseils Citoyens s'est principalement effectuée par la ville d'Aix en Provence.

Un accompagnement a été réalisé par l'association ARENES, financé par le Territoire du Pays d'Aix.

La mobilisation est réalisée par la Direction Citoyenneté et Proximité pour tout ce qui concerne les réunions de préparation de la programmation et leurs participations aux différentes instances de décisions (comité technique et comité de pilotage). Chaque conseil citoyen est associé autant de fois que nécessaire et ce, dès que la thématique concerne un territoire Quartier Politique de la Ville.

Ainsi, ils sont associés à toutes les réunions : diagnostics en marchant, réunion publiques, réunion sur des thématiques spécifiques (ex : stationnement).

- Participation effective dans les instances Contrat de Ville :

Les membres des quatre conseils citoyens participent aux comités techniques communal, intercommunal et au comité de pilotage.

Ils sont associés à toutes les étapes de la programmation (préparation de la note de cadrage, analyse des dossiers et présentation des actions retenues).

- Moyens mis à leur disposition :

Chaque conseil citoyen est accueilli dans une salle municipale en lieu et place d'un centre social ou d'un équipement de proximité dans lequel ils bénéficient de la mise à disposition d'une salle pour faire leur réunion mensuelle.

Ils ont pu demander des subventions. Le Conseil Citoyen du Jas de Bouffan a déposé un dossier dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de Ville et La ville émarginé au Fond de participation des habitants (FPH). La ville et l'État les ont accompagnés dans ces démarches.

Ils se réunissent en moyenne une fois par mois.

Le Conseil Citoyen du Jas de Bouffan organise également des réunions thématiques en plus de ses réunions mensuelles.

- Information/association dans le cadre des Projets de Rénovation Urbaine (PRU) :

Concernant les PRU de Beisson et de Corsy, qui arrivent à leur fin, les conseils citoyens ont été associés dès leur mise en place aux différentes instances.

A ce jour, la Direction Citoyenneté et Proximité reste à la disposition des conseils citoyens pour leur apporter, lors de leurs séances plénières, les éclairages nécessaires à la bonne compréhension de l'avancée du projet.

Le quartier d'Encagnane a été retenu pour un Nouveau projet de Renouvellement Urbain. Dans sa conception, la commune a souhaité mettre en œuvre, dès le départ de la réflexion, des ateliers de concertation auprès de la population. Ainsi, les conseils citoyens ont pu être associés aux six ateliers qui se sont réalisés. Aujourd'hui, le projet est en cours de rédaction. Le Conseil Citoyen d'Encagnane est invité aux séances autant que possible.

○ **Gardanne** :

- Organisation :

La première année d'existence s'est articulée autour de la structuration du conseil citoyen (création d'une charte de fonctionnement, rôle des conseillers, représentativité et pertinence des projets proposés, relation avec les différents acteurs, communication interne et externe).

- Mobilisation :

La mobilisation des membres du conseil citoyens a été conduite en partenariat avec l'association Moderniser Sans Exclure. La commune a souhaité s'appuyer sur une démarche citoyenne et participative de ce conseil citoyen afin de les associer à la vie du quartier Notre Dame

- Mobilisation :

Les conseillers se réunissent 1 fois par mois. Chaque réunion du conseil citoyen est co-animée par un conseiller. Les tâches telles que la prise de note, la réalisation de compte rendu sont également assurées par les conseillers eux-mêmes. Les conseillers citoyens ont été positionnés comme partenaires de l'action municipale, notamment en effectuant une marche exploratoire sur le quartier de notre dame, dans le but de réaliser un état des lieux des besoins sur ce territoire.

○ **Pertuis :**

- Organisation :

L'arrêté, pris par le Préfet de Vaucluse début 2018, a officialisé l'existence d'un Conseil Citoyen qui fonctionnait jusqu'alors de manière informelle.

Les membres ont bénéficié d'un accompagnement dispensé par l'association ARENES depuis juillet 2017 jusqu'en fin 2018. Un agent communal de la direction prévention, citoyenneté, accès au droit participe aux réunions du Conseil Citoyen à la demande de l'ensemble de ses membres.

- Mobilisation :

Ils se réunissent à une fréquence leur permettant de se retrouver tous les deux mois maximums.

- Participation effective dans les instances CDV :

Le Conseil Citoyen assure une présence aux différents comités techniques programmés jusqu'à ce jour.

- Moyens mis à leur disposition :

Les membres ont à leur disposition une salle de réunion dans les locaux municipaux de l'antenne de quartier situés place Saint Pierre.

Une association membre, l'USR Pertuis, a porté en 2018 une demande de subvention auprès de la préfecture de Vaucluse pour faciliter le fonctionnement du Conseil Citoyen.

○ **Vitrolles :** Deux Conseils Citoyens (Secteur centre et Frescoule)

- Organisation :

N'ayant pas opté à ce jour pour une forme associative, les conseils citoyens vitrollais se sont dotés rapidement suite à leur création fin 2015 d'une charte et d'un règlement intérieur qui définit notamment leurs modalités de travail et les règles de prise de décision. Après un renouvellement des conseils effectué en mai 2018, ces outils sont toujours valides à ce jour. Les conseils ont bénéficié de l'accompagnement d'un chargé de mission dédié – agent municipal – au cours des années 2016 et 2017 et l'année 2018 de façon allégée. Cet agent a effectué une aide à l'animation des réunions, un appui à l'organisation des travaux ; il a également facilité l'interface entre les conseils et les pouvoirs publics, afin de garantir un « droit de suite » aux demandes et / ou interpellation des conseils.

Cet accompagnement a été mis en œuvre en vue de parvenir à une autonomisation des conseils dans leur organisation et leur fonctionnement. Aussi, au cours de 2018 ont été créés des « comités exécutifs » dans chaque conseil, doté de 3 ou 4 habitants, renouvelé tous les 6 mois, en charge de la préparation des réunions, de leur animation et de leur suivi. Les comités sont également les interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics et des partenaires agissant sur le quartier. Il convient de noter que le Coordonnateur CLSPD, précédemment chargé de la création et de l'accompagnement des conseils, est chargé depuis sa prise de poste en août 2018 conserve une mission d'appui aux conseils citoyens : il est l'interlocuteur privilégié des conseils citoyens, gardant toujours un rôle de ressource et de conseil si nécessaire, et garantissant toujours le « droit de suite » des conseils dans leurs relations avec les pouvoirs publics.

- Mobilisation :

Créés fin 2015 et ayant choisi de s'engager courant 2016 pour une durée de 2 ans renouvelables, les conseils ont fait l'objet d'un renouvellement de leurs membres en mai 2018. En accord avec chaque conseil, la Ville a procédé à un appel à volontaire lancé

courant mars 2018, puis organisé pour les 34 habitants ayant répondu (parmi lesquels 12 nouveaux membres) et les 7 membres des collèges « acteurs locaux » une conférence citoyenne de lancement des nouveaux conseils le 26 mai 2018.

Cette conférence citoyenne a permis aux membres des conseils de travailler en ateliers animés par M. Etienne BALLAN (Association ARENES) sur trois sujets : les chantiers prioritaires pour chaque quartier, les relations avec les habitants, et les besoins de formation des membres des conseils. Lors de cette conférence a également été organisé le tirage au sort d'une partie des nouveaux membres, sur liste d'adresses communiquée par les bailleurs sociaux : 100 adresses tirées au sort pour la Frescoule et 170 pour le secteur centre. A ce jour, ce tirage au sort n'a pas permis de mobiliser de nouveaux membres du fait de l'absence de réponses reçues au courrier du maire notifiant le tirage au sort aux personnes concernées. En 2019, des pistes sont explorées pour parvenir à mobiliser des habitants tirés au sort : phoning sur la liste tirée au sort, et si nécessaire organisation de temps forts conviviaux sur les quartiers suivis d'un tirage au sort.

- Participation effective dans les instances CDV :

Les conseils citoyens ont participé à toutes les instances du contrat de ville : comités techniques municipaux, comité technique intercommunal, comité de pilotage. Ils se voient proposer, en amont des instances, des réunions de présentation et d'explicitation des dossiers de demande de subvention par l'équipe politique de la ville de Vitrolles, organisées par thématiques de l'appel à projet. Ces réunions de préparation organisées depuis 2016 ont permis de former des habitants aux rouages de la Politique de la ville et à la connaissance des actions et des porteurs de projet. Ces connaissances se diffusent aujourd'hui dans les conseils, entre « sachant » et nouveaux membres, ce qui contribue à renforcer la capacité d'intervention des conseils dans ces instances.

- Moyens mis à leur disposition :

Des salles de réunion sont mises à disposition à titre gracieux par les centres sociaux des deux quartiers. Un fond de participation des habitants (FPH) a été mis en place fin 2016 par la ville (2000 € par quartier prioritaire) : les conseils citoyens sont décisionnaires de son attribution. Certains membres des conseils ont également pu solliciter et obtenir ce fond pour organiser des actions de lien social et de solidarité sur leurs secteurs : fête des voisins (Frescoule), Noël solidaire (secteur centre), animations festives sur l'espace public (Frescoule).

- Information/association dans le cadre des Projet de Rénovation Urbaine (PRU) :

Le conseil citoyen du secteur centre a été associé en 2018 aux réunions de concertation sur les travaux d'espace public et de voirie qui constituent la dernière tranche du PRU 1 à VITROLLES.

IV. L'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville

La Métropole Aix Marseille Provence et l'Etat ont confié au Centre de Ressources pour la Politique de la ville PACA (CRPV PACA), nommée Cité Ressources, une mission d'évaluation à mi-parcours des contrats de ville. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la loi et ces objets sont précisés dans un guide méthodologique produit par le CGET, à savoir :

- Réajuster la stratégie déployée
- Réinterroger les orientations
- Actualiser la programmation des actions

A l'échelle de la Métropole, cette évaluation vise également à la mise en place d'outils d'évaluation en continu permettant d'éclairer l'évaluation finale en 2020 et de dégager des éléments de perspectives contribuant à la réalisation du projet métropolitain.

La démarche a été conçue en trois dimensions :

- Favoriser la connaissance des territoires à travers la réalisation d'un diagnostic de la politique de la ville confié au COMPAS ;
- Dresser un bilan des modalités de mise en œuvre du contrat de ville, par l'analyse des programmations et de la gouvernance, confiée au cabinet AZ Etudes et Conseils et qui place la question des bénéficiaires au centre de son analyse ;
- L'animation de temps d'intelligence collective permettant de qualifier la démarche à partir du point de vue de l'ensemble des acteurs.

Ce travail a été réalisé par le CRPV PACA, nommée Cité Ressources, en collaboration étroite avec la Direction Politique de la Ville du Territoire en charge du pilotage du Contrat de Ville, les équipes opérationnelles des communes, associées aux différents temps de travail, et les représentants de l'Etat sur le territoire, à savoir les délégués du Préfet.

- **En termes de réalisations :**

15 Janvier 2018, le diagnostic de COMPAS a été présenté à l'ensemble des équipes Politique de la Ville du Territoire du Pays d'Aix.

Avril – juin 2018 : entretien entre le CRPV et les équipes d'ingénierie du territoire (Territoire, DP, communes).

25 avril 2018 : animation d'une réunion collective avec les partenaires du contrat de ville – 35 personnes

Cette journée de travail avait pour objectif de qualifier, du point de vue des acteurs, les réussites du contrat de ville, tout autant que les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre ou sur le territoire (thématiques prioritaires.) Au regard de ces éléments, des enjeux ont été identifiés. Parmi eux, des thèmes prioritaires ont fait l'objet d'un travail plus concret de préconisations qui seront présentées à la fin du rapport.

26 avril 2018 : animation d'une réunion collective avec les opérateurs du contrat de ville – 25 personnes.

29 mai 2018 : Rencontre des conseils citoyens d'Aix en Provence – 6 conseillers citoyens.

31 mai 2018 : Rencontre du conseil citoyen de Pertuis – 8 conseillers citoyens.

12 juin 2018 : Rencontre des conseils citoyens de Vitrolles : 15 conseillers citoyens.

25 juin 2018 : Rencontre du conseil citoyen de Gardanne : 8 conseillers citoyens.

Chacune de ces réunions a également été l'occasion de partager avec les participants les données du diagnostic politique de la ville fournie par le COMPAS.

20 Juin 2018 : temps de présentation et d'échanges avec la cabinet AZ Etudes et Conseils. Cette journée de travail avait pour objectif de qualifier, du point de vue des acteurs, les réussites du contrat de ville, tout autant que les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre ou sur le territoire (thématiques prioritaires.) Au regard de ces éléments, des enjeux ont été identifiés. Parmi eux, des thèmes prioritaires ont fait l'objet d'un travail plus concret de préconisations.

25 juillet 2018 : Comité de Pilotage territorial.

21 Mars 2019 : Comité de pilotage métropolitain.

- **Préconisations issues de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville du Territoire du Pays d'Aix**

- **Analyse de la programmation du Contrat de Ville sur la période 2015-2017 : Les actions mises en œuvre dans le Contrat de Ville**

- Des difficultés ont été relevées dans l'obtention de la part des financements de droit commun du Contrat de Ville :

- Préconisations :

- Réfléchir à une règle commune que l'ensemble des opérateurs appliquerait pour inscrire dans leurs budgets les financements de droit commun qu'ils sollicitent ou qu'ils ont perçus.
- Mettre en œuvre les conditions pour une transmission systématique au Territoire des financements de droit commun affectés au Contrat de Ville par les différents financeurs.

- Revoir la thématique Prévention de la délinquance pour la subdiviser :

- Préconisations :

- Ajouter la thématique « Accès aux droits » (cet ajout permettrait de distinguer les actions qui relèvent de l'accès aux droits des autres actions relevant de la prévention et de pouvoir construire une analyse spécifique à cette thématique).
-

- Les données de bilan sur la réalisation et la mise en œuvre des actions financées sont difficile à obtenir car elles relèvent du déclaratif des structures :

Préconisations :

- Construire un outil de suivi-bilan des actions à compléter éventuellement avec les opérateurs ;
- Re-ciblage des publics QPV nécessaire pour certaines actions ;
- Publics à accompagner en priorité : les adolescents/jeunes (23 % de – de 15 ans dans les QPV, entre 35 et 75 % des 16-24 ans ne poursuivent plus d'études, 2 fois plus de jeunes dans les QPV que hors QPV qui ne sont ni en emploi, ni en formation) et les femmes.

- **Les dispositifs connexes du Contrat de Ville :**

- Manque de visibilité sur ces dispositifs de la part de la Direction Politique de la ville du Territoire :

Préconisations :

- L'équipe Politique de la Ville du Territoire doit être associée au suivi des dispositifs connexes afin d'harmoniser les interventions qui nourrissent la finalité du Contrat de Ville.

- **La gouvernance du Contrat de Ville :**

- Amélioration nécessaire de la gouvernance du dispositif dans la configuration actuelle de répartition des compétences entre le Territoire, l'État et les communes.
- Pas de lisibilité de l'intervention des signataires du Contrat de Ville sur les QPV.

Préconisations :

- Nécessité d'améliorer l'animation globale du Contrat de Ville, notamment dans le cadre des instances de gouvernance, en vue d'inciter les partenaires à s'interroger sur les enjeux du dispositif, d'échanger sur les bonnes pratiques entre communes... (prévoir des instances qui ne traitent pas uniquement de la programmation).
- Renforcer l'équipe ingénierie du Territoire.
- Face aux désengagements de certains partenaires, nécessité de réinterroger les signataires du Contrat de Ville sur leurs engagements et d'entamer une priorisation des champs d'action à couvrir.



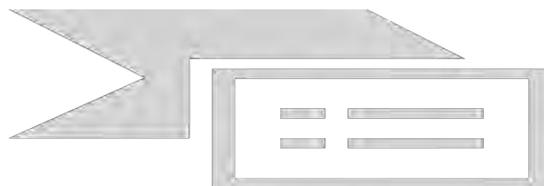
Métropole Aix- Marseille- Provence

Le Rapport Politique de la Ville

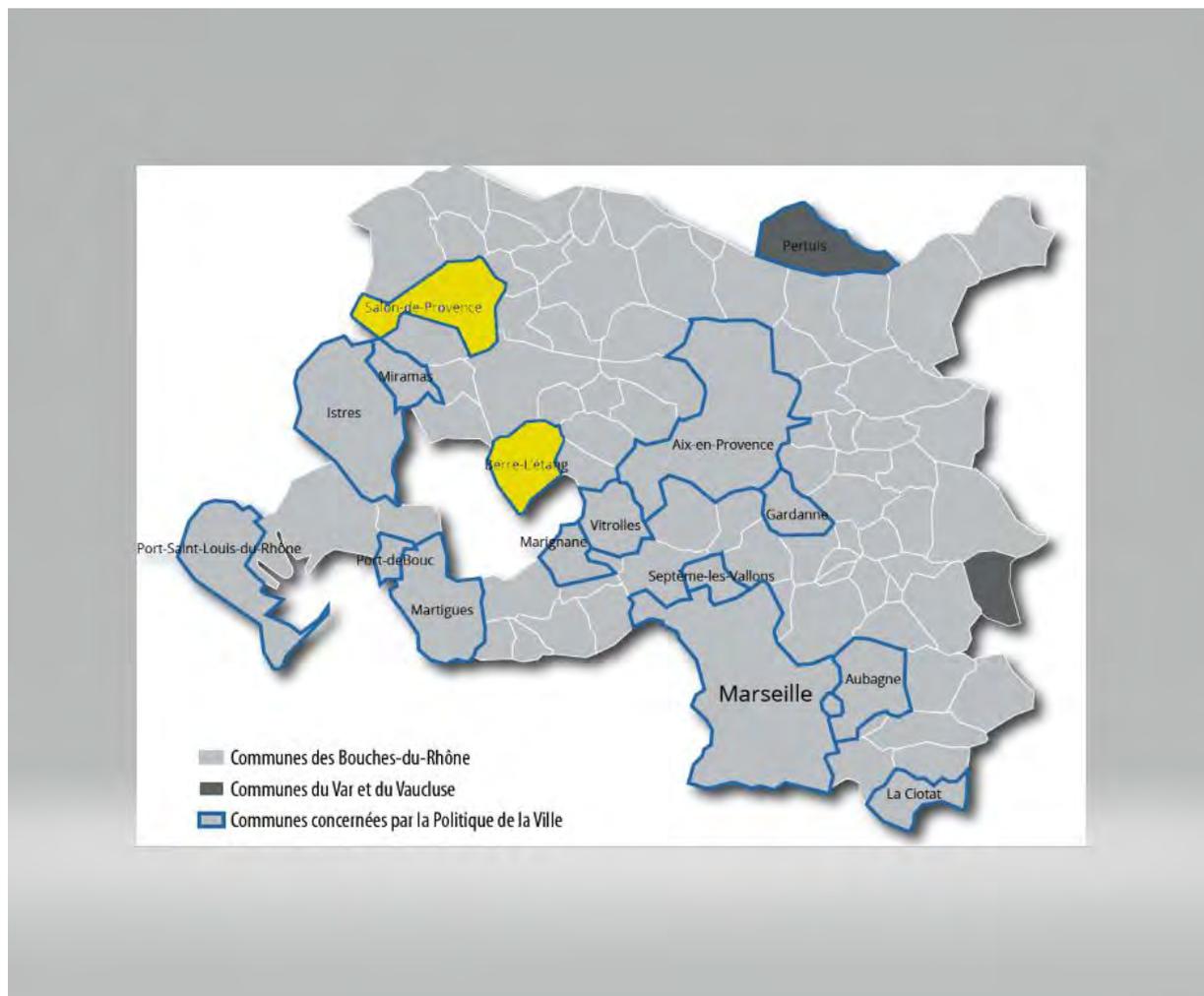
2018

Conseil de Territoire

Du Pays Salonais

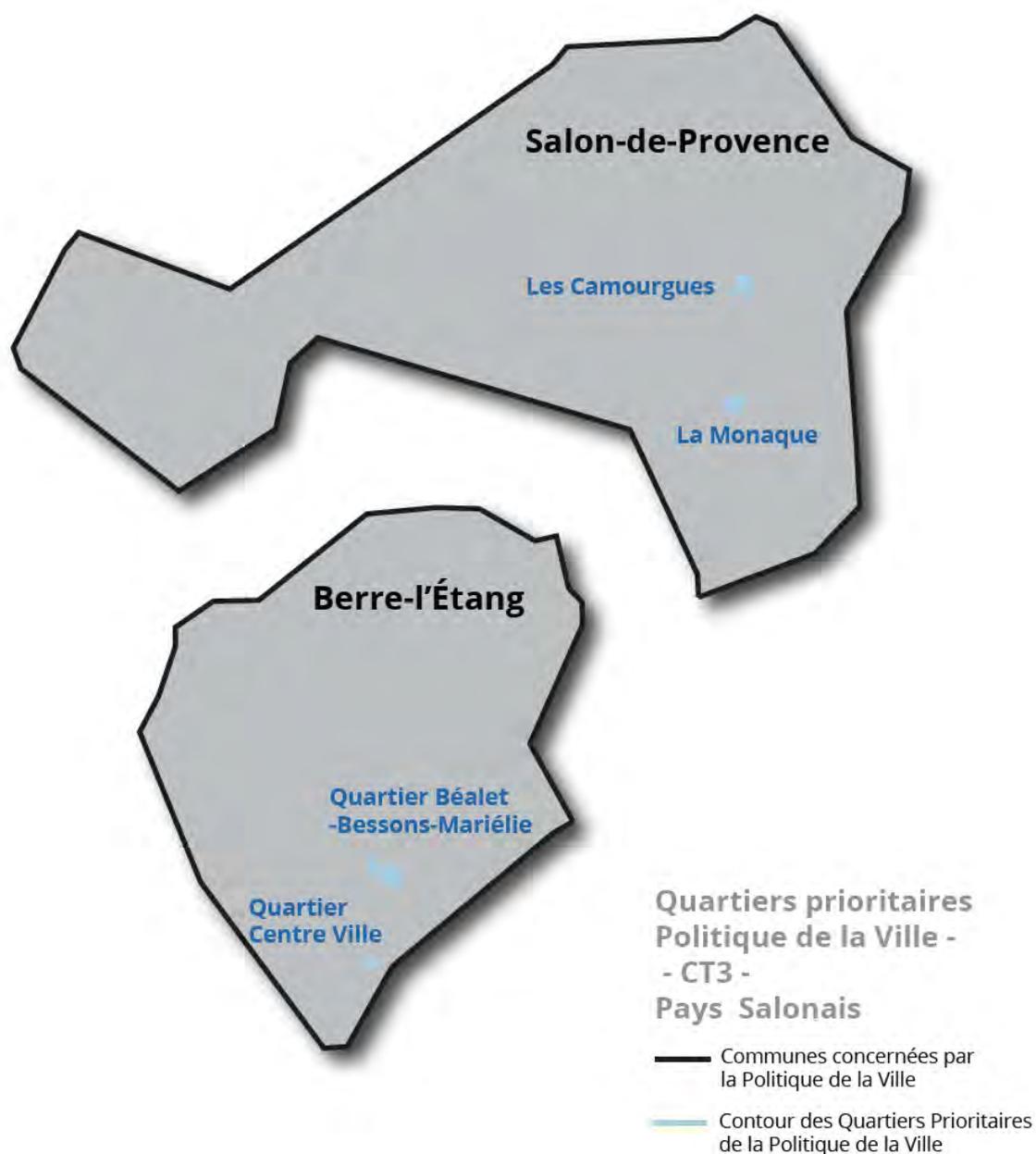


Les communes Politique de la Ville du Conseil de Territoire du Pays Salonais dans l'ensemble des communes de la Métropole concernées par la Politique de la Ville



Les quartiers prioritaires des communes du Territoire du Pays Salonais :

Salon-de-Provence et Berre-l'Étang



I. Quartiers Prioritaires et Quartiers de Veille Active

Berre-l'Étang : Centre ancien (1 085 hab.) et Béalet-Bessons-Mariélie (1 560 hab.)



Salon-de-Provence : Les Canourgues (3 940 hab.) et La Monaque (1 510 hab.)



Salon-de-Provence : Le quartier de veille active Bressons-Blazots



II. La mise en œuvre en 2018 du Contrat de Ville du Conseil de Territoire

A) La Programmation 2018

NOM DU PORTEUR	NOM DE L'ACTION	LIEU DE L'ACTION	SUBVENTION METROPOLE Aix- Marseille-Provence
CAVM	Les jardins du vieux moulin	SALON	8.000
MISSION LOCALE EST ETANG DE BERRE	Booste ta vie pro	BERRE	5.000
PROPULSE	Entrée dans un parcours AI-IAE	SALON-BERRE	10.000
API	Développement économique zones prioritaires	SALON-BERRE	2.200
TMS	Accompagnement social des publics QPV de Salon et de Berre vers l'emploi par la mobilité	SALON-BERRE	8.000
SAS	A nos leçons	SALON	9.000
IMFP	Eveil musical et parcours d'éducation artistique et culturel	SALON	7.400
ESPRE	Orientation 3 ^{ème} collège Jean Moulin	SALON	4.000
MDA 13 NORD	Compétences psychosociales	SALON-BERRE	6.000
SAS	Pôle parentalité	SALON	9.000

SAS	Pôle éducation à la santé	SALON	7.000
MOSAIQUE	Ma santé et moi	SALON	2.600
GROUPE ADDAP 13	Remob	SALON	2.100
MOSAIQUE	Mosaikart	SALON	17.000
France PLUS BERRE	Faciliter autonomie des citoyens des quartiers prioritaires	BERRE	5.500
PILE ET FACE	Jeu tisseur de lien	SALON-BERRE	2.000
CAVM	Aux rdv des arts	SALON	7.000
AAGESC	Can Connect	SALON	8.000
MDA 13 NORD	Accès à la santé des adolescents et jeunes	SALON-BERRE	6.700
MOSAIQUE	De l'inclusion sociale à l'égalité citoyenne	SALON	3.500
TMS	Mise en place outils mobilité	SALON-BERRE	4.000
FACE	Job academy séniors	SALON-BERRE	2.000
MOSAIQUE	Parkour 16-25 ans	SALON	4.000
PILE ET FACE	Jeu après jeu je deviens je	SALON-BERRE	3.500
PETITS DEBROUILLARDS	Sciences dans le quartier des Canourgues	SALON	1.500
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	Des quartiers prioritaires vers les clubs sportifs	SALON	5.000

PILE ET FACE	A dos on n'avance pas ensemble on va plus loin	SALON	3.200
MDQB	Mobil ta vie	BERRE	3.300
AAGESC	E-inclusion accès aux droits et vie sociale	SALON	12.000
MOSAIQUE	Mosaik mobil	SALON	5.500
CAVM	Démarche citoyenne	SALON	5.000
ANONYMAL	Smart Canourgues	SALON	5.000
ANONYMAL	La mémoire des Canourgues	SALON	6.000
TOTAL GENERAL	33 ACTIONS		190 000 €

B) L'analyse technique de la programmation 2015-2018

DENSITE ET RENOUVELLEMENT DES PROGRAMMES ANNUELS D' ACTIONS

	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Nombre d'actions proposées	45	60	71	64	240
Nombre d'actions inscrites au programme (validées)	40	59	63	56	218
Dont nombre d'actions nouvelles	12	32	38	25	107

REPARTITION DES ACTIONS VALIDEES PAR PILIER

	2015	2016	2017	2018
Pilier Cohésion Sociale	37	45	49	44
Pilier Emploi et Développement Economique	10	12	11	9
Pilier Cadre de Vie et Renouveau Urbain	3	2	3	3
TOTAL	50	59	63	56

C) L'analyse thématique des programmations 2015-2018

Thématiques	Nombre d'actions				
	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Dispositifs opérationnels	1	2	0	0	3
Habitat	3	2	3	3	11
Emploi	10	12	10	9	41
Réussite Educative	11	19	19	16	65
Santé	5	5	6	6	22
Prévention	4	3	6	10	23
Culture-Citoyenneté-Vie en Société	6	16	19	12	53
TOTAL	40	59	63	56	218

Pour 2015, les statistiques d'actions toujours sous le régime du CUCS n'intégraient pas Berre-l'Étang et ne sont donc pas comparables avec les années suivantes.

D) L'analyse financière des programmations 2015- 2018
REPARTITION DES ACTIONS VALIDEES PAR FINANCEUR POUR 2016

Fonctionnement											
Volets Thématiques	Budget actions	Demande en Politique de la ville	Accord en Politique de la ville	Part Ville SALON DE PCE	Part Ville BERRE L'ETANG	Part Etat FIV SALON DE PCE	Part Etat FIV BERRE L'ETANG	Part Etat crédits spécifiques : montant	Part Conseil de Territoire	Part Région	Part Département
Dispositifs opérationnels	29 000	29 000	29 000	0	7 500	0	7 500	0	14 000	0	0
Habitat - Cadre de Vie	142 105	69 000	47 000	15 000		6 000	6 000	0	26 000	0	6 000
Emploi-Insertion	994 811	205 122	197 000	23 300	9 500	42 400	15 600	7 500	63 700	8 000	27 000
Réussite Educative	382 951	196 596	191 191	49 350	9 000	46 700	16 000	0	33 500	14 500	22 141
Santé	170 200	71 976	62 900	21 800	4 000	0	0	0	33 600	3 500	0
Prévention-Sécurité	57 848	20 500	12 500	3 000	1 500	1 500	2 500	0	0	0	4 000
Culture - Vie en société	380 258	200 900	193 310	59 050	13 500	31 400	11 400	0	25 200	22 800	29 960
TOTAUX	2 157 173	793 094	732 901	171 500	45 000	128 000	59 000	7 500	196 000	48 800	89 101

REPARTITION DES ACTIONS VALIDEES PAR FINANCEUR POUR 2017

Fonctionnement												
Volets Thématiques	Budget actions	Demande en Politique de la ville	Accord en Politique de la ville	Part Ville SALON DE PCE	Part Ville BERRE L'ETANG	Part Etat FIV SALON DE PCE	Part Etat FIV BERRE L'ETANG	Part Etat crédits spécifiques : montant	Part Conseil de Territoire	Part Région	Part Département	Part Bailleurs
Dispositifs opérationnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Habitat - Cadre de Vie	153 922	89 000	61 300	16 200	3 000	10 000	3 000	0	6 000	9 100	10 000	4 000
Emploi-Insertion	588 439	248 375	194 500	15 100	18 200	46 900	34 500	0	54 300	0	22 500	3 000
Réussite Educative	381 463	246 610	213 086	56 800	5 100	45 200	9 600	0	27 800	17 100	11 141	15 345
Santé	181 472	64 027	60 500	27 200	7 000	0	0	0	24 300	0	0	2 000
Prévention-Sécurité	132 981	63 029	46 000	10 500	0	3 900	2 700	7 500	3 400	10 000	6 000	2 000
Culture - Vie en société	481 358	263 516	213 780	45 700	11 700	3 000	3 200	0	75 200	28 500	15 963	18 517
TOTAUX	1 919 635	974 557	789 166	171 500	45 000	109 000	53 000	7 500	191 000	64 700	65 604	44 862

REPARTITION DES ACTIONS VALIDEES PAR FINANCEUR POUR 2018

Fonctionnement												
Volets Thématiques	Budget actions	Demande en Politique de la ville	Accord en Politique de la ville	Part Ville SALON DE PCE	Part Ville BERRE L'ETANG	Part Etat FIV SALON DE PCE	Part Etat FIV BERRE L'ETANG	Part Etat crédits spécifiques : montant	Part Conseil de Territoire	Part Région	Part Département	Part Bailleurs
Dispositifs opérationnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Habitat - Cadre de Vie	119 255	82 000	62 000	9 400	2 600	9 000	5 000	0	8 000	0	10 000	18 000
Emploi-Insertion	335 810	260 305	170 300	21 500	17 000	30 100	28 000	0	31 200	0	22 500	20 000
Réussite Educative	483 568	217 862	153 136	46 200	1 100	37 400	7 000	0	39 600	0	10 500	11 336
Santé	216 741	99 143	67 763	29 000	7 763	3 400	2 300	0	25 300	0	0	0
Prévention-Sécurité	291 265	165 484	134 941	20 900	8 537	7 600	7 200	3 500	26 900	0	7 104	53 200
Culture - Vie en société	427 199	241 010	158 000	44 500	8 000	21 500	3 500	0	59 000	0	15 500	6 000
TOTAUX	1 873 838	1 065 804	746 140	171 500	45 000	109 000	53 000	3 500	190 000	0	65 604	108 536

Il est à noter qu'en 2018, la programmation apparaît en forte baisse (13,3%) : du fait de l'absence des crédits de la Région et de l'absence pour 2018 de crédits de 13 HABITAT pour 43.899€ (reports de 2016 sur 2017).

L'évolution des thématiques dans la programmation 2018 :

- La thématique « Culture, Citoyenneté, Vie en Société » connaît une forte baisse du fait de la disparition du financement de la Région et du passage de l'accès au droit de la thématique CCVS à celle de la Prévention.
- Les actions concernant la Prévention augmentent mécaniquement du fait du passage de l'accès au droit en Prévention.

Les orientations de l'Etat :

La thématique Emploi représente 22,8% du volume financier de l'ensemble de la programmation.

34,1% de l'enveloppe Etat est consacré à l'Emploi.

51,2% de l'enveloppe Etat est consacré à la Jeunesse.

La mobilisation du Droit Commun :

Un effort considérable a été déployé par la Ville de Salon-de-Provence :

- Sur l'insertion plus de 800.000€ en Droit Commun Ville (+ 100% par rapport à 2017). Soutien de l'IAE par la commande publique et stabilisation du dispositif Seconde Chance.
- Sur l'Education : 25.000€ sur Orchestre à l'école Saint-Norbert en 2017, 75.000€ prévus jusqu'en 2019.

- Sur la Culture-Citoyenneté-Vie en Société : un Plan de Lutte contre les Discriminations entièrement pris en charge par la Ville soit 12.000€.
- Sur la Santé : mobilisation importante du Droit Commun notamment de l'ARS grâce à des conventions pluriannuelles d'objectifs de 4 ans (2017-2020) signées avec deux acteurs majeurs de la prévention en santé sur Salon (la Maison des Adolescents et Salon Action Santé). Une sortie programmée de la palette du partage en 2016 qui s'est transformée en « Ateliens » cofinancé par la Carsat !

E) Les dispositifs connexes

1. Le Programme de Réussite Educative du Pays Salonais :

- Le PRE est un outil complémentaire de l'ensemble du Contrat de Ville et de la Rénovation Urbaine :
 - Diagnostic et repérage plus précis des freins à l'accessibilité des publics plus fragilisés.
 - Des thématiques et des actions du Contrat de Ville au service du public du PRE.
 - Un PRE au cœur de la définition et de la traduction opérationnelle immédiate du projet de territoire !
- Un outil d'accompagnement des enfants les plus fragiles du territoire résidant dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville : Salon-de-Provence : les Canourgues, la Monaque, les Bressons (quartier veille active); Berre-l'Etang : Mariélie/Béalet/Bessons, Centre Ancien.
- Un dispositif intégré au service Politique de la Ville.
- Une équipe opérationnelle dédiée au dispositif : expertise, savoir-faire au service des enfants et des parents.
- Un réseau d'acteurs éducatifs mobilisés et engagés, 214 enfants accompagnés (170 familles).

Enjeux des actions pour 2019 :

- **Public cible** : enfants scolarisés en écoles maternelle et élémentaire/collégiens 6^{ème} et 5^{ème} (- de 22 %).
- Prévention précoce : premiers signes de fragilité.
- Soutien aux apprentissages/renforcement du lien parent-école/soutien à la fonction parentale/accompagnement aux parcours de soins.
- Evaluation dispositif/parcours : continuité du travail amorcé en 2018.
- Financement CGET.
- Cofinancement MAMP Territoire du Pays Salonais.

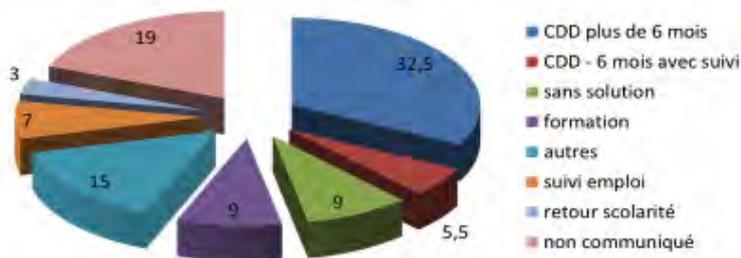
2. Le programme Seconde Chance :



Dispositif Seconde Chance

Le dispositif « Seconde Chance » propose à des jeunes de 16 à 26 ans en situation de rupture dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle, un accompagnement visant à dépasser avec eux les obstacles auxquels ils sont confrontés. Cet accompagnement est personnalisé. Il a pour objectif de susciter leur mobilisation sur un projet, et de leur faciliter l'accès à des dispositifs adaptés à leurs besoins.

Seconde Chance concerne chaque année 80 jeunes en situation de rupture, sans solution professionnelle, et pour lesquels un accompagnement global est mis en œuvre, en relation avec les partenaires locaux tels que la Mission Locale, le Groupe ADDAP 13, les centres sociaux, la Maison des Adolescents 13 Nord, l'association Propulse, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Le Programme de Réussite Educative.



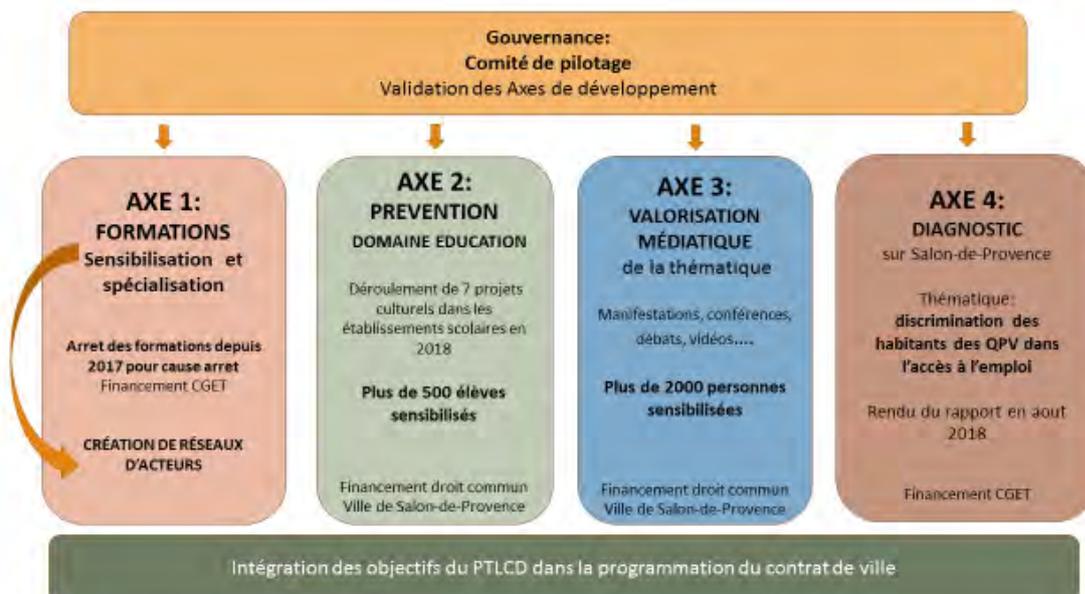
Depuis sa mise en œuvre 111 jeunes sont sortis du dispositif et 57% d'entre eux ont connu une sortie positive, notamment vers de la formation ou de l'emploi. 26% des sorties n'ont pu être évaluées. 17% restent en situation de grande fragilité.

« Une démarche innovante d'insertion socio-professionnelle des publics Jeunes en grande difficulté »

3. Le Plan de Lutte contre les Discriminations de Salon-de-Provence :

Ville de Salon-de-Provence :

Le PLCD communal signé en 2007, s'est structuré et développé autour de quatre axes validés par le comité de pilotage.



1. Programme de formations :

Suite aux premières formations visant à une large sensibilisation réalisée depuis 2012/2013 et qui ont concerné plus de 230 personnes (Elus, chefs de service de la collectivité, dirigeants d'associations, employés mairie, personnel associatif...). Chaque année, des modules de formations spécifiques ont fait l'objet d'une demande auprès des services de l'Etat afin de bénéficier dans le cadre de l'appel d'offre national d'une prestation formation sur notre territoire. Ils ont pour objectif de former des professionnels volontaires « spécialistes de la discrimination » pouvant être les relais de cette thématique dans leur cadre de travail professionnel et auprès de leurs équipes et former un réseau de professionnels. Depuis 2017, faute de financement de l'Etat, il n'y a pas plus de formations de sensibilisation et spécialisation.

2. Prévention dans le domaine de l'éducation par un appel à projet :

La nouvelle majorité municipale a souhaité impulser une nouvelle dimension concernant cette dynamique en ouvrant depuis 2014 l'appel à projet aux établissements scolaires de la commune (élémentaires, collèges et lycées). Tous les projets de prévention et de lutte contre les discriminations étaient éligibles (emploi, logement, éducation...). Pas de critère et de public priorisé. Un financement sous forme de micro-projet (budget 9.400€, Droit Commun de la commune).

Un accompagnement méthodologique a été proposé aux partenaires désirant s'inscrire dans cette programmation. Cet accompagnement a été nécessaire pour des partenaires n'ayant pas forcément dans leurs pratiques l'habitude d'une démarche de projet.

Le comité de pilotage, en fonction des orientations et des critères préalablement définis, a décidé de retenir :

- 7 projets en 2018, 3 en écoles élémentaires dont 1 QPV, 2 en collèges dont 1 QPV, et 2 en lycées.

3. Médiatisation de la thématique présentation aux publics des actions financées :

De nombreux établissements scolaires organisent des présentations publiques de leurs projets, soit au sein de leur établissement, soit dans une salle municipale. Une manifestation annuelle régulière est organisée par la commune autour d'une journée pour la prévention et la lutte contre la discrimination.

- La manifestation du 30 avril 2018 réunit environ 400 personnes.

4. Un diagnostic évaluatif :

Le Plan de Lutte contre les Discriminations fonctionne dans sa nouvelle configuration depuis maintenant 7 ans. Malgré les efforts et la nouvelle dynamique engagée, la thématique de la discrimination demeure difficile à développer sous une forme innovante permettant d'avoir un impact concret sur les pratiques discriminantes.

Une demande de diagnostic a été effectuée auprès des services de l'Etat en 2014, et accordée en 2017. Le cabinet RSE, auquel a été confié le diagnostic, a réuni le comité de pilotage le 19 juin 2017 et a fixé la thématique du diagnostic : la discrimination des habitants des QPV dans l'accès à l'emploi. Le comité de pilotage final a eu lieu le 19 juin 2018. Le rapport final a été rendu en août 2018 et validé en septembre 2018. Les préconisations du diagnostic ont été étudiées par les membres du comité de pilotage.

Le groupe de travail métropolitain a réuni à plusieurs reprises en 2018 tous les référents des plans de lutte territoriaux pour mener un travail collaboratif en vue de proposer un plan de lutte contre les discriminations à l'échelle métropolitaine. Les propositions d'évolution du PLCD seront soumises en 2019 à la gouvernance pour déterminer les axes de développement.

La Ville de Berre-l'Etang n'a pas mis en œuvre de plan de lutte communal.

4. Le programme d'abattement de TFPB : orientations, prolongement des actions et des organisations mises en place, orientations prises lors du COPIL 2018 :

- Redynamiser la convention TFPB sur la commune de Berre-l'Etang.
- Favoriser les actions destinées à l'amélioration du service rendu et du cadre de vie.
- Rechercher des programmations mieux équilibrées par QPV.
- Eviter le saupoudrage de financement d'actions en concentrant les moyens sur des projets structurants et donc privilégier les actions inter-bailleurs.
- Pour 2019-2020, objectif de 40% minimum de l'enveloppe vers l'item 7 et orientation des financements vers des actions sur l'animation en pieds d'immeubles, la prévention et la sécurité et sur l'insertion économique.
- Poursuivre la dynamique Smart-Quartier sur les Canourgues afin d'expérimenter des nouvelles manières de faire des projets (OK+).

Convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB)

Programmation prévisionnelle 2019

ITEMS	%
Item 1 Renforcement agent de proximité	15,4
Item 2 Formation	0,00
Item 3 Sur-entretien	8,9
Item 4 Gestion des déchets	2,1
Item 5 Tranquillité	2,4
Item 6 Concertation	1,9
Item 7 Lien social	40,9
Item 8 Petits travaux	28,4
TOTAUX	100,00

- ➔ En 2019, sur le CT3, le montant prévisionnel de l'enveloppe de l'abattement est de 451 585 €. Les bailleurs ont valorisé 424 729 €, soit une diminution de 26 856 €.
Cela s'explique notamment par un report négatif des montants survalorisés en 2018.
- ➔ La répartition est la suivante : 338 542 € sur Salon-de-Provence et 86 187 € sur Berre-l'Étang.
- ➔ Au niveau du bilan quantitatif, les principaux axes/items financés sont les axes 1 (renforcement du personnel ; 15%), 3 (sur-entretien ; 9%), 7 (lien social ; 41%) et 8 (petits travaux de proximité ; 28%).
- ➔ Sur Salon-de-Provence, il y a une répartition des dépenses sur les quatre principaux items. Sur Berre, c'est toujours l'item 8 qui ressort avec une augmentation des dépenses sur l'item 7.

28

5. Avancée du Programme de Renouvellement Urbain des Canourgues :

Protocole de préfiguration : 6 études lancées sur 8 prévues dont arrivée de l'Assistance à la Maîtrise d'Œuvre (AMO) co-construction en septembre 2018 et AMO conception urbaine en janvier 2019 (deux séminaires de co-construction réalisés).

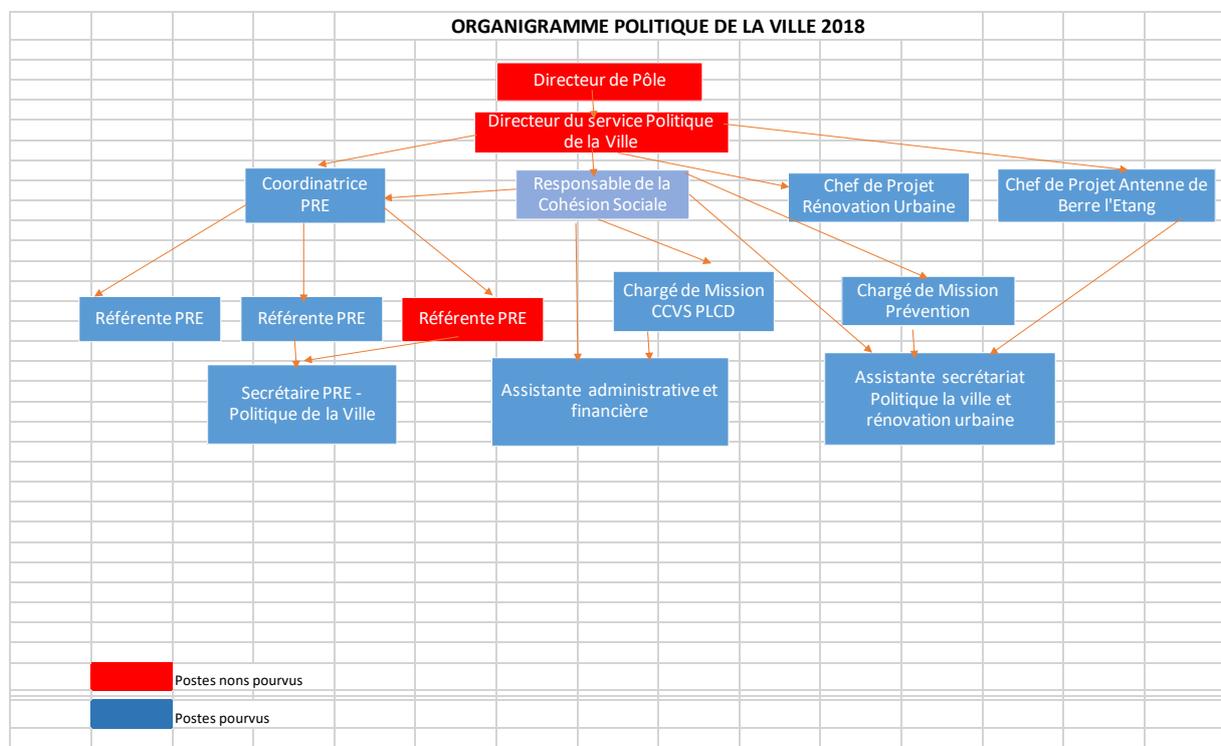
- Schéma directeur du chauffage urbain : présentation du résultat du schéma directeur en comité de pilotage (janvier 2019) en attente de validation du lieu de la délocalisation de la production (Mix Énergétique biomasse/gaz à 65%, réseau étendu à l'ensemble de la Ville, maintien du nœud de réseau au Canourgues). Lancement de la procédure de Délégation de Service Public (DSP) (publication du document de consultation des entreprises, juin 2019).
- Inauguration de la Fabrik en décembre 2018 avec lancement de la première tranche des travaux sur le parc de Logirem et de la concertation (2 ateliers urbains participatifs).
- Démolition du Saint-Norbert : il reste 29 ménages sur site dont 8 propositions en cours, une procédure d'expulsion et une enquête réseau contrôle de surveillance (RCS). Fin du relogement souhaité en juin 2019 (début des travaux de déconstruction pour 15 mois).
- Premières étapes de construction de la convention de gestion urbaine de proximité (GUSP).

III. L'ingénierie

La conduite technique et l'animation du contrat de ville sont assurées par une équipe de direction de projet, dont le directeur par intérim est l'actuel responsable de la cohésion sociale, anciennement chargé de mission Insertion-Emploi. La charge de mission a été transférée dans un service mixte Métropole-Ville mutualisé avec lequel les liens collaboratifs sont à construire.

Du fait du départ de plusieurs cadres structurants du service, une configuration provisoire a été mise en place pour assurer la continuité du Contrat de Ville. A ce jour, cette organisation ne permettra pas de garantir le même niveau de qualité de service de façon durable. Un chargé de mission Prévention est venu compléter l'équipe sur une compétence non couverte jusqu'à présent.

Une référente PRE est manquante depuis fin 2018. L'équipe fonctionne toujours de manière réduite avec 3 personnes, un recrutement est prévu au 1^{er} juin 2019.



IV L'accompagnement des Conseils Citoyens

3.1 Sur Salon-de-Provence :

Les conseils citoyens ont été associés à la préparation de la programmation 2019 très en amont, ils ont participé à toutes les réunions d'étapes nécessaires à la préparation, puis à la validation de la programmation suivant le calendrier ci-dessous :

Dates	Objet de la réunion	Objectifs poursuivis
28 juin 2018	Pré-bilan de déroulement de la programmation 2018 avec les acteurs associatifs de tous les quartiers prioritaires.	Remontée des besoins et propositions d'amélioration pour 2019.
7 septembre 2018	Pré-cotech de programmation afin de fixer les enjeux de la programmation 2019.	Il est procédé à l'actualisation des fiches thématiques de l'appel à projet en fonction des remarques des associations, des conseillers citoyens et des orientations des partenaires pour l'appel à projet 2019.
4 octobre 2018	Réunion des porteurs de projets.	Présentation des priorités de la programmation 2019.
4 et 5 décembre 2018	2019 réunion de l'équipe Politique de la Ville pour travailler sur une première étude des dossiers.	Avant le comité technique, examiner les dossiers déposés, avec l'équipe en interne et donner aux porteurs les premières indications d'amendement de leurs projets.
14 et 15 janvier 2019	Comité Technique.	Proposer une orientation thématique et financière et demander aux porteurs éventuellement de réorienter leurs actions.
25 janvier 2019	Comité Technique Restreint aux partenaires financiers.	Au vu des projets déposés et des financements annoncés, proposer les premières priorisations.
26 février 2019	Comité de Pilotage.	Valider ou amender les choix techniques et financiers du comité technique.

3.2 Sur Berre-l'Etang :

Le tirage au sort des conseillers citoyens a eu lieu en fin d'année 2018, la Ville de Berre-l'Etang procède actuellement à l'appel des tirés au sort et prévoit de clore son conseil citoyen d'ici la fin du premier semestre 2019.

V Les chantiers prioritairement développés en 2018 au regard des enjeux validés pour 2019

V-1. Habitat, Cadre de Vie

A) Orientations et spécificités 2019 :

- Faire monter en puissance le renouvellement urbain sur le quartier des Canourgues.
- Actions financées qui accompagnent le NPRU et qui répondent au projet de territoire « Art Culture et Territoire Intelligent » (ACTI).
- Mobilisation des habitants à co-construire le projet.
- Salon-de-Provence : investissement du Droit Commun sur la réalisation d'aménagements de proximité (Monaque et Bressons).

B) Points d'amélioration :

- Accompagner davantage les opérateurs pour avoir davantage de projets proposés dans cette thématique.
- Nécessité d'avoir un chargé de mission GUSP/Cadre de Vie pour développer la thématique en lien avec le NPRU pour le quartier des Canourgues.
- Améliorer les espaces publics et collectifs, en développant des lieux d'attractivité et de convivialité en lien avec les projets de territoires.
- Accompagner les projets structurants des acteurs des territoires.

V-2. Emploi-Développement Economique

A) Orientations et spécificités 2019 :

- Permettre le rapprochement des demandeurs d'emploi des QPV et des entreprises.
- Valoriser les métiers en tension.
- Favoriser l'accès aux savoirs de base.
- Permettre des actions de coaching ciblées sur les publics prioritaires (femmes, jeunes et seniors..).

B) Points d'amélioration :

- Réduire les freins à l'emploi (accès garde d'enfants).
- Poursuivre l'amélioration du lien avec les entreprises.

V-3. Cohésion Sociale

A) Santé :

- **Orientations et spécificités 2019 :**
 - Soutenir et accompagner les parents dans leur fonction parentale.
 - Améliorer le repérage et la prise en charge précoce des troubles du langage et des apprentissages.
 - Mettre en place des programmes de promotion et d'éducation à la santé touchant les enfants, les jeunes et les personnes vulnérables.
 - Améliorer la prévention, le repérage et la prise en charge de la souffrance psychique.

- **Points d'amélioration :**
 - Mobiliser les publics ciblés.
 - Structurer des réponses adaptées sur le territoire pour répondre au mal-être croissant des habitants.

B) Culture, Citoyenneté et Vie en Société :

- **Orientations et spécificités 2019 :**
 - Finaliser les projets structurants en phase avec les projets de territoire (Orchestre à l'école, Ecole Art et Numérique, Smart-Quartier, Mosaikart, Arts et Développement).
 - Lever les freins à l'accessibilité à la culture (accompagnement, transports, tarifs...).
 - Renforcer l'autonomie des habitants.
 - Faire évoluer le plan de lutte contre les discriminations suite au diagnostic réalisé en 2017/2018.
 - Développer l'axe participatif (consolidation des conseils citoyens).
 - Multiplier les actions de proximité (Mosaik Mobil, jeu tisseur de lien, le « allez vers » ...).

- **Points d'amélioration :**
 - Favoriser une meilleure articulation avec les projets des villes (mise en place d'un comité de pilotage des acteurs culturels...).

C) Prévention de la Délinquance, Accès aux Droits :

- **Orientations et spécificités 2019 :**
 - Etablir un système de présence éducative en pieds d'immeubles.
 - Observer la tranquillité publique.
 - Lutter contre les risques de délinquance par des mesures éducatives et d'insertion.
 - Améliorer l'accès aux services publics.
- **Points d'amélioration :**
 - Redynamiser le tissu associatif et partenarial autour d'objectifs communs et partagés.

D) Le Programme de Renouvellement urbain des Canourgues :

- **Orientations et spécificités 2019 :**
 - Faire monter en puissance le renouvellement urbain sur le quartier des Canourgues. Actions financées qui accompagnent le NPRU et qui répondent au projet de territoire ACTI.
 - Mobiliser des habitants à co-construire le projet.
 - Salon-de-Provence : investissement du Droit Commun sur la réalisation d'aménagements de proximité (Monaque et Bressons).
- **Points d'amélioration :**
 - Accompagner davantage les opérateurs pour avoir davantage de projets proposés dans cette thématique.
 - Avoir un chargé de mission GUSP/Cadre de Vie pour développer la thématique en lien avec le NPRU pour le quartier des Canourgues.

E) Les priorités d'actions sur le territoire de Berre-l'Etang :

- **Orientations et spécificités 2019 :**
 - Permettre la poursuite des actions de coopération inter-associative, notamment en matière d'accès aux droits avec leur volet numérique (France Plus, Maison de Quartier du Béalet).
 - Développer des actions « d'aller vers », notamment en matière d'accès au droit commun en matière de culture, via le Forum des Jeunes et de la Culture.

- Développer des actions de l'Atelier Santé Ville dans les QPV.
- Poursuivre l'amélioration du lien avec les entreprises et avec le secteur de l'agriculture.

- **Points d'amélioration :**

- Viser à réduire les freins à l'emploi.
- Mettre en œuvre une médiation sociale avec deux postes d'adultes relais (Maison de Quartier du Béalet et France Plus).
- Mettre en œuvre le Conseil Citoyen.



Métropole Aix- Marseille- Provence
Le Rapport Politique de la Ville
2018

Conseil de Territoire
Du Pays d'Aubagne et de l'Etoile



TERRITOIRE
PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE

Rapport d'activité 2018

I - PHOTOGRAPHIE DES QUARTIERS

II - MISE EN ŒUVRE EN 2018 DU CONTRAT DE VILLE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE ET DE LA VILLE D'AUBAGNE

A/ La Programmation 2018

B/ Dispositifs Connexes

- 1) Atelier Santé Ville (**ASV**)
- 2) Programme de Réussite Educative (**PRE**)
- 3) Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (**GUSP**)
- 4) Plan de Lutte contre les Discriminations (**PLD**) et Egalité femmes/hommes
- 5) Dispositif de Prévention de la Radicalisation

C/ Autres Dispositifs

D/ Inscription de la Politique de la Ville dans les schémas de prospective

E/ Projet de Renouvellement Urbain (**PRE**)

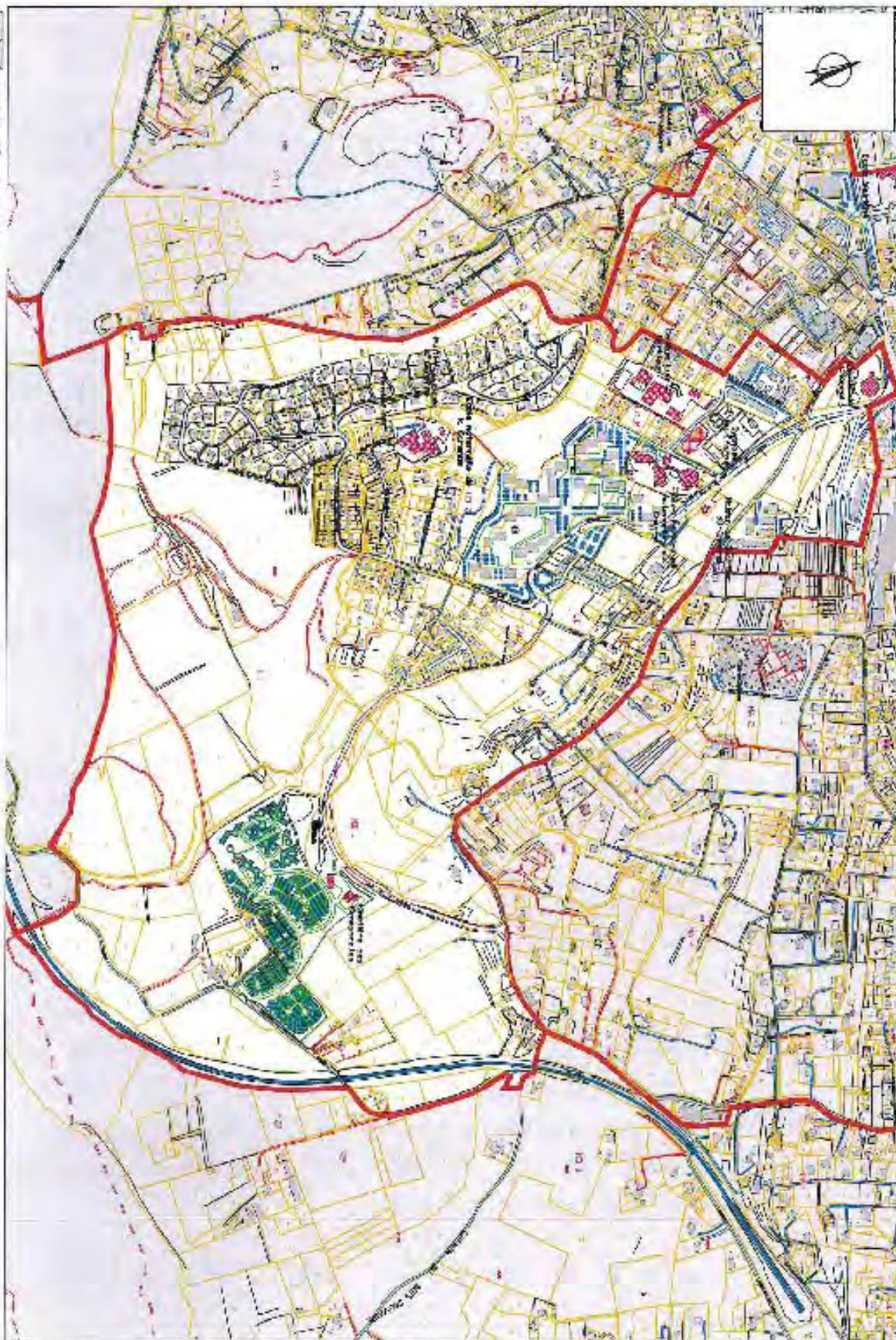
F/L'Ingénierie

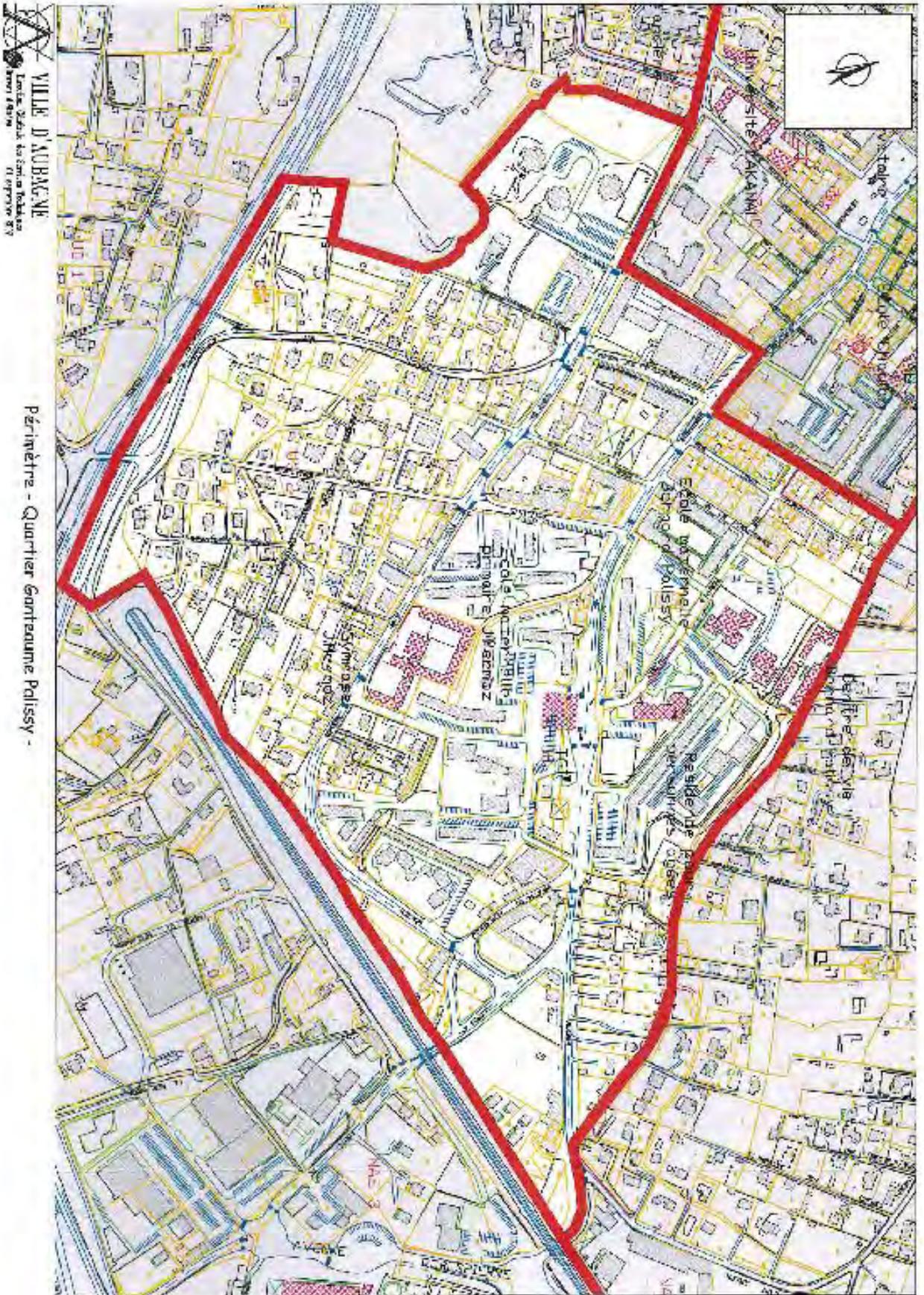
- 1) Le comité de pilotage
- 2) L'équipe opérationnelle

III – L'ACCOMPAGNEMENT DU CONSEIL CITOYEN

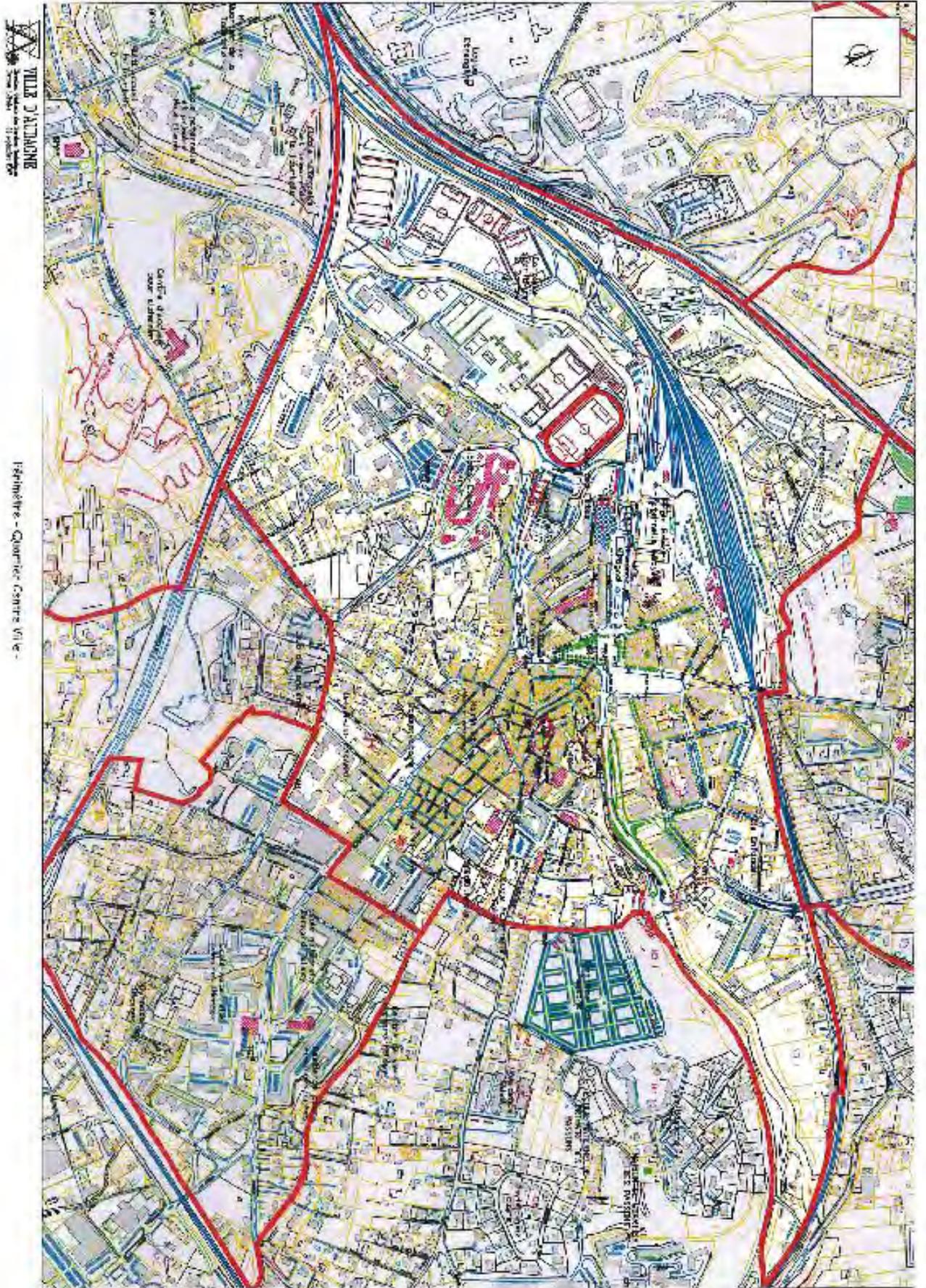
IV – PERSPECTIVES 2019

Périmètre - Quartier du Charrel -





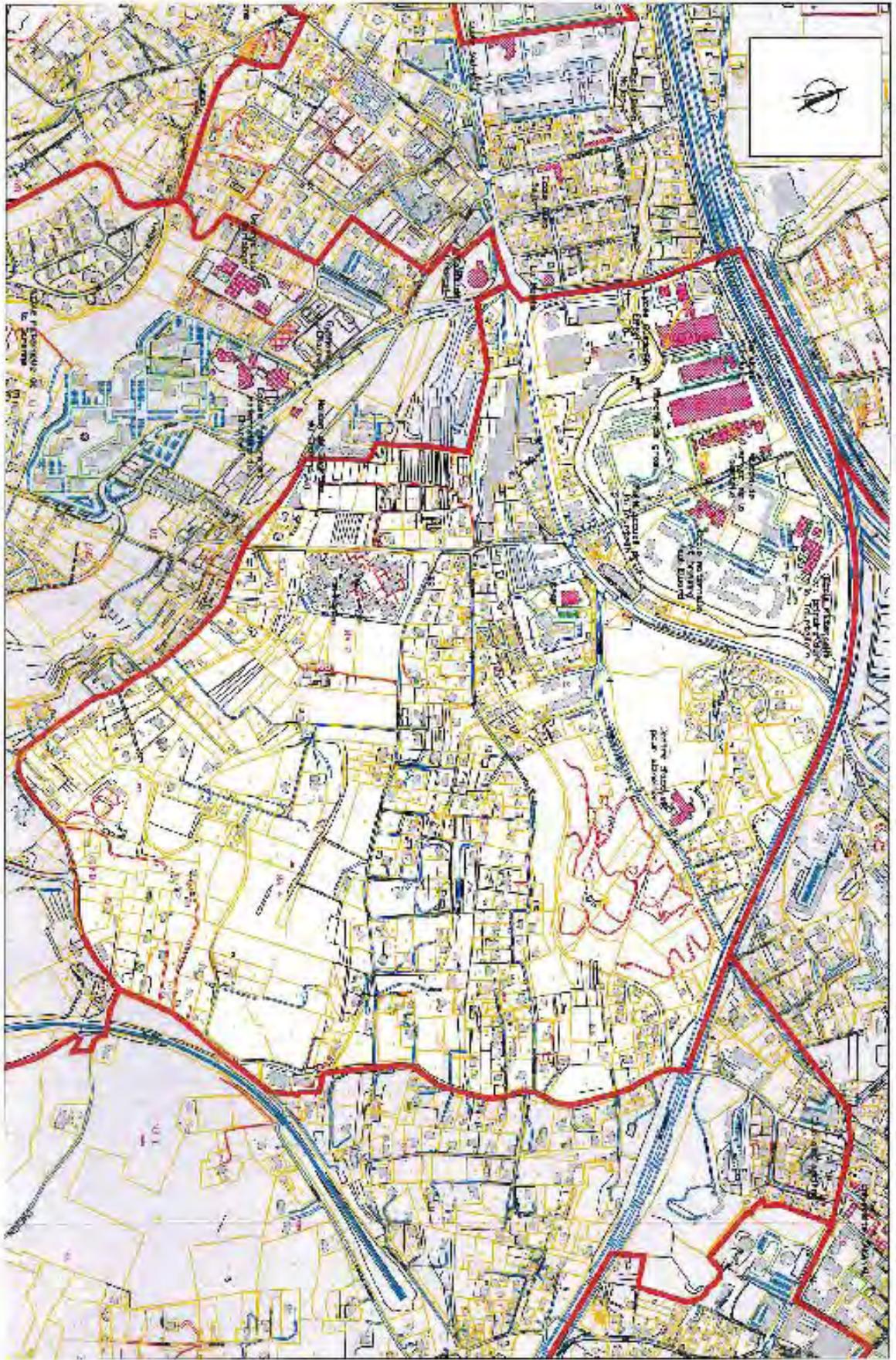
Périmètre - Quartier Goutte d'Or Polissy -



VILLE D'ALAJÓN

Centre d'Alajón pour l'Alajón

Périmètre - Quartier de la Tourtelle



La démographie du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est de 104 003 habitants, (source : site Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – **CTPAE**, INSEE 2014). Le territoire est composé de 12 communes dont la ville centre, Aubagne avec ses 45 536 habitants (source INSEE 2014), représente à elle seule près de 44% de la population du territoire.

La nouvelle géographie prioritaire n'a conservé qu'un seul QPV : Le Charrel. En accord avec l'Etat, il a été convenu, au titre du « quartier vécu », d'y ajouter la Maison de quartier, l'école primaire, le collège Lou Garlaban et les équipements sportifs qui les jouxtent. Enfin, des structures porteuses de projets hors périmètre (Maison de la Justice et du Droit, La Boussole...) ont été également associées au territoire vécu.

Le QPV ne concerne qu'un seul bailleur social, ERLIA qui n'a pas souhaité bénéficier de l'abattement de la TFPB. Une convention de requalification entre le bailleur et la Métropole AMP a été reconduite le 13 décembre 2017 pour une durée de 5 ans. Cette convention qui prend en charge à hauteur de 138 000 € une partie de la gestion des espaces extérieurs, minéraux, espaces verts et jardins partagés pour la Métropole et la prise en charge de l'éclairage extérieur pour la Ville d'Aubagne.

Les quartiers précédemment en CUCS de Palissy/Ganteaume, Tourtelle et Centre-ville ne sont pas retenus dans la nouvelle géographie prioritaire.

Ils conservent le statut de territoire de veille active (**QVA**) pouvant bénéficier d'un programme d'actions dans le cadre du Contrat de Ville CAPAE/Aubagne 2015-2020 pour une durée de 3 ans. Au terme de cette période, il est à noter que la situation de ces quartiers demeure préoccupante à plusieurs titres. Le diagnostic de l'évaluation a été fait uniquement sur le QPV, ne permettant pas de mesurer l'impact négatif de la sortie de la géographie prioritaire de ces quartiers.

Les différents acteurs intervenants sur ces sites ont matière à démontrer que les habitants de ces quartiers subissent une dégradation de leurs conditions de vie. Près de 70% bénéficiaires de l'épicerie sociale sont issus des quartiers de veille. Ce chiffre, parmi d'autres constats illustre de manière concrète le besoin de continuer à accompagner les porteurs de projets qui mènent des actions en direction de ces habitants.

Tout au long de l'année 2018, le service Politique de la Ville a consulté les acteurs de terrain et la population des QVA notamment. Ces consultations ont permis de conforter les impressions initiales. Ces quartiers demeurent des territoires sur lesquels la Politique de la Ville doit rester très vigilante, compte tenu de la situation fragile de certains de ces habitants. De plus, La Tourtelle, et Palissy / Ganteaume sont touchés par les réseaux de trafic de stupéfiants de manière récurrente. La population, ici plus qu'ailleurs ressent un fort sentiment d'insécurité qui vient s'ajouter à leurs autres difficultés.

A/ La Programmation 2018

Les actions retenues dans la programmation 2018 sont en cohérence avec les spécificités de ces différents quartiers, Le tableau annexé dans le document permet de visualiser des actions répondant à ces problématiques.

Le tableau de programmation illustre les objectifs du territoire au travers de ses 4 piliers : emploi/insertion, cohésion sociale, cadre de vie/habitat/transports, prévention de la radicalisation et FIPDR intégré au financement du contrat de ville via le Contrat Local de Sécurité (CLS).

29 actions ont été financées sur les 33 proposées dont 3 dans le cadre du FIPDR.

Une partie des porteurs de projets sont des structures associatives locales, ou des antennes locales d'associations reconnues mais certains intervenants locaux ont toujours besoin d'un accompagnement soutenu et régulier de l'équipe opérationnelle.

Un objectif essentiel à atteindre en 2019 concerne le conseil citoyen constitué dans le QPV en 2017, qui requiert un accompagnement assidu et de la formation afin de permettre à cette instance de prendre toute la place qui lui revient.

Répartition des actions retenues

Pilier cohésion sociale

- ❖ Education/parentalité : 2
- ❖ Santé : 1
- ❖ Accès aux droits : 5
- ❖ Culture expression artistique : 6
- ❖ Lien social : 7

Pilier emploi insertion

- ❖ Emploi : 2

Cadre de vie Habitat/Transports

- ❖ cadre de vie : 3

B/ Dispositifs Connexes

1/ Atelier santé ville (ASV)

Le territoire ne dispose plus d'atelier santé ville.

2/ Programme de Réussite Educative (PRE)

Le défaut de partenariat actif avec tous les acteurs de ce secteur rend cette année encore difficile la lisibilité de ce dispositif. La Ville met en œuvre un PEDT avec un accent sur les 2 REP (Charrel et Tourtelle).

3/ Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Le chargé de mission GUSP a permis la mise en place de veilles de proximité avec tous les bailleurs du QPV et des QVA. Le service Politique de la Ville a pu très rapidement tisser des liens avec les habitants et leurs représentants, faire le lien avec les différents bailleurs et services intervenants sur les territoires. Les habitants ont pu ainsi mesurer une réactivité accrue dans la réponse à leurs besoins.

La Métropole Aix Marseille Provence a renouvelé la convention avec l'unique bailleur du QPV cette mesure notable n'existe pas ailleurs. La Métropole Aix Marseille Provence verse 138K€ au bailleur ce qui représente une économie de charges pour les locataires.

La Ville d'Aubagne prend en charge la maintenance de l'éclairage public dans le groupe immobilier.

Par ailleurs, la présence territoriale du chargé de mission GUSP a permis la mise en relations de bénévoles du QPV avec les habitants des QVA, notamment sur les projets de mise en place de jardins collectifs...

4/ Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Pour le Territoire, un seul bailleur est concerné par cet abattement. En 2017 aucun comité de pilotage n'a pu se tenir et travailler conjointement sur l'affectation de ces fonds. Néanmoins, le bailleur met en place un grand nombre d'actions au service des habitants du QPV. Nous constatons une participation active à de nombreuses attentes des locataires, l'action la plus visible est sans conteste l'aide matérielle à la mise en œuvre des

jardins collectifs au sein de la résidence ainsi que la mise à disposition de locaux pour les associations qui œuvrent dans le quartier.

5/ Plan de Lutte contre les Discriminations Egalités femmes / hommes (PCLD)

Le seul PLCD existant sur le territoire est porté et mis en œuvre par la Mission Locale, là encore l'accent vise essentiellement le public jeune correspondant à la structure. La Mission Locale est disponible pour co-construire et co-porter le PLD du territoire. Nous pourrions ainsi apporter une réponse au besoin de sensibilisation et d'action en matière de lutte contre les discriminations et d'égalité femmes/hommes.

6/ dispositif de prévention de la radicalisation

La ville dispose d'une CMER.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône particulièrement impliqué sur cette thématique est présent dans le portage d'actions.

C/ Autres Dispositifs

D/ Inscription de la Politique de la Ville dans les schémas de prospective métropolitains

Pour ces quartiers QPV et QVA, le Contrat de Ville est l'outil d'intervention partenarial qui vise à réduire les écarts observés dans des domaines divers. Les orientations et les objectifs tels que définis dans le Contrat de Ville 2015/2020 sont intégrés dans les éléments de prospective issus du Schéma de Cohérence Territoriale (**SCOT**)

- ❖ Améliorer durablement le cadre de vie et les conditions de vie des habitants
- ❖ favoriser une meilleure intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville
- ❖ Permettre à ces quartiers de participer aux dynamiques de développement du territoire.

Programme Local de l'Habitat (**PLH**) en cours de construction à l'échelle métropolitaine, qui dans son diagnostic préalable définit les enjeux à prendre en compte pour le logement, à savoir :

- ❖ réhabiliter l'offre locative sociale
- ❖ Poursuivre le développement en s'assurant de la mixité et l'équilibre social au sein des quartiers
- ❖ Maîtriser l'attribution dans le parc social

- ❖ Proposer des parcours résidentiels aux ménages locaux
- ❖ Accompagner la rénovation urbaine par une politique de peuplement
- ❖ Attirer des ménages de l'extérieur et développer l'attractivité des quartiers.

E/ Le Projet de Renouvellement Urbain (PRU)

Notre territoire n'est pas concerné par le **PRU**

G/ Le Comité de Pilotage

1/ Comité de Pilotage

Le comité de pilotage regroupe les représentants des signataires du Contrat de Ville. Il est co-présidé par la Présidente du Conseil de Territoire et le Maire de la Ville d'Aubagne ainsi que du Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances. Le comité de pilotage a examiné le tableau de programmation et l'a validé le 10 mars 2018, il est composé de :

- ❖ L'Etat
- ❖ La Région Provence Alpes-Côte-d'Azur
- ❖ Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
- ❖ La Ville d'Aubagne
- ❖ Le Conseil Départemental
- ❖ Les bailleurs sociaux
- ❖ La Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône
- ❖ L'Agence Régionale de Santé
- ❖ Le Procureur de la République
- ❖ Le Recteur d'Académie
- ❖ Pôle Emploi
- ❖ La Caisse des Dépôts et Consignation
- ❖ Les représentants des Conseils Citoyens

La préparation du Comité de Pilotage est assurée conjointement par le délégué du préfet et l'équipe opérationnelle.

2/ L'Equipe opérationnelle

L'équipe opérationnelle qui assure la mise en œuvre des dispositifs de la Politique de la Ville est constituée de 3 agents ETP, dont 1 est sur l'effectif du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

III – L'ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS CITOYENS

Le développement de cet axe constitue un objectif important à atteindre en 2019 avec, d'une part la formation des membres du conseil citoyen constitué et la création de 2 autres conseils de citoyens dans 2 QVA.

IV – LES PERSPECTIVES

Les perspectives sont nombreuses, tout d'abord développer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en construisant une convention multi-partenaire. Intensifier l'accompagnement des habitants dans l'élaboration de leurs projets en matière d'amélioration du cadre de vie.

Accompagner les porteurs de projets dans la diversification de sources de financement.

Accentuer l'orientation de l'appel à projets par les préconisations de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville.



Métropole Aix- Marseille- Provence

Le Rapport Politique de la Ville

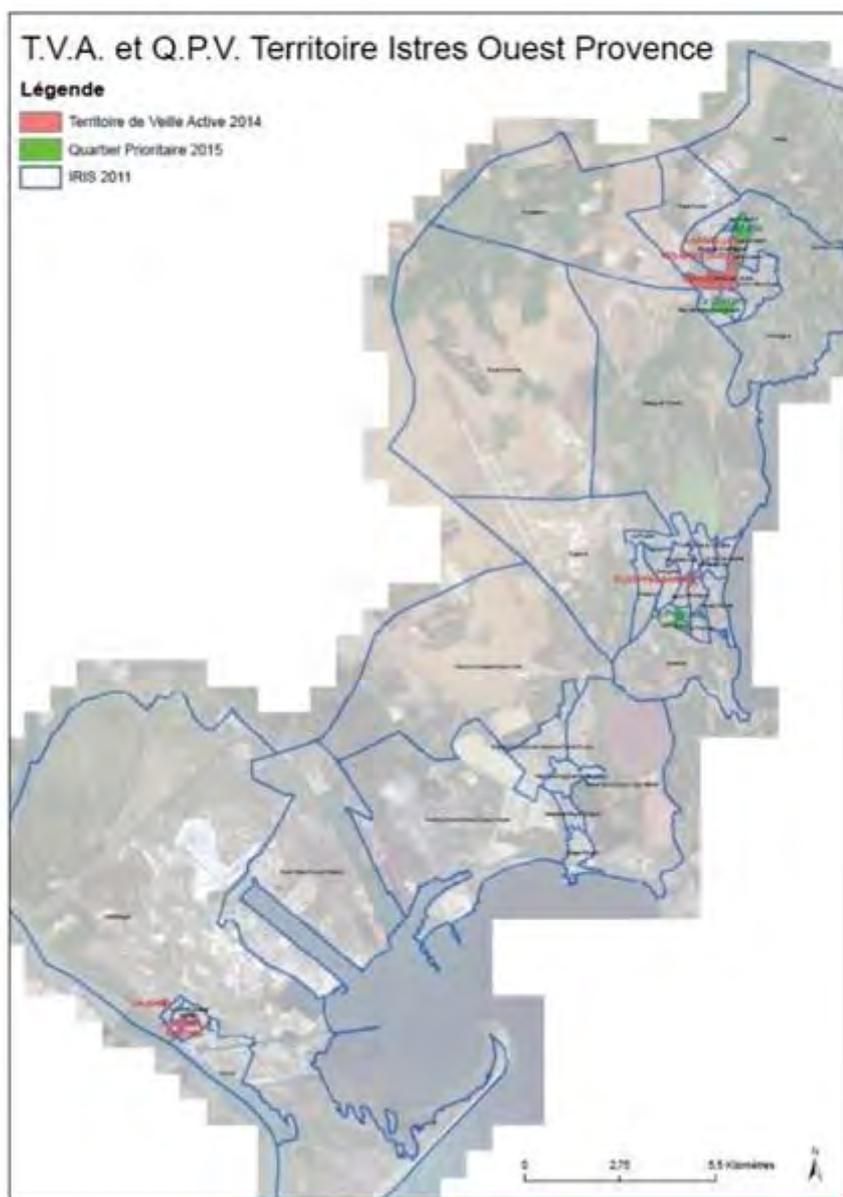
2018

Conseil de Territoire

Istres Ouest Provence



Plan Rapport Politique de la Ville 2018



Cartographie du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence

I Photographie des Quartiers Prioritaires et des Quartiers de Veille Active

Le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence se compose des territoires prioritaires suivants :

- Miramas : Maille 1, 2 , 3, Mercure et Molière 2 (QPV), Carraire (QPV), et Centre-Ville (QVA)
- Istres : Prepaou (QPV), Echoppes (QVA)
- Port Saint Louis du Rhône : L'ensemble des quartiers d'habitat social de la commune avec une priorité donnée aux quartiers Vauban, Croizat, Jolivet et Allende. Le diagnostic de la politique de la ville du Conseil de Territoire réalisé par le COMPAS, en décembre 2017, dans le cadre de l'évaluation des contrats de ville métropolitains, permet de mettre en exergue les dynamiques propres aux quartiers prioritaires. Ainsi, il est établi que « **l'effet de quartier** », à savoir l'absence de mixité pénalise les habitants des quartiers en termes de parcours de vie. A situation sociale équivalente, une personne en situation de vulnérabilité a moins de chance de voir sa situation s'améliorer quand elle vit dans un quartier prioritaire qu'une personne ayant la même situation mais qui vit dans un autre quartier.

■ Ainsi, les indicateurs suivants montrent ces écarts importants entre les quartiers relevant de la géographie prioritaire et ceux qui ne le sont pas.

Concernant le niveau de diplôme des jeunes de moins de 25 ans, en 2014, le constat est le suivant :

Au niveau national, moins d'un jeune sur deux non-scolarisé et ayant moins de 25 ans, n'a pas son bac (47.3%). Pour les quartiers prioritaires de la ville d'Istres -Ouest Provence, ce taux est de 63% et de 59% pour les quartiers de veille active, alors que pour les autres quartiers du territoire hors géographie prioritaire, il est de 47.8%.

Concernant le taux de chômage dans les quartiers politique de la ville, il s'agit d'un taux important qui s'explique notamment par un faible niveau de formation. Au niveau national, 18% des habitants ayant au mieux un CAP ou un BEP sont au chômage contre 14% des habitants ayant au plus le bac et 8% des diplômés de l'enseignement supérieur.

Dans les quartiers de la politique de la ville du Conseil de Territoire, les taux sont respectivement de 26%, 20% et 13%. Plus la personne est diplômée et moins elle est exposée au chômage.

Les écarts avec les autres quartiers hors géographie prioritaire du territoire sont importants (9 points pour les habitants ayant au plus un C.A.P, 8 points pour les bacheliers, et 7 points pour les habitants diplômés de l'enseignement supérieur).

■ Quelques caractéristiques des quartiers relevant de la politique de la ville du Conseil de Territoire Istres -Ouest Provence mis en exergue dans le diagnostic.

Le peuplement des quartiers

La population dans les quartiers relevant de la géographie prioritaire du territoire **est une population jeune**, le taux des moins de 15 ans est de 27% (18.3% pour la France Métropolitaine, 17.1% pour la Région PACA, 17.9% pour la Métropole et 24.3% pour les QPV de la Métropole Aix Marseille Provence, en 2010.)

La monoparentalité est plus importante dans les quartiers prioritaires de la ville (18% contre 9% en France métropolitaine en 2010). Le taux d'emménagés récents, en 2014, est plus faible dans les QPV qu'à l'extérieur de ceux-ci. Ainsi dans les QPV du CT Istres Ouest Provence, il y a une mobilité récente de 31% contre 53 % pour les quartiers hors QPV du Conseil de Territoire.

La cohésion sociale

La crise de l'emploi a frappé plus durement les zones en difficulté. Les conséquences de la crise sont importantes dans les quartiers. Les politiques publiques amortissent en partie le choc mais n'empêchent pas le décrochage des plus démunis. 39,5 % des ménages ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, en 2013 (le taux est de 18.1% au niveau national).

La part des jeunes de 16-24 ans non scolarisés sans diplôme y est de 16.2% en 2014 et de 10.8% pour les quartiers hors géographie prioritaire et de 9.1% pour la France métropolitaine.

La part des enfants vulnérables en 2014 y est de 36.9% pour 11.8 % pour les quartiers hors géographie prioritaire. Pour définir la notion d'enfant vulnérable, 7 indicateurs principaux de fragilité ont été retenus (structure de la famille, nombre d'enfants, activité des parents, chômage, niveaux de formation, environnement de l'enfant ; rapport entre nombre de pièces et taille de la famille, type de logement, mixité sociale). Un enfant est considéré comme vulnérable lorsqu'il cumule au moins 4 des 7 facteurs de risque identifiés. Concernant la santé, les taux des bénéficiaires de la CMUC, en 2015, est deux fois plus important dans les quartiers prioritaires du territoire que celui de la Métropole Aix-Marseille Provence.

L'analyse des données sur le Conseil de Territoire permet également d'éclairer l'accès aux pratiques sportives des habitants. En effet, la part des habitants ayant une licence sportive est de 13 % dans les QPV alors qu'il est de 24% dans les quartiers hors géographie prioritaire.

Le développement économique et accès à l'emploi

Les quartiers prioritaires subissent de plein fouet les difficultés économiques de l'ensemble du pays. La composition sociale de ces territoires caractérisée par la présence plus importante de populations moins diplômées accentue encore les effets du manque d'emploi.

Les actifs occupés dans les quartiers prioritaires de la ville occupent des emplois très différents de ceux des autres territoires, ainsi 71 % des actifs sont soit ouvriers ou employés (contre 54% dans les autres quartiers). 25% des actifs relèvent de cadres et professions intermédiaires, alors que ce taux est de 41 % dans les autres quartiers.

Les taux d'emploi des 15/64 ans sont beaucoup plus faibles dans les QPV que dans les autres territoires de comparaison.

L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi entre le 1^{er} trimestre 2016 et le 1^{er} trimestre 2017 augmente de +2,5 % alors que pour les QPV d'Aix -Marseille -Provence, il baisse de -3,4 %.

En 2014, la part de la population de 15 ans et plus de hauts niveaux de formation est de 12.3% en quartiers prioritaires de la ville et de 12.1% dans les Quartiers de veille active alors qu'il est de 24% dans les autres quartiers.

Un travail d'analyse permettant de mesurer l'évolution de ces données avec celles qui ont été actualisées par l'INSEE est à ce jour en cours et devrait être finalisé au courant de l'année 2019.

Rappel des observations formalisées par le Conseil Municipal de Port Saint Louis du Rhône le 19 juin 2018 concernant le rapport annuel 2017

Le diagnostic de la politique de la ville du Conseil de Territoire réalisé par le COMPAS met en exergue qu'une partie des habitants des QVA de Port Saint Louis du Rhône reste en grande précarité. Loin de s'améliorer, la situation socio-économique des habitants s'est même dégradée.

Lors de différents comités de pilotage relatifs au Contrat de Ville Istres- Ouest Provence, la volonté des élus de préserver un même niveau d'intervention au sein du contrat de ville en direction des habitants issus des QPV et des TVA a été soulignée, tout comme a été rappelée, la situation spécifique de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône dont les quartiers ont été sortis de la géographie prioritaire pour des raisons de seuil d'unité urbaine. Les portraits de territoire réalisés par le COMPAS ont d'ailleurs mis en évidence le niveau de précarité des habitants des TVA de la commune qui nécessiterait de les prendre en compte par la géographie prioritaire telle que définie par l'Etat.

A cet effet, le service cohésion sociale de la Métropole accompagne la commune dans le cadre de la renégociation du périmètre prioritaire avec les services de l'Etat dans le cadre du prochain contrat de ville

II La mise en œuvre en 2018 du Contrat de Ville du Conseil de Territoire

A) La programmation annuelle

Les projets déposés en 2018 en quelques chiffres :

144 projets déposés

Répartition par pilier

111 - pilier cohésion sociale

18 - pilier développement économique et emploi

15 - pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Répartition des projets par ville, par rapport à 2017

50 pour la ville d'Istres

66 pour la ville de Miramas

30 pour la ville de Port Saint Louis du Rhône

Les projets déposés et les projets retenus

Pilier cohésion sociale 113 déposés 93 retenus soit 82 %

Pilier développement économique emploi 18 déposés 15 retenus déposés soit 83%

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain 15 déposés, 13 retenus soit 87%

Par rapport à 2017, il est constaté une baisse des dossiers proposés par les opérateurs qui se répercute logiquement sur le nombre d'actions retenues. Cependant, les répartitions des actions par pilier restent à peu près équivalentes aux années précédentes.

Les actions se sont effectivement inscrites dans les objectifs du Contrat de Ville, sont complémentaires à celles qui sont développées dans le cadre des politiques publiques de droit commun. Elles s'adressent en majorité aux habitants des quartiers prioritaires de la ville et territoires de veille active.

De manière générale, les opérateurs ont fait état de leur difficulté à devoir se conformer à des contraintes administratives de plus en plus lourdes alors qu'ils n'ont pas toujours les moyens d'ingénierie pour y répondre. Un travail précis d'évaluation des actions de la programmation 2018 sera réalisé à partir de juillet prochain, après réception de l'ensemble des Compte rendu financiers (C.R.F) des actions financées.

Enveloppes financière 2018

	Etat	Département	Métropole CT Istres-Ouest Provence	Villes	TFPB	Total
Istres	52 000 €	25 108 €	91 477 €	64 937 €	2 000 €	235 522 €
Miramas	133 000 €	54 832 €	260 540 €	192 830 €	17 700 €	658 902 €
Port Saint Louis du Rhône	0 €	17 500 €	114 787 €	130 000 €	0 €	262 287 €
Total	185 000 €	97 440 €	466 804 €	387 767 €	19 700 €	1 156 711 €

Dans le cadre de l'évaluation des programmations par le CRPV, sur les années, 2016, 2017, il apparaît que le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence représente le premier financeur du Contrat de Ville. Sur les 3 exercices cumulés, il a financé plus d'un tiers du dispositif (34%). Les Villes contribuent de façon très substantielle, puisqu'elles couvrent 28% du financement du Contrat. L'Etat quant à lui participe à hauteur de 15%. Le Département est à 10%, la Région à 5% et les bailleurs contribuent dans le cadre de la compensation TFPB, à 7%. En évolution, si globalement le budget de l'appel à projet reste assez stable, certaines contributions financières varient de façon significative, c'est notamment le cas du Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur et du Conseil Départemental des Bouches du Rhône (respectivement -70% et -33% entre 2016 et 2017).

Pour 2018, cette dynamique se poursuit. En effet, il est constaté par rapport à l'an dernier un maintien des crédits mobilisés par les partenaires financiers de la programmation, contrairement au Conseil Régional qui quant à lui a retiré la totalité de ses crédits spécifiques.

B) Les dispositifs connexes

Plan de lutte contre les discriminations :

Il existe deux plans de lutte contre les discriminations pilotés l'un par la commune d'Istres et le second par la commune de Miramas. L'animation territoriale est portée par des référentes thématiques. En 2018, un programme d'actions riches et diversifiées a été proposé sur les deux communes.

La ville de Port Saint Louis du Rhône quant à elle, n'est pas dotée d'un plan de lutte mais participe activement à la promotion de la lutte contre les discriminations à travers diverses actions en partenariat avec les associations qui interviennent dans ce domaine et les acteurs sociaux implantés sur la commune.

A l'échelle intercommunale, dans le cadre de l'expérimentation du défenseur des droits, dont la coordination, en collaboration avec les communes est assurée par le service politique de la ville du Conseil de Territoire, les permanences ont été renforcées.

Dans la perspective de la pérennisation de cette expérimentation un travail partenarial a été initié en 2018. Il se poursuivra en 2019, tout comme a été initiée une réflexion collégiale visant à mettre en œuvre pour 2019, un plan de lutte contre les discriminations à l'échelle du Conseil de territoire sur les trois axes principaux d'intervention de l'emploi, de l'habitat et de la communication.

Ateliers Santé Ville

Ils sont au nombre de deux et sont localisés sur la commune d'Istres et de Miramas. Durant l'année 2018, la dynamique d'actions mobilisée dans le cadre de ces ateliers santé ville (ASV) s'est poursuivie. Deux comités de pilotage ont eu lieu sur les deux communes concernées permettant de faire les bilans des actions menées jusqu'alors. Il en ressort globalement que les villes d'Istres et de Miramas bénéficient pleinement de l'action des coordinatrices des ateliers santé qui permettent de fédérer de nombreuses actions. Une large dynamique de partenariat existe sur le terrain et les actions sont nombreuses et variées.

Elles ont été également mobilisées dans le cadre du pilotage des chantiers inscrits dans le volet santé du Contrat de Ville. Bien que les besoins des territoires de veille de Port Saint Louis du Rhône soient importants en matière de prévention et d'accès à la santé, ils ne peuvent s'appuyer sur cette même dynamique, la Mission Santé ayant pris fin au 31 décembre 2017.

Pour 2019, conformément à la volonté de l'Etat, il est prévu le maintien d'un seul atelier santé ville piloté par le Conseil de Territoire, dont le périmètre d'intervention sera limité aux 3 quartiers prioritaires du territoire intercommunal. Cette nouvelle organisation métropolitaine devrait être effective dans le courant de l'année.

Programme de réussite éducative

Il existe un Programme de Réussite Educative (P.R.E) localisé sur la commune de Miramas et piloté par le CCAS.

Le budget du PRE pour l'année scolaire 2017/2018 s'élève à 242 170 euros financés à 62 % par l'Etat et à 38 % par la ville. 99 % des enfants et adolescents concernent les QPV de la ville et 1 % les TVA, avec une légère augmentation de 4 % sur la Maille et une petite diminution sur le quartier de la Carraire. Il est constaté une grande diversité des fragilités éducatives repérées par le P.R.E.

- Le contexte scolaire (langage, lecture, organisation et déroulement du travail) est stable pour environ 25 % des enfants
- Le contexte socio-éducatif et culturel est en légère augmentation (problèmes de socialisation, d'accès aux activités extra-scolaires) pour 25 % des enfants.
- Le secteur de la santé est en légère baisse.
- L'environnement parental et familial est stable depuis 2016.

La mobilisation des services de l'Education Nationale est très prégnante pour l'orientation des situations. Il est constaté une augmentation de 14 % d'augmentation de situation à l'origine des écoles avec une petite hausse de 1 % dans les écoles maternelles et une baisse de 3 %

dans les collèges. La sensibilisation des acteurs de la petite enfance permet de mieux investir le champ de la maternelle sur les repérages précoces.

Les bénéficiaires du dispositif sont composés de 60 % de garçons pour 40 % de filles.

56 % d'enfants scolarisés en élémentaire et moins d'un tiers au collège

La cellule familiale est composée pour 77 % de couples avec enfants et pour 23 % de situations monoparentales.

Pour 2019, La Préfecture à l'Egalité des Chances est disposée à étudier la mise en place d'un P.R.E à Istres.

La Gestion Urbaine de Proximité :

Il n'existe plus de G.U.S.P. formalisée par une convention sur les 3 villes. Néanmoins, des outils opérationnels permettant de répondre aux besoins de gestion urbaine de proximité sont mis en place sur les communes.

Sur la commune de Miramas, 4 agents occupent les fonctions de référents de gestion urbaine pour les quartiers Maille 1, 2 et 3, Molières et Carraire.

Sur la commune d'Istres, des dispositifs sont développés:

-Allô quiétude, numéro vert pour signaler toute atteinte à la tranquillité publique. Toutes les demandes sont traitées lors de réunions hebdomadaires partenariales.

-Allô Travaux, numéro vert pour signaler toute demande de travaux de proximité sur le domaine public (espaces verts, voirie, nettoyage, électricité).

En outre, une équipe de 5 agents est dédiée 7 jours sur 7 spécifiquement au quartier du Prépaou pour l'entretien des espaces verts et du nettoyage.

Sur la commune de Port Saint Louis du Rhône, ce dispositif a pris fin le 31 décembre 2014, aucun Quartier Prioritaire de la Ville n'ayant été retenu par l'Etat. Cependant, la ville poursuit une meilleure coordination des interventions au sein des QVA en matière d'entretien, d'utilisation des espaces et d'animation de la vie sociale. Par exemple, les opérations « coup de propre » sur les espaces extérieurs sont menées annuellement dans chaque QVA en

partenariat étroit avec les bailleurs sociaux et la Métropole (Régie intercommunale de collecte et valorisation des déchets).

En 2018, à l'échelle de la Métropole, un groupe de travail s'est constitué sur les thématiques Gestion urbaine de proximité, Environnement et Cadre de vie.

Au-delà de dresser un état des lieux des enjeux, des actions et réflexions engagées par chaque Conseil de Territoire, l'objectif à court/moyen terme serait de structurer un réseau de professionnels à l'échelle métropolitaine et d'initier une ou plusieurs démarches collectives dans les champs de la gestion urbaine, de l'environnement et du cadre de vie.

Ce groupe s'est réuni les 12 juillet et 21 décembre 2018.

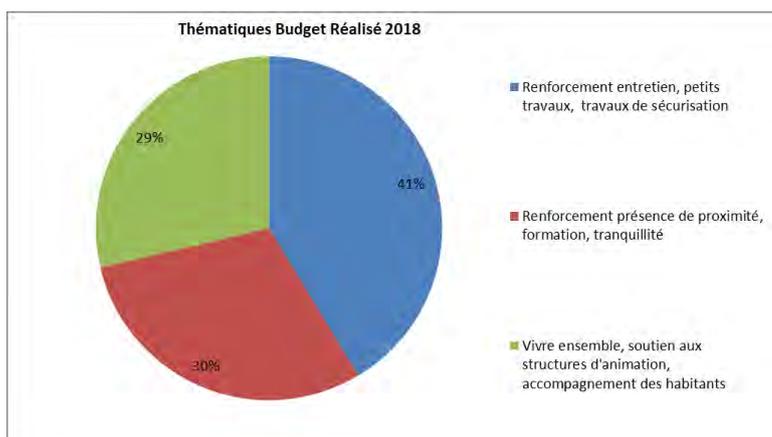
Le dispositif relatif à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (T.F.P.B)

L'utilisation de l'abattement TFPB est coordonnée au niveau du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence par des groupes de suivi. Les membres de ces derniers sont les représentants de l'intercommunalité, des communes, le délégué du Préfet, des bailleurs, des associations de locataires, et des conseils citoyens.

Les groupes de suivi fonctionnent par commune. Ils ont eu lieu les 20 et 21 février 2018 pour validation des premières propositions, des reports et/ou péréquations. Ceux des 8 novembre et 18 décembre 2018 ont permis la finalisation des programmes d'actions 2018.

- ✂ QPV Le Prépaou : 166 932 € dont 1 654 € de report
- ✂ QPV La Maille : 330 955 € dont 30 852 € de report
- ✂ QPV La Carraire : 81 942 € dont 538 € de report
- ✂ NLP a effectué en 2018 une fongibilité de la Carraire vers La Maille d'un montant de 2 251 €

La répartition par thématiques :



Un Comité de pilotage a également eu lieu le 13 juillet 2018 en Sous-Préfecture au cours duquel a été présenté le rapport annuel d'ensemble de la démarche relative à l'année 2017.

Dispositif de prévention de la radicalisation :

Il existe sur le territoire, deux Cellules Municipales d'Echange sur la Radicalisation, à Istres et à Miramas (C.M.E.R)

C) Le projet de Rénovation Urbaine

Différentes étapes ont été mises en œuvre au courant de l'année 2018 :

- Le 12 janvier : organisation d'un Comité technique
- Le 8 février : Présentation du plan-projet définitif lors d'une réunion publique.
- Le 13 mars : Séminaire technique où différentes thématiques sont été abordées telles que la mobilité, le stationnement, la voirie, l'aménagement paysager, l'aménagement et le mobilier urbain, /Ecole-Crèche-Centre Socio-Culturel/Equipements économiques et services.
- Le 20 mars et le 12 avril : organisation de deux comités de pilotage permettant de valider la pré-convention avec son plan de financement et son rétro planning.
- Le 30 mai : Réunion de travail partenariale.
- Le 22 octobre : Convention Nationale d'engagement.
- Le 10 décembre 2018 : organisation d'une réunion publique relative au retour sur la validation du projet par l'ANRU.

D) Les chantiers prioritairement développés en 2018 au regard des enjeux validés pour 2017

■La Programmation annuelle

Conformément à ce qui a été défini dans les perspectives dans le rapport annuel précédent, un poste de chargé de programmation a été créé, au sein du service politique de la ville du Conseil de Territoire ce qui a permis de renforcer le suivi des procédures administratives de la programmation annuelle toujours plus nombreuses et complexes, d'affiner le travail d'instruction des dossiers réceptionnés et celui de l'évaluation des actions retenues.

Par ailleurs, dans le cadre de la dynamique d'évaluation des contrats de ville métropolitains, une base de données spécifique aux programmations annuelles intégrant les indicateurs utilisés lors de ce travail de rétrospective a été élaborée par le service politique de la ville.

■Pilier cohésion sociale (volet réussite éducative, accès aux droits, santé)

L'animation territoriale à l'échelle du Conseil de Territoire a été renforcée ainsi que la collaboration avec les services de droit commun du Conseil de Territoire. Un travail d'évaluation des chantiers mis en œuvre en 2016 a pu être mené. Celui-ci sera poursuivi pour les années 2017 et 2018.

Fracture numérique

Comme prévu dans le rapport annuel précédent, un diagnostic visant à identifier les besoins non couverts dans les QPV et les QVA, et dans la perspective de proposer des pistes de travail, a effectivement été réalisé et présenté le 5 février 2019. Des engagements à court terme ont été priorisés et un recensement des préconisations et actions à moyen terme est en train d'être effectué. La mise en synergie de nombreux partenaires (C.A.F, partenaires de l'emploi, réseau des transports Ulysse, Centres sociaux, Médiathèque intercommunale) a permis de mieux situer les missions de chacun et permettra d'engager collectivement des démarches plus efficaces vers les publics les plus concernés par la fracture numérique.

Animation du réseau de partenaires

La dynamique d'animation territoriale avec les différents partenaires internes et externes œuvrant dans le champ de la cohésion sociale (services de droit commun du Conseil de Territoire, les établissements culturels, les centres sociaux, notamment) a été consolidée et a permis de proposer des partenariats renforcés avec les services de droit commun et les opérateurs de la politique de la ville. Le service politique de la ville a pu être davantage associé en amont des programmations d'actions des services de droit commun contribuant à la réalisation des objectifs du contrat de ville.

■ Pilier cohésion sociale (volet prévention de la délinquance et lutte contre les discriminations)

La lutte contre les discriminations :

L'animation territoriale dans ces deux volets, à l'échelle du Conseil de Territoire a été particulièrement développée ainsi que la collaboration avec les services de droit commun du Conseil de Territoire. Un travail d'évaluation des chantiers mis en œuvre en 2016, dans le contrat de ville, a pu être également mené et qui sera poursuivi pour les années 2017 et 2018.

En matière de lutte contre les discriminations, différents étapes ont été mises en œuvre :

-Réalisation d'un diagnostic des dispositifs et des actions développées sur le territoire en matière de lutte contre les discriminations ainsi qu'une feuille de route méthodologique permettant d'élaborer un plan de lutte contre les discriminations à l'échelle du Conseil de Territoire visant à décliner opérationnellement ce nouveau dispositif. Différents travaux ont également été menés :

-Organisation d'un Comité Technique de l'expérimentation du Défenseur Des Droits (DDD) a eu lieu le 17 septembre 2018 afin de faire un bilan du dispositif.

-Poursuite de l'élaboration d'un Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD), complémentaires aux plans communaux qui aura pour axes de travail : l'emploi, le logement et la communication. Des groupes de travail composés des partenaires et acteurs du tissu associatif qui interviennent dans ce domaine, seront organisés sur ces thématiques en février et mars 2019 dans l'objectif de mettre en œuvre des actions et d'animer le nouveau PTLCD.

-Participation de la référente lutte contre les discriminations du Conseil de Territoire à Colloque au Camp des Milles sur la discrimination et participation au groupe projet métropolitain de lutte contre les discriminations dans la perspective de la mise en œuvre d'un Plan de Lutte Métropolitain.

Dans ce volet, les communes ont développé de nombreuses actions en 2018 favorisant la prévention et la lutte contre les discriminations.

Commune d'Istres :

En 2018 diverses manifestations et actions ont été mises en œuvre sur la commune :

-Rencontres mensuelles du Groupe Handicap et création d'un nouvel annuaire Handicap et d'une programmation dans le cadre de l'action « Vivre ensemble » en mars 2019.

Participation aux réunions du groupe métropolitain sur le handicap.

-Renforcement des permanences du Défenseur des Droits avec l'arrivée d'une représentante supplémentaire.

- Tenue d'un stand à l'occasion de la « Fête de l'Autre » en mai 2018 et rencontre avec les habitants au Centre Social la Farandole en juin sur la thématique de la discrimination dans le domaine du logement.

-Participation de la référente discriminations au groupe projet métropolitain dans l'objectif de mettre en œuvre un Plan de Lutte Métropolitain ainsi qu'à des journées d'actualité dans le cadre de sa formation.

-Organisation de la fête de l'Autre : initiée en 2009 sur la ville, la « Fête de l'Autre » qui constitue un événement festif et citoyen conçu par et avec les habitants des quartiers, avec l'appui des volontaires du Service Civique et ce, dans le cadre de la charte du Bien Vivre-Ensemble. L'objectif est de valoriser les savoir-faire et les différentes cultures des habitants des quartiers de la ville, en un lieu unique afin de faciliter les échanges et l'ouverture à l'Autre, à l'occasion d'une journée d'animations.

-Action « Bien Vivre Ensemble au Collège Daudet », animée par l'association « A mots ouverts », qui intervient au collège.

-Action « Django REINHART » financée dans le cadre de la programmation annuelle.

Action « Ensemble vers la Culture » qui est une programmation dans les lieux culturels de la ville et qui permet aux publics très éloignés d'accéder à la culture

Commune de Miramas :

Dans le cadre de l'animation du réseau "Ensemble contre les discriminations !" (Créé en septembre 2016) dans le cadre de l'animation du PLCD) en collaboration avec la représentante du Défenseur des Droits (DDD) 6 ateliers de travail ont été réalisés en 2018.

-A l'occasion de la programmation de la quinzaine de sensibilisation sur les discriminations du 12 au 30 mars 2018, la référente discrimination est intervenue avec la représentante du délégué du DDD sur diverses manifestations :

« Les cafés égaux » au PLIE en collaboration avec la Mission Locale

Débat dans les centres sociaux de la ville sur les discriminations femmes / hommes

Parcours déambulatoire à la Médiathèque

Projection de courts métrages dans les centres sociaux Gino et Schweitzer et suivis de débats

Ateliers citoyens à la MJC / MPT

Expositions sur les thèmes suivants : égalité femmes / hommes, les origines, le Handicap.

-Animation d'un atelier de travail avec le groupe d'élus LCD et la déléguée du DDD

-Rencontre avec l'équipe de l'association « Nuits Médis » pour préparer une animation en lien avec la lutte contre les discriminations dans le cadre des instants médis 2019.

-Co-animation d'un atelier de sensibilisation en direction des publics du centre social Carraire (groupe alphabétisation, groupe de femmes, familles accompagnées par le CADA) avec l'animatrice familles.

-Atelier de sensibilisation et présentation du cadre juridique en direction de l'équipe et la Direction Enfance Jeunesse et le péri-scolaire, en collaboration avec la représentante du Défenseur des Droits.

- Rencontre avec les responsables d'équipes des chantiers d'insertion (Ateliers de la Crau, Ameli Provence) et le CCAS avec la participation de la représentante du DDD pour les sensibiliser à la lutte contre les discriminations.
- Intervention à la Médiathèque avec Nuits Métais en direction de groupes d'enfants de Cabasse, + groupes séniors de Croizat, et groupe RSA accompagné par le CCAS .
- Quatre interventions dans deux écoles primaires (classes CM1-CM2) avec la représentante du DDD pour sensibiliser
- Intervention dans les ateliers collectifs, organisés par le référent lutte contre les discriminations de la Mission Locale auprès d'un groupe de jeunes afin de les sensibiliser et de leur présenter le cadre juridique.

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône :

La ville n'est pas dotée d'un plan de lutte mais participe activement à la promotion de la lutte contre les discriminations à travers diverses actions en partenariat avec les associations qui interviennent dans de domaines et les acteurs sociaux implantés sur la commune.

A l'occasion de la Journée Internationale des droits des femmes, la ville ainsi que certains acteurs sociaux qui interviennent dans le cadre de la lutte contre les discriminations et l'accès au droit, se mobilisent au cours de «La semaine au féminin » du 8 au 14 mars

- Projection des films avec « Le secours populaire »
- Exposition à la médiathèque en partenariat avec l'association les femmes Solidaires « Mise à l'honneur d'une femme qui travaille dans l'artisanat (fleuriste) »
- Atelier pour le public jeune sur cette thématique à la Médiathèque
- Ateliers découvertes (fabrication de produits cosmétiques, yoga, bien-être, écriture) avec les associations « Ecoute coir » et « Apprendre à mieux vivre ».
- Ateliers accès aux droits des femmes et soutien aux femmes victimes de violences avec les associations APERS et CIDFF.
- Course féminine proposée par le service des sports
- « Job dating inversé » proposé par la Mission Locale
- Le Pôle Emploi et la Maison De l'Emploi animent des ateliers pour promouvoir l'égalité femmes / hommes dans le monde du travail.

Dans le domaine de l'accueil Loisir Séjour, la ville consacre un volet spécifique dans les projets éducatifs pour les enfants atteints de trouble de santé ou du handicap.

■ Pilier Emploi et développement de l'activité économique

Comme prévu l'an dernier, un travail de renforcement de la dynamique partenariale dans le champ de l'emploi a été assuré permettant notamment d'initier de nouvelles actions à mettre en œuvre dans la programmation annuelle.

La collaboration avec le développement économique a également été accrue en 2018, notamment dans le cadre d'une réflexion collégiale visant à proposer des dispositifs innovants en matière de développement économique.

Ainsi, la Métropole a lancé une étude à l'échelle métropolitaine ayant pour vocation l'essaimage du Carburateur sur le territoire métropolitain qui va être menée au courant de l'année 2019.

Un tableau de bord des dispositifs de droit commun en matière d'accès à l'emploi a été élaboré et cela afin de s'assurer que ces moyens dits de droit commun bénéficiaient bien aux habitants des quartiers prioritaires. Celui-ci sera complété en 2019.

Focus sur les bénéficiaires issus des quartiers prioritaires en matière d'emploi en 2018

Dispositifs Pôle Emploi

-Emplois francs : En 2018, 988 ont été signés dans le département des Bouches du Rhône

Sur la ville d'Istres, un total de 19 contrats

Sur la ville de Miramas, un total de 9 contrats

-Le Club Ambition, 73 personnes en 2018 résidant dans les quartiers prioritaires, de 26 ans à 60 ans, ont intégré le dispositif, dont : 32 hommes et 41 femmes.

11 personnes ont signé un CDI ou un CDD de plus de 6 mois.

15 personnes ont signé un CDD de moins de 6 mois.

1 personne a créé une activité commerciale.

Dispositif Mission Locale Ouest Provence

-La Garantie Jeune : En 2018, la Mission locale Ouest Provence a enregistré 147 entrées dans le dispositif dont 39 issus des QPV.

Dispositif Maison de l'emploi Ouest Provence

Une action spécifique permettant de favoriser sur l'information, l'orientation et la qualification aux métiers des industries du Conseil de Territoire Istres Ouest, pour les publics issus des Quartiers Prioritaires de la Ville du territoire Istres-Ouest Provence a été mise en œuvre dans le cadre de la programmation annuelle.

En 2018, sur la ville de Miramas, pour 8 entrées dans le dispositif, 4 sont issues des quartiers QPV et 2 sont issus des territoires de veille active

Sur ces 6 personnes, 3 ont moins de 26 ans.

En termes de sorties, 1 personne issue des QPV est rentrée en formation qualifiante

En 2018, sur la ville d'Istres, pour 20 entrées dans le dispositif, 2 sont issues des quartiers QPV.

Ces deux personnes ont plus de 26 ans.

En terme de sorties, 2 personnes, issues des QPV, sont rentrées en formation qualifiante.

En 2018, sur la ville de Port Saint Louis du Rhône, pour 11 entrées dans le dispositif, 5 sont issues des territoires de veille active et 3 ont moins de 26 ans.

En terme de sorties, 3 personnes, issues des TVA, sont rentrées en formation qualifiante.

Au total sur le dispositif, à l'échelle du territoire d'Istres Ouest Provence, 6 QPV et 7 TVA ont intégré le dispositif sur 39 personnes intégrées.

Dispositif PLIE Istres Ouest Provence

En 2018, sur le territoire Istres Ouest Provence, sur le nombre de personnes en :

En accueil collectif : 994 personnes reçues dont 179 issues des QPV

En intégration dispositif PLIE : 495 personnes dont 100 issues des QPV

En sorties CDI/CDD + 6 mois : 81 personnes dont 17 issues des QPV

En sorties CDD – 6 mois/intérim : 93 personnes dont 20 issues des QPV

En sorties contrats CAE/PEC : 31 personnes dont 7 issues des QPV

En sorties Formation : 40 dont 12 issues des QPV

Concernant l'objectif identifié en 2018 de réaliser un diagnostic des aides susceptibles d'être mobilisées par les entreprises et les commerces, cette démarche a été effectivement mise en œuvre de la manière suivante (et sera poursuivie en 2019) :

-La ville de Port Saint Louis du Rhône a effectué un diagnostic exhaustif auprès des bailleurs sur l'ensemble des locaux disponibles en 2017. De façon générale, la Direction du Développement Economique, sur les villes d'Istres, de Miramas et de Port Saint Louis du Rhône tient à jour un inventaire des locaux commerciaux libres dont ceux appartenant aux bailleurs.

-Sur les villes de Port Saint Louis du Rhône et de Miramas, une campagne de communication sur l'appel à projet du FISAC a été organisée par les managers de centre-ville.

-Pour la campagne de communication des aides financières, il a été convenu pour 2019 de réaliser un démarchage en partenariat avec les communes. La Métropole va ainsi modifier d'ici quelques mois la plaquette existante pour valoriser les commerces de proximité et l'artisanat.

En matière de promotion des commerces et activités économiques présents sur les territoires politiques de la ville, différentes initiatives ont été menées :

-La commune de Port Saint Louis du Rhône, lors des manifestations le permettant, a valorisé la participation des entreprises issues des QPV.

-La ville d'Istres a créé une application mobile recensant l'ensemble des commerces de la ville par activités dont les commerces en quartiers prioritaires.

-La ville de Miramas a créé un guide ludique avec l'ensemble des commerces de la ville par activités dont les commerces en quartiers prioritaires.

Enfin, dans le cadre de l'objectif consistant à assurer la présence de proximité des services de l'emploi et de l'insertion professionnelle sur les territoires politique de la ville, la Maison du Projet, créée en 2017, est devenue une structure incontournable avec l'organisation de permanences des opérateurs de l'emploi et d'évènements organisés.

■ Pilier Cadre de vie

L'animation territoriale à l'échelle du Conseil de Territoire a été renforcée ainsi que la collaboration avec les services de droit commun du Conseil de Territoire. Un travail d'évaluation des chantiers mis en œuvre en 2016 a pu être mené et sera poursuivi pour les années de référence 2017 et 2018.

Volet cadre de vie

-Dans le cadre de l'utilisation et le suivi des exonérations fiscales obtenues par les personnes privées et leur déploiement sur les quartiers concernés (cf fiche TFPB), les travaux au sein des groupes de suivi ont permis à ce que les actions soient davantage financées en interbailleurs (renforcement de la sécurité sur certaines périodes et certaines actions sociales.)

-Dans le cadre de la prise en compte de l'expertise d'usage des habitants dans les phases de conception des aménagements urbains, 2018 a vu la poursuite sur la commune de Miramas, de la co-construction avec les habitants et acteurs des quartiers, centres sociaux et professionnels des deux projets : NPNRU La Maille I-Mercure sur Miramas et le Parc Carraire.

-En matière de Lutte contre la précarité énergétique, une action intitulée « container pédagogique Hapi » a été proposée sur le quartier des Echoppes à Istres. Le service pédagogie à l'environnement et les ambassadeurs du tri du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ont, quant à eux, au sein des écoles et lors des événements, développé différentes actions. La mise en place d'une journée de formation aux éco-gestes au bénéfice de tous les habitants du QPV La Maille à Miramas a été réalisée.

-Afin de pérenniser et amplifier les interventions d'amélioration de l'habitat, différents projets ont été menés :

-Rénovation complète de la résidence Salvador Allende (Erilia, 296 logements construits en 1977, 575 habitants) a été achevée en novembre 2018. 10 millions € ont

été investis par Erilia (soit 26 000 € par logt). Elle se poursuit avec la réhabilitation des espaces extérieurs conduite par la Ville (2,8 millions € pour les réseaux, voirie, parkings,...).

- Réfection complète de l'étanchéité des toitures sur les 8 entrées de la résidence Lou Mistraou à Miramas par Famille et Provence

-Mise en place d'une veille et observation des copropriétés à dimension métropolitaine et sur le hors Marseille permettant de travailler sur une sélection des critères d'évaluation des copropriétés potentiellement fragiles et d'engager un travail partenarial avec le directeur du Registre National des copropriétés.

-Réalisation d'une étude flash de la copropriété Miami-Nouméa à la Maille III à Miramas

-Diagnostic des copropriétés Maille I à Miramas

-Restitution du diagnostic aux copropriétés concernées.

-Prise en compte dans le projet de convention Rénovation Urbaine. Etude du marché immobilier dans le cadre du NPNRU de Miramas :

-Restitution de l'étude aux élus et aux partenaires.

-Mission complémentaire d'appui par l'ANRU sur la mise en œuvre du volet diversification de l'habitat du NPNRU

Afin de rééquilibrer le taux de logements sociaux entre les communes de l'intercommunalité et rendre plus transparente la politique d'attribution, objectif formalisé dans le contrat de ville, différents actions ont été menées :

-2ème réunion de la Conférence Intercommunale du Logement le 26 avril 2018

-Ateliers dans le cadre du Plan Partenarial de la Gestion de la Demande de Logement Social : (6 ateliers -> SIAD / Publics prioritaires / Contingents réservataires / Parcours résidentiels / Accompagnement dans le logement / Attributions)

-Autres travaux engagés par la CIL : Etudes de peuplement des parcs sociaux, diagnostic des lieux d'accueil et d'information des publics demandeurs et des lieux d'enregistrement de la demande.

-Élaboration du plan partenarial de la gestion de la demande et d'information aux demandeurs et de la convention intercommunale d'attribution: (sélection du bureau d'étude et méthodologie de mise en œuvre).

Enfin, afin de développer l'offre en accession sociale à la propriété, a été mis en place un dispositif d'aide à l'accession dans le neuf avec bonification des subventions pour les primo-accédant libérant un logement social, dispositif Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence : 24% des dossiers d'aide à l'accession ont bénéficié à des primo-accédants issus des territoires de la géographie prioritaire (12 dossiers sur 50).

E) L'ingénierie

Par rapport à 2017, le service politique de la ville du Conseil de Territoire a bénéficié d'un poste supplémentaire. Ses effectifs ont été les suivants :

Une Responsable de service, une Cheffe de Projet Cohésion sociale, une Cheffe de projet Cadre de vie et renouvellement urbain, un chef de projet emploi et développement économique, un chargé d'étude, une chargée de mission programmation et une assistante administrative.

III L'accompagnement des Conseils Citoyens

Les 2 Conseils Citoyens de Miramas ont été impliqués et mobilisés dans de nombreux temps et instances, à savoir :

28 février 2018– Réunion du Conseil Citoyen Nord

Présentation par l'association Nuit Métais de leur projet « portraits et mémoires de nos quartiers ».

Questions internes au fonctionnement du conseil.

28 mars 2018– Réunion du Conseil Citoyen Nord

Projet de nettoyage de printemps au quartier Maille 1 en partenariat avec le service ZDZG de la Ville, le service politique de la Ville et le conseil de quartier de la Crau.

7 avril 2018– Rencontre citoyenne (Conseils Citoyens Nord + Sud) en présence de Mme ASSIDON et Mme FRUCTUS

Présentation de l'évaluation à mi-parcours de l'évaluation du Contrat de Ville

– CRPV PACA,

Présentation des premiers résultats du diagnostic des dynamiques territoriales

– Compas-Tis.

13 avril 2018– Réunion du Conseil Citoyen Nord

Point sur l'organisation de l'opération nettoyage de printemps au quartier de

la Maille 1, fixée au 20 avril 2018.

20 avril 2018– Conseil citoyen Nord

Opération " grand nettoyage"

25 avril 2018– Réunion Conseil citoyen Sud

Fonctionnement du conseil

24 mai 2018– Réunion du Conseil Citoyen Sud

Accompagnement du centre social Carraire afin de donner une dynamique de projet au Conseil Citoyen,

Participation du conseil à la fête de quartier carraire prévue le 29 juin.

9 juin 2018– Conseil de ville

Participation des représentants des deux conseils citoyens.

Ordre du jour :

Grands Projets (Anru / Cœur de ville)

Point Sécurité (Voisins Vigilants)

/ Aménagements et travaux (Programmes immobiliers /Aires de pique-nique..)

/ Evènements 2018

11 juin 2018– Réunion du Conseil Citoyens Sud

Présentation des missions du CRPV,

Préparation de la fête de quartier Carraire du 29 juin.

15 juin 2018– Conseil Citoyen Nord

Comité technique du projet de rénovation urbaine des quartiers Maille 1 –

Mercuré.

6 septembre 2018– Réunion du Conseil Citoyen Sud

Préparation de la fête des associations.

8 septembre 2018– Conseils Citoyens Nord et Sud

Participation à la fête des associations.

12 octobre 2018– Conseils Citoyens Nord et Sud

Participation à la journée « les années Pol'ville à Miramas » pour les 40 ans de la politique de la ville.

13 octobre 2018– Conseil Citoyen Sud

Participation à la fête des 40 ans du centre social Giono.

24 octobre 2018– Réunion du Conseil Citoyen Nord

Retour du CNE d'engagement de l'ANRU – NPNRU Maille 1-Mercure,
Rencontre avec la nouvelle directrice du Centre social Giono.

7 novembre 2018– Conseil Citoyen Nord

Comité de pilotage PNRU.

14 novembre 2018– Réunion du Conseil Citoyen Nord

Projet plateforme numérique « connect'citoyen »

24 novembre 2018– Réunion du Conseil Citoyen Nord

Plateforme connect'citoyen - Formation outils collaboratifs / communication
(Association Anonymal)

27 novembre 2018– Réunion du Conseil Citoyen Nord

Plateforme connect'citoyen - prise en main de la plateforme (association
Anonymal)

4 décembre 2018– Réunion du conseil Citoyens Nord

Plateforme connect'citoyen - Formation « données » open data et carto
(Association Anonymal)

15 décembre 2018– Réunion du Conseil Citoyen Nord

Plateforme connect'citoyen - Formation outils audiovisuels (association
Anonymal)

IV L'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville

Quatre démarches d'évaluation spécifiques ont été conduites sur différentes échelles et déployées tout au long de l'année 2018.

■ Une démarche d'évaluation menée à l'échelle métropolitaine par le CRPV

Sur la base d'éléments en majorité issus des programmations annuelles de 2015 à 2017, celle-ci a nécessité une forte mobilisation des équipes politique de la ville du Conseil de Territoire et des communes.

Sur la base de cet échantillon assez représentatif (l'indicateur est renseigné pour 116 actions sur 132 pour l'année 2017), on constate qu'une forte majorité des actions ont été réalisées en QPV (41%) et TVA (44%). Seulement 15% des actions sont réalisées hors des territoires priorités (quelques opérateurs, qui souvent réalisent sur le lieu de leur siège social, ne sont pas implantés en QPV/TVA).

Avec 85% d'actions réalisées en QPV et TVA, on peut considérer que le Contrat de Ville fait le choix d'une offre de proximité vis-à-vis des personnes prioritaires qui habitent ces quartiers. Il apparaît que les actions des programmations ont davantage bénéficié à des habitants des quartiers classés prioritaires (QPV et TVA) qui cumulent 15.079 personnes bénéficiaires des actions identifiées (69%). Sur l'ensemble des bénéficiaires comptabilisés, les habitants des QPV (prioritaires au sens d'un des principes majeurs des Contrats de Ville) représentent à eux seuls 42% du total de bénéficiaires.

Des préconisations ont été formalisées qui feront l'objet d'un travail approfondi des partenaires institutionnels du Contrat de Ville.

- Nécessité de définir des priorités annuelles et/ou des publics en fonction des spécificités et des besoins du territoire
- Renforcer la gouvernance et l'animation territoriale
- Réorienter certaines actions des programmations annuelles s'adressant à tout public vers les moyens de droit commun des signataires.
- Mobiliser de façon effective le droit commun au bénéfice de l'équité territoriale

■ Démarche d'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville à l'échelle du Conseil de territoire pour l'année 2016

Ce travail mené par le service politique de la ville du Conseil de territoire a permis de remobiliser les signataires dans le pilotage chantiers dont ils avaient la responsabilité, de mesurer le niveau de réalisation des chantiers inscrits dans le contrat de ville, d'identifier davantage le droit commun de l'ensemble des partenaires et de pointer certaines difficultés rencontrées par les pilotes. Des réajustements ont pu ainsi être opérés :

- Suppression et/ou actualisation d'objectifs, de chantiers
- Elaboration de nouveaux indicateurs de suivi
- Priorisation annuelle des chantiers à définir pour 201

Focus sur les chantiers du Contrat de ville pour l'année 2016

Nombre de chantiers par pilote

PILOTES	NOMBRE DE CHANTIERS
METROPOLE (Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence)	162
COMMUNE	111
CONSEIL DEPARTEMENTAL	3
I.E.N.	30
COORDONNATRICES REP	24
S.P.I.P. / P.J.J.	7
C.M.A.R. - P.A.C.A.	2
POLE EMPLOI	24
MISSION LOCALE	20
MAISON DE L'EMPLOI	8
D.I.R.E.C.C.T.E. – C.D.I.A.E.	3
TOTAL	294

Pour 2016, sur un total de 866, l'état d'avancement des chantiers est le suivant :

- ☞ 446 réalisés
- ☞ 140 en cours
- ☞ 207 pas engagés
- ☞ 65 sans réponses
- ☞ 8 à retirer

Etat d'avancement des chantiers

TERRITOIRES	REALISE	EN COURS	PAS ENGAGÉ	SANS REPONSE	A RETIRER	TOTAL
ISTRES	49 %	17 %	24 %	9 %	1 %	100%
MIRAMAS	59 %	13 %	20 %	8 %	1 %	100%
PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE	45 %	17 %	26 %	12 %	1 %	100%
ISTRES-OUEST PROVENCE	51 %	16 %	24 %	8 %	1 %	100 %

Ce même type de démarche est actuellement conduit en ce qui concerne les chantiers réajustés pour les années 2017 et 2018.

■ Mise en œuvre d'une démarche expérimentale d'identification des moyens de droit commun du Conseil de Territoire Istres- Ouest Provence avec l'appui du Conseil de Gestion (pour l'année 2016)

Ce travail s'est organisé autour des étapes suivantes :

- Identifier les services de droit commun contribuant à la réalisation des objectifs du contrat de ville.
- Identifier les dispositifs et actions développées par ces services.

-Connaître le volume des moyens déployés pour cette mise en œuvre (technique, financier et humain).

-Connaître le nombre et la typologie des bénéficiaires (habitants des quartiers relevant de la géographie prioritaire).

Ce travail a permis de :

- Renforcer l'acculturation des services à la politique de la ville
- Avoir une meilleure visibilité des moyens déployés et des habitants bénéficiaires de ces actions
- Etre en mesure si besoin de construire collégalement des réajustements dans les actions mis en œuvre par les services de droit commun.

Ce travail sera finalisé en juin 2019 et sera reconduit pour les années 2018/2019

■ Mise en œuvre d'une évaluation intermédiaire et opérationnelle des actions soutenues dans le cadre de la programmation 2018 par les partenaires institutionnels

En 2018 a été définie collégalement avec les partenaires institutionnels de la programmation, une répartition d'action à évaluer sur un temps intermédiaire et sur site

Cela a permis de :

- Mesurer davantage la pertinence des actions mises en œuvre
- Développer une instruction plus fine des actions proposées dans le cadre de l'appel à projet 2019.
- Renforcer les dynamiques partenariales territoriales.
- Proposer la réorientation des actions vers des crédits de droit commun des différents financeurs, en fonction des compétences de chacun.

Cette démarche d'évaluation intermédiaire sera reconduite pour les actions de la programmation 2019.



Métropole Aix- Marseille- Provence

Le Rapport Politique de la Ville

2018

Conseil de Territoire

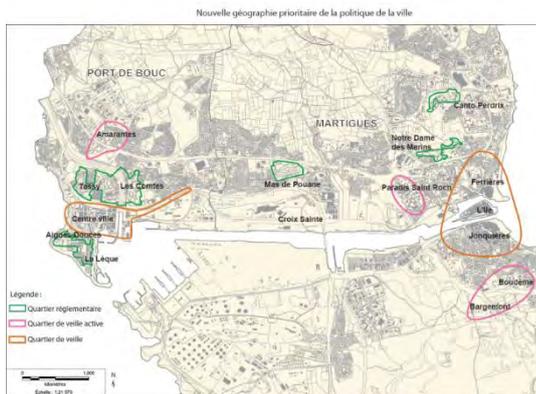
Du Pays de Martigues



SOMMAIRE

<u>I/ LA PHOTOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES ET QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE</u>	159
<u>II/ LA MISE EN ŒUVRE EN 2018 DU CONTRAT DE VILLE DU PAYS DE MARTIGUES</u>	168
<u>A) Le volet cohésion sociale</u>	168
<u>B) Dispositifs connexes</u>	170
<u>1) Atelier Santé Ville</u>	170
<u>2) Programme de Réussite Éducative</u>	171
<u>3) Gestion Urbaine et Sociale de Proximité</u>	172
<u>4) Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</u>	175
<u>5) Plan de Lutte contre les Discriminations et l'Égalité femmes-hommes</u>	175
<u>6) Dispositif de Prévention de la radicalisation</u>	178
<u>C) Autres dispositifs</u>	178
<u>D) Inscription de la Politique de la Ville dans les schémas de prospective</u>	180
<u>E) Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)</u>	181
<u>F) Les chantiers prioritairement développés en 2018 au regard des priorités 2017</u>	182
<u>G) Le pacte financier et fiscal de solidarité</u>	183
<u>III/ L'INGENIERIE</u>	184
<u>A) Le comité de pilotage</u>	184
<u>B) Le comité technique</u>	185
<u>C) Le comité d'évaluation</u>	186
<u>D) L'équipe opérationnelle</u>	189
<u>IV/ L'ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS CITOYENS</u>	190
<u>A) Les conseils citoyens de Martigues</u>	190
<u>B) Les conseils citoyens de Port-de-Bouc</u>	191
<u>V/ LES PERSPECTIVES 2019</u>	194
<u>A) Méthodologie</u>	194
<u>B) Contenu</u>	194
<u>C) Perspectives pour les conseils citoyens</u>	195

I/ LA PHOTOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES ET QUARTIERS DE VEILLE ACTIVE



Avec un peu plus de 70 000 habitants, le territoire du Pays de Martigues connaît, après une décennie de recul démographique, un renouveau démographique, dû principalement à une forte natalité.

La géographie prioritaire concerne cinq quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV) regroupant 12 022 habitants (17 % du territoire du Pays de Martigues), à savoir :

- trois sur Martigues :

- Mas de Pouane – 1 593 habitants.
- Canto-Perdrix – 1 860 habitants.
- Notre Dame des Marins – 1 779 habitants.

Soit un total de 5232 habitants en QPV sur Martigues.

- deux sur Port-de-Bouc :

- Les Aigues Douces – 2 640 habitants
- Les Comtes - Tassy – 4 150 habitants.

Soit un total de 6790 habitants en QPV sur Port-de-Bouc.

Une partie des quartiers sortants non retenus par la géographie prioritaire et définis par voie réglementaire, a été classée en quartiers de veille active, en raison de la situation socio-économique encore fragile des habitants.

Ces trois quartiers de veille active concernent des quartiers anciennement CUCS et/ou ZUS :

- Amarantes – Milan Sud pour Port-de-Bouc – 1 532 habitants ;
- Boudème – Bargemont pour Martigues – 1 400 habitants ;
- Paradis Saint-Roch pour Martigues – 1 903 habitants.

Des quartiers de veille ont été également identifiés qui correspondent au centre-ville de Martigues, qui faisait l'objet d'une vigilance particulière depuis le premier contrat de ville 2000-2006, et au centre-ville de Port-de-Bouc. Ces deux quartiers de veille nécessitent de maintenir une attention particulière compte-tenu notamment du contexte social et économique des habitants, afin de prévenir tout basculement.

Les quartiers suivants font l'objet d'un projet de renouvellement urbain et ont vocation à bénéficier d'une convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Il s'agit des quartiers :

- le quartier d'intérêt national (quartier inscrit dans l'arrêté visé au II de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1er août 2003) : Aigues-Douces/La Lèque ;
- les quartiers d'intérêt régional (quartiers prioritaires de la politique de ville non-inscrits dans l'arrêté visé au II de l'article 9-1 de la loi n°2003-710 du 1er août 2003) : les Comtes-Tassy à Port-de-Bouc et Mas de Pouane à Martigues.

DIAGNOSTIC TERRITORIAL SUITE A L'EVALUATION A MI-PARCOURS DU CONTRAT DE VILLE

MARTIGUES

Scolarisation/formation :

Potentiellement, un faible taux de scolarisation induit de faibles niveaux de formation.

Sur les 3 QPV de Martigues, le taux de scolarisation des 16-24 ans atteint 51 %, un taux logiquement inférieur à celui de la Métropole Aix Marseille Provence (65%), mais un taux également plus faible que la moyenne nationale des QPV (53%).

Sur Mas de Pouane et Canto Perdrix, ce taux apparaît comme encore plus faible avec respectivement 42 % et 48 %.

Au niveau de la formation, près de 80 % de la population non-scolarisée possède un bas niveau de formation (sans diplôme ou inférieur au bac). Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne nationale des QPV (75%).

Emploi :

Le taux d'emploi des 15-64 ans est homogène sur les 3 QPV de Martigues (48 à 50%) et du même ordre que la moyenne nationale des QPV métropolitains (47%). Il est en revanche inférieur à la moyenne communale (62%).

Le taux d'emploi des femmes est plus faible (environ 43%), particulièrement sur Mas de Pouane (40%) contre 56 % sur la commune.

La précarité renforce le phénomène sur Mas de Pouane (50 % d'emplois stables), les chiffres de précarité sont moins élevés à Canto Perdrix (73 % emplois stables) et Notre Dame des Marins (79%). La moyenne nationale des QPV s'établit elle à 78 % d'emplois stables et 22 % de précaires.

Le nombre de demandeurs d'emplois issus des QPV de Martigues atteignait fin 2016 le chiffre de 783 personnes (sur 5 232 habitants). Environ 25 % d'entre eux sont des demandeurs d'emplois de longue durée (plus de 2 ans).

La majorité des demandeurs d'emplois (DE) ont entre 26 et 49 ans. Ils représentent pour Notre Dame des Marins 69 % des DE, pour Canto Perdrix 63 % des DE, à Mas de Pouane le taux est plus faible (54%) et ainsi la répartition plus importante chez les plus jeunes (21 % de moins de 26 ans) et les plus âgés (24 % de plus de 49 ans).

Précarité :

Le niveau de vie médian mensuel s'établit à 1 075 € pour Mas de Pouane, 1 090 € pour Notre Dame des Marins et 1 100 € pour Canto Perdrix.

La limite du 1^{er} quartile est de 904 € pour Canto Perdrix, 850 € pour Notre Dame des Marins et 833 € pour Mas de Pouane.

Cela signifie qu'un quart de la population n'atteint pas ce niveau de revenu mensuel et ce par unité de consommation (l'échelle actuelle retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte, 0,5 UC pour les autres personnes de plus de 14 ans, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans).

On relève également une concentration relativement importante de la pauvreté sur ces quartiers.

L'écart de niveau de vie entre le 1^{er} quartile de ces quartiers et le 1^{er} quartile de la commune est de 300 à 370 €.

Alors que sur la commune de Martigues 15 % de la population se situe en dessous du seuil de pauvreté, le taux atteint 36 % à Canto Perdrix, 41 % à Notre Dame des Marins et 43 % à Mas de Pouane. Sur ces 3 quartiers, le chiffre total s'établit à 2 000 personnes.

Une part importante des ménages des 3 QPV de Martigues présente des revenus composés de minima sociaux. Le taux est de 31 % pour Mas de Pouane, 24 % pour Notre Dame des Marins et 23 % pour Canto Perdrix contre 12 % pour la moyenne de la commune de Martigues. Environ $\frac{3}{4}$ des allocataires bénéficient du RSA socle et $\frac{1}{4}$ de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), cette répartition est identique à celle de la commune.

La dépendance à ces prestations demeure très importante. Ainsi, pour les 3 QPV, environ 40 % des allocataires de la CAF ont des revenus dépendant de moitié de ces prestations, et pour 25 % d'entre eux le revenu est constitué totalement de ces prestations sociales.

Là encore, ces chiffres sont supérieurs à la moyenne de la commune où 28 % des allocataires ont un revenu constitué à plus de 50 % de prestations sociales et 17 % en totalité.

Globalement, il y a ainsi un taux de précarité plus important sur ces quartiers qu'ailleurs, et parmi ces allocataires le niveau de précarité est encore plus élevé.

Le taux d'assurés sociaux couverts par la CMU-C est nettement plus élevé sur ces quartiers que sur la commune. Il atteint 29 % à Mas de Pouane, 27 % à Notre Dame des Marins, 21 % à Canto Perdrix contre 9 % pour l'ensemble de la commune.

Quel que soit le territoire observé, le taux de couverture est le plus important parmi les populations jeunes (moins de 18 ans) : 44 % bénéficient de la CMU-C à Mas de Pouane et Notre Dame des Marins, 35 % à Canto Perdrix.

PORT DE BOUC

Education :

La notion de mineurs vulnérables est construite à partir de 7 indicateurs dont : le logement, l'emploi des parents, la formation des parents, la structure familiale... Lorsque 4 de ces indicateurs se cumulent chez l'enfant, celui-ci est considéré comme vulnérable.

- Sur l'IRIS des Aigues Douces/La Lègue : 370 mineurs sont vulnérables ;

- Sur l'IRIS Des Comtes/Tassy : 460 mineurs sont vulnérables.

Ce nombre est en progression et nécessite de travailler le parcours de réussite éducative des enfants dans les QPV.

De plus, nous constatons également une grande partie des moins de 18 ans bénéficiaires de la CMU-C (mettant en évidence également le nombre de personnes dont les revenus sont en dessous de 800 €) :

- Sur le QPV Aigues Douces/La Lègue : 46,2% des moins de 18 ans sont bénéficiaires de la CMU ;
- Sur le QPV Les Comtes/Tassy : 34,2 % sont bénéficiaires de la CMU.

Cette fragilité chez nos jeunes nécessite un accompagnement renforcé.

Scolarisation / Formation :

- QPV Aigues Douces/La Lègue :

Le taux de scolarisation des 16-24 ans est de 16 points inférieurs (37%) à celui de l'ensemble des QPV de France (53%). Il est de 61% à l'échelle de la France.

Seulement 12% de lycéens sont dans une formation générale ou technologique dont 65% viennent d'un milieu défavorisé. 78% des lycéens dans une formation professionnelle de ce QPV viennent d'un milieu défavorisé (58% Commune, 49% Métropole Aix Marseille Provence). 63,1% des jeunes ne sont pas scolarisés sur ce QPV (46,3% sur la commune, 35% Métropole Aix Marseille Provence).

84% de la population non-scolarisée possède un bas niveau de formation (59% à l'échelle de la France).

Sur le quartier, la part des 15 ans et plus non scolarisés sans diplôme ou inférieur au BAC atteint 84% soit 9 points de plus que la moyenne des QPV. Par conséquent, la part des 15 ans et plus non scolarisés avec un diplôme de niveau BAC+2 ou supérieur n'est que de 4% sur les Aigues Douces/La Lègue contre 11% au niveau communal (28% Métropole Aix Marseille Provence).

Les jeunes des QPV sont plus souvent non scolarisés que les autres, moins formés. Leurs chances pour prendre leur indépendance vis-à-vis de leur famille et de s'autonomiser en sont réduites.

- QPV Tassy/Les Comtes :

Le taux de scolarisation des 16-24 ans est de 8 points inférieurs (45%) que celui de l'ensemble des QPV de France (53%). Seulement 18% de lycéens sont dans une formation générale ou technologique.

55.8% des lycéens dans une formation générale ou technologique de ce QPV viennent d'un milieu social défavorisé (42% sur la commune, 23.1% sur l'EPCI). 63.2% des lycéens dans une formation professionnelle de ce QPV viennent d'un milieu social défavorisé (58.3% sur la commune, 49% sur l'EPCI).

55% des jeunes de 16-24 ans ne sont pas scolarisés (46% sur la commune, 35% sur l'EPCI).

83% des 15 ans et plus non scolarisés sont sans diplôme ou inférieur au bac soit 8 points de plus que la moyenne des QPV (59% à l'échelle de la France). Par conséquent, la part des 15 ans et plus non scolarisés avec un diplôme de niveau BAC+2 ou supérieur n'est que de 5% sur les Comtes-Tassy contre 11% au niveau communal (28% Métropole Aix Marseille Provence). Parmi les jeunes non scolarisés, il y a davantage de jeunes sortis du système scolaire de manière précoce, sans avoir terminé une formation. Ces sorties précoces du système éducatif résultent souvent d'un décrochage scolaire progressif qui commence bien souvent dès le primaire.

Emploi :

➤ QPV Aigues Douces/La Lègue :

31% des 15-64 ans sont en emploi. Le taux d'emploi des 15-64 ans sur le quartier est inférieur à celui de l'ensemble des quartiers prioritaires métropolitains (31% contre 47% et 59% à l'échelle de la Métropole Aix Marseille Métropole).

Le taux d'emploi féminin est plus faible que celui des hommes sur le quartier puisqu'il n'est que de 21% (37% sur la commune).

22% des salariés sont en contrat dit précaire (à durée déterminée).

Un cinquième des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus de 2 ans à Pôle Emploi.

A la fin de l'année 2016, 336 demandeurs d'emploi des catégories ABC résident sur le quartier, dont 56% d'hommes.

Le chômage de longue durée (2 ans ou plus) sur le quartier est plus faible que la moyenne des quartiers prioritaires d'Aix-Marseille-Provence (21%).

Un peu plus de la moitié des demandeurs d'emploi sont âgés de 26 à 49 ans.

On constate une hausse du nombre de demandeurs d'emploi depuis le 2^{ème} trimestre 2016 (9%).

➤ QPV Les Comtes / Tassy :

39% des 15-64 ans sont en emploi. Le taux d'emploi des 15-64 ans sur le quartier est inférieur à celui de l'ensemble des quartiers prioritaires métropolitains (39% contre 47%). Il est de 47% sur la commune et de 59% au niveau de l'EPCI.

Le taux d'emploi féminin, plus faible que celui des hommes sur le quartier (29%), est de 37 % sur la commune.

On constate une forte précarité dans l'emploi, puisque 22% des salariés sont en contrat dit précaire (à durée déterminée).

70% des entrants en Contrat Unique d'Insertion en 2017 sont des femmes.

Plus d'un quart des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis plus de 2 ans à Pôle Emploi.

A la fin de l'année 2016, 531 demandeurs d'emploi des catégories ABC résident sur le quartier.

Le chômage de longue durée (2 ans ou plus) sur le quartier est similaire à la moyenne de l'ensemble des quartiers prioritaires de la Métropole Aix Marseille Provence (26%).

Précarité :

➤ QPV Aigues Douces / La Lègue :

Un niveau de vie médian mensuel égal à 1 070 €

Avec un niveau de vie médian de 1 070 € par mois sur le quartier, l'écart atteint 360 € avec celui de la commune. 44% de la population du quartier vit sous le seuil de pauvreté national, soit environ 1 030 personnes.

32% des ménages du quartier sont couverts par les minima sociaux en 2015, soit 315 ménages. La proposition est ainsi supérieure de 3 points à la moyenne communale.

Les trois-quarts de ces allocataires sont bénéficiaires du RSA Socle (soit environ 240 ménages). Un tiers des allocataires du quartier ont des revenus dépendant totalement des prestations sociales. Près de la moitié des allocataires de la CAF ont des revenus dépendant de moitié de ces prestations (74% soit 330 ménages) et 33% ont des revenus dépendant totalement des prestations (240 ménages).

28% des assurés sociaux bénéficient de la CMU-C.

Le taux de couverture le plus important se situe chez les jeunes (moins de 18 ans) : près de la moitié d'entre eux bénéficient de la CMU-C sur le quartier des Aigues Douces (46%).

➤ QPV Les Comtes/Tassy :

Un niveau de vie médian mensuel inférieur à 1 190 €. Avec un niveau de vie médian de 1 190€ par mois sur le quartier, l'écart atteint 250 € avec celui de la commune (434 euros) et 470 € d'écart avec l'EPCI (1 660 euros). 34% de la population du quartier vit sous le seuil de pauvreté national, soit environ 1340 personnes.

23% des ménages du quartier sont couverts par les minima sociaux en 2015, soit environ 430 ménages. La proportion est ainsi inférieure de 5 points à la moyenne communale.

Près des trois-quarts de ces allocataires sont bénéficiaires du RSA Socle (73% soit 310 ménages).

25% des allocataires du quartier ont des revenus dépendant totalement des prestations.

Ainsi plus du tiers des allocataires de la CAF ont des revenus dépendant de moitié de ces prestations (38% soit 430 ménages) et 25% ont des revenus dépendant totalement des prestations (280 ménages).

18% des assurés sociaux couverts par la CMU-C, surtout les jeunes. Environ 610 personnes bénéficient de la CMU-C sur le quartier à la fin de l'année 2015, soit 18% des assurés sociaux. Quel que soit le territoire observé, le taux de couverture le plus important se situe chez les jeunes (moins de 18 ans) : plus du tiers d'entre eux bénéficie de la CMU-C sur le quartier des Comtes-Tassy (34%).

QUELQUES ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les quartiers prioritaires représentent 11% de la population du Pays de Martigues (et 8% de la population des QPV de la Métropole Aix Marseille Provence).

Un « effet quartier » pénalisant les parcours de vie dans les QPV

A situation équivalente, une personne en situation de vulnérabilité a moins de chances de voir sa situation s'améliorer quand elle vit dans un quartier prioritaire qu'une personne ayant la même situation mais qui vit dans un autre quartier de l'agglomération.

Les investigations menées dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville du Pays de Martigues permettent de mesurer localement ce phénomène par exemple dans le champ de la formation ou de l'emploi. Cet effet quartier trouve ses sources dans des dimensions multiples : l'influence des groupes sociaux, les ressources du quartier, la perception que les individus ont de leur quartier, etc. Pour de nombreux chercheurs, la mixité sociale est un élément clé pour la compréhension de ce phénomène. L'absence de mixité pénalise les habitants des quartiers de la politique de la ville.

L'évolution des écarts de développement entre quartiers montre un « décrochage » des quartiers prioritaires (QPV) par rapport au reste de l'agglomération

L'un des principaux objectifs de la politique de la ville est de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines.

Les niveaux de revenus, le taux d'emploi des 25-54 ans et l'indice de chômage constituent des indicateurs pertinents pour mesurer l'évolution des écarts de développement entre les QPV et les autres quartiers. Ces trois groupes d'indicateurs (emploi/formation et niveau de revenus) mettent en évidence un accroissement des écarts entre les QPV du Pays de Martigues et la Métropole Aix Marseille Provence.

Les écarts s'accroissent et ce, quelle que soit la conjoncture économique globale, renforçant l'hypothèse d'un « effet quartier » pénalisant les populations de ces territoires et soulignant l'enjeu d'un accès renforcé au droit commun, notamment en matière d'éducation et d'emploi. Ce décrochage n'est pas un phénomène spécifique au Pays de Martigues. Il est constaté de manière assez générale sur l'ensemble des territoires d'analyse à l'échelle régionale et confirmé également à l'échelle nationale, y compris dans des environnements dynamiques comme celui des métropoles.

Une très faible mixité sociale observée dans les QPV du Pays de Martigues

Il s'agit d'un des enjeux de la politique de la ville. Celle-ci est recherchée afin de modifier les dynamiques des quartiers, afin de réduire l'effet quartier mais aussi afin de permettre une évolution de l'image des territoires concernés. L'analyse des niveaux de vie met aussi en évidence l'absence de mixité économique et donc sociale dans les QPV (la part des ménages « riches » est extrêmement faible dans les QPV). Le sentiment de ségrégation spatiale est alimenté par la situation économique et sociale très difficile de certains quartiers.

Sur le territoire du Pays de Martigues, seul l'Iris du quartier prioritaire de Notre Dame des Marins voit la mixité sociale progresser entre 2008 et 2013. La mixité sociale dans les autres quartiers prioritaires demeure faible.

Le défi de l'intervention en direction de la jeunesse

En France plus du tiers des jeunes des QPV sont au chômage contre 17,4% dans les autres quartiers des villes qui contiennent au moins un QPV (2015).

Au niveau de la réussite scolaire, les jeunes des QPV sont surtout victimes d'un effet de groupe : la faible mixité sociale concentre les difficultés dans les classes.

Entre 35% et 63% des 16-24 ans ne poursuivent plus d'études (ce taux est de 35% sur la Métropole Aix Marseille Provence). La part des 16-24 ans non scolarisés sans diplôme issus des QPV du Pays de Martigues est de 20%, 11,4% hors QPV du Pays de Martigues et 9,6% pour la Métropole Aix Marseille Provence.

44% des enfants sont considérés comme fragiles (mineurs vulnérables) dans les QPV du Pays de Martigues contre 14% sur le Pays de Martigues et 19% sur la Métropole Aix Marseille Provence.

40,6 % des mineurs dans les QPV vivent sous le seuil de grande pauvreté (52% pour les QPV de la Métropole Aix Marseille Provence), dont la prise en charge est essentiellement liée aux politiques de droit commun locales.

II/ LA MISE EN ŒUVRE EN 2018 DU CONTRAT DE VILLE DU PAYS DE MARTIGUES

A) Le volet cohésion sociale

Le tableau de programmation 2018 proposé (voir pages suivantes) permet de mesurer le poids des crédits de droit commun mobilisés ainsi que celui des crédits contractualisés.

Deux avertissements sont nécessaires avant sa lecture : pour ce qui concerne la partie de gauche dite « Crédits hors politique de la ville », il s'agit de prévisionnel tel qu'inscrit par les porteurs lors de leur dépôt de dossier.

La partie de droite dite « Montant Politique de la Ville » retrace la ventilation réelle telle qu'opérée par le comité technique financier et validée par le Comité de pilotage. En attente des bilans définitifs 2018 des porteurs qui ne transmettent ces documents définitifs qu'à l'échéance prévue par l'État, à savoir le 30 juin 2019, nous ne pourrions connaître précisément les crédits de droit commun obtenus par ailleurs qu'à cette date.

Concernant le dispositif d'abattement de TFPB, il apparaît cette année comme une composante de l'intervention spécifique dans les quartiers prioritaires.

Ce tableau permet, par pilier, par thématique, d'avoir la lecture de la mise en œuvre de la politique de Cohésion Sociale du territoire. L'intervention spécifique du contrat de ville a permis de financer 24 % du montant total des actions.

134 actions réparties en 40 actions sur Martigues, 52 sur Port-de-Bouc, 42 pour le territoire du Pays de Martigues, dont **102** retenues ont constitué la programmation du contrat de ville 2018.

Répartition 2018

VOLUME THEMATIQUE	Actions proposées	Actions retenues
COHESION SOCIALE	95	72
Education	10	9
Santé	19	14
Parentalité - droits sociaux	3	2
Culture-Expression Artistique	20	16
Lien social - citoyenneté - Sports	39	28
Lutte contre les discriminations	4	3
EMPLOI	18	13
Emploi	14	11
Développement économique	4	2
CADRE DE VIE - RENOUVELLEMENT URBAIN	13	10
PILOTAGE-RESSOURCES-EVALUATION	1	0
PREVENTION DE LA DELINQUANCE	7	7

Répartition des...

20%

■ ETAT ■ CD13

FINANCEMENTS POLITIQUE DE LA VILLE 2018		
	ETAT	285 000 €
	CD13	84 500 €
	CT-MAMP	511 700 €
	TFPB	285 440 €
	TOTAL	1 166 640 €

Dès septembre 2018 et suite aux résultats de l'évaluation à mi-parcours, il est apparu nécessaire de renforcer l'animation territoriale sur le territoire. En ce sens, des réunions thématiques avec les porteurs de projets et l'équipe opérationnelle ont été organisées au dernier trimestre 2018 afin de dresser un bilan 2018 des actions déposées et les perspectives 2019 pour mieux préparer collectivement l'appel à projets et faire ressortir des pistes de travail spécifiques par territoire.

Calendrier des réunions thématiques :

- 20.09.2018 : thématiques Lien social/Sport/Culture/Lutte contre les discriminations ;
- 25.09.2018 : thématiques Cadre de vie/Renouvellement urbain ;
- 29.09.2018 : thématiques Education/Parentalité/Santé-Accès aux soins ;
- 03.10.2018 : thématiques Prévention de la Délinquance ;
- 05.10.2018 : thématiques Emploi/Développement Economique.

L'aide administrative auprès des porteurs a également été renforcée pour répondre à leurs besoins face à la lourdeur administrative de la programmation.

2. PILIER EMPLOI/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE												
	2.1. Emploi			2.2. Développement économique			TOTAL PILIER EMPLOI/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			TOTAL GENERAL		
	Montant	Total	Etat	Montant	Total	Etat	Montant	Total	Etat	Montant	Total	Etat
Sous-total - Martigues	4 925 €	1 425 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 500 €	2 500 €	2 000 €
Sous-total - Port de Bouc	30 920 €	5 920 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 500 €	2 500 €	2 000 €
Sous-total - CTE	1 444 751 €	1 143 329 €	0 €	283 200 €	77 500 €	77 500 €	153 974 €	20 000 €	0 €	401 424 €	322 600 €	92 400 €
Sous-total (Montant) Emploi	1 450 596 €	1 150 674 €	0 €	283 200 €	77 500 €	77 500 €	153 974 €	20 000 €	0 €	429 924 €	351 100 €	107 400 €
Sous-total (Montant) Développement économique	69 158 €	31 400 €	0 €	3 000 €	0 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	2 450 €	10 300 €	4 000 €
Sous-total - CTE	69 158 €	31 400 €	0 €	3 000 €	0 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	2 450 €	10 300 €	4 000 €
Sous-total (Montant) Dev éco	69 158 €	31 400 €	0 €	3 000 €	0 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	2 450 €	10 300 €	4 000 €
TOTAL PILIER EMPLOI/DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 519 754 €	1 184 124 €	0 €	283 200 €	77 500 €	153 974 €	20 000 €	0 €	0 €	4 499 €	468 624 €	111 400 €
3. PILIER CADRE DE VIE/RENOUVELLEMENT URBAIN												
3.1. Cadre de vie/Renovation urbain												
Sous-total - Martigues	38 125 €	24 825 €	0 €	0 €	0 €	300 €	0 €	0 €	0 €	11 000 €	11 025 €	0 €
Sous-total - Port de Bouc	84 348 €	11 698 €	0 €	0 €	358 €	11 850 €	1 400 €	0 €	0 €	1 500 €	6 650 €	5 400 €
Sous-total - CTE	66 338 €	10 828 €	0 €	0 €	0 €	10 828 €	0 €	0 €	0 €	5 531 €	31 400 €	13 500 €
Sous-total (Montant) Cadre de vie	188 811 €	37 351 €	0 €	0 €	358 €	22 678 €	1 700 €	0 €	0 €	17 031 €	190 374 €	27 900 €
4. PILIER PILOTAGE RESSOURCES EVALUATION												
4.1. Pilotage Ressources Evaluation												
Sous-total - CTE	240 000 €	0 €	0 €	40 000 €	0 €	0 €	50 000 €	0 €	0 €	144 300 €	5 700 €	0 €
Sous-total (Montant) Ressources Evaluation	240 000 €	0 €	0 €	40 000 €	0 €	0 €	50 000 €	0 €	0 €	144 300 €	5 700 €	0 €
5. PILIER PREVISIONS DE LA DEPENDANCE												
5.1. Prevision de la dépendance												
Sous-total - Martigues	89 738 €	44 748 €	0 €	6 374 €	5 000 €	7 500 €	44 410 €	0 €	14 944 €	5 000 €	3 000 €	0 €
Sous-total - Port de Bouc	94 934 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 500 €	7 500 €	0 €
Sous-total - CTE	664 582 €	598 254 €	23 242 €	46 731 €	46 100 €	23 244 €	62 €	1 431 €	0 €	7 974 €	66 547 €	65 847 €
Sous-total (Montant) de la dépendance	849 254 €	643 002 €	23 242 €	47 105 €	46 100 €	23 244 €	62 €	1 431 €	0 €	22 018 €	149 347 €	127 347 €
TOTAL (Montant) de la dépendance												
849 254 €	643 002 €	23 242 €	47 105 €	46 100 €	23 244 €	62 €	1 431 €	0 €	22 018 €	149 347 €	127 347 €	0 €
TOTAL GENERAL												
4 848 417 €	3 903 438 €	324 278 €	879 967 €	199 798 €	208 724 €	85 308 €	98 657 €	233 983 €	117 814 €	146 428 €	865 548 €	521 077 €
TOTAL PILIER COHESION SOCIALE												
4 848 417 €	3 903 438 €	324 278 €	879 967 €	199 798 €	208 724 €	85 308 €	98 657 €	233 983 €	117 814 €	146 428 €	865 548 €	521 077 €
TOTAL GENERAL												
4 848 417 €	3 903 438 €	324 278 €	879 967 €	199 798 €	208 724 €	85 308 €	98 657 €	233 983 €	117 814 €	146 428 €	865 548 €	521 077 €

B) Dispositifs connexes

1) Atelier Santé Ville

Le territoire dispose d'un Atelier Santé Ville (**ASV**) rattaché au Service Observatoire et Promotion de la Santé du Pays de Martigues porté depuis juillet 2018 par le Centre Intercommunal d'Action Sociale suite au renvoi de la compétence Santé par la MAMP. Sous la responsabilité de la directrice, qui pilote également le Contrat Local de Santé du territoire, les trois agents composant l'ASV (à hauteur de 1,6 ETP) mettent en œuvre le Plan Local de Santé Publique (PLSP) en direction des publics des QPV. Une aide du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) de 30 000 € soutient cette équipe. Elle permet de mobiliser les crédits de l'Agence Régionale de

Santé (ARS) sur les actions du volet Santé de la Politique de la Ville.

La mise en œuvre de ce dispositif sur le territoire a permis en 2018, outre les crédits Politique de la Ville, l'activation de crédits de droit commun de l'ARS à hauteur de 284 512 € répartis comme suit : 162 140 € sur des actions locales et 122 372 € sur des actions départementales déclinées sur le territoire.

De plus, l'équipe ASV, active sur les recherches de crédits de droit commun hors Politique de la Ville, a accompagné certains porteurs à solliciter d'autres financements. Pour 2018, les financements obtenus sont les suivants :

- la CAF : 26 800 € ;
- la Région PACA : 30 000 € ;
- le Conseil de Territoire du Pays de Martigues : 25 000 € ;

Soit un total de 366 312 € de crédits de droit commun en complément des crédits mobilisés à la Politique de la Ville à hauteur de 118 347 €.

On constate une baisse des crédits de droit commun par rapport à 2017 à hauteur de 69 000 € contre une augmentation de ceux de la Politique de la Ville à hauteur de 4000 €, sans toutefois modifier le rapport entre crédits de droit commun et crédits spécifiques, respectivement deux tiers/un tiers.

2) Programme de Réussite Éducative

Deux Programmes de Réussite Educative (**PRE**) constituent une partie du volet éducatif du contrat de ville. Ils sont portés respectivement sur Martigues par le CCAS et sur Port-de-Bouc par la Caisse des écoles. Les équipes dédiées sont composées sur Martigues d'une coordinatrice PRE et sur Port-de-Bouc d'un coordonnateur et d'une référente parcours. Ces équipes sont rattachées fonctionnellement à des services municipaux traitant des questions d'éducation et enfance.

Ces deux dispositifs font l'objet pour 2018 d'un financement par le CGET à hauteur de 70 000 € pour Martigues et 150 000 € pour Port-de-Bouc.

2.1. P.R.E. de Martigues

En 2018, le PRE s'est déployé sur l'école Di Lorto à Martigues (Notre Dame des Marins) en avril 2018 puis sur l'école Tranchier (Mas de Pouane) en septembre 2018. L'équipe territoriale de Martigues a été renforcée par le recrutement d'un référent parcours ayant pris ses fonctions en septembre 2018.

80 enfants de 2 à 12 ans ont bénéficié du dispositif dont 55 garçons et 25 filles : 48 issus du QPV de Canto Perdrix, 17 du QPV de Notre Dame des Marins, 15 du QPV de Mas de Pouane. En termes de réponses de parcours, la ville de Martigues propose une offre variée d'activités culturelles, sportives avec une politique de tarification accessible (voire la gratuité).

Evolution de mise en œuvre du dispositif :

En 2018, les services ont étroitement collaboré avec une psychologue. Le dispositif est désormais clairement identifié par les services municipaux et les maisons de quartiers.

Une éducatrice de jeunes enfants a également rejoint l'équipe pluridisciplinaire.

Les équipes ont travaillé autour de l'expérimentation d'une action d'accompagnement à la parentalité qu'il faudra poursuivre et renforcer en 2019.

En termes de perspective d'évolution, il faudra envisager une collaboration durable avec un orthophoniste et développer des actions en direction des jeunes enfants (maternelles).

2.2. P.R.E. de Port-de-Bouc

138 enfants ont bénéficié du dispositif, dont 73 garçons et 65 filles : 67 issus du QPV des Comtes Tassy, 50 du QPV les Aigues Douces-la Lègue et 21 hors QPV dont 11 du QVA des Amarantes.

13.8% des enfants bénéficiant d'un parcours sont scolarisés en école maternelle, 58% en école élémentaire, 28.2% en collège.

La mise en place des permanences dans les écoles et le travail de communication du dispositif en direction des enseignants ont augmenté de manière très significative le nombre d'orientation.

Afin de répondre aux besoins en orthophoniste pour des bilans, il est nécessaire de trouver un prestataire disposé à travailler pour le PRE.

3) Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

La **GUSP**, déjà en place au sein des communes de Martigues et de Port-de-Bouc, assure la gestion des espaces extérieurs et des équipements pour un bon fonctionnement social et urbain.

La GUSP relève de trois grandes thématiques :

- propreté et développement durable ;
- tranquillité publique et sécurité ;
- accompagnement des habitants dans les projets mieux-vivre et de rénovation urbaine ;

basées sur cinq principes : transversalité, participation, durabilité, valorisation, qualité de service.

Un Plan d'Actions de Gestion Urbaine est mené par quartier entre les services Villes et les Bailleurs répondant à court terme aux demandes des habitants recensées dans la première phase de concertation du NPNRU et quotidiennement par les services GUSP et citoyenneté. Appuyé sur le diagnostic « GUSP et espaces extérieurs », ce plan d'actions est également élaboré dans le cadre du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Il est complété par des outils d'observation et de recueil des dysfonctionnements : diagnostics en marchant, collectifs dans les centres sociaux, réunions et visites de quartiers, conseils citoyens.

Pour **Martigues**, c'est le service Développement des Quartiers qui prend en charge la mise en œuvre de la convention territoriale déclinée en protocole d'actions territorialisé sur les trois QPV et deux quartiers de veille active de Martigues.

Les agents qui mettent en œuvre ces conventions territoriales sous la responsabilité d'une direction chargée de l'Habitat et la Démocratie Participative de la ville impulsent des procédures d'échange avec les habitants, ce qui permet de recueillir les besoins et de vérifier l'adéquation avec les politiques publiques territoriales qui évoluent ainsi au grès de l'expression des habitants. Ces démarches permettent aussi aux habitants de favoriser l'appropriation citoyenne de ces politiques et de les influencer.

En 2018, la Ville de Martigues a souhaité mettre l'accent sur l'amélioration et l'embellissement des espaces extérieurs pour les quartiers de Notre Dame des Marins, Mas de Pouane et Canto Perdrix.

Pour Notre Dame des Marins, une concertation des habitants a démarré courant du mois de mai 2018, qui a porté sur un espace délaissé (ancienne aire de jeu) mais tout de même très occupé par les habitants.

Cette concertation a porté sur le choix de mobilier urbain, modules de jeux et aménagement paysager. Tout au long de l'année, l'élue a assuré ses permanences et reçu les habitants sous différentes formes, soit de manière individuelle ou collective. Lors de ces permanences se sont dégagées des pistes de travail à mener avec les habitants (aménagements, intervention du bailleur dans les logements...).

Sur Mas de Pouane, l'année 2018 s'est caractérisée par une importante concertation afférente à la phase 1 de requalification des espaces extérieurs. 12 ateliers de concertation se sont déroulés et plusieurs réunions publiques, 175 habitants différents y ont participé et ont ainsi pu définir le contenu des espaces et les usages de la nouvelle place centrale.

A Canto Perdrix, l'année 2018 a connu une nette progression de l'interaction entre élus, équipes techniques et habitants. 26 instances participatives ont regroupé environ 180 habitants.

Elle est formalisée par différentes instances participatives : conseils de quartiers, commissions de quartier, conseils citoyens, conseil de maison, permanences collectives, permanences en marchant, marches exploratoires, visites de terrains ASL, portes à portes...

Sur les trois quartiers, des visites régulières sont organisées avec le bailleur et l'amicale des locataires tout au long de l'année, elles permettent de dresser un diagnostic partagé, de dégager des pistes de travail à mener à court, moyen et plus long terme et d'appréhender certaines situations d'urgence.

Dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, le CDSU et l'agent d'écoute organisent des visites sur site avec le service de la ville et le service métropolitain afin de résoudre les dysfonctionnements rencontrés sur le quartier.

Au niveau de la gestion des voitures épaves, le bailleur procède au signalement auprès du service de la Police Municipale, l'agent d'écoute et de proximité du service Développement des Quartiers procède également au signalement et élabore une fiche CODUL (fiche de signalement auprès de la Police Municipale).

A été initiée en 2017 sur les quartiers, une journée écocitoyenne permettant de sensibiliser les habitants aux gestes écocitoyens ainsi qu'à leur cadre de vie en proposant des animations. Cette action s'est poursuivie en 2018 à l'échelle de la ville sur une demi-journée, une action intitulée « Martigues propre » a permis de faire un ramassage des déchets dans les espaces extérieurs du quartier, particulièrement sur Mas de Pouane et Notre Dame des Marins.

S'agissant de la GUSP sur Port-de-Bouc, une coordinatrice met en œuvre la convention territoriale délibérée par la ville en 2016, en cours jusqu'en 2019.

Elle assure, en concertation avec la chargée de mission Politique de la Ville, les diagnostics en marchant, les collectifs d'environnement sociaux, les rencontres inter-partenariales (bailleurs, ville, Métropole, associations de locataires, habitants,...) afin de résoudre au mieux les dysfonctionnements dans les quartiers et développer des projets d'accompagnement des habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Dans l'attente des futurs travaux du NPNRU, un plan d'actions GUSP est décliné par bailleurs (13 Habitat, Logirem) et par quartier, sur la Ville de Port-de-Bouc.

Il vise à répondre, à court terme, aux dysfonctionnements de gestion urbaine principaux : cantonnage et propreté du quartier, ramassage des ordures ménagères, gestion des épaves, gestion des encombrants pour 13 Habitat sur le quartier des Aigues-Douces...

Un diagnostic « propreté » a été réalisé par les cantonniers de 13 Habitat ; des containers à ordures ménagères ont été ajoutés, déplacés, créés, pour s'adapter aux nouveaux usages du quartier.

Le Plan d'Actions « Propreté » a été co-construit avec le responsable Propreté de la Ville, le gestionnaire de proximité bailleur et la GUSP.

Concernant la gestion des épaves, une nouvelle procédure est expérimentée sur le quartier entre la police municipale et la Responsable territoriale de 13 Habitat pour diminuer ces épaves-tampons.

Une formation de la police municipale est prévue avec les agents de terrains municipaux, bailleurs et autres partenaires de proximité, pour faciliter la reconnaissance et le signalement des épaves.

Une opération « coup de propre » du quartier est envisagée pour réduire les encombrants du quartier.

Ce travail va être étendu sur les quartiers de la Lèque et Tassy-Bellevue.

Les éclairages extérieurs, les stationnements, les encombrants et les espaces verts sont gérés par le bailleur Logirem sur le quartier des Comtes. Un diagnostic « éclairage » a été mené sur le quartier ; les travaux nécessitant peu d'investissement ont été réalisés, pour réduire les zones d'ombre bailleur-ville sur le quartier (changements d'ampoule, identification du réseau électrique et différents tableaux).

Un diagnostic « stationnement » est en cours afin d'évaluer la demande grandissante de stationnements « Personnes à Mobilité Réduite » de la population vieillissante du quartier par le bailleur.

La gestion des « espaces verts » est en cours de synchronisation entre la Ville et Logirem.

Concernant les encombrants, le quartier des Comtes concentre un volume très conséquent d'encombrants par rapport aux autres quartiers de la Ville. Plusieurs opérations « coup de propre » ont été réalisées en partenariat entre la Ville et le bailleur, sur la cité Logirem, en partenariat avec le centre social Tichadou. Ces opérations sont complétées par plusieurs actions de sensibilisation enfants et adultes, depuis plusieurs années. Une opération de plus grande envergure est en cours de préparation.

4) Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

L'affectation de cet abattement **TFPB** qui permet au bailleur de compenser les surcoûts de gestion liés aux besoins des QPV a fait l'objet de l'élaboration d'une note d'orientation sur les principes préférentiels d'utilisation de l'exonération TFPB en 2017 faisant suite à la délibération du territoire portant sur l'utilisation de l'abattement.

La programmation 2018 a pu intégrer, conformément à nos attentes, l'abattement de la TFPB comme une intervention publique concourant à la réduction des écarts des QPV.

Calendrier TFPB 2018 :

Février 2018 : Recueil de l'avis des conseils citoyens sur la répartition TFPB 2018 : ces avis devront impacter le renouvellement ou non d'actions pour 2019.

Juin 2018 : Comité de pilotage TFPB

Octobre 2018 : Réflexion et bilan des conseils citoyens sur la TFPB 2018 et sur les orientations 2019.

Octobre/Décembre 2018 : dialogue équipe GUP/bailleurs pour l'élaboration de la répartition de l'abattement.

Décembre 2018 : Comité technique TFPB : bilan partiel des ventilations 2018 et prévisionnel 2019 par bailleurs et par lignes. Globalement, le montant d'exonération de la TFPB est bien réparti.

Le tableau de ventilation a été présenté et approuvé par les membres des conseils citoyens. Le dispositif s'articule avec les équipes GUSP et le calendrier d'élaboration de la programmation annuelle du Contrat de Ville.

Analyse de l'évolution 2016/2018

- Une meilleure utilisation en volume de l'abattement ;
- Un rééquilibrage de la répartition plus conforme aux objectifs définis collectivement selon les trois piliers prioritaires de la convention ;
- Une baisse des sommes affectées à la valorisation d'actions antérieures à la mise en œuvre du dispositif TFPB (qui ne constituent pas une plus-value pour les habitants, par exemple : la mise à disposition de locaux associatifs ou de service) ;
- Une progression du pôle 1 (axe 3, 4, 8) : sur-entretien, gestion des déchets, petits travaux particulièrement sur Port-de-Bouc qui correspond à une amélioration de la qualité de service.

5) Plan de Lutte contre les Discriminations et l'Égalité femmes-hommes

5.1. La prévention et la lutte contre les discriminations

- Pour 2018, les points saillants ont été :

- La poursuite et la fin du diagnostic territorial stratégique sur les discriminations. Ce diagnostic, financé par le CGET, s'est déroulé sur 18 mois et a traité des discriminations

que peuvent connaître les femmes issues des quartiers prioritaires du territoire, étrangères ou issues de l'immigration, à différents moments de leurs vies : lors de leur accès aux études supérieures, de leur accès à l'emploi et de l'accès aux droits sociaux pour les plus âgées.

- Sur la base des conclusions du diagnostic et autres travaux, échanges, l'écriture du prolongement du Plan de lutte contre les discriminations jusqu'en 2022. En effet, un premier PLCD intercommunal a été élaboré et inséré dans le contrat de ville en 2015. Son actualisation et enrichissement sont programmés en interne pendant le dernier semestre 2018, pour une livraison fin juin 2019.

- Les principales actions menées :

- Financement d'ateliers au Camp des Milles pour l'ensemble d'une cohorte de classes 3^{ème} du collège Paul Eluard de Port-de-Bouc ;
- Exposition « savoir, agir, comprendre pour dire non à la haine » : formation de 12 animateurs et animatrices de Port-de-Bouc à l'animation de cette exposition de l'ADL PACA qui a tourné ensuite dans 4 centres sociaux de la ville ;
- Mise en place d'une formation à la diversité culturelle pour l'ensemble du personnel de la médiathèque de Martigues ;
- Participation au forum santé jeunes du lycée Langevin par un questionnaire numérique sur les discriminations « te sens-tu discriminé.e ? » ;
- Animation d'un groupe de veille sur les discriminations avec les personnes volontaires parmi les 55 formées à la prévention des discriminations. Une quinzaine de volontaires se réunit et soutient les actions du PLCD ;
- Participation au groupe de travail métropolitain sur les discriminations.

5.2. Egalité femmes-hommes

- Dans le cadre du plan d'action de la Charte européenne sur l'Egalité femmes-hommes par la ville de Martigues :

- Rédaction du rapport de situation de la ville de Martigues ;
- Mise en place de critères genrés dans le secteur de l'éducation et de la petite enfance, organisation d'une formation sur l'égalité femmes-hommes pour 12 ATSEM ;
- Participation au projet d'Eclosion 13 d'ateliers théâtre sur le harcèlement pour 18 personnes pendant 9 mois, spectacle et film diffusés devant 240 spectateur.trice.s ;
- Apport d'expertises en droits des femmes pour le Festival Regard de femmes de la ville de Martigues en animation de débats et d'ateliers ;

- Promotion du droit des femmes : le service jeunesse et les jeunes organisateurs du bal des lycéens ont choisi de donner la recette récoltée aux associations féministes.

- Plan d'action du Conseil de territoire :

- Contribution au rapport de situation de la Métropole ;
- Pilotage et coordination de la manifestation autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, organisation de tables rondes sur l'emploi des femmes, questionnaire numérique sur émotions et stéréotypes en milieu professionnel, spectacles, expositions, débats... A cette occasion, 42 actions ont eu lieu sur les 3 villes du territoire ;
- Participation au réseau « Violences familiales et infra-familiales » : aide à l'orientation de victimes par les associations, participation aux manifestations organisées pour 25 novembre, journée internationale de lutte contre ces violences.

5.3. Budget

Outre les actions inscrites au contrat de ville qui ont représenté 13 500 € (dont 7 000 € du Conseil de territoire du Pays de Martigues), la Direction Politique de la Ville prévoit un budget dédié à la lutte contre les discriminations de 36 000 €, qui se décompose en :

- 6 000 € de subventions aux associations œuvrant sur le champ de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes-hommes
 - 30 000 € pour soutenir l'ensemble des actions sur ces thèmes,
- Soit un budget total de 49 500 €.

5.4. Bilan quantitatif

Discriminations : 727 personnes touchées

Camp des milles : 102

Expo et formation « non à la haine » : 212

Formation diversité culturelle : 45

Forum santé jeunes : 123

Groupe de veille : 15

Adevimap : 200

Projet Pistoun contrat de ville : 30

Egalité : 5 432

Regard de femmes, animation de 4 ateliers et d'1 débat : 150

Formation ATSEM : 12

Eclosion 13 : 270

8 mars : 41 actions – 5 000 personnes

TOTAL 6 159

Résumé : 21 actions – budget de 49 500 €	Bénéficiaires individuels : 1159. Public touché : 6 159.
---	---

6) Dispositif de Prévention de la radicalisation

La Métropole Aix-Marseille-Provence, selon l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, «*exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences en matière d'élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, programmes d'actions définis dans le contrat de ville, animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance*».

A ce titre, elle a élaboré en 2017, en partenariat avec l'Etat et les collectivités concernées, un Plan Métropolitain de Prévention de la Radicalisation annexé au Contrat de Ville Métropolitain. Dans le cadre de ce plan a été lancé un diagnostic/état des lieux qui doit permettre une meilleure analyse de la situation et, par la suite, l'élaboration de pistes d'actions.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est donc en lien avec la Métropole sur cette thématique, notamment, en participant au diagnostic/état des lieux qui devrait permettre sur le territoire du pays de Martigues de préciser et de programmer les formations nécessaires en direction du personnel des collectivités (agents d'accueil, agents du domaine socio-éducatif...) et des élus...

Toutefois, depuis 2017, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a intégré ce nouvel axe dans la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et a défini avec ses partenaires un certain nombre d'actions associant les collectivités et associations :

- intégration de la question dans les cellules de veilles opérationnelles de la STSPD ;
- programmations de formations en direction du personnel d'accueil des collectivités ;
- préparation pour l'organisation d'un séminaire en direction des élus sur la compréhension du développement de ce phénomène (interventions sociologues...).

C) Autres dispositifs

Des dispositifs majeurs s'exerçant essentiellement sur les QPV ou sur des thématiques abordées en contrat de ville s'articulent autour des objectifs définis :

- la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD)
- le Contrat Local de Santé Publique (CLSP) dont la partie intégrée « PLSP » conduite par l'Atelier Santé-Ville ;

- les dispositifs des Comités Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), « Lire et Grandir » et REAAP (Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents). Ces dispositifs de la CAF représentent un financement d'environ 27 000 € pour Martigues et 35 000 € pour Port-de-Bouc en 2018.
- le dispositif Ville Vie Vacances. Ce dispositif proposé par l'État a été financé à hauteur de 7 800 € pour Martigues et 12 200 € pour Port-de-Bouc en 2018.

REPARTITIONS 2018 DES DOSSIERS VVV ET CLAS/REEAP/LIRE ET GRANDIR :

DISPOSITIF	MARTIGUES	PORT-DE-BOUC
CLAS	5	15
REEAP	5	4
Lire et Grandir	5	8
VVV	3	9
TOTAL	18	36

POINT SUR LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) SUR PORT-DE-BOUC 2018

La Ville de Port de Bouc a été retenue pour bénéficier en 2018 de la Dotation Politique de la ville. Une convention a été signée entre la Préfète Déléguée à l'Égalité des Chances et le Maire de Port-de-Bouc le 20 Septembre 2018. La commune a travaillé dans le sens des orientations de l'Etat concernant l'utilisation de la DPV et a proposé un projet visant à renforcer l'offre existante pour un meilleur accompagnement à la réussite éducative en direction des enfants les plus vulnérables.

Rappel : l'ensemble des établissements sont classés en REP+ Sud de la commune et REP Nord de la commune.

Montants attribués au titre de la DPV : 218 781 € en Fonctionnement et 189 760 € en Investissement soit un total de 408 541 €.

- Mise en place des Coup de Pouce CLA (Langage) Maternelle : action qui permet aux enfants « petits parleurs » de développer leur expression orale ;

- Mise en place des CLEM pour 28 enfants de CE1 : action qui permet aux enfants de travailler l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques ;
- Mise en place des études surveillées par des enseignants au sein des établissements scolaires du premier degré où les élèves peuvent faire leurs devoirs et approfondir les matières dans lesquelles ils rencontrent des difficultés ;
- Mise en place de l'acquisition de la natation pour l'ensemble des CP ;
- Interventions culturelles et sportives pendant la pause méridienne : animation mise en place durant la pause méridienne pour 580 demi-pensionnaires de la ville ;
- Travail sur l'accompagnement à la parentalité : organisation de journées sur la parentalité ;
- Travail du Point Accueil Jeune sur les suspendus/décrocheurs : participation au groupe la FoQualE (Formation Qualification Emploi) de l'Education Nationale (CIO, principaux, proviseurs, AS, coordonnateurs REP...), groupe ADDAP13. Cette instance vise à apporter aux différentes situations évoquées une réponse partenariale adaptée ;
- Intervention BCD (Bibliothèque Centre de Documentation) dans les écoles. Ces activités sont dédiées à l'amélioration des compétences relevant du domaine de la maîtrise de la langue ;
- Développement de la garderie périscolaire au sein des centres sociaux ;
- Installation des tableaux numériques dans toutes les classes de la Ville pour la rentrée 2019 ;
- Réalisation de travaux dans les écoles pour le dédoublement des classes.

D) Inscription de la Politique de la Ville dans les schémas de prospective

Pour l'ensemble de ces quartiers et plus particulièrement les quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV), le Contrat de Ville est l'outil d'intervention partenarial qui vise la réduction des écarts observés dans des domaines divers. Les orientations et les objectifs tels que définis dans le Contrat de Ville 2015-2020 dans sa cinquième partie « Enjeux et orientations stratégiques » ont été intégrés dans les éléments de prospective issus du :

- Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) intercommunal qui vise la poursuite et le développement des actions nécessaires afin de :

- Améliorer durablement le cadre de vie et les conditions de vie des habitants ;
- Favoriser une meilleure intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville ;

- Permettre à ces quartiers de participer aux dynamiques de développement du territoire.

- Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours de construction à l'échelle métropolitaine qui, dans son diagnostic préalable, définit les enjeux à prendre en compte pour le logement, à savoir :

- Réhabiliter l'offre locative sociale ;
- Poursuivre le développement en s'assurant de la mixité et de l'équilibre social des quartiers ;
- Maîtriser les attributions dans le parc social ;
- Proposer des parcours résidentiels aux ménages locaux ;
- Attirer des ménages de l'extérieur et développer l'attractivité des quartiers ;
- Accompagner la rénovation urbaine par une politique de peuplement.

E) Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Le NPNRU lancé en janvier 2016 pour une période de huit ans, a terminé sa première phase de protocole le 31 décembre 2018.

Pour rappel, il concerne sur le territoire du Pays de Martigues trois QPV dont deux situés sur la commune de Port de Bouc (Aigues-Douces/la Lègue et les Comtes) et un sur la commune de Martigues (Mas de Pouane).

20 études ont été réalisées pendant la phase protocolaire pour un montant total de 4 229 280 € TTC. Elles ont été réalisées sous les maîtrises d'ouvrages respectives de la MAMP (6 études) de la ville de Port-de-Bouc (10 études) de 13 Habitat (3 études) et de la SEMIVIM (1 étude).

Deux autres études seront réalisées au cours de l'année 2019 pour un montant total de 55 920 € TTC sous les maîtrises d'ouvrage de la MAMP, dont l'une d'entre elles avec une co-maîtrise d'ouvrage MAMP/GPMM.

Un comité de pilotage, le 10 juillet 2018, a permis de valider les objectifs du NPNRU du Pays de Martigues. Tout au long de l'année 2018, des comités techniques et des comités de suivi se sont tenus en présence des équipes de Martigues, de Port-de-Bouc et dès septembre de la Métropole dans le cadre d'une co-construction de projet du NPNRU du Pays de Martigues, avec pour objectif la signature d'une convention avec l'ANRU, au cours du deuxième semestre 2019.

Le recrutement en novembre 2018 d'un chargé de mission NPNRU sur le territoire a permis de renforcer le travail de concertation entre les territoires et les différents partenaires.

Dès la fin des études, la deuxième phase opérationnelle du programme s'est engagée, pour laquelle les résultats des études et la concertation ont permis de préciser l'ensemble des problématiques liées notamment à l'habitat, les aménagements extérieurs, les équipements (emblématique et éducatifs) le désenclavement des QPV, la rénovation énergétique, la stratégie économique, l'éducation et l'emploi.

Le NPNRU constitue un projet ambitieux dont le coût financier global des actions et des opérations pour l'ensemble des trois QPV avoisinera 200 Millions d'euros TTC.

Le projet a évolué depuis le comité de pilotage du 10 juillet 2018, suite au concours d'une mission d'appui déléguée par l'ANRU en fin d'année 2018. Cette mission d'appui a proposé en décembre 2018 de voir à plus long terme le projet du territoire. La convention prévoira des outils de prospective d'ici la fin 2019. Le résultat des travaux réalisés sont soumis à discussion.

Le rapport devra être soumis à l'ANRU pour préparer le Comité d'Engagement qui devrait se tenir début juillet 2019 au siège de l'ANRU.

F) Les chantiers prioritairement développés en 2018 au regard des priorités 2017

- Participation et appropriation des résultats de l'évaluation à mi-parcours par les acteurs Politiques de la Ville du territoire ;
- Travail d'accompagnement des acteurs sur la démarche d'évaluation en cours à poursuivre ;
- Remobilisation et renforcement de l'équipe opérationnelle du territoire et des villes ;
- Renforcement de l'animation territoriale, ce qui a permis le rapprochement de l'équipe territoriale des porteurs et des habitants ;
- Mise en place de groupes de travail qui ont permis de remettre de la cohérence entre les différents dispositifs : dispositif d'abattement de TFPB, ANRU, ASV, PRE, Plan de lutte contre les discriminations, ... ;
- Recentrage sur des dispositifs de droit commun et recherche d'appel à projets réalisée par l'équipe technique et diffusion large par la Direction ;
- Harmonisation de l'ensemble des calendriers : dispositif d'abattement de TFPB, rencontres des conseils citoyens ;
- Renforcement de l'aide administrative auprès des porteurs de projets ;
- Ciblage QPV plus rigoureux dans les projets : les premiers bilans de 2018 sont de meilleure qualité dans la prise en compte des indicateurs ;
- Lancement de la démarche sur la mise en œuvre du Plan de Lutte contre les Discriminations (PLCD).

G) Le pacte financier et fiscal de solidarité

Le pacte financier et fiscal de solidarité constituait une annexe obligatoire du contrat de ville signé en 2015. Il a été élaboré à l'occasion de la construction du nouveau contrat de ville en 2015.

Il fixe les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financières et fiscales entre ses communes membres sur la durée du contrat de ville.

Il est constitué :

- d'une dotation forfaitaire annuelle minimale par an et par logement social des QPV du territoire s'élevant à 109 € soit 550 450 € ;
- d'un montant forfaitaire représentatif de la part des charges des services communaux concourant à la mise en œuvre du contrat de ville et des opérations de renouvellement urbain s'élevant à 440 000 € ;
- des participations financières du territoire du Pays de Martigues à la programmation annuelle du contrat de ville au titre des compétences en matière de Politique de la Ville, de Cohésion Sociale, de Cadre de vie et de renouvellement urbain, de Développement économique et d'Emploi-Formation, de Sécurité-Prévention de la délinquance et de Promotion de la santé s'élevant à 490 000 €.

III/ L'INGENIERIE

A) Le comité de pilotage

Le comité de pilotage regroupe les représentants des signataires du Contrat de ville. Il est présidé par le Président du Pays de Martigues et le Préfet Délégué à l'Égalité des Chances et se compose de :

- L'État ;
- Le territoire du Pays de Martigues (Métropole Aix Marseille Provence) ;
- Les Villes de Martigues et Port-de-Bouc ;
- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Le Département des Bouches-du-Rhône ;
- Le SMGETU ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence ;
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat Région PACA ;
- Les bailleurs sociaux ;
- L'Association Régionale HLM PACA et Corse ;
- La Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône ;
- Le Procureur de la République ;
- Le Recteur d'Académie ;
- L'Agence Régionale de Santé ;
- Pôle Emploi ;
- Le Théâtre des Salins ;
- Les représentants de Conseils citoyens.

Il assure le pilotage politique et la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de la démarche et a pour missions :

- D'orienter, mobiliser et organiser la mise en œuvre du Contrat de ville ;
- De veiller à la cohérence de la politique menée ;
- De contrôler le respect des objectifs et des engagements des partenaires.

Il se réunit au moins deux fois par an afin :

- De valider les bilans annuels et les évaluations ;
- D'arrêter le programme annuel d'actions ;
- De procéder aux arbitrages budgétaires.

On note une mobilisation active d'une partie du Comité de pilotage.

Toutefois, le Conseil Régional (Région SUD PACA) s'est désengagé du programme d'actions Politique de la Ville par un courrier du Président en date du 30 avril 2018.

La préparation des réunions du Comité de Pilotage est assurée conjointement par l'équipe du Sous-préfet d'arrondissement et la direction de l'équipe opérationnelle.

En 2018, un seul Comité de Pilotage le 28 février 2018 a permis de valider l'ensemble de la programmation dès le mois de mars. Le compte-rendu de ce Comité de Pilotage prend la forme d'un seul tableau regroupant l'ensemble des participations financières.

En 2018, suite aux travaux de l'évaluation sur la partie gouvernance, nous avons engagé un processus de participation des conseils citoyens dans les différentes instances de gouvernance du Contrat de ville. Ainsi, leur place et leur participation au sein du Comité de pilotage font l'objet d'un accompagnement par les équipes des villes visant l'effectivité de leur participation.

Les dispositifs tels que la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), le Contrat Local de Santé (CLS), le Programme de Réussite Educative (PRE), animés par les équipes dédiées disposent également de leur propre instance de gouvernance. Elles ont eu lieu au moins une fois pour ce qui concerne le Comité de Pilotage et autant que de besoin pour les comités techniques.

B) Le comité technique

Le Comité technique est composé de :

- La direction de projet ;
- Les représentants techniques des partenaires.

En appui du Comité de pilotage, le Comité technique est chargé de la maîtrise d'œuvre générale du Contrat de Ville, de son animation, de sa coordination et du suivi des actions. Il a pour mission de préparer les réunions du Comité de pilotage et se réunit autant que de besoin. Il associe autant que nécessaire les référents de l'équipe opérationnelle.

En 2018, 6 comités techniques thématiques (Santé, Prévention de la délinquance, Cadre de Vie, Emploi, Action éducative, Citoyenneté-Culture-Sport) ont rassemblé l'ensemble des signataires et ont examiné en opportunité les dossiers.

Le compte-rendu systématique de ces comités techniques revêt la forme d'un tableau reprenant l'ensemble de la programmation avec les avis émis par les différents partenaires financiers ainsi qu'une retranscription de l'ensemble des échanges entre eux. Une fois complet, celui-ci est transmis aux participants. Un comité technique financier a permis de répartir les enveloppes telles qu'arrêtées par les signataires.

C) Le comité d'évaluation

Une convention portant sur l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville 2015-2020 entre le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville (CRPV) et la Métropole Aix-Marseille-Provence a été initiée en 2017.

Elle porte sur :

- l'analyse de l'évolution du contexte dans lequel s'inscrivent les orientations du contrat de ville ;
- le suivi et l'impact des actions réalisées au titre du contrat de ville ;
- l'évaluation de la plus-value du contrat en matière de mobilisation des politiques publiques dites de droit commun.

L'article 3 de la convention stipule qu'un dispositif de pilotage validera l'ensemble des étapes. Un comité technique issu des six territoires sera chargé, autant que de besoin, de la réalisation de cette action. Lancée officiellement en octobre 2017, le comité de pilotage sur le territoire du Pays de Martigues a eu lieu le 28 juin 2018.

Un comité de pilotage métropolitain de l'évaluation est prévu en 2019. Prenant la forme d'un diagnostic et d'une évaluation de la programmation, ce travail doit être poursuivi par l'élaboration d'une feuille de route. Cette feuille de route permettra la rédaction du nouveau Contrat de Ville métropolitain.

Le comité d'évaluation est composé de :

- L'équipe opérationnelle du Pays de Martigues ;
- La Déléguée du Préfet ;
- Les représentants techniques des partenaires ;
- Les représentants des Conseils Citoyens.

Calendrier de l'Evaluation à mi-parcours 2018 :

- **17.01.2018** : rencontre territoriale lors de laquelle le CRPV a présenté la démarche de l'évaluation aux équipes techniques.

- **14.02.2018** : deuxième rencontre territoriale qui consistait en un atelier de travail sur l'évaluation. Cette rencontre a permis une analyse quantitative des documents de bilan, des tableaux de suivi au regard de la mobilisation du droit commun dans la programmation.

- Deux comités techniques Evaluation le 9.04.2018 et le 14.05.2018 :

Points abordés :

- Présentation des axes de travail de l'évaluation ;
- Présentation des enseignements du diagnostic ;
- Définition de priorités thématiques :
 - Le champ de l'enfance, la jeunesse, le soutien aux familles et les enjeux éducatifs ;
 - La levée des freins à l'emploi (mobilité, linguistiques...) et le renforcement de l'employabilité des habitants (notamment les jeunes et les femmes) ;
 - La place des femmes et leur plus forte insertion sociale et professionnelle ;
 - La recherche d'une mixité sociale et fonctionnelle pour dépasser les frontières sociales, physiques, psychologiques ou culturelles et limiter l'effet quartier ;
 - Le renforcement des liens sociaux au sein des territoires (pour toucher les publics en grande difficulté, les « non publics », accueillir les nouveaux arrivants... ;
 - Le champ de la santé ;
 - La mobilisation du droit commun.
- Focus sur les actions menées et l'animation du contrat de ville :
 - Les réussites exprimées : en matière de santé, d'éducation, d'accès à la scolarité, du soutien à la fonction parentale,... ;
 - En matière d'organisation et de stratégie : une politique de la ville intégrée avec un mode de gouvernance avec référent ville et équipe opérationnelle (composée de référents thématiques au sein de chaque direction et des représentants des communes). La Politique de la ville est intégrée au projet du territoire et à son organisation.
- Les stratégies du contrat de ville :
 - Enjeu de développer des conventions pluriannuelles, de simplifier les procédures, d'avoir une information claire et transparente, des financeurs plus harmonisés entre eux, transparence et diffusion de l'information aux habitants...
- La gouvernance interpellée avec un besoin de sortir d'une pratique de contrat de ville vécue davantage comme une charte qui engage peu ses signataires. Des périmètres trop rigides, diminution des crédits, carence du droit commun...

- Réunions avec les porteurs de projets et les conseils citoyens le 28.05.2018 :

Les porteurs ont travaillé en petits groupes autour des questions suivantes « Les appels à projets et la programmation, qu'en pensez-vous ? Quelles propositions réalistes pour que cela puisse mieux fonctionner ? Existe-t-il des synergies locales ? ».

Voici quelques éléments de réponses apportés par les porteurs de projets et les conseils citoyens :

- Contraintes administratives : beaucoup de dossiers à remplir et de bureaucratie. Pour les associations de bénévoles, le temps de travail est trop important ;

- Contraintes financières : des financements pluriannuels existent mais les critères sont trop contraignants. Il n'y a pas de possibilité de financement en investissement. Les contraintes financières ne facilitent pas le partenariat et développent plutôt un état d'esprit concurrentiel ;
- Contrainte de temps : les appels à projets sont trop tardifs et contraignants ;
- Nécessité de faciliter la mixité entre les publics QPV et autres, il faut travailler en lien avec les écoles et pouvoir assouplir la règle quelques fois, bien que la cible principale reste les publics QPV ;
- Nécessité « d'aller-vers » les publics, pas uniquement dans les centres sociaux (question des jeunes hommes et de leur faible mobilisation) ;
- Besoin d'une meilleure connaissance entre les acteurs : qui fait quoi, pour faciliter la coopération.

- Un comité de pilotage Evaluation le 28 juin 2018

1/ Présentation par le CRPV de la contribution sur les programmes d'actions, la mobilisation du droit commun et la gouvernance

Préconisations :

- Adopter une règle commune quant à l'affichage et la valorisation des financements de droit commun ;
- Améliorer la connaissance sur ce qui est fait dans le cadre du dispositif : fiabiliser les résultats en construisant un outil de suivi bilan simplifié et commun à l'ensemble des porteurs d'actions ;
- Réfléchir à simplifier de façon substantielle les procédures en amont de la réalisation des actions pour améliorer le niveau d'exigences (accompagnement bilan) ;
- Croiser les résultats de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville avec la contribution sur les programmes d'actions afin de territorialiser les actions par QPV ;
- Assurer un juste équilibre sur l'âge des bénéficiaires considérant le vieillissement observé dans certains quartiers ;
- Croiser ces résultats avec les résultats du diagnostic portant sur le plan de lutte contre les discriminations en apportant un regard particulier à la promotion de l'égalité femmes-hommes.

2/ Présentation par le CRPV des premiers éléments de diagnostic

- Eléments déjà présentés en Comités techniques (effet quartier, jeunesse, place des femmes...).

3/ Préconisations

- Renforcer la qualité du partenariat la mesure et la mobilisation du droit commun ;
- Construire une programmation mieux adaptée tout en renforçant les stratégies d'animation territoriale axées sur la proximité ;

- Travailler à la mobilisation des publics les plus éloignés, les plus isolés ;
- Simplifier et adapter les procédures administratives et définir une stratégie plus claire dans les modalités de soutien aux opérateurs ;
- Se doter d'outil de suivi : mesurer les impacts, valoriser davantage les actions menées et les éléments de réussite de la Politique de la Ville ;
- Poursuivre/renforcer la mise en place des conseils citoyens.

- **Réunion publique de lancement de l'appel à projets 2019** où ont été présentées les orientations 2019 et l'appel à projets qui a été rédigé par les équipes territoriales et soumis pour validation aux conseils citoyens.

D) L'équipe opérationnelle

L'équipe opérationnelle, qui mène sur le territoire l'ensemble des dispositifs de la Politique de la Ville, est répartie en équipe métropolitaine et communale.

L'équipe métropolitaine est composée de 8 agents. Elle a d'ailleurs été étoffée en 2018 avec le recrutement d'un agent Chargé de Mission sur les questions de rénovation urbaine et la transformation d'un poste de catégorie C en catégorie B pour renforcer l'expertise en matière de programmation. 25 agents d'autres directions (Habitat, Prévention de la Délinquance, Santé-Accès aux soins, Emploi Formation Insertion, Développement Economique...) participent de la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire.

Les équipes communales représentent environ 15 personnes œuvrant environ pour 10% de leur temps pour le projet de territoire sauf pour deux d'entre elles à 100 % (chargée de mission Politique de la Ville et l'agent chargé du NPNRU de Port-de-Bouc).

L'équipe opérationnelle est ainsi constituée depuis la signature du contrat de ville en 2015.

Le pacte financier et fiscal de solidarité établi dès la signature du contrat de ville fixe les modalités de prise en charge de chacune des parties. La participation citoyenne qui s'organise autour des conseils citoyens a permis d'éclairer de cette expertise la mise en œuvre de la politique publique.

IV/ L'ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILS CITOYENS

Les conseils citoyens sont constitués autour de deux collèges : habitants et acteurs locaux/associatifs. Leur reconnaissance et leur association se sont exercées dans le respect du cadre de référence national des conseils citoyens.

La création des conseils citoyens a été formalisée par arrêté constitutif en date du 17 octobre 2018.

Pour les quartiers « ANRU », les conseils citoyens de Mas de Pouane, Aigues-Douces et les Comtes bénéficient de locaux au sein de la maison des projets de Port-de-Bouc et la maison de quartier de Mas de Pouane.

Ces deux lieux permettent :

- L'organisation des conseils citoyens ;
- L'information permanente des habitants des quartiers ;
- L'exposition permanente des études, maquettes ou expositions présentant l'ensemble des projets.

Dès réception de l'ensemble des dossiers de demande de subvention, les conseils citoyens ont pu examiner par quartier la programmation 2018. Ils se sont réunis sur chacun des cinq QPV. Ainsi, ils ont pu émettre des avis qui ont été pris en compte lors des comités techniques auxquels ils n'ont pas participé.

Ces avis ont servi à la construction des arbitrages définitifs donnés par les techniciens participant aux comités techniques.

Parallèlement, ils ont pu, avec les bailleurs, participer à la répartition de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au profit des quartiers.

Les partenaires ont fourni aux représentants des conseils citoyens tous les documents nécessaires au suivi du dispositif.

L'expertise de l'équipe opérationnelle est aussi proposée aux conseils citoyens au travers des personnels chargés de leur accompagnement.

A) Conseils citoyens de Martigues

Les Conseils Citoyens de Martigues réunissent:

- 28 membres du collège des habitants : 10 de Notre Dame des Marins, 7 de Canto Perdrix et 11 de Mas de Pouane ;
- 20 membres du collège des acteurs locaux : 8 de Notre Dame des Marins, 4 de Canto Perdrix et 8 de Mas de Pouane.

Après deux ans d'existence, les conseils citoyens ont développé leur niveau d'appropriation et de compréhension des dispositifs.

Ils sont accompagnés par les agents Chargés de Développement Social et Urbain (CDSU) de la Direction Habitat et Démocratie Participative de la Ville de Martigues.

En 2018 ils se sont réunis au moins 5 fois sur chacun des QPV. Certains membres ont participé aux Rencontres Territoriales à Istres ainsi qu'aux Rencontres d'évaluation du fonctionnement

des Conseils Citoyens à Miramas. Ces deux réunions en janvier et avril 2018 ont permis aux conseillers citoyens d'échanger sur leurs pratiques avec d'autres conseillers citoyens du département ainsi qu'avec les techniciens de l'État et des territoires.

Concernant spécifiquement le Contrat de Ville et l'exonération de TFPB, les conseils citoyens sont intervenus à deux reprises.

Dans un premier temps à l'automne, les Conseils Citoyens ont échangé avec les principaux opérateurs sur les bilans 2017 et les orientations 2018. Au niveau de la TFPB, ils ont échangé entre eux et parfois avec les bailleurs sur les orientations de la répartition 2018.

Dans un second temps en janvier 2018, les conseils citoyens ont pu formuler des avis précis sur un grand nombre de dossier du Contrat de Ville ainsi que sur les actions impulsées dans le cadre de la TFPB.

Des délégués de la plupart des conseils citoyens ont participé aux différentes instances du Contrat de Ville (Comité de Pilotage, lancement de l'appel à projets, abatement TFPB...).

B) Conseils citoyens de Port-de-Bouc

Sur Port-de-Bouc en 2018, les conseils citoyens des Comtes-Tassy et des Aigues-Douces/la Lèque ont bénéficié à nouveau d'un accompagnement par l'Université du citoyen auquel s'est associée la responsable territoriale Politique de la Ville.

Au total, les Conseils Citoyens de Port-de-Bouc réunissent:

- 22 membres du collège des habitants : 4 résidents de Tassy, 6 des Comtes et 12 des Aigues Douces/la Lèque ;
- 14 membres du collège des acteurs locaux: 5 de Tassy, 5 des Comtes et 4 des Aigues-Douces/la Lèque.

Les trois Conseils Citoyens se sont réunis 12 fois entre janvier 2018 et janvier 2019.

Le point d'étape présenté est organisé en fonction de quatre enjeux liés à la mise en œuvre et à la volonté des membres des trois Conseils Citoyens :

- **Faire connaître les conseils citoyens aux habitants et acteurs locaux des QPV**

Outils et actions de communication : Trois séances ont permis d'accompagner les membres des Conseils Citoyens dans la :

- Réalisation d'une plaquette de présentation des Conseils Citoyens à destination des habitants et des acteurs locaux des QPV ;
- Création de trois adresses e-mails (une par conseil citoyen) afin que les membres des CC puissent être contactés par la population des QPV et ainsi, leur permettre de faire part de leurs constats, leurs questionnements sur l'instance «Conseil Citoyen», voire leurs idées et propositions pour améliorer leur cadre de vie et/ou le lien social dans leur quartier ;

- Préparation du stand «Conseil Citoyen» lors des fêtes de quartier des Centres Sociaux Tichadou, Mandela et Menot, des actions «Caravane» et de la Fête des associations. La séance du 31 mai 2018 a également fait émerger le besoin d'anticipation des Conseils Citoyens par rapport à leurs réflexions lors des temps «consultatifs» en lien avec la TFPB et l'appel à projet «Politique de la ville». L'objectif étant de pouvoir organiser des actions contribuant à aller vers les habitants des QPV et faire remonter leurs paroles et leurs idées lors de ces temps consultatifs. Par ailleurs, et toujours dans l'optique de se faire connaître des habitants et des acteurs locaux des QPV, les membres des Conseils Citoyens ont proposé d'avoir un nouvel article dans le magazine municipal «Port d'Attache» (article paru en Novembre 2018) ;

➤ **Recueillir et faire remonter la parole et les propositions des habitants QPV lors de temps consultatifs**

Aller vers et recueillir la parole des habitants : Soucieux d'être en lien avec les habitants des QPV et de les associer à leurs réflexions leurs constats et leurs idées lors des temps consultatifs, les membres des Conseils Citoyens ont imaginé et créé un questionnaire à destination des habitants des QPV.

Trois séances ont été nécessaires pour créer et affiner le questionnaire et sa stratégie de diffusion.

Une séance sous la forme d'un repas convivial a été consacrée à traiter et dépouiller la soixantaine de questionnaires remplis par les habitants des QPV.

➤ **Mobiliser les habitants et les acteurs locaux autour et au sein des Conseils citoyens**

La mobilisation des habitants et des acteurs locaux autour et au sein des Conseils Citoyens reste la priorité des membres des Conseils Citoyens. A la demande des membres des Conseils Citoyens, l'Université du Citoyen a :

- Rencontré les membres du Collectif environnemental du Centre Social Menot ;
- Participé à un temps « GUSP » pour le quartier des Aigues Douces/La Lèque ;
- Recontacté les membres des Conseils Citoyens les moins actifs ;
- Contacté les habitants ayant participé au questionnaire afin de les inviter à l'un des rencontres des Conseils Citoyens consacrées au Fonds de Participation des Habitants ;
- Animé deux ateliers de mobilisation d'habitants en lien avec l'un des acteurs du Collège associatif.

➤ **Etre associé aux réflexions de la Gouvernance en formulant leur avis, en lien avec les besoins et les préoccupations des habitants des QPV lors des temps consultatifs**

Programmation Contrat de Ville 2018

Les Conseils Citoyens ont été associés à la programmation du Contrat de Ville pour la deuxième année consécutive. La démarche a été facilitée grâce à l'expérience des années précédentes. En effet, les membres des Conseils Citoyens ont pu anticiper les temps consultatifs. Le tableau

de la programmation a pu leur être présenté en Janvier 2018, nous avons pu ainsi recueillir leur avis sur les projets, étudier les bilans de l'année précédente.

Lors des comités techniques l'avis des Conseils citoyens a été partagé avec l'ensemble des financeurs.

Les Conseils citoyens ont également participé au Comité de Pilotage en février 2018.

Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (TFPB)

Les Conseils Citoyens ont été associés aux réflexions de la TFPB pour la deuxième année.

La rencontre a permis de leur présenter les tableaux prévisionnels TFPB 2018, de prendre en compte leurs remarques et avis. Un retour a été effectué auprès des bailleurs.

➤ **Soutenir les initiatives et les projets des habitants des QPV au travers du Fond de participation des habitants accordé par l'Etat**

Un premier temps d'échange et de présentation du FPH auprès des Conseils citoyens s'est tenu début décembre 2018.

Le travail doit se poursuivre en 2019 (formalisation de la charte, saisine du dossier sur la plateforme « dauphin » de l'Etat...).

V/ LES PERSPECTIVES 2019

Les perspectives de 2018 dans la réalisation du contrat de ville du Pays de Martigues sont appuyées par l'expertise développée depuis déjà 3 ans. Elles reposent sur des améliorations à apporter tant en termes de méthodologie que de contenu.

A) Méthodologie

- Poursuivre l'intégration des résultats de groupes de travail organisés par la Métropole sur les champs de l'évaluation, de la construction du nouveau contrat de ville métropolitain, de la réflexion sur les ASV, les PRE, les plans de lutte... en faisant valoir les spécificités du territoire ;
- Poursuivre le travail sur la mobilisation du droit commun ou des financements privés (fondation, mécénat,...) par la diffusion large d'appel à projets publics et privés ;
- Renforcer la communication de notre programmation par la réalisation d'un annuaire regroupant l'ensemble des actions proposées aux habitants afin de participer à la mobilisation active des publics ;
- Continuer à travailler au plus près les dossiers des porteurs afin de faire correspondre les actions et les publics des QPV ;
- Améliorer l'harmonisation des calendriers d'examen des dossiers avec les calendriers de travail métropolitains ;
- Mettre au cœur de l'action éducative les PRE du territoire afin d'apporter de la cohérence et de l'efficacité dans le programme ;
- Interroger les instances de gouvernance (Comité de pilotage) pour renforcer la présence des membres aux instances de décisions.
- Accompagner les porteurs dans une démarche évaluative afin qu'ils intègrent la nécessité de poser des indicateurs d'actions pertinents et évaluables.

B) Contenu

- Poursuivre la mise en cohérence de l'ensemble des piliers de la programmation avec le volet Développement Urbain (ANRU) ;
- Travailler sur l'appel à projets en s'appuyant sur l'actualisation des besoins tels que résultant des portraits de territoire qui doivent nous être fournis par le CRPV ;
- Mieux déterminer les actions relevant du droit commun ou de la Politique de la Ville en accompagnant les porteurs dans la recherche d'autres financements ;
- Organiser le Comité de pilotage du plan de lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes.

C) Perspectives pour les conseils citoyens

En 2019 le renforcement des conseils citoyens impliquera le développement de leur capacité d'autonomie et d'expertise des actions.

A cet effet le FPH (fond de participation des habitants) sera sollicité par conseil citoyen.

La dynamique des conseils citoyens implique aussi d'élargir le nombre de participants et la régularité des réunions.

Un travail doit être poursuivi pour structurer et fluidifier la présentation à l'oral des Conseils Citoyens et plus particulièrement avec le collège habitant. Une formation des conseils citoyens devra être prévue.

Il faudra établir un repérage des lieux et des personnes ressources pouvant faciliter la communication et le lien avec les habitants et les acteurs du territoire et travailler sur le lien entre les acteurs locaux et les CC.

Les territoires se sont inscrits dans une volonté de mettre en œuvre le FPH dès la fin de l'année 2018. Un travail a permis de rédiger un cadre d'intervention sur le CT6. L'année 2019 devra être l'année de la mise en œuvre du FPH sur les 6 QPV.

Métropole Aix- Marseille- Provence

Le Rapport Politique de la Ville

2018

COMMUNES INSCRITES EN POLITIQUE DE LA VILLE

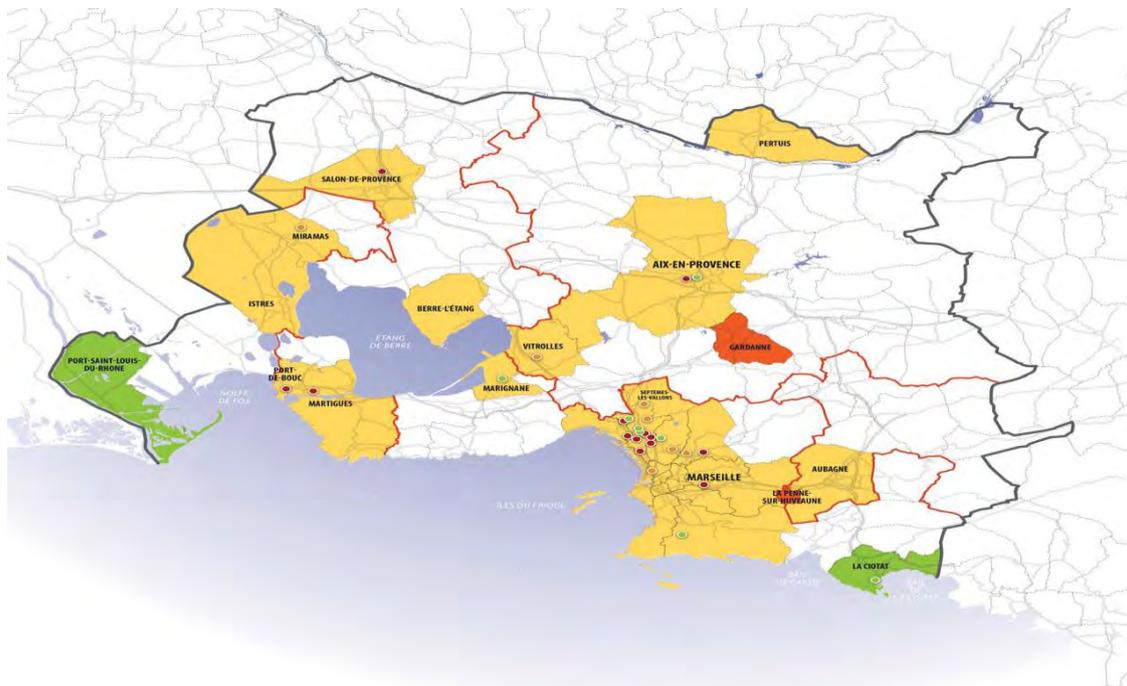
- Nouvellement inscrites
- S'inscrivant dans la continuité
- Sortantes
- Commune sans quartier prioritaire

— Limites EPCI

ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS ANRU AU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

- Projet nouvellement éligible
- Projet s'inscrivant dans la continuité
- Projet sortant du programme

Source: Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)



ANNEXES



Avis du Conseil Citoyen du 2^{ème} Arrondissement sur le Rapport d'Activités de la Politique de la Ville 2018.

Après lecture du Rapport de l'avis général, nous constatons que contrairement aux rapports des années précédentes, celui-ci ne se contente pas de faire un bilan mais qu'il est beaucoup plus ouvert en termes de perspectives de développement pour l'année à venir.

Ce rapport reprend largement les données fournies par l'Évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville, ainsi que sur les préconisations qui en ont découlées.

De la reconnaissance des CC.

Si comme le souligne à juste titre le rapport les CC sont de plus en plus présents dans les organes de gouvernance (COPIL CT1, COPIL Métropolitain, COPIL TFPB, COPIL CLS3, ...) Il est toutefois à regretter le fait que bons nombres d'élus ne prennent pas la peine de répondre à nos courriers. Nous avons même eu le cas où pour des courriers pourtant envoyés sur papier à entête du CC2, la réponse était faite à une des associations présentes au sein de notre CC... dénotant la méconnaissance flagrante des Conseils Citoyens par certains élus.

Dans la perspective des élections municipales de l'année prochaine, et l'inévitable renouvellement d'une partie des élus qu'elles vont entraîner, il serait probablement souhaitable que peu après la prise de fonction de la municipalité l'ensemble des élus soient informés de l'existence des CC et de leurs rôles... ce qui nous évitera d'avoir à repartir de zéro dans nos relations avec les différents services...

De la signature de l'Avenant au Contrat de Ville.

Un autre gros sujet abordé au cours du mois de juin est celui de la prolongation du Contrat de Ville de 2020 à 2022.

Nous tenons à souligner l'importance de rendre cet avenant plus coercitif que ne l'était le Contrat de Ville initialement signé en décembre 2015, en ce sens où il ne saurait être acceptable que l'un des partenaires signataires de cet avenant au Contrat, puisse quitter le contrat comme bon lui semble, comme l'a pourtant fait la Région...

C'est pourquoi nous demandons un véritable engagement des partenaires.

Des perspectives pour le prochain exercice.

En ce qui concerne les perspectives de la Politique de la Ville, nous ne pouvons que nous féliciter de la volonté de simplifier les démarches administratives pour les appels à projets. Si le dossier de réponse à l'appel à projet est unique, en revanche pour l'obtention des fonds afférents il faut, pour les associations, remplir un dossier par institution signataire du Contrat de Ville...

Pour un peu on en viendrait presque à féliciter la Région de sa très large « aide involontaire » dans la simplification de cette procédure... leur départ donnant de facto un dossier de moins...

Le dossier unique pour les subventions n'est certes pas encore là mais nous espérons voir aboutir rapidement les démarches abordées en ce sens.

Toujours sur les subventions la mise en place dès l'appel à projets 2020 de la pluri-annualisation des subventions et la sanctuarisation pour 3 ans des financements permettront, sans aucun doute, d'apporter aux associations retenues une bouffée d'oxygène appréciable.

Toujours dans les perspectives, les deux études diligentées par la Politique de la Ville à savoir l'« étude Stratégique sur la Communication et la Concertation » et l'« Étude sur la Gestion Urbaine de Proximité » auront, nous l'espérons, des retombées très intéressantes.

Au fil des réunions sur l'Urbanisme et la Rénovation Urbaine, que ce soit pour le PLUi, le PPA, ou des projets plus spécifiques comme la piétonisation du Centre-Ville, nous constatons le manque de communication vers les populations concernées qui ne comprennent pas toujours les enjeux de ce qui leur est présenté, un effort de communication et d'avantages d'explications ne peuvent qu'être bénéfique. De même les phases de concertation sont très souvent perçues comme la présentation d'un projet presque déjà bouclé sur lequel les marges de manœuvres sont in-fine très réduites...

Nous espérons que cette étude permettra à la fois une prise de conscience de l'ensemble des institutionnels et élus concernés et la mise en place de processus qui permettront au-

delà d'une simple concertation de poser les bases d'une véritable co-construction avec les publics concernés d'une part et d'autre part bien évidemment en lien étroit avec les CC.

Dans les grands projets pour le prochain exercice, nous pouvons citer la mise en place des Cités Éducatives, qui nous concerne tout particulièrement dans le 2^{ème} puisque nous aurons la Cité Quinet-Vieux-Port sur notre territoire.

Nous espérons que ce projet permettra de préserver et d'aider à la fois un secteur culturel et l'ensemble des activités gravitant autour du périscolaire parfois bien mises à mal dans le Centre-Ville.

De l'engagement.

Pour conclure cet avis, nous tenons à souligner, même si cela a déjà été dit à plusieurs reprises par ailleurs, l'engagement des personnels de la Politique de la Ville.

Lors de la mise en place des CC en fin d'année 2015, les équipes de la Politique de la Ville en général et plus particulièrement, les Chargés de Développement et les Délégués du Préfet ont récupéré la lourde tâche de nous accompagner dans notre mise en place et notre structuration.

Depuis ils n'ont cessé d'être à nos côtés, nous pourrions quasiment dire au quotidien, et pour cela, nous tenons à les en remercier.

-----○-----



Conseil Citoyen Nord Littoral Est

Rapport Politique de la Ville 2018 Conseil de territoire Marseille Provence et avis du Conseil Citoyen

Date : Mercredi 10 juillet 2019

A la lecture de ce rapport , nous constatons dans notre territoire que les inégalités sociales se creusent pour les habitants.

Les conditions et de cadre de vie de nos habitants se dégradent : pauvreté, chômage, décrochage scolaire touchant les jeunes, les personnes seules et les familles monoparentales.

Forte densité de logements insalubres , de marchands de sommeil dans le territoire.

Les habitants ont plus de difficulté à déménager, pour cause de revenu insuffisant, de discrimination.

La mixité sociale n'existe pas , dans notre territoire du 15 Nord Est , le taux de population étrangère est important.

Ce découpage inégalitaire Nord /Sud nécessite un travail afin qu'il y ait une véritable mixité sociale , dans le domaine de la santé, éducation, transports et qu'il soit rééquilibré.

La situation des habitants pour obtenir un emploi a peu de chance d'évoluer, en cause : la stigmatisation dûe à l'image du quartier, du niveau de formation.

Les jeunes du 3^{ème} ont du mal à trouver un stage : catégorisation des jeunes et surtout un décrochage scolaire important.

L'accès aux droits devient plus difficile pour les habitants dû à la dématérialisation des services publics. L'exemple de travail de la CAF de notre Conseil Citoyen 15 Nord auprès des habitants a fait ressortir les difficultés dûes à l'illectronisme.

L'accès aux transports , à la santé , aux équipements sportifs et culturels (particulièrement en mauvais état, la piscine nord fermée).

Le désengagement du Conseil Régional signataire du contrat de ville a eu des conséquences financières sur des acteurs associatifs et des partenaires .

L'abattement de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) concernant les bailleurs n'est pas d'une grande lisibilité pour les habitants. Aucune information n'est transmise pour promouvoir les actions menées grâce aux institutions à destination des habitants.

La place de notre conseil Citoyen a conclu de belles actions : création de l'association du Conseil Citoyen , présence en groupe d'appui, demande de FPH . Pour cette activité, il serait important d'augmenter les moyens financiers du budget de fonctionnement.

Il est nécessaire qu'une co-coconstruction soit plus développée avec les habitants, les élus et les conseils citoyens .

Le Conseil Citoyen 15 Nord Est remercie l'équipe Nord Est de la politique de la Ville , les délégués du préfet pour leur soutien .

CONSEIL CITOYEN

Fonds de Participation des Habitants

N° DOSSIER	ACTION	SUBVENTION																			
		2017					2018					VILLE		ETAT		CT4		C.L.S		AVIS ETAT	
		DEMANDEE	OBTENUE	DEMANDEE	OBTENUE	DEMANDEE	OBTENUE	DEMANDEE	OBTENUE	Montant	Montant	Aubagne	La Penne /Huveaune								
1	R	Conseil citoyen Charrel	5000	8000	5000	5000	5000	5000	5000	5000											
2	N	Conseil citoyen Tourtelle			5000			5000		1000											
3	N	Conseil citoyen Palissy			5000			5000		1000											
		TOTAL	5 000,00	8 000,00	15 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	2 000,00	2 000,00	5 000,00	5 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00					
		TOTAL GENERAL	198 084,00		352 162,00			20 000,00		20 000,00			20 000,00		25 000,00		32 209,00		5 000,00		
		TOTAL GENERAL + FIPDR	351 160,00	103 000,00	208 076,00																

Pour L'Etat



Mme Marie- Emmanuelle ASSIDON
Préfète Déléguée pour l'Egalité des
Chances des Bouches du Rhône

Pour le Conseil Départemental
des Bouches du Rhône



Mme Martine VASSAL Présidente du
Conseil Départemental des Bouches du
Rhône

Pour le Conseil de Territoire
du Pays d'Aubagne et de l'Etoile



Mme Sylvia BARTHELEMY Présidente du
Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et
de l'Etoile

Pour La Ville D'Aubagne



M. Gérard GAZAY Maire de la Ville
d'Aubagne

